NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

00037750

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 January, 2019

HISTOIR
DE LA VIE
DE MESS.
ORNEIL E
ET
EAN DE WITT
J. Goeree In. et Fec.

HISTOIRE
DE LA VIE ET DE LA MORT
des deux illustres fréres
CORNEILLE
ET
JEAN DE WITT.

Enrichie de plusieurs Memoires,
qui n'avoient point paru jusques ici, & qui seront très propres pour éclaircir & confirmer la verité des faits historiques.

37750

Avec des figur.

TOM. I.

A UTRECHT,
Chès GUILLAUME BROEDELET. 1709.

00037750

Avis au Lecteur.

COmme on n'avoit point en François d'Hiſtoire qui nous répréſentât naïvement la Vie & la Mort de Meſſieurs *Corneille* & *Jean de Witt*, on a cru qu'on rendroit ſervice au public & qu'on feroit plaiſir aux Sçavans de leur en donner une bien circonſtanciée en cette Langue, qui étant fort à la mode dans le temps où nous vivons & fort familiere à preſque toutes les nations

de l'Europe, feroit auſſi connoître le merite de ces deux grands perſonnages. On peut dire ſans flatterie & ſans déguiſement qu'entre les grands hommes qui ont paru dans le XVII. ſiecle il s'en trouve peu qui puiſſent égaler ces deux illuſtres fréres, dont on a ici l'Hiſtoire, ſoit par rapport aux belles & excellentes qualitez, dont leur eſprit étoit orné, que eu égard aux bons & fidelles ſervices, qu'ils ont rendu à leur patrie juſqu'au dernier ſoupir de leur vie. L'un ayant été élevé & deſtiné dès ſes jeunes ans à remplir des emplois de la robe prend ſur ſoi le commandement des flottes de l'Etat ſi puiſſantes,

qu'il

qu'il ne s'en eſt preſque jamais vû de ſemblables dans les mers du Nord, & avec leſquelles il a le bonheur de remporter ſous la benediction du Ciel de glorieuſes victoires, qui ont fait trembler nos ennemis dans leur propre pays, & qui après Dieu ont été le ſalut de nôtre patrie. L'autre exerçant avec un grand zele & un ſoin infatigable la plus plenible & la plus difficile charge de nôtre Etat, n'avoit pas moins d'envie ni moins de capacité pour penetrer juſques au fond toutes les parties des Mathematiques, ſcience qui demande une ſi grande application d'eſprit; & nonobſtant ſes occupations preſque

infinies il étoit toûjours fort guai & fort agréable dans ses conversations ordinaires. Chose triste & lamentable, que de tels hommes ayent été exposez à la fureur d'une populace forcenée, & qu'ils ayent eu une fin si tragique pour récompense de leur fidelité ; mais cela leur a été commun avec bien d'autres, dont il n'est pas necessaire de parler ici. L'unique chose qui nous reste à dire, c'est qu'un veritable Hollandois peut & doit se souvenir avec veneration & avec reconnoissance des fidelles services, que ces deux grands hommes ont rendu à la patrie, & avoir de l'estime & de la veneration pour les mê-

mêmes qualitez en ceux qui ſuivent leurs traces. Dieu veuille que nôtre pays ne ſe voye jamais plus expoſé à de ſemblables deſaſtres, & qu'il veuille auſſi le benir dans ces temps fâcheux & difficiles.

Le deſſein d'un certain Auteur de nos jours, qui a écrit en Flamand la Vie de ces deux fréres, avoit bien été de rapporter ſans déguiſement la verité des faits, qui devoient compoſer ſon Hiſtoire; mais comme il y a des occaſions & des temps, où on ne peut pas ſans crainte de perſonne dire ni encore moins écrire la verité des faits hiſtoriques dans toute leur étenduë, il ſemble auſſi que cet Auteur

n'a pas osé se déclarer assès ouvertement sur tout, & en particulier sur ce qui regardoit personnellement Messieurs *Corneille* & *Jean de Witt*. C'est pourquoi on a tâché dans cette Histoire Françoise de remedier à cela en rapportant les faits tels qu'ils étoient ; ce qu'on a pû faire d'autant plus facilement que les temps sont changez & qu'on est à présent dans une entiere liberté d'expliquer ses sentimens & d'écrire la verité sans aucun déguisement.

D'ailleurs ce même Auteur avoit rempli son Histoire de plusieurs pieces, (telles que sont des Résolutions des Etats, des Memoi-

res,

res, & des Lettres) que l'on n'a pas jugé à propos de mettre dans cette Histoire, que l'on donne en François; parce que toutes ces choses n'auroient fait qu'ennuyer les Lecteurs, & parce que les Curieux pourront les voir, si l'envie leur en prend, dans un Recueuil qui en a été fait, & que l'on peut trouver facilement chès les Libraires.

On a de plus inseré dans le corps de nôtre Histoire plusieurs pieces authentiques, propres à éclaircir & à confirmer la verité des faits, lesquelles n'avoient point encore vû le jour, & qui nous ont été communiquées par des gens dignes

de

de ſoi. C'eſt de quoi les Lecteurs pourront encore mieux s'aſſûrer, s'ils veulent ſe donner la peine de confronter enſemble les deux Ouvrages.

Celui qui a pris ſoin de réduire nôtre Hiſtoire en la forme où elle eſt préſentement, n'a pas trouvé bon de mettre ſon nom à la tête de l'Ouvrage, afin de laiſſer aux Lecteurs une entiere liberté de juger de tout l'Ouvrage. Cependant nous ne ſçaurions finir ſans déclarer que nous lui ſommes fort obligez de ſes ſoins & de ſes peines. Adieu, ami Lecteur, & recevez favorablement ce qu'on vous offre ici.

HISTOI-

HISTOIRE
DE LA VIE ET DE LA MORT
DE MESSIEURS
CORNEILLE
ET
JEAN DE WITT

LIVRE I.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

§. 1. *Pourquoi les Républiques de Grece étoient si jalouses du trop grand pouvoir de leurs Généraux d'armée? On peut observer la même chose dans les autres Républiques.* 2. Jacob de Witt. *Ses qualités personnelles, & ses emplois. Il est mal récompensé de ses services. Les Etats de Hollande & de West-Frise prennent la résolution de congedier une partie de leurs troupes.*

De quelle maniere & pour quelle cause sont arrêtez & emprisonnez six Messieurs d'entre eux? Entretien de son Altesse avec Monsieur Cats. *Etonnement de Monsieur* Cats. 3. *Supplication de Monsieur* Bronkhorst *à son Altesse.* 4. *Les troupes se saisissent de toutes les avenues de la Haye.* 5. *Reflexions de quelques Politiques. Autres reflexions contraires.* 6. *Notification faite par Monsieur* Bronkhorst *à leurs Hautes Puissances.* 7. *De quelle maniere les six Messieurs prisonniers sont conduits à Louvestein? On intercede pour leur élargissement. Plaintes faites contre eux.* 8. *Déclaration des Etats de la province de Hollande.* 9. *Acte de justification de la ville de Dordrecht en faveur de* Jacob de Witt. 10. *Rapport de Monsieur* de Reinswoude. 11. *Elargissement de* Jacob de Witt. *Son mariage. Ses enfans.* 12. Corneille de Witt. *Ses qualitez personnelles. Son mariage. Quelle étoit son epouse? Ses enfans. Ses charges.* 13. Jean de Witt. *Ses qualitez personnelles.*

ſonnelles. Ses ouvrages. Ses emplois. Son mariage. Ses enfans.

Pourquoi les Républiques de Grece étoient ſi jalouſes du trop grand pouvoir de leurs Généraux d'armée?

§. 1. SI l'on conſidere bien le penchant naturel que tous les hommes ont, & encore plus ceux qui ont le pouvoir en main & qui ſont à la tête d'une armée toute dévouée à leur ſervice, de s'élever au-deſſus de leurs égaux & d'uſurper ſur eux une puiſſance abſoluë; on n'aura pas lieu d'être ſurpris que les villes de Gréce, qui étoient comme autant de petites Républiques, ayent été de tout temps ſi jalouſes du trop grand pouvoir, où leurs Généraux d'armée parvenoient, ſoit par les belles actions qu'ils faiſoient, ou bien par une paſſion violente & inveterée qu'on avoit pour leurs familles & pour leur élevation; parce qu'il étoit à craindre que ces Généraux étant une fois parvenus à ce haut degré de puiſſance par la voye des armes & ſe voyant ſoutenus par des troupes entiérement dévouées à eux, ne fuſſent en état de cauſer quelque notable changement dans le gouvernement de

de ces Républiques & de faire bréche à leurs loix & à leurs privileges.

On peut observer la même chose dans les autres Républiques.

Ce que nous venons de dire des Républiques de Grece se peut aussi rémarquer avec la même facilité dans les Histoires des Romains & se peut suffisamment prouver par ces frequentes révolutions, qui sont arrivées dans la suite des temps en d'autres Etats & Républiques; mais sans nous arrêter plus long temps à ces anciennes Républiques, peut-être que les Memoires, que nous donnons ici au public, fourniront suffisamment dequoi conclurre, qu'une République ne sçauroit user d'une trop grande prudence pour empêcher de tout son pouvoir que la supreme autorité ne tombe entre les mains des personnes qu'elle tient à son service, & sur-tout de ses Généraux d'armée, ou pour la limiter tellement qu'on n'en ait point à craindre les suites.

La brieveté, que nous nous sommes proposez d'observer en écrivant l'Histoire de ces deux illustres fréres Messieurs *Corneille* & *Jean de Witt*, nous oblige d'entrer d'abord en matiére & de commencer par l'emprisonne-

ſonnement de Monſieur *Jacob de Witt* leur pére & de cinq autres Meſſieurs, aprés avoir dit pourtant quelque choſe des qualitez perſonnelles & des emplois de Monſieur *Jacob de Witt*, & comme il fut mal récompenſé des bons & fidelles ſervices, qu'il avoit rendu à ſa patrie.

2. Monſieur *Jacob de Witt* leur pére étoit d'une bonne famille bourgeoiſe, égal & conſtant dans la bonne & dans la mauvaiſe fortune, inſtruit dès ſa jeuneſſe dans pluſieurs arts & ſciences, & dans peu de temps avancé pour ſa grande capacité à la charge de Bourguemaître de la ville de Dordrecht, qu'il exerça pendant pluſieurs années avec beaucoup de gloire & de réputation, comme il ſe fit ſouvent diſtinguer dans les diverſes ſéances, qu'il eut à l'Aſſemblée des Etats, & dans un grand nombre d'ambaſſades, dont il s'acquita dignement. Mais ce grand homme eut en partage la priſon de Louveſtein pour récompenſe de ſes ſervices, de ſon zele infatigable, & de ſon grand amour pour ſa patrie.

Jacob de Witt.

Ses qualitez perſonnelles, & ſes emplois.

Il eſt mal récompenſé.

Dans l'année 1650. Meſſieurs les Etats voulant décharger leurs Sujets des

Les Etats prennent

 taxes

la réſolution de congedier de leurs troupes.

taxes & des impôts prirent la réſolution de congedier une partie de leurs troupes, dont ils jugeoient n'avoir pas beſoin dans un temps de paix. Cette réſolution n'ayant point plû à *Guillaume* II. Prince d'*Orange*, il fit arrêter le 30.me Juillet de cette même année quelques uns des Seigneurs de l'Aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

De quelle maniere & pour quelle cauſe ſont arrêtez & empriſonnez ſix Meſſieurs d'entre eux ?

Voici comment ces Meſſieurs furent arrêtez à la Haye pour de là être conduits au château de Louveſtein. Son Alteſſe le Prince *Guillaume* II. manda le matin auprès de ſa perſonne quelques uns des Seigneurs, comme cela lui arrivoit ſouvent, & entre autres *Jacob de Witt* de la ville de Dordrecht, *de Waal* & *Reayl* de celle de Harlem, *Jean Duyſt van Voorhout* de celle de Delft, *Keizer* de celle de Hoorn, & *Stellingwerf* de celle de Medenblic. Ces Meſſieurs furent d'abord introduits l'un après l'autre par l'antichambre dans la ſalle où ſon Alteſſe avoit accoûtumé de donner audience, & où ils trouverent le Lieutenant des Gardes nommé *Meeteren*, qui leur annonça l'un après l'autre, que ſon Alteſſe lui avoit donné

né ordre de se saisir d'eux & de les renfermer; ce qu'il executa sur le champ en les mettant entre les mains de quelques soldats pour être enfermez chacun dans une chambre à part & pour être gardez à vûë chacun par trois soldats.

Tout cela étant fait environ les huit ou neuf heures, son Altesse envoya querir le Conseiller Pensionnaire *Cats*, qui étant venu & étant entré dans la salle, y trouva le Prince ayant l'épée au côté, & qui lui dit avec quelque émotion: *Monsieur* Cats, *vous serez surpris de ce que je viens de faire, & moi je vous dirai, que je n'ai pû souffrir plus long temps, que des gens mal-intentionnez pour le bien & l'avantage du pays ayent fomenté les querelles & la division entre la province de Hollande & les autres. J'ai là haut prisonniers six des principaux, & j'ai envoyé le Comte* Guillaume *avec de la Cavalerie & de l'Infanterie pour se rendre maître d'Amsterdam. Allez, informez en là bas l'Assemblée des Etats de Hollande, & dites leur que je marche en personne vers Amsterdam.* Monsieur *Cats* fut fort étonné, & demandant les noms de

Entretien de son Altesse avec Mr. Cats.

Etonnement de

 de

Monsieur Cats. de ces prisonniers il déclara qu'ayant la memoire foible il ne sçavoit pas s'il les pourroit retenir. Là-dessus le Prince lui dit, *écrivez les*, allant lui-même dans la galerie querir une plume & de l'encre. Cependant Monsieur *Cats* se regarda dans le miroir pour voir si sa couleur lui étoit revenuë, & ayant écrit les noms des prisonniers, il demanda sur quel fondement, par quel ordre, & pour quelle cause son Altesse avoit fait cela. A quoi le Prince ne repondit autre chose si ce n'est qu'il s'en tenoit à la Résolution du 5.me Juin & aux Articles de l'Union. Monsieur *Cats* va incontinent donner avis de ce qui se passoit à l'Assemblée des Etats de Hollande; & sur cet avis ces Messieurs se separerent avec beaucoup de précipitation & de consternation, & se retirerent chacun dans leur ville, pour revenir le Lundi suivant.

Supplication de Monsieur Bronkhorst à son Altesse. 3. Bientôt après Monsieur *Bronkhorst*, Président à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, vint trouver suivant la coûtume son Altesse, & la supplia de vouloir faire une déclaration à l'Assemblée de cette maniere: Que son Altesse

se

se, en vertu de la Résolution de leurs Hautes Puissances passée le 5.me de Juin dernier, & pour plusieurs raisons importantes, avoit fait arrêter quelques uns des Etats de Hollande, & que son Altesse avoit envoyé le *Stadhouder* de Frise avec un bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie aux environs de la ville d'Amsterdam; sur quoi sa dite Altesse s'en ouvriroit plus particulierement à leurs Hautes Puissances, & leur déclareroit plus amplement les raisons de sa conduite; ensuite dequoi leurs Hautes Puissances furent priées de vouloir s'assembler le jour suivant après le sermon vers les onze heures.

4 Cependant toute la compagnie des Gardes, sous prétexte de vouloir tirer au blanc dans les Dunes, se mit en armes & se saisit de toutes les avenuës de la Cour. Quatre compagnies colonelles des troupes Françoises, Angloises, & Ecossoises vinrent aussi à la Haye environ midi de Delft, de Schiedam, & d'ailleurs, de même que deux compagnies de Cavalerie. Toutes ces troupes, qui avoient eu le temps de s'ennuyer & de se chagriner de ce qu'il n'y avoit

Les troupes se saisissent de toutes les avenuës de la Haye.

avoit rien à faire pour elles, firent leurs exercices avec un plaisir & une joye extraordinaires. Au contraire cela ne fit que donner beaucoup d'ombrage & de chagrin à tous les Politiques & autres personnes du Gouvernement, si vous en exceptez ceux qui n'avoient pas à cœur les interêts de la Hollande.

Reflexions de quelques Politiques.

5. L'on voyoit bien à présent, disoient ces Politiques, comment certains flateurs avoient peu-à-peu rendu plus puissans les *Stadhouders*; dont le credit s'augmentoit, pendant que celui des Etats diminuoit. Comment ces mêmes flateurs avoient inspiré à ce Prince ce sentiment tyrannique, *Tibi Roma subegerit orbem*, & qu'ainsi on n'avoit point fait la guerre pour se mettre en liberté, mais seulement pour voir quel seroit leur maître, le Roi d'Espagne, ou le Prince, qui cependant n'avoit pas la moindre prétension sur l'Etat ou sur sa souveraineté, ni qui n'y en avoit jamais formé aucune. Ces Politiques ajoûtoient, que les Etats n'avoient jamais été traitez d'une telle maniere, non pas même sous le gouvernement des Comtes de Hollande,

lande, & que toutes les Aſſemblées des Etats ne pouvoient qu'être inutiles & infructueuſes, puiſqu'ils n'en tenoient aucune, où ils fuſſent libres, & où ils pûſſent donner leurs ſuffrages ſans contrainte.

D'autres gens ſoutenoient le contraire & diſoient qu'il y avoit une alliance perpetuelle entre ces mêmes provinces; que c'étoit une choſe directement contraire à toutes les anciennes coûtumes & manieres du Gouvernement, qu'une province particuliere congediât ſes troupes; que ce n'étoit pas toute la Hollande, mais ſeulement quelques Chefs de cabale, qui avoient concerté cet ouvrage; que ces Chefs de cabale étant une fois éloignez, la province rentreroit dans ſon devoir; qu'aux maux extremes il falloit appliquer d'extremes remedes; que l'Etat, depuis que l'on s'étoit ſervi en l'année 1618. de ces voyes extraordinaires, ne s'en étoit pas mal trouvé, mais qu'il avoit augmenté en credit, en richeſſes, & en toute ſorte de bonheurs; & qu'à préſent les affaires en iroient beaucoup mieux. Autres reflexions contraires.

6. Le lendemain Monſieur *Bronkhorſt*,

qui présidoit à l'Assemblée, notifia pour sa décharge à leurs Hautes Puissances, qu'il n'avoit point reçû l'écrit de son Altesse concernant les ouvertures plus particulieres, dont il avoit été parlé ci-dessus; à quoi ledit Monsieur *Bronkhorst* ajoûta, que son Altesse avoit eu dessein ce jour-là de venir joindre les troupes campées aux environs d'Amsterdam pour empêcher qu'il n'y arrivât aucun desordre. Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puissances résolurent de prendre cela pour notifié, & d'attendre encore *les raisons & les motifs, qui avoient porté son Altesse à faire arrêter les susdits Seigneurs*, & à envoyer quelques troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie sous la conduite du *Stadhouder* de Frise aux environs de ladite ville d'Amsterdam, ainsi que Monsieur le Président à la réquisition de son Altesse l'avoit déclaré le jour d'auparavant dans l'Assemblée.

Notification faite par Monsieur Bronkhorst à leurs Hautes Puissances.

7. Le Dimanche au soir 31.me du mois on fit sortir de la Cour les six Seigneurs prisonniers dans deux carrosses, trois à trois dans un carrosse, chaçun avec trois fantassins & vingt-cinq cavaliers

De quelle maniere les six Messieurs prisonniers sont

valiers devant, autant dans le milieu, & un pareil nombre derriere avec cinquante fuseliers, & les ayant fait passer à travers des * *Veenes*, de Voerden, d'Isselstein, & d'autres petits lieux, afin d'éviter les grandes villes, on les conduisit vers le soir dans le château de Louvestein. Ils voulurent d'abord temoigner de la fermeté & du courage, dans la pensée où ils étoient, que les Etats & les villes de Hollande soutiendroient leur parti; mais voyans qu'ils se conformoient tous à la Résolution du 15.me Juillet, & qu'ils abandonnoient leurs interêts, ils s'apperçûrent facilement qu'on ne se mettroit pas en devoir de les défendre, & qu'on les traiteroit de la même maniere que Messieurs *Bikker* avoient été traitez. Cependant on fit si bien, que les villes respectives, d'où ces prisonniers étoient, conjointement avec leurs femmes & leurs parens & amis demanderent à son Altesse leur élargissement, avec offre de se déporter du Gouvernement. conduits à Louvestein?

 Mon-

* Ce sont des étenduës de pays, d'où l'on tire une certaine terre propre pour faire des tourbes.

On intercede pour leur élargissement.

Monsieur *Duyst van Voorhout* âgé de soixante-neuf ans, qui suivant la coûtume de la ville de Delft devoit sortir de charge dans un an, d'ailleurs étant indisposé, possedant de grands biens, & n'ayant qu'un enfant, fut le prémier d'entre eux qui fit une telle demande & une telle offre. Les fils du Bourguemaître *de Witt* furent exhortez à faire la même demande en faveur de leur pére; ce qu'ils réfuserent de faire, disans *qu'ils ne vouloient pas rendre coupable leur pére.* Néanmoins on se servit de cette Résolution contre lui & contre les autres Messieurs, ainsi que nous le verrons dans la suite; quoique Messieurs de Dordrecht témoignassent beaucoup de ressentiment sur ce qui s'étoit passé, comme cela paroît par le rapport de leurs Députez à l'Assemblée, que l'on peut voir dans *Aitzema.*

Plaintes faites contre eux.

Il a été dit ci-devant, que son Altesse avoit promis de faire donner les chefs d'accusation contre ces six Messieurs, & les raisons pourquoi ils avoient été mis en prison. Pour cette fin son Altesse fit délivrer à l'Assemblée des Etats de Hollande un écrit de sa main

&

& sous son sceau, dont la teneur étoit conçûë en termes généraux, sçavoir, *Que ces Messieurs avoient agi directement contre l'Union, ce qui suivant la teneur de l'Article XXIII. de cette Union devoit être puni. Que son Altesse avoit jugé à propos d'ôter du Gouvernement ce peu de personnes pour conserver toutes les villes ou tout l'Etat.* Enfin son Altesse disoit, qu'il avoit encore contre chacun de ces Messieurs en particulier des chefs d'accusation, qu'il gardoit par-devers soi jusqu'à une autre occasion.

Ceux qui sçavoient la teneur de ces accusations si foibles & si générales firent si bien, qu'on fut d'avis de ne faire la lecture d'aucune dans l'Assemblée, ni encore moins d'en donner une copie; mais il fut trouvé bon d'y appliquer le sceau & de les serrer, quoique dans la suite elles fussent mises au jour.

8. A la fin les Etats de Hollande comparurent le 13.me d'Août à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances en présence de son Altesse, de son Excellence le *Stadhouder* de Frise, & du Conseil d'Etat, déclarans que leurs Seigneurs

Déclaration des Etats de la province de Hollande.

& Maîtres n'avoient ci-devant parlé de la diminution des troupes & de la proposition qui en avoit été faite dans cette Assemblée, qu'à l'occasion de l'épuisement de leurs finances, causées par les dépenses excessives d'une longue & cruelle guerre; mais que depuis ayans rémarqué que les autres provinces se montroient inquiettes sur cet article, vû qu'elles jugeoient que leur pays ne seroit pas suffisamment à couvert de toute insulte & surprise, si leurs dits Seigneurs & Maîtres venoient à proposer la diminution des troupes; qu'à présent ils avoient trouvé bon de suivre là-dessus l'avis de leurs Alliez, & pour leur ôter tout sujet de crainte & d'inquietude ils avoient donné leur consentement à la proposition qui avoit été faite le 15.me de Juillet dernier par le Conseil d'Etat, telle qu'elle étoit couchée par écrit, pleinement persuadez qu'ils étoient des bons desseins des Etats des autres provinces, & leur recommandans fortement comme à leurs amis & alliez, de vouloir de leur part travailler avec toute la diligence & prudence possibles, à ce que les finances de l'Etat

fus-

fussent bien & dûement employées, pour en quelque maniere dédommager leurs Nobles & Grandes Puissances de ce qu'elles vouloient bien se charger encore d'une affaire si préjudiciable à leurs finances, & cela à l'occasion des autres provinces & pour le bien de l'Etat.

9. En vertu de la Résolution du Magistrat de Dordrecht on accorda à Monsieur *Jacob de Witt* & à ses enfans l'Acte de justification & d'indemnité que voici:

Acte de justification de la ville de Dordrecht en faveur de Jacob de Witt.

Nous les Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers, anciens Conseillers, & le College des Huit de la ville de Dordrecht, sçavoir faisons à tous ceux qui ces Lettres Patentes verront, que le Sieur Jacob de Witt, *ancien Bourguemaître de cette ville, à présent Conseiller dans les Députez, & Député de la part de cette ville à l'Assemblée des Etats de Hollande, n'a rien dit ni avancé au sujet du nouvel état de guerre, du licenciement & de la réforme des troupes, que ce dont nos Députez à l'Assemblée avoient été expressément chargez par nous; ce qui ayant été de nouveau examiné par nous en pleine Assemblée le* 10.me *de Juin dernier, de même*

que

que tous les documens & toutes les résolutions y appartenant, a été véritablement trouvé tel par nous, & en a été remercié par nous & en est encore remercié par ces présentes; où se trouvoit aussi inseré le rapport sur une lettre de leurs Hautes Puissances à Messieurs les Conseillers Députez en datte du 16.me Avril dernier, par lequel il paroit que Monsieur l'ancien Bourguemaître de Witt, & les autres Messieurs ont été du même avis sur ce qui a été dernierement répresenté ici par son Altesse comme Stadhouder, & au contentement de son Altesse & de nôtre approbation a été verbalement accordé, promis, & exhibé par écrit de nôtre part à ladite Assemblée des Etats de Hollande; qu'aussi ledit Sieur de Witt avec les autres Députez n'a rien négligé pour que le rapport unanime du 16.me Juillet dernier fut confirmé par leurs Nobles & Grandes Puissances, prémierement entre les Membres députez de leurs Nobles & Grandes Puissances, & ensuite ici dans nôtre Assemblée; de quoi & autres négociations ont été ce jourd'hui remerciez par nous & sont encore remerciez par ces présentes le Sieur de Witt & ses Condéputez; & comme toutes lesdites négociations & informations

mations faites & exposées par le Sieur de Witt *sont parfaitement de nôtre connoissance, ordre & autorisation, si déclarons par ces présentes estimer, approuver, & tenir pour valables lesdites négociations & informations, promettans au Sieur* de Witt, *de même qu'à ses enfans, de prendre comme fait en la personne de nous tous en général & de chacun de nous en particulier tout ce qui pourroit lui survenir à cette occasion & ce qui lui est déja survenu, en outre d'aider de tout nôtre pouvoir à remettre le tout en son entier, & à indemniser le Sieur* de Witt, *engageans pour cet effet nôtre ville & tous nos biens, & se soumettans à tous Seigneurs, Cours, Tribunaux, & Juges. Fait le 2. d'Août de l'année* 1650. *Et comme la lecture du présent Acte fut faite dans nôtre Assemblée le* 5.me *d'Août ensuivant, il fut trouvé bon d'en marquer la circonstance, & d'y faire apposer le sceau, à la réquisition de ladite ville, par les Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers, anciens Conseillers, & College des Huit de la même ville. Au bas, en l'absence du Secretaire, signé* H. Roosboom, *au dessous étoit appliqué un sceau en cire verte avec un morceau de papier blanc dessus.*

15.

Rapport de Monsieur de Reinswoude.

15. Le 15.me d'Août Monsieur *de Reinswoude* proposa & notifia à leurs Hautes Puissances, que son Altesse avoit mis entre les mains de lui Président *les Raisons & les Motifs qui avoient porté son Altesse à faire arrêter, en vertu de l'Acte de leurs Hautes Puissances datté du* 5.me *Juin dernier*, les Sieurs *de Witt* de la ville de Dordrecht, *de Waal* & *Reuyl* de celle de Harlem, *Jean Duyst van Voorhout* de celle de Delft, *Keizer* de celle de Hoorn, & *Stellingwerf* de celle de Medenblic, cachetez & scellez de son petit sceau; sur quoi ayant été déliberé, il fut arrêté que pour le présent on serreroit dans la caisse du Greffe lesdites Raisons cachetées & scellées; & là-dessus Messieurs les Deputez de Hollande firent enregitrer qu'ils notifieroient les susdites affaires à leurs Seigneurs & Maîtres.

Monsieur le même Président fit aussi sçavoir par ordre de son Altesse à leurs Hautes Puissances, que les Régens de la ville de Delft, de même que les parens & amis de Monsieur *Jean Duyst van Voorhout*, avoient supplié sadite Altesse, à ce qu'il fut tiré de sa prison de

de Louvestein, avec cette offre, que lesdits Régens, à la réquisition du Sieur *Duyst van Voorhout*, le déchargeroient de ses charges, de ses commissions, & de son serment, par-où il s'étoit obligé à ladite ville, sans jamais y recevoir à l'avenir le Sieur *Jean Duyst van Voorhout*, sans que pourtant il fut flêtri en son honneur, bonne fame & réputation, & que ceci seroit tenu pour une entiere satisfaction; que là-dessus son Altesse en vertu de l'Acte de leurs Hautes Puissances datté du 5.me Juin dernier avoit fait sortir de prison ledit *Jean Duyst van Voorhout*: sur quoi ayant été déliberé, Messieurs les Députez de Hollande firent mettre dans leurs regitres, qu'ils donneroient avis des affaires ci-dessus à leurs Seigneurs & Maîtres.

11. Sur une semblable notification faite à la réquisition de Monsieur *Jacob de Witt*, son élargissement s'ensuivit, de même que celui des autres Messieurs. Elargissement de Jacob de Witt.

Monsieur *Jacob de Witt* épousa le 9.me Octobre de l'année 1616. Mademoiselle *Anne vande Corput*, sortie d'une Son mariage.

famille illustre de Brabant, née le 24.me Avril de l'année 1599. & morte le 23.me Janvier de l'année 1645. (elle étoit fille de Monsieur *Jean vande Corput*, fils d'*Antoine van de Corput* ci-devant Echevin de la ville de Breda & Intendant de la haute & basse Swaluwe, & de Mademoiselle *Marie Buyzen*, qui épousa le 20.me Avril de l'année 1621. en secondes nôces Monsieur *Jean Berk*, Chevalier, Conseiller Pensionnaire de la ville de Dordrecht, & Envoyé extraordinaire auprès des Etats libres d'Angleterre & de Venise) Ils ont eu ensemble sept enfans, dont trois sont morts jeunes, & les quatre autres étoient.

I. JEANNE DE WITT, qui se maria le 9.me Juin de l'année 1637. avec Monsieur *Jacob van Beeveren*, fils de Monsieur *Corneille van Beeveren*, Seigneur de Swijndregt, Intendant des digues du pays d'Alblas & des eaux du Nederwaard, & Député à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

Ses enfans.

II. MARIE DE WITT, qui épousa

CORNEILLE DE WITT
Ruard de Putten
&c. &c. &c.

ſa en l'année 1641. Monſieur *Thierri Hœuft*, fils de Monſieur *Thierri Hœuft*, Seigneur de Fontaine Peureuſe, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Utrecht, Député à l'Aſſemblée de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, au College de l'Amirauté de Rotterdam, & à la Chambre des Comptes de la Généralité, Directeur de la Compagnie des Indes Occidentales, &c.

III. CORNEILLE DE WITT, né le 25.me Juin de l'année 1623.

IV. JEAN DE WITT, né le 25.me Septembre de l'année 1625.

Ces deux derniers ſont les illuſtres perſonnages, dont nous avons entrepris de décrire ici les belles actions, qu'ils ont fait pendant leur vie, & la maniere horrible dont ils furent maſſacrez & mis à mort. Nous commencerons donc par l'aîné des deux.

12. Monſieur CORNEILLE DE WITT donna dès ſes jeunes ans de grandes eſperances de lui, & fut inſtruit dans pluſieurs arts & ſciences, mais principalement dans les exercices Academiques; Corneille de Witt.

ques; il eut toûjours beaucoup d'inclination pour la science du Droit & pour l'art militaire, & il avoit naturellement du courage & de l'intrepidité, dont il donna plusieurs preuves dans sa jeunesse. Après avoir achevé ses exercices il employa quelques années à voyager dans les pays étrangers, d'où étant revenu il se maria le 21.me Septembre de l'année 1650. avec Mademoiselle *Marie van Berkel*, née le 31.me Mai de l'année 1632. fille de Monsieur *Jean van Berkel*, Receveur Général de la province de Hollande, & de Madame *Elizabeth Prince*, fille de Monsieur *Pierre Prince*, Bourguemaître de la ville de Rotterdam & Député à l'Assemblée de Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise. C'étoit une femme douée de rares & d'excellentes qualitez, telles qu'étoient un esprit net, un jugement solide, une beauté exquise, un sçavoir profond, & une éloquence admirable, qui sçavoit se consoler dans toutes sortes de disgraces par la lecture des Histoires saintes, & qui auroit pû faire honte à plusieurs des plus habiles & des plus sçavans hommes de son temps.

Ses qualitez personnelles.

Son mariage.

Quelle étoit sa femme?

temps. Ces deux illustres personnes eurent ensemble cinq enfans, sçavoir

I. JACOB DE WITT, né le 29.me Novembre de l'année 1653. qui ayant voyagé en France & en Italie, & s'en retournant chès lui par l'Allemagne mourut le 22.me Juin de l'année 1675. de la petite verole à Vienne en Aûtriche. Ses enfans.

II. JEAN DE WITT, né le 27.me Decembre de l'année 1660.

III. ANNE DE WITT, née le 1. Novembre de l'année 1667.

IV. MARIE DE WITT, née le 19.me Octobre de l'année 1669.

V. GUILLEMETTE DE WITT, née le 3.me Juillet de l'année 1671.

Monsieur *Corneille de Witt* fut quelques années après la mort du Prince *Guillaume* II. avancé à la charge de Bourguemaître de la ville de Dordrecht, & fut fait Député à l'Assemblée de Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise, *Ruard* ou Gouverneur & Intendant des digues du pays de Putten, Baillif de Beyerland, Intendant des digues du pays de Moerkerken, & Cu- Ses charges

rateur

rateur de l'Academie de Leide. Nous ferons voir en temps & lieu dans le cours de cette Histoire quelles autres charges honorables il posseda, & nous parlerons présentement de Monsieur son frére.

Jean de Witt.

23. Monsieur JEAN DE WITT avoit un esprit si delicat & si penetrant, que souvent dans tout un siecle on ne sçauroit trouver son semblable : il étoit laborieux, il aimoit passionnément l'étude, & il apprit tous les exercices qui conviennent à un Gentilhomme, où il fit de si grands progrès, qu'il comprenoit tout presque aussi vîte que ses Maîtres le lui dictoient ; par-où il fut souvent proposé pour exemple aux autres Ecoliers ; sa plus forte passion étoit la Jurisprudence, la Politique, & les Mathematiques, possedant au souverain dégré les sept arts liberaux ; il étoit agréable & enjoué dans la conversation, quoique d'ailleurs il fût grave & serieux ; il mit au jour divers beaux & bons ouvrages, dont celui (qui a pour titre *Elementa curvarum linearum*, & qui a été imprimé par les soins de *François à Schooten* Proféſſeur en Mathe-

Ses qualitez personnel.

Ses ouvrages.

JEAN DE WITT
Conseiller Pensionnaire
de Hollande. &c. &c. &c.

thematique dans l'Academie de Leide, à Amsterdam chès *Louis* & *Daniel Elzevir* en l'année 1650.) n'est pas des moindres, mais la plûpart ont été imprimez sous des noms empruntez, paroù il fut mis, de même que son pére, au nombre des sçavans hommes de la ville de Dordrecht. Ayant achevé ses études dans les Academies, il fut fait Docteur en Droit, & ensuite il voyagea pendant quelques années dans les pays étrangers, d'où étant de retour il fut fait l'année 1650. Conseiller Pensionnaire de la ville de Dordrecht, & après la mort de Monsieur *Adrien Paauw* Seigneur d'Heemstede il fut élû Conseiller Pensionnaire de Hollande & de Westfrise, Intendant & Greffier des fiefs, & Garde du grand sceau desdites provinces. Il se maria le 16.me Fevrier de l'année 1655. avec Mademoiselle *Wendele Bikker*, (fille de Monsieur *Jean Bikker*, fils de Monsieur *Gerard Bikker*, Bourguemaître de la ville d'Amsterdam & Conseiller à l'Amirauté de cette ville, & d'*Agnès de Graaf*, fille de Monsieur *Jacob de Graaf*, Seigneur de Zuyd-Polsbroek, & Bourguemaî-

Ses emplois.

Son mariage.

tre de la ville d'Amsterdam) morte le 1. Juillet de l'année 1661. Etant Seigneur de Zuyd-&-Noord-Linschooten, de Snellewaard, de Hekkendorp, & d'Ysselveere, il eut de sa femme cinq enfans, qui étoient

Ses enfans. I. ANNE DE WITT, qui nâquit le 27.me Decembre de l'année 1655. & qui se maria le 30.me Juillet de l'année 1675. avec Monsieur *Herman van den Honart*, (fils de Monsieur *Jean van den Honart*, fils de Monsieur *Rochus van den Honart*, Conseiller ordinaire de la Cour de Hollande, de Zelande, & de Frise, & de Madame *Cornelie Halling*, fille de Monsieur *Herman Halling*) Député à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

II. AGNES DE WITT, née le 16.me Juin de l'année 1658.

III. MARIE DE WITT, née le 22.me Septembre de l'année 1660.

IV. JEAN DE WITT, né le 27.me Mai de l'année 1662. Seigneur de Zuyd-&-Noord-Linschooten, de Snellevaard, de Hekkendorp, & d'Yssel-

ſelveere, & Secretaire de la ville de Dordrecht.

V. JACOB DE WITT, né le 10.me Novembre de l'année 1667.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§. 1. Jean de Witt *trouve les affaires fort embrouillées & fort délabrées. Il ſe fait pluſieurs ennemis.* 2. *Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.* Jean de Witt *exerce cette charge avec beaucoup d'application & d'honneur.* 3. *Mutineries & inſolences de la populace.* 4. *L'extreme foibleſſe de la Hollande. Pourquoi les impôts n'y diminuent point?* 5. *Ses dettes excesſives.* 6. *Ses grandes pertes.* 7. *Ses guerres avec l'Angleterre.* 8. *Elle ſe mêle dans les guerres du Nord.* 9. *Cauſes des grands impôts, dont elle a été chargée. Eſclavage, dont elle eſt menacée.* 10. *Quel étoit ſon gouvernement ſous les* Stadhouders? *Quel il eſt ſous les Régens d'à préſent? Il déplait à pluſieurs. A-*

vis ſalutaire aux Hollandois. Pluſieurs ſeroient bien aiſes du rétabliſſement des Stadhouders. 11. Pirateries des François & des Anglois très préjudiciables à la Hollande. On vend divers vaiſſeaux des Hollandois. Qu'eſt-ce qu'on a à craindre du Capitaine Général? Qu'eſt-ce qu'on lui inſpire? Pourquoi la Hollande ne doit jamais élire de Chef perpetuel? 12. Origine de ſes guerres avec l'Angleterre. Les Anglois recherchent ſon amitié. Sur quoi ils inſiſtent? On rejette leurs offres, & on empêche la concluſion du traité avec eux. On maltraite fort leurs Ambaſſadeurs. Ces Ambaſſadeurs s'en retournent très mal ſatisfaits. Qu'eſt-ce qu'un d'entre eux répréſente aux Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances? La Hollande n'a eu que trop de ſujet de ſe repentir d'avoir mépriſé leurs offres. Combien de peines & de ſoins elle a eu pour rentrer en paix avec eux? 13. Les guerres du Nord lui ſont préjudiciables. L'Electeur de Brandebourg s'oppoſe aux deſſeins du Roi de Suede. Il tâche à ſe faire des amis. Il ſe jette dans le parti du Roi de Suede. Il ſe rend

odieux

odieux aux Hollandois. Traité d'Elbing conclu entre la Suede & la Hollande. Principaux articles de ce traité. On auroit prévenu plusieurs maux, s'il eût eu sa derniere perfection. Pourquoi il ne peut être ratifié par la Hollande? L'Electeur de Brandebourg rompt avec le Roi de Suede, & il rentre en alliance avec le Roi de Pologne. La Hollande procure de grands avantages à cet Electeur. Elle ne peut abandonner ses interêts. Elle se void exposée à entrer en guerre avec la France, l'Angleterre, & la Suede. 14. Jean de Witt *ne néglige rien pour affranchir sa patrie du joug de l'esclavage. Rapport qu'il fait là-dessus. Il propose la necessité qu'il y avoit de faire la paix. On en écrit à* Cromwel. *On s'oppose à cette négociation. On envoye une lettre là-dessus aux Régens d'Angleterre.* 15. *La Zelande propose d'élire un Capitaine & Amiral Général. Les Etats de Hollande s'y opposent fortement. Les partisans du Prince s'y employent de tout leur pouvoir. On expose ce jeune Prince à la vûë du peuple de Dordrecht. Ce qui cause une grande émeute*

dans cette ville. 16. Imposition du vingtieme denier dans la Hollande Seditions à cette occasion. Libelles diffamatoires contre les Etats de Hollande & de Westfrise.

§. 1. LOrsque Monsieur *Jean de Witt* parvint dans si peu de temps à cette haute dignité, & cela au commencement des cruelles guerres avec les Anglois, dont les prémieres hostilitez avoient été commises le 29.me Mai de l'année précedente, il trouva les affaires si embrouillées & si délabrées, que sans son secours la République auroit sans doute été exposée à de grands dangers; car les dissensions entre les partisans du Prince & les défenseurs de la précieuse liberté étoient si grandes, que les prémiers prétendans se conserver la souveraine autorité, telle qu'ils l'avoient cuë durant le gouvernement du *Stadhouder*, ne cherchoient qu'à opprimer entierement les autres.

Jean de Witt trouve les affaires fort embrouillées & fort délabrées.

Comme Monsieur *de Witt* tâchoit par les voyes de la douceur à prévenir ces dissensions & ces violences, il se fit ennemies, dès qu'il fut entré dans

Il se fait plusieurs ennemis.

la charge de Conſeiller Penſionnaire, pluſieurs perſonnes envieuſes & mercenaires; ce qui ne contribua pas peu à augmenter ſon zele pour la République, puiſque dans les dix-neuf ans qu'il exerça cette charge il mit fin à quatre guerres ſur terre & à autant ſur mer, outre toutes les alliances, qu'il fit avec diverſes Puiſſances tant en Europe que dans les autres parties du monde, comme cela paroîtra dans la ſuite. Mais avant que de paſſer plus loin, je juge qu'il eſt neceſſaire de mettre ici devant les yeux du Lecteur la commiſſion de cette belle mais penible charge, & de lui faire voir qu'il n'y a point de roſes ſans épines.

Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.

I.

2. Afin que le Conſeiller Penſionnaire puiſſe toûjours être en état de ſervir la République, il ne pourra en aucune maniere ni ſous quelque prétexte que ce ſoit exercer d'autre charge

Commiſſion de la charge du Conſeiller Penſionnaire de Hollande.

ge que celle de Pensionnaire tant dans le pays que hors du pays.

II.

Afin qu'on puisse faire fonds sur son service & sur ses avis, il sera neutre & sans partialité dans toutes les affaires tant des quartiers, villes, bourgs, & colleges de Hollande & de Westfrise, que des autres provinces & pays, autant que cela concernera la Hollande & la Westfrise, il n'embrassera les interêts de personne, ni ne donnera aucun avis ou conseil, ni ne prendra aucune pension ou gages de quelque autre Etat ou Prince.

III.

Il sera tenu de prendre soin de toute sa force, que les privileges, droits, coûtumes, & usages des pays de Hollande & de Westfrise, de même que l'autorité legitime de l'Etat, soient conservez en leur entier.

IV.

Il s'employera avec application & fidellement à faire vuider les procès, que la Hollande & la Westfrise ont ou pourront avoir à l'avenir durant l'exercice de sa charge.

V. Afin

V.

Afin que les Etats puiſſent en tout temps être informez des procès qu'ils ont, lui en étant réquis ſera rapport en quel état ſeront les procès publics.

VI.

Il donnera par écrit, du moins huit jours avant la comparition de l'Aſſemblée autant que le temps le pourra permettre, à ceux des Nobles qui ont ſéance dans le College des Conſeillers Députez, les articles & les pieces, pour leſquelles l'Aſſemblée doit être convoquée avec la communication des Conſeillers-Députez, afin que les Nobles puiſſent déliberer là-deſſus avec les autres Députez un ou pluſieurs jours avant l'Aſſemblée.

VII.

Il ſera ponctuel à ſe trouver dans toutes les Aſſemblées des Etats au jour qu'elles auront été convoquées, & commençant à traiter des affaires avec les Membres qui ſeront préſens, il expediera toutes celles qui ſe préſenteront, juſqu'à diſpoſer des charges & offices incluſivement, ſans attendre l'arrivée des Membres abſens.

VIII.

L'Assemblée commencera ses séances à neuf heures avant midi & à trois heures après midi, & elle les finira à midi & à six heures du soir.

IX.

Il se conduira d'une telle maniere sur ce qu'il aura à proposer, qu'à chaque séance tant avant qu'après midi on puisse mettre sur le tapis quelque affaire, dont on délibere à la conclusion.

X.

En cas que quelques Membres ne se trouvassent pas à l'Assemblée aux heures marquées, il commencera la lecture de quelques Requêtes ou d'autres pieces, qui ne regardent point les articles de la convocation, afin que par-là on puisse recueillir les voix des assistans.

XI.

L'Assemblée étant complette, il proposera les articles de la convocation, sur-tout ceux qui concernent la levée des deniers, sans oublier de rapporter succintement tous les autres articles, afin que par ce moyen on puisse sçavoir, aussi vîte qu'il se pourra, le sentiment

timens des Membres ſur leſdits articles.

XII.

En faiſant la recapitulation des articles il ſe contentera d'exhorter les Membres, qui s'y ſont oppoſez, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre là-deſſus les ſuffrages de tous les aſſiſtans, à moins que le Conſeiller Penſionnaire n'eût des raiſons particulieres pour agir autrement.

XIII.

Il fera une liſte à part des Membres, qui ſeront Députez par leurs Nobles & Grandes Puiſſances pour des affaires particulieres, & il ſollicitera une fois toutes les ſemaines le Préſident de chaque députation à ce que leſdites affaires puiſſent être vuidées, lui donnant en même temps un extrait de ladite commiſſion.

XIV.

Au commencement de chaque Aſſemblée il fera rapport à leurs Nobles & Grandes Puiſſances des affaires conſiderables, qui ſeront ſurvenuës depuis la ſéparation de la derniere Aſſemblée de la Généralité & des Conſeillers Députez.

XV.

Il délivrera toutes les Requêtes des Fermiers concernant les finances, avant que de les lire dans l'Assemblée, aux Commissaires établis pour cela par leurs Nobles & Grandes Puissances, afin qu'ensuite il présente à l'Assemblée celles qui lui auront été mises entre les mains en vertu de ladite commission & après perquisition faite.

XVI.

Après la lecture faite tout haut de chaque article, il laissera dire aux Nobles & aux villes leur avis là-dessus, sans qu'aucun d'eux soit interrompu en donnant leur avis & en déclarant leur sentiment, ou que lui-même ne dise son avis, à moins que les Nobles & les villes n'exigeassent cela de lui.

XVII.

Il couchera par écrit les avis & les suffrages de chacun d'eux en particulier, & les suffrages étant donnez il déclarera sur quoi il y a le plus de voix, afin qu'ensuite on puisse proceder à la conclusion, prendre une résolution là-dessus, & la mettre par écrit.

XVIII.

XVIII

Il aura soin que tous les Lundis après midi on resume dans l'Assemblée toutes les résolutions d'importance prises dans la semaine d'auparavant; & comme le Secretaire sera chargé d'amplifier les apostilles & les appointemens sur les requêtes ordinaires, si elles sont de quelque importance, elles seront aussi recapitulées par le Conseiller Pensionnaire & par le Secretaire, avant qu'elles soient rendues publiques.

XIX.

On fera & on tiendra un regître exact de toutes les résolutions des Etats, comme il sera tenu par le Secretaire un regître des appointemens sur les requêtes présentées aux Etats, avec un rapport sommaire de ce qui aura été demandé par ces requêtes; lequel regître sera mis en garde chès le Secretaire, afin qu'on le puisse voir en tout temps à la réquisition des Membres de l'Assemblée.

XX.

Il sera obligé d'amplifier toutes ordonnances, actes, placards, actes pour la levée des deniers, résolutions, & autres

autres dépêches importantes, de les faire enregîtrer, & de mettre un sommaire à la tête de chaque dépêche.

XXI.

Il prendra soin que dans huit ou quinze jours pour le plus tard après chaque Assemblée les résolutions amplifiées soient mises en ordre, afin qu'on en puisse donner copie, de même que de tous les actes pour la levée des deniers, à chacun des Etats, comme les Nobles & les villes; & cela aux dépens de la République.

XXII.

Il donnera en même temps, s'il en est réquis, aux Etats un inventaire de tous les livres, pieces, chartres, & papiers, qui concernent la République & qu'il a en garde, afin que les Etats puissent en faire prendre selon leur bon-plaisir celles qu'ils jugeront dignes d'être mises & gardées dans les Archives de la République.

XXIII.

Il tiendra secrettes les opinions, qui auront été données par chacun des Membres, & ne les revelera en aucune maniere, ni les raisons alleguées pour

pour ſoutenir ces opinions, ni en un mot aucune affaire qui ſe ſera traitée dans l'Aſſemblée, qui devra ou qui ſera autrement ordonnée d'être tenuë ſecrette.

XXIV.

Il ſera tenu d'executer ponctuellement & fidelement les commiſſions, dont il ſera chargé par les Etats dans les Provinces Unies, & devant aller en commiſſion il prendra un écrit de ſa commiſſion ſigné par un des Nobles & par deux des Députez des villes regulierement tour à tour, ſur le pied & dans l'ordre qu'il ſera trouvé bon par l'Aſſemblée en corps.

XXV.

Il ſera obligé de comparoître à l'ordinaire dans le College des Conſeillers Députez & dans l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux, où il n'aura que voix déliberative, & trouvant qu'il y eſt ſurvenu certaines affaires, ſur leſquelles il eſt neceſſaire de convoquer Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, comme cela ſera jugé avantageux pour le pays, il executera ponctuellement ce dont

dont il sera chargé, soit pour convoquer les Etats, ou pour faire d'autres dépêches, & il sera sa residence ordinaire à la Haye.

XXVI.

Il s'engagera par serment de ne se mêler en aucune maniere de l'élection d'aucun Officier, Conseiller, ou autres Magistrats des Villes ou du plat pays, ni de recommander ouvertement ni secrettement qui que se pût être, dans l'Assemblée des Etats, auprès des Conseillers Députez à la Généralité, auprès de son Altesse, & ailleurs, pour lui faire obtenir quelque charge de Judicature, dans les finances, dans les troupes, ou dans la police.

XXVII.

Il sera tenu d'avoir l'oeuil sur tout ce qui regarde les finances, pour ensuite en prendre connoissance autant qu'il lui sera possible, & pour en donner, s'il en est réquis, ses avis à Messieurs les Etats; mais sans se mêler de regler ou de dispenser les finances, il laissera faire à Messieurs les Conseillers Députez, à qui il sera obligé de communiquer ses avis là-dessus.

XXVIII.

…rement il continuera à entrete-
…rrespondance avec les Ambas-
…e l'Etat dans les pays étran-
…qu'il a été accordé au sus-
… Pensionnaire, suivant la
…leurs Nobles & Grandes
…5me Juillet de l'année

…XIX.

…ra avoir de corres-
…he ou par écrit avec
…ce, Souverain, Ré-
…Communauté, Ambas-
…adeur, Agent, ni autres hors du pays ou dans le pays, sur des affaires secrettes & concernant l'état du pays, à moins que cela ne lui fut ordonné par une expresse résolution des Etats de Hollande & de Westfrise & par les Lettres qui lui en seront expediées & envoyées; de même il sera obligé de présenter les articles les plus essentiels de tout ce qui aura été dit là-dessus à l'Assemblée des Etats, ou en leur absence aux Conseillers Députez, en présence des Députez de Hollande & de Westfrise à l'Assemblée de leurs Hau-

tes

tes Puissances Messieurs les Etats
néraux se trouvans sur les lieux,
leur en faire la lecture & le rap
afin de prendre là-dessus une bo
solution au grand avantage

XXX.

Il ne pourra ouvrir
adressante aux Etats qu
Députez, que dans leu
en présence de ceux
seront présens, au
renduës d'abord qu'
comme aussi il ne p
devers soi ni faire déc
qu'il lui plaira, aucune ... concernant les Etats du pays, mais elles seront exhibées dès le moment de leur reception, à celle fin qu'elles soient lûës & qu'on en sçache le contenu.

XXXI.

Pour lequel office ledit Conseiller Pensionnaire jouïra d'une pension annuelle prise des impositions de la province, montant à la somme de trois mille livres, dont chaque quartier lui sera payé tous les trois mois.

XXXII.

Lorsqu'il sera en voyage pour quel-

que

faire extraordinaire, ayant ordre
ommiſſion des Etats ou des Con-
s Députez, il aura les mêmes ſa-
vacations que les autres Dépu-
ins que les Etats ne trou-
ue le Conſeiller Penſion-
ec ſoi un Clerc pour lui
car en ce cas il aura de
ême par jour la ſomme
d à ſes frais, & outre
& les chariots, qui

XXIII.

é Conſeiller Penſionnaire ... nent de ſe conformer à tous ces articles & de faire pour le bien du pays de Hollande & de Weſtfriſe tout ce qu'un bon & fidelle Conſeiller Penſionnaire eſt obligé de faire, ſe gardant bien de recevoir aucun don ou préſent, qu'il eſt défendu par les loix de recevoir, ſous peine d'être noté d'infamie & d'être privé de ſa charge.

XXXIV.

La charge de ce Conſeiller Penſionnaire durera l'eſpace de cinq ans, leſquels étans expirez on déliberera de nouveau ſur l'élection d'un autre, à moins

moins que par la pluralité des [illegible] fut trouvé bon de confirmer ce [illegible] dans sa charge suivant l'instructi[illegible] lui en a été donnée & qui s[illegible] de nouveau lûë, examinée [illegible] mée, & dont il prêtera [illegible] pendant qu'il sera en ch[illegible] dra son rang & sa place [illegible] Etats & des Conseillers [illegible] lon qu'il se trouvera [illegible] tre Assemblée.

XX[illegible]

Et en cas qu'il ne [illegible] dans sa charge, il n[illegible] service d'aucun autre E[illegible] la province de Hollande, que par le consentement & du sçû de Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

Ainsi fait & arrêté en pleine Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats, à la Haye le 20.me Mars de l'année 1641.

Jean de Witt exerce cette charge

Monsieur *de Witt* exerça cette charge avec tant d'application & d'honneur, qu'il a par-là éternisé son nom à la posterité.

3. Ce-

Cependant la populace s'aigrissoit de jour en jour & se mutinoit dans ...part des villes, disant que l'on ...exterminer la maison d'Oran-...it élevé l'Etat & qui avoit ... de quantité de gens, & ...ndoit ôter la charge de ...une Prince, qui n'avoit ...ans. Cette populace, ...r esclavage d'une do-...que, ni les fruits du ...ernement de la Ré-...s Magistrats bien in-... donnent aucun repos ni jour ni nuit dans toutes les villes pour faire goûter à leurs habitans la douceur de leur gouvernement, s'attroupe & se souleve dans les villes de Dordrecht, d'Enkhuise, de Hoorn, & de la Haye, dans la derniere desquelles on avoit donné de nouveaux drapeaux aux bourgeois, sous lesquels ils réfuserent de se ranger & de monter la garde, courans & crians comme des enragez, & casserent les vitres de plusieurs maisons des principaux, voulans ravoir les vieux drapeaux, parce que les armes du Prince d'Orange y étoient

beau-coup avec d'application & d'honneur.

Mutineries & insolences de la populace.

pein-

peintes, ce qui fut accordé par [illegible]
vence; outre cela on sema par tou[illegible]
satyres en vers de part & d'autre
on en trouva deux affichées au[illegible]
tours d'une des principales [illegible]

4. Je ne sçaurois me[illegible]
répréſenter ici au Lecteur[illegible]
blesse où se trouvoit al[illegible]
fin de lui faire voir d[illegible]n[illegible]
sion & dans quel des[illegible]
Witt prit le gouvern[illegible]
pourquoi je m'arrêt[illegible]
siderations, qui fure[illegible]
& qui quelques années[illegible]
ses au jour, non sans l[illegible]
Monsieur DE WITT; elles commençoient ainsi:

L'extreme foiblesse de la Hollande.

„ Il est vrai qu'après la mort du
„ Prince *Guillaume* II. on ne recueil-
„ lit pas de fruits aussi salutaires, que
„ vraisemblablement on avoit déja eu
„ sujet d'en attendre, particuliere-
„ ment puisque jusqu'à présent il n'y
„ a point eu de diminution dans les
„ grands impôts & dans les taxes exces-
„ sives de l'Etat; mais si l'on examine
„ & considere bien la raison de ceci
„ & le passé, on trouvera que la cause
„ n'en

Pourquoi les impôts n'y diminuent point?

„ doit pas être imputée aux Magistrats libres d'à présent, mais au précedent gouvernement tyrannique des *Stadhouders*, Gouverneurs & Capitaines Généraux, de même qu'à d'autres foiblesses, qui sont arrivées ; & ce qui est digne d'admiration, c'est que la chose ait été poussée si loin à l'avantage de la Hollande que dans la conjoncture présente ; car si l'on examine attentivement & l'on pese bien les raisons solides & évidentes de ce qui a été dit, quiconque y fera réflexion, s'appercevra d'abord de ces „ quatre choses qui suivent.

„ §. I. Que dans le temps de la „ mort du dernier *Stadhouder* & Capi- „ taine Général la province de Hol- „ lande, étant d'une si petite encein- „ te, & son terroir étant si mauvais, „ se trouva chargée d'un si effroyable „ capital pris à interêt & de dettes si ex- „ cessives qui couroient, qu'il paroî- „ tra incroyable dans les autres pays & „ peut-être aussi à l'avenir dans la Hol- „ lande, qu'une si petite province ait „ pû encore se soutenir, malgré ces

Ses dettes excessives.

„ grands

„ grands impôts & ces taxes
„ ves : & que ses habitans aye
„ supporter non seulement les
„ annuels d'un capital si
„ mais aussi tant de gros
„ leur propre défense &
„ leurs Alliez qui leur
„ Messieurs les Etats d
„ vince ayans remontré
„ *laume* II. *Stadhoude*
„ néral, pére du Pri
„ *laume* III. d'à pré
„ avant qu'il mourut
„ la suite été déclaré
„ la défense de leurs pr
„ & passées en l'année 1650. que la
„ province de Hollande se trouvoit a-
„ lors chargée des deniers pris à inte-
„ rêt pour la somme de cent quarante
„ millions de livres, & outre cela des
„ dettes qui couroient pour la somme
„ d'environ treize millions de livres.

„ 6. II. Que les habitans de ladi-
„ te province, qui étoient les mieux
„ accommodez & qui négocioient en
„ Levant, avoient souffert environ le
„ même temps & sur-tout dans les
„ années 1650. & 1651. de très gran-
„ des

Ses grandes pertes.

„ des pertes causées par les pirates Fran-
„ çois dans la Mediterranée, de sorte
„ qu'une partie seulement de ces per-
„ tes, telle que les Marchands d'Am-
„ sterdam la déclarerent par ordre du
„ Magistrat & qu'ils veulent bien con-
„ fesser, monta à la somme de plus de
„ cent *tonnes* d'or ou de dix millions
„ de livres.

„ 7. III. Qu'en l'année 1651. l'E-
„ tat fut en guerre ouverte avec les
„ Anglois & y demeura jusqu'en l'an-
„ née 1654. par-où le commerce fut
„ fort interrompu, & plusieurs négo-
„ cians de ladite province firent des
„ pertes considerables.

Ses guerres avec l'Angleterre.

„ 8. IV. Que peu de temps après
„ survinrent les guerres du Nord, qui
„ furent principalement entre les Rois
„ de Suede & de Dannemarc, & dans
„ lesquelles cet Etat se mêla en vûë
„ de secourir le plus foible & de tenir
„ la balance entre ces deux Princes.

Elle se mêle dans les guerres du Nord.

„ Quoique tout le monde reconnois-
„ se toutes ces affaires generales pour
„ d'assés bonnes raisons de ce que nous
„ venons d'avancer; cependant com-
„ me peu de gens en ont recherché

„ soigneusement les véritables fondemens & les principales causes., & „ qu'ainsi plusieurs les regardent comme des effets du gouvernement présent, nous avons cru qu'il étoit necessaire de montrer, aussi certainement qu'il se pourra, d'où ces choses, humainement parlant, ont proprement tiré leur origine.

Causes des grands impôts, dont elle a été chargée.

„ 9. Prémierement donc, pour ce qui est des *cent quarante millions de livres pris à interêt & des dettes courantes*, dont nous avons déja parlé, il est bien certain & même qu'aisé à comprendre, que c'étoit le Capitaine Général avec ses flateurs qui avoient obligé les bons Régens de Hollande à cela, puisque ces deniers furent dissipez pour satisfaire l'ambition & la gloire du Capitaine Général à mettre de grandes armées en campagne & à prendre par des sieges étonnans des villes, qui sont encore à présent fort à charge à la Hollande; & ce qu'il y avoit de plus déplorable, c'étoit que ces villes frontieres, étant à l'entiere disposition du Capitaine Général, tant à l'égard des

„ Gou-

„ Gouverneurs ou Commandeurs qu'il „ y établissoit, que des garnisons qu'il „ y mettoit, n'étoient proprement „ qu'autant de citadelles pour tenir „ comme dans les fers la pauvre Hol- „ lande; & ce que l'on a été souvent „ obligé de voir avec douleur, c'est que „ pendant que l'on sacrifioit sur terre „ tant de millions à l'ambition du Capi- „ taine Général, la défense necessaire par „ mer pour la conservation du com- „ merce & de la navigation, qui étoit „ l'ame de la Hollande, devoit dépen- „ dre des deniers, que l'on payoit pour „ les convois & pour les droits d'en- „ trée, & que l'on ne tiroit que des „ Marchands; bien plus, il arrivoit „ souvent qu'une partie de ces deniers „ étoit employée pour faire la guerre „ par terre.

Quel étoit son gouvernement sous les Stadhouders?

„ Je sçai bien que plusieurs person- „ nes ne condamnoient pas cette ma- „ niere de gouvernement, par les rai- „ sons, que les bons habitans du pays, „ qui avoient le bonheur de n'être pas „ endommagez par les pirateries & les „ abus qui se commettoient dans la „ Compagnie des Indes Occidentales,

„ faisoient alors aussi bien & même
„ mieux leurs affaires que présente-
„ ment, qu'alors on pouvoit gagner
„ quelque chose, & de plus que les
„ diverses cruelles guerres, qui se sont
„ faites dans la plûpart de nos pays cir-
„ convoisins & même dans les pays é-
„ loignez, ont obligé quantité de ri-
„ ches Réfugiez à venir s'établir dans
„ la Hollande. Mais je souhaiterois
„ que ces pauvres gens vissent un peu
„ plus loin que le bout de leur nez, &
„ alors ils appercevroient qu'il en alloit
„ en ce temps-là dans la République
„ tout ainsi qu'il me souvient que les
„ choses alloient dans une certaine fa-
„ mille, à qui Dieu avoit accordé en
„ abondance des biens temporels, &
„ dont le pére & la mére étans morts,
„ les enfans furent mis sous la condui-
„ te d'un tuteur prodigue & dépensier,
„ qui ne dressant aucun compte faisoit
„ du fonds le revenu, & lorsqu'il n'y
„ avoit point d'argent dans la caisse,
„ il prenoit d'abord une bonne som-
„ me à interêt sur le compte des pau-
„ vres orphelins; dans ce temps-là les
„ enfans de cette famille étans fort jeu-

„ nes

„ nes & simples, les enfans du voisi-
„ nage & les domestiques s'en réjouïs-
„ soient extremement, comme ayans
„ & faisans tout ce qu'ils vouloient;
„ mais ce mauvais tuteur étant venu à
„ mourir, lesdits enfans tomberent en- Quel il
„ tre les mains d'une Chambre d'or- est sous
„ phelins très bien réglée, qui ayant les Ré-
„ elle-même continuellement les yeux gens d'à
„ sur eux, & qui les ayant outre cela présent?
„ commis aux soins d'un honnête hom-
„ me vigilant & sobre, ladite famille
„ fut réglée d'une toute autre manie-
„ re par le moyen d'un menage bien
„ ordonné & sans faire la moindre dé-
„ pense inutile, tellement qu'au-lieu
„ que du temps du prémier tuteur on
„ dépensoit tous les ans beaucoup au-
„ delà des revenus & que l'on prenoit
„ à tous momens de l'argent à inte-
„ rêt, sous la direction du second tu-
„ teur les revenus des biens s'augmen-
„ toient chaque année considerable-
„ ment, & ce que l'on en tiroit au-
„ delà de la dépense ordinaire é-
„ toit employé à acquiter une par-
„ tie des deniers pris à interêt, dont
„ le prémier tuteur avoit chargé

„ les biens des pauvres orphelins.

Il déplait à plusieurs.

„ Cependant les susdits enfans murmuroient dans le même temps & disoient, qu'à présent leur condition étoit beaucoup plus fâcheuse, & que sous leur prémier tuteur ils avoient joui des plaisirs de la vie; de même les enfans du voisinage & les domestiques se plaignoient, disans, que pendant que le prémier tuteur avoit gouverné cette maison on pouvoit quelquefois s'en donner au cœur joye, & qu'à présent on n'y avoit point de lippées franches; mais ces pauvres orphelins ne faisoient gueres réflexion, que si le prémier menage eût duré plus long temps, ç'auroit été une triste conjoncture pour eux lorsqu'ils seroient majeurs.

Avis salutaire, aux Hollandois.

Et nous pauvres innocens de Hollandois, que l'on pourroit à juste titre nommer stupides Hollandois, jusques à quand demeurerons-nous dans nôtre bêtise & stupidité, sans nous appercevoir que ces plaisirs, que nous ressentions alors, ne procedoient que de la mechante conduite de ce tuteur prodigue & dépensier, qui avoit fait

„ nego-

„ négocier ſur nôtre compte ce capi-
„ tal de cent quarante millions ? Du
„ moins devrions-nous comprendre,
„ que nous ſommes contraints d'être
„ encore taxez & tondus pour payer
„ les interêts de ce capital; deſquel-
„ les ſeules taxes nos Gouverneurs d'à
„ préſent pourroient entretenir toute
„ la famille: de ſorte qu'on peut dire
„ véritablement que tout ce que nous
„ ſommes obligez de fournir & de
„ payer préſentement, & ce qui nous
„ coûte bien cher, ſont les fruits a-
„ mers de cet arbre d'abondance, que
„ ce beau tuteur nous avoit planté &
„ autour duquel nous avons danſé &
„ ſauté de joye comme de pauvres pe-
„ tits poulets. Que les enfans de nôtre
„ voiſinage, de la province de Guel-
„ dre, de celle d'Utrecht, de celle
„ d'Overiſſel, & autres petits maîtres
„ ne s'ennuyaſſent pas de ces plaiſirs,
„ & que même nos ſerviteurs à gages
„ ſuivis de regimens entiers de Fran-
„ çois, d'Anglois, d'Ecoſſois, & de
„ Wallons, ſe plûſſent à faire une telle
„ vie dans nos maiſons, & qu'ils ayent
„ encore une grande démangeaiſon de

Plusieurs ſeroient bien aiſes du rétabliſſement des Stadhouders.

„ faire revenir ce temps-là, je le leur „ pardonne ; *il fait bon faire du cuir* „ *d'autrui large courroye.* Mais que nous „ Hollandois fussions si stupides, & „ que nous ne pûssions voir, que nô„ tre conservation dépend de cette pré„ sente œconomie ou administration, & „ que la précedente auroit infailliblement traîné après elle nôtre ruine to„ tale, certes cela est incomprehensible.

Pirateries des François & des Anglois très préjudiciables à la Hollande.

„ II. Pour ce qui regarde la se„ conde cause de nos maux, sçavoir „ *les pirateries commises dans la Medi*„ *terranée & aux environs*, il est évi„ dent en prémier lieu, que tous les „ revenus, aussi bien que les susdits „ deniers pris à interêt & ce que l'on „ avoit arraché aux bons habitans de „ ladite province, qui avoient sué sang „ & eau pour le gagner, ayant été „ sacrifié à l'ambition du Capitaine „ Général, on fut hors d'état de se dé„ fendre vigoureusement par mer, & „ on donna moyen à toutes les nations „ apres à la proye d'aller pirater & de „ courir sus aux vaisseaux Hollandois „ richement chargez ; car qui ignore, „ *que l'esperance de l'impunité est un grand*

„ *attrait*

„ *attrait pour le crime*, & que *celui qui* „ *se fait brebis*, *le loup le mange.*

„ A quoi il faut ajoûter, que sous „ prétexte de la paix concluë avec „ l'Espagne, comme s'il n'y eût plus „ eu de mechantes gens au monde, & „ que le desir ardent d'avoir le bien „ de son prochain eût entierement „ cessé, on a si bien fait par le mo- „ yen des créatures & des flateurs du „ Capitaine Général, que divers vais- „ seaux de l'Etat ont été vendus, & „ par-là le pays s'est vû dans l'im- „ puissance de se défendre par mer; à „ quoi les Régens prévoyans & sages „ furent moins en état de s'opposer „ alors, parce qu'il leur pendoit sur „ la tête un autre mal de la part du „ Capitaine Général, (qui passoit alors „ la plus grande partie de son temps à „ chasser aux bêtes fauves & à l'oiseau, „ à jouër à la paume, à danser, à assi- „ ster aux comedies, & à faire d'au- „ tres débauches plus infames) sçavoir „ que dès qu'il commenceroit à s'ap- „ pliquer aux affaires d'Etat, il em- „ ployeroit le reste des forces mariti- „ mes du pays contre le Gouverne-

On vend divers vaisseaux des Hollandois.

Qu'est ce qu'on a à craindre du Capitaine Général?

 „ ment

„ ment d'Angleterre, pour soutenir „ les interêts de sa famille, mais cela „ au grand préjudice de tous les habi- „ tans de la Hollande, & principa- „ lement des Marchands.

„ Ensuite dequoi on a eu le cha- „ grin de voir, que quelques uns de ces „ vaisseaux de l'Etat, qui avoient été „ vendus, sont devenus les principaux „ vaisseaux des susdits pirates; ce qui „ me fait ressouvenir de ce qui fut ré- „ présenté l'an 1651. en public & avec „ beaucoup de vrai-semblance, que „ lesdites pirateries & plusieurs autres „ exercées du côté des Sorlingues & „ ailleurs avoient été concertées & or- „ données par nôtre Capitaine Géné- „ ral même, & que quelques flateurs „ de ce jeune Prince lui avoient per- „ suadé que les pirateries étoient le „ plus sûr & mêmes l'unique moyen „ de dompter & de mettre à la rai- „ son ceux d'Amsterdam, avec qui „ il avoit eu de grands démêlez quel- „ que temps avant sa mort; la maxi- „ me constante & générale des Chefs „ de République étant, de tâcher par „ toutes sortes de voyes directes ou

Qu'est-ce qu'on lui inspire?

„ indi-

„ indirectes à abbaisser & à ruiner toutes les grandes & fortes villes, qui peuvent s'opposer à leurs desseins; „ comme cela paroit clairement par „ toutes les histoires & les exemples „ de tous les temps; & cette seule pensée devroit suffire à nous Hollandois, „ dont le bonheur & la prosperité sont „ uniquement fondées sur l'état florissant des villes marchandes & bien „ peuplées, pour nous faire prendre „ une ferme résolution de ne jamais „ proceder à l'élection d'aucun Chef „ perpetuel, sous quelque prétexte que „ se puisse être, & de persister courageusement dans cette résolution.

Pourquoi la Hollande ne doit jamais élire de Chef perpetuel?

„ 12. Quant à la troisieme cause de „ nos malheurs, qui est *la guerre contre* „ *les Anglois*, je crois pouvoir dire avec vérité & montrer clairement, „ que nous avons souffert ces maux „ pour l'amour de la maison d'*Orange*; „ la chose étant telle, que ceux qui „ composoient alors le Parlement „ d'Angleterre (ayans fait trancher la „ tête à leur bon Roi, & par-là s'étans rendus très odieux à tous les „ Monarques du monde, & selon tou-

Origine de ses guerres avec l'Angleterre.

„ tes les apparences humaines devans
„ être poursuivis & en être punis par
„ les Rois voisins, autant qu'il seroit
„ en leur pouvoir, de peur qu'un tel
„ crime n'étant point vengé, leurs
„ propres Sujets ne se portassent à une
„ telle action contre eux) se virent
„ obligez à rechercher l'amitié de cet
„ Etat, comme ils firent bientôt a-
„ près la mort du Prince d'*Orange*,
„ ayans envoyé ici une ambassade très
„ celebre, pendant qu'ils négligeoient
„ de faire le même honneur à aucun
„ autre Potentat ou Etat dans le mon-
„ de.

Les Anglois recherchént son amitié.

„ Je ne m'étendrai pas maintenant
„ à rapporter ici en détail toutes les
„ offres qu'ils firent pour la confirma-
„ tion de l'amitié entre les deux na-
„ tions; il me suffira, qu'on sçache
„ & qu'on remarque, qu'ils insisterent
„ fortement sur le renouvellement du
„ celebre traité de commerce fait l'an
„ 1495. entre les deux nations; puis-
„ que je suis de cette opinion & que
„ l'on pourroit montrer, qu'il n'est du
„ tout point expedient que cet Etat
„ fasse de nouvelles alliances avec l'An-

Sur quoi ils insistent?

„ gle-

„ gleterre, quoique par le renouvel-
„ lement dudit traité nous eussions
„ non seulement étreint les nœuds de
„ nôtre amitié, mais nous eussions en-
„ core rendu plus sûrs nôtre commer-
„ ce & nôtre pêche, puisque les arti-
„ cles dudit traité, sur-tout par rap-
„ port à la pêche, y étoient couchez
„ en termes très avantageux; cepen-
„ dant ceux qui étoient attachez com-
„ me autant d'esclaves à la maison d'*O-*
„ *range*, empêcherent non seulement
„ la conclusion de ce traité avanta-
„ geux, mais ils firent encore essuyer
„ aux Ambassadeurs qui avoient été
„ envoyez ici toutes sortes d'affronts
„ & d'outrages; prémierement en s'op-
„ posant par tous les moyens imagina-
„ bles dans les déliberations publiques
„ de l'Etat à l'avancement de ce traité,
„ & en demandant des délais pour voir
„ (disoient-ils) avant toutes choses
„ quelle seroit l'issuë des desseins du
„ présent Roi de la grande Bretagne,
„ dans ce temps-là Roi d'Ecosse; &
„ d'un autre côté animans la populace
„ grossiere & ignorante contre lesdits
„ Ambassadeurs jusqu'à tel point, que

On rejette leurs offres, & on empêche la conclusion du traité avec eux.

„ Messieurs les Etats de Hollande
„ voyans les mauvais traitemens & les
„ menaces continuelles que l'on faisoit
„ à ces Ambassadeurs, ont été obli-
„ gez, pour éviter de plus grands mal-
„ heurs, de faire mettre un corps de
„ garde devant leur logement, & de
„ cette maniere les garentir par une
„ garde continuelle du même acci-
„ dent funeste arrivé peu de temps
„ auparavant à la Haye dans le logis
„ du cygne en la personne de Mon-
„ sieur *Doreslaar* Envoyé dudit Parle-
„ ment auprès de Messieurs les Etats.

On maltraite fort leurs Ambassadeurs.

„ Il est aisé de comprendre que de
„ semblables traitemens ne pûrent d'a-
„ bord produire qu'une grande aver-
„ sion dans ces Ambassadeurs & en-
„ suite dans leurs Maîtres contre les
„ Etats & les peuples de la Hollande;
„ ainsi que cela parut lorsque ces Am-
„ bassadeurs après un assès long sejour
„ dans ce pays s'étans apperçûs que le
„ zele des bons & integres Régens,
„ qui dans ce temps-là se faisoient voir
„ principalement dans les provinces
„ de Hollande & de Zelande, ne
„ pouvoit point surmonter les oppo-
„ sitions

Ces Ambassadeurs s'en retournent très mal satisfaits.

„ sitions de la faction d'*Orange*, s'en „ retournerent en Angleterre très mal „ satisfaits, & un d'entre eux, sça- „ voir Monsieur *Saint Jean*, en pre- „ nant congé dit aux Commissaires de „ leurs Hautes Puissances, *Messieurs*, „ *vous avez l'œil sur l'évenement des af-* „ *faires d'Ecosse, & c'est pour cela que* „ *vous avez méprisé l'amitié que nous a-* „ *vons voulu renouveller avec vous; mais* „ *je puis vous assûrer que plusieurs Mem-* „ *bres du Parlement ont été d'avis, qu'il* „ *ne falloit point que nous vinssions ici,* „ *ni qu'on ne devoit point y envoyer d'am-* „ *bassade, mais qu'il falloit prèmierement* „ *mettre fin aux affaires que nous avons* „ *avec le Roi d'Ecosse, & après cela at-* „ *tendre vos Ambassadeurs chès nous. Je* „ *reconnois présentement ma faute, & je* „ *vois bien que ces Membres du Parle-* „ *ment, qui avoient été de cette opinion,* „ *avoient eu raison; dans peu de temps* „ *vous verrez nos affaires terminées avec* „ *le Roi d'Ecosse, & alors vous viendrez* „ *rechercher par vos Envoyez ce que nous* „ *sommes venus vour offrir si cordialement;* „ *mais croyez moi, vous vous repentirez* „ *alors d'avoir rejetté nos offres.* Et plût à „ Dieu

Qu'est-ce qu'un d'entre eux répresente aux Commissaires de leurs Hautes Puissances?

La Hollande n'a eu que trop de sujet de se repentir d'avoir méprisé leurs offres.

„ Dieu que l'experience n'eût pas fait
„ voir la vérité de ce discours à nô-
„ tre grand préjudice! mais les affai-
„ res du Roi d'Ecosse ayant été déci-
„ dées par une bataille, & la guerre
„ avec cet Etat s'en étant ensuivie,
„ les rudes coups & les grands mal-
„ heurs de cette guerre ont bien fait
„ avoir ce repentir à plusieurs; mais
„ *l'Occasion est chauve*, c'est-à-dire, que
„ quand on l'a laissé échapper, on ne
„ la recouvre plus, & il est trop tard
„ de se précautionner, quand la fau-
„ te est commise.

„ C'est là la véritable cause de cette
„ funeste guerre; à quoi si l'on joint
„ l'humeur insupportable de cette na-
„ tion, sa jalousie ou envie continuel-
„ le contre nôtre état florissant, & la
„ haine mortelle de *Cromwel* contre
„ le Prince d'*Orange* fils de la sœur
„ de ce Roi, qu'il avoit le plus à crain-
„ dre, il sera facile à un chacun de ju-
„ ger, quelles peines & quels soins il
„ en a coûté aux bons Régens de ce
„ pays pour pouvoir être derechef en
„ paix avec cette nation.

Combien de peines & de soins elle a eu pour rentrer en paix avec eux.

„ 13. Enfin pour ce qui concerne

„ le

„ le quatrieme article, ſçavoir *les guer-*
„ *res du Nord*, il eſt certain que ſi cet
„ Etat avoit eu le bonheur de pouvoir
„ regler ſes déliberations uniquement
„ ſelon les regles de ſon véritable &
„ grand interêt, & qu'on n'eût pas
„ eu dans ſon propre ſein le même
„ mal que la guerre avec l'Angleterre
„ nous avoit cauſé, le feu, qui étoit
„ allumé, humainement parlant, au-
„ roit été très facilement éteint dans
„ ſon commencement, du moins au-
„ roit-on ſans doute prévenu la guer-
„ re entre la Suede & le Dannemarc;
„ mais par une étrange fatalité toutes
„ les déliberations & réſolutions, que
„ nos Magiſtrats avoient fait & pris
„ là-deſſus, ont été traverſées & ont
„ été accommodées à l'humeur inquie-
„ te & changeante de l'Electeur de
„ Brandebourg & à ſon interêt parti-
„ culier, parce que juſtement ce Prin-
„ ce eſt attaché à la maiſon d'*Orange*
„ par ſon mariage, & qu'il a joué
„ dans cette tragedie un rôle conſide-
„ rable, mais fort étrange; car dans
„ le temps que le Roi de Suede ſe pré-
„ paroit à faire une expedition en Po-
logne,

Les guerres du Nord lui ſont préjudiciables.

L'Electeur de Brandebourg s'oppose aux desseins du Roi de Suede.

„ logne, son Altesse Electorale s'y op-
„ posa avec beaucoup d'animosité, &
„ dans une telle conjoncture cherchant
„ à se rendre plus puissant par des a-
„ mis & des alliances, ceux qui é-
„ toient dans les interêts de la maison
„ d'*Orange* ont sçû si bien faire, que
„ dans la suite leurs Hautes Puissan-
„ ces sont entrées dans une alliance é-
„ troite par le traité du 27.me Juillet
„ 1655. pour défendre son Altesse E-
„ lectorale de Brandebourg contre le
„ Roi de Suede, ayans pris sur eux,
„ après une courte déliberation, la ga-
„ rentie de la Prusse Ducale, une af-
„ faire, qui autrefois, quand il étoit
„ encore incertain si ce pays avoit à
„ craindre d'être attaqué de long
„ temps, fut regardée comme une
„ chose si difficile, que sur cette seule
„ raison on n'avoit jamais voulu con-
„ clurre l'alliance, que son Altesse E-
„ lectorale avoit offerte depuis plu-
„ sieurs années au Roi de Suede, en
„ y inserant une semblable garentie,
„ & par-là cet Etat s'étant mis mani-
„ festement hors des termes de la neu-
„ tralité, leurs Hautes Puissances n'ont

Il tâche à se faire des amis.

„ pû

„ pû être Mediateurs pour faire cesser la guerre entre la Pologne & la Suede, qui avoit toûjours été cidevant assoupie par leur entremise & par leurs soins.

„ Peu de temps après il parut qu'on s'étoit trompé assès lourdement en ceci; car son Altesse Electorale ayant commencé à jouïr des fruits dudit traité d'alliance, & en particulier ayant touché une bonne somme des subsides qu'on lui avoit promis, il se jetta tout d'un coup & sans en donner avis à cet Etat dans le parti de la Suede, se soustrayant au serment de vasselage qu'il avoit prêté au Roi de Pologne, renonçant formellement à l'alliance faite avec cet Etat, & même bientôt après joignant ses troupes avec celles de la Suede, & livrant ensemble bataille à l'armée Polonoise près de Warsovie.

Il se jette dans le parti du Roi de Suede.

„ Cette action étant en elle-même très vilaine & fort contraire au naturel de cette nation donna generalement ici une grande aversion contre cet Electeur, de sorte que ceux même qui étoient les plus attachez à

Il se rend odieux aux Hollandois.

„ la

„ la maison d'*Orange* eurent honte pendant un assès long temps de soutenir ouvertement les interêts de son Altesse Electorale; & dans cette conjoncture nos bons & integres Magistrats prenans à cœur le véritable interêt de cet Etat, toutes autres considerations mises à part, ne négligerent rien pour faire que leurs avis salutaires fussent suivis, & ils se conduisirent dans cette affaire avec tant de prudence, que suivant les véritables & solides fondemens d'un pays de commerce on entra en négociation avec la Suede, & depuis il fut conclu le 11.me Septembre de l'année 1656. à Elbing ville de Prusse entre les Ambassadeurs de Hollande & les Commissaires du Roi de Suede un traité très avantageux, communément appellé le traité d'Elbing.

Traité d'Elbing conclu entre la Suede & la Hollande.

„ Prémierement il avoit été arrêté par ce traité, que les Suedois ayans pendant quelques années avant la conclusion de ce traité excessivement haussé les droits dans tous les pays de leur dépendance, & surtout

„ tout ayans beaucoup plus chargé les „ habitans des Provinces Unies que „ leurs propres Sujets, on corrigeroit „ cela en mettant les droits & autres „ impôts, que l'on levoit dans les ter- „ res du Roi de Suede, tant dehors „ que dedans le Royaume, sur le mê- „ me pied qu'ils avoient été en l'an- „ née 1640. Principaux articles de ce traité.

„ En second lieu, que par rapport „ à toutes les augmentations des droits „ & des nouvelles impositions les ha- „ bitans des Provinces Unies ne pour- „ roient être chargez plus que les Sue- „ dois, tellement qu'à cet égard on „ observeroit en tout une entiere éga- „ lité entre les deux nations.

„ En troisieme lieu, que les habi- „ tans des Provinces Unies seroient „ taxez dans toutes les terres du Roi „ de Suede, tant par rapport aux droits „ qu'à tous les autres avantages sans en „ excepter aucun, comme ces nations, „ qui étoient taxées le plus favorable- „ ment ou qui pourroient à l'avenir „ être taxées par les Suedois.

„ Et en quatrieme lieu, que tous „ ceux, dont la conservation & le re-

pos

„ pos étoient particulierement necessaires à cet Etat & au commerce „ de ses habitans, comme entre autres le Roi de Dannemarc & ses „ Royaumes, l'Electeur de Brandebourg & ses pays, de même que „ la ville de Dantzic avec toutes les „ places de sa dépendance, seroient „ compris dans ledit traité, sous une „ stipulation expresse, que le Roi de „ Suede ne pourroit les incommoder, „ ni leurs sujets & habitans, en aucune maniere, directement ni indirectement, ni les troubler dans leur „ commerce, encore moins leur faire „ la guerre.

„ O! que si cette grande affaire, „ qui avoit eu de si heureux commencemens, eût pû être continuée & „ avoir sa derniere perfection, le Roi „ de Dannemarc seroit encore à présent maître de la province de Schoonen & de plusieurs autres pays, qui „ lui ont été enlevez durant la derniere guerre, & les bons habitans de „ Hollande posséderoient encore plusieurs millions, qui ont été dissipez „ dans cette présente guerre pour la „ cause

On auroit prévenu plusieurs maux, s'il eût eu sa derniere perfection.

„ cause commune, & que les particu-
„ liers ont perdu sur mer.

„ Mais quoiqu'un traité conclu, lorsque ceux, qui ont été employez pour le conclurre, ont une procuration & un plein pouvoir en bonne forme, doive nécessairement être ratifié par ceux qui ont donné un tel plein pouvoir sous leur seing & sous leur sceau; cependant, après la conclusion dudit traité, on a rencontré ici de si grands changemens dans les esprits, qu'il n'a pas été en nôtre pouvoir de faire ratifier ledit traité d'Elbing; je ne sçaurois dire avec vérité, que la province de Hollande n'y a point eu de part; mais la suite des affaires a clairement fait voir quels ressorts secrets on avoit fait jouer là-dedans; car le bon Roi de Dannemarc ayant été excité sous main à prendre les armes, & ayant attiré le Roi de Suede de ce côté-là, l'Electeur de Brandebourg ne manqua point de faire voir qu'il pouvoit se prévaloir de cette occasion; puisque, dès que le Roi de Suede fut revenu de Pologne & de Prus-

Pourquoi il ne peut être ratifié par la Hollande?

„ se,

L'Electeur de Brandebourg rompt avec le Roi de Suede, & il rentre en alliance avec le Roi de Pologne.

„ se, son Altesse Electorale ne se fit
„ plus une religion de rompre ledit
„ traité solemnel de vasselage fait a-
„ vec la Suede, comme auparavant il
„ n'avoit pas fait conscience de rénon-
„ cer solemnellement à l'alliance ci-
„ dessus concluë avec cet Etat, & en-
„ suite de cela s'étant servi de cette oc-
„ casion pour entrer de nouveau en né-
„ gociation avec le Roi de Pologne,
„ il en obtint la souveraineté de la
„ Prusse Ducale, qu'il n'avoit tenu a-
„ vant ce temps-là qu'en fief de ce
„ Roi, & plusieurs autres avantages,
„ que je ne crois pas necessaire de rap-
„ porter en ce lieu.

La Hollande procure de grands avantages à cet Electeur.

„ Mais après que nous, en négli-
„ geant de ratifier ledit traité d'Elbing,
„ & par-là donnant très mal à propos
„ occasion au Roi de Dannemarc de
„ prendre les armes, avons procuré ces
„ grands avantages à son Altesse Ele-
„ ctorale de Brandebourg; helas! il
„ nous en a encore coûté bon d'avoir
„ soutenu le Royaume de Dannemarc;
„ & ce qu'il y a eu de plus chagrinant
„ en ceci, c'est que l'Electeur de Bran-
„ debourg ayant repris les armes con-

tre

,, tre la Suede, & que cet Etat s'é-
,, tant trouvé engagé de la maniere
,, que nous avons dit dans la guerre en-
,, tre la Suede & le Dannemarc, on
,, entra ici si avant dans les interêts de
,, Brandebourg, qu'il fût impossible
,, dans la suite de les abandonner, ou
,, de mettre fin à cette guerre, que
,, prémierement non seulement l'Ele-
,, ċteur de Brandebourg, mais aussi la
,, Pologne & toute la Maison d'Aû-
,, triche, avec lesquelles cet Eleċteur
,, s'étoit engagé de ne faire point de
,, paix sans elles, n'eussent conclu leur
,, traité, & n'eussent ainsi trouvé leur
,, compte dans les efforts des armes de
,, cet Etat; de sorte qu'en ayant voulu
,, soutenir les interêts de Brandebourg
,, nous avons été réduits à cette gran-
,, de extremité, que de nous voir ex-
,, posez à entrer en guerre avec la Fran-
,, ce, l'Angleterre, & la Suede tout
,, à la fois, & par consequent dans ces
,, divisions de l'Europe, qui ne pou-
,, voient tourner qu'à nôtre entiere rui-
,, ne, à demeurer attachez au parti de
,, la Maison d'Aûtriche & d'Espagne,
,, dont nous avons à rendre de gran-

Elle ne peut abandonner les interêts.

Elle se voit exposée à entrer en guerre avec la France, l'Angleterre, & la Suede

„ des graces à Dieu d'en avoir enfin
„ été délivrez par les soins genereux
„ des bons Régens de Hollande, non
„ sans un grand danger de leurs pro-
„ pres personnes en particulier.

Jean de Witt ne néglige rien pour affranchir sa patrie du joug de l'esclavage.

14. De tout ce que nous venons de rapporter un chacun peut juger & voir ce qu'il y eut ici à faire pour un homme, qui aimoit si tendrement sa patrie & ses habitans, & qui ne négligeoit rien pour affranchir toute la Hollande du joug de l'esclavage & pour la mettre dans une pleine liberté. A quoi Monsieur *de Witt* donna commencement par le rapport ci joint, qu'il fit le 2. d'Août.

Du Samedi 2. d'Août 1653.

Rapport qu'il fait là-dessus.

„ Le Conseiller Pensionnaire a fait
„ à l'Assemblée rapport des considera-
„ tions & avis de Messieurs les Dépu-
„ tez de leurs Nobles & Grandes
„ Puissances, qui voulans executer la
„ commission à eux donnée le 30.me
„ du mois dernier à l'occasion de la
„ proposition faite le 28.me du passé
„ à la Généralité par Messieurs les
„ Dé-

„ Députez de la province de Zelande „ touchant l'élection ou la désignation „ d'un Capitaine & Amiral Général, „ de même que la substitution d'un „ Lieutenant à ces deux charges, après „ la recapitulation faite des délibera- „ tions précedentes, qui y ont du „ rapport, ont mûrement pesé & exa- „ miné ce que leurs Nobles & Gran- „ des Puissances pourroient & de- „ vroient contribuer pour la conser- „ vation de la bonne concorde & u- „ nion entre les provinces respectives „ & pour la manutention des droits, „ libertez, & privileges de la provin- „ ce de Hollande & de Westfrise en „ particulier ; comme aussi par quels „ moyens on pourroit prévenir & évi- „ ter les malheurs & les inconveniens, „ qui ne sçauroient manquer d'arriver, „ si ces Messieurs les Députez de Ze- „ lande faisoient de nouvelles instan- „ ces à ce que leur proposition fut ac- „ ceptée, au moins si les autres provin- „ ces se portoient aussi à la recevoir; sur „ quoi ayant été déliberé, on a trou- „ vé bon & on est convenu, confor- „ mément au susdit avis, qu'il seroit

„ fait ſur ce ſujet & ſur les propoſi-
„ tions ſus mentionnées de Meſſieurs
„ les Députez de Zelande, au nom
„ de leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances, une déduction bien raiſon-
„ née, qui exprimât en termes éner-
„ giques & formels leur ſentiment ſur
„ les ſuſdites choſes, ſans toucher à l'eſ-
„ ſentiel, pris d'une ſemblable dédu-
„ ction conçûë par leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances ſur la même ma-
„ tiere le 4.me Decembre de l'année
„ paſſée, & arrêtée le 14.me jour ſuivant,
„ pour, après avoir été approuvée de
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances,
„ être envoyée aux Etats des autres
„ provinces, avec une très affectueuſe
„ priere, qu'ils veuillent (en cas que
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ euſſent d'autres penſées ſur ladite dé-
„ duction ou ſur quelques uns de ſes
„ points, ou qu'eux auſſi vinſſent à
„ être là-deſſus d'un ſentiment en quel-
„ que ſorte different de celui de leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances) don-
„ ner là-deſſus une déclaration & une
„ ſatisfaction plus préciſe, offrans &
„ demandans à cette même fin d'avoir
„ des

„ des conferences & d'entrer en déli-
„ beration ſur cette matiere avec leurs
„ Nobles & Grandes Puiſſances ou
„ avec leurs Députez, au temps & au
„ lieu qu'il plaira à leurs Nobles &
„ Grandes Puiſſances & qu'ils trouve-
„ ront propres, & qu'en tout cas ils
„ ne veuillent prendre d'autres réſolu-
„ tions ſur cet important ſujet, que
„ prémierement ils n'en ayent déliberé
„ plus particulierement avec leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances ou avec
„ leurs Députez, & qu'ils n'ayent pe-
„ ſé avec une entiere liberté les rai-
„ ſons, qui peuvent venir en conſide-
„ ration ſur cette affaire-là.

„ Et afin qu'à l'avenir on ne puiſſe
„ plus tenter ce qui a été ci-devant
„ tenté contre les droits & privileges
„ de la province de Hollande & de
„ Weſtfriſe, il ne ſera fait aucune dé-
„ putation de la part de Meſſieurs les
„ Etats Généraux, ni de la part des
„ Etats d'aucune province en particu-
„ lier, aux Membres de cette Aſſem-
„ blée en particulier ſur des affaires
„ qui concernent la province entiere,
„ ou qui y ont quelque rapport; ce

„ qui a été toûjours trouvé par leur
„ Nobles & Grandes Puissances ex
„ tremement contraire au bon ordr
„ & à la forme établie du Gouverne
„ ment & très préjudiciable à la li
„ berté des déliberations de ces As
„ semblées & de leurs Membres re
„ spectifs, ne tendant qu'à causer d
„ la division & de la discorde; & c'es
„ pour cela qu'il sera arrêté, ains
„ qu'il est arrêté par Messieurs les No
„ bles & par les Députez des villes
„ que de semblables députations n
„ seront en aucune maniere permise
„ ni reçûës; pour cette fin on fer
„ sçavoir ce que dessus par lettres mis
„ sives aux Nobles & aux Bourgue
„ maîtres & Régens des villes, ayan
„ séance dans cette Assemblée, &
„ pour leurs instructions on leur envo
„ yera l'extrait d'une certaine dédu
„ ction mise par écrit l'an 1651. pa
„ ordre de leurs Nobles & Grande
„ Puissances à l'occasion d'un certai
„ écrit intitulé, *Raisons & Motifs, qu*
„ *ont porté son Altesse Monsieur le Prin*
„ *ce d'Orange à faire ce qu'il a fait tan*
„ *par rapport aux Messieurs qui ont ét*
„ *arrêtez*

„ *arrêtez, qu'à ce qui a été entrepris dans*
„ *la ville d'Amsterdam & aux environs.*
„ Ce qui fut alors lû dans l'Assemblée,
„ d'autant plus que le susdit article en-
„ tre autres y est confirmé par plu-
„ sieurs raisons; en y ajoûtant, qu'au
„ cas que quelques Députez leur fus-
„ sent envoyez en un temps ou autre
„ de la part de la Généralité, ou mê-
„ me de la part de quelqu'une des pro-
„ vinces en particulier, sur des affai-
„ res concernant l'Etat & le Gouver-
„ nement, ou y ayant quelque rap-
„ port, dans cette rencontre ils se-
„ ront obligez, dès qu'ils auront été
„ avertis & qu'ils auront appris qu'on
„ leur a envoyé de tels Députez sur
„ des affaires concernant l'Etat & le
„ Gouvernement, ou y ayant quelque
„ rapport, de les renvoyer sur le
„ champ & sans aucun délai, & de
„ les adresser à cette Assemblée, sans
„ qu'ils puissent, après en avoir été
„ informez comme dessus, admettre
„ à aucune audience ou déliberation
„ de semblables Députez.

Après cela Monsieur *de Witt* proposa à leurs Nobles & Grandes Puissances la necess- Il propose la necessité

necessité qu'il y avoit à faire une bonne & solide paix, & ayant déliberé conjointement avec Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise sur les moyens les plus courts & les plus propres pour y parvenir, ils en écrivirent à *Cromwel*; mais dès que les autres provinces s'apperçûrent de ce dessein, elles en temoignerent leur mécontentement, disans que cela étoit directement contraire à l'Union d'Utrecht concluë l'an 1579. sçavoir que nous étions en négociation de paix avec l'Angleterre à leur insçû; outre cela les Danois craignoient de n'être point compris dans le traité; les Suedois soutenoient que cette négociation alloit contre l'équité & la probité; enfin le Roi *Charles*, qui étoit fugitif, & les parens du jeune Prince *Guillaume* III. alleguoient, qu'on ne pouvoit point commencer la négociation sans eux, & qu'avant toutes choses il falloit abolir & casser le Parlement d'Angleterre; néanmoins on résolut du consentement des Etats Généraux d'envoyer une lettre aux Régens d'Angleterre, dont le contenu étoit, que Messieurs les Etats des Provinces Unies

qu'il y avoit à faire la paix.

On en écrit à Cromwel.

On s'oppose à cette négociation.

On envoye une lettre là-dessus aux Régens d'Angleterre.

Unies ne ſouhaitoient que d'avoir la paix, & qu'ils prioient *Cromwel*, qui venoit d'être declaré Protecteur de l'Angleterre, de vouloir y employer tous les moyens propres & legitimes.

15. La Zelande cependant ſe remua beaucoup, & elle propoſa d'élire un Capitaine & Amiral Général pour être Chef tant par mer que par terre, ce qu'ils avoient déja projetté un an auparavant ; quelques provinces demanderent une copie de ce projet, d'autres en remercierent la Zelande, & d'autres répondirent qu'elles en informeroient leurs Seigneurs & Maîtres.

La Zelande propoſe d'élire un Capitaine & Amiral Général.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande furent très mécontens de cette nouveauté, diſans qu'elle étoit contraire à la réſolution priſe dans la grande Aſſemblée de l'année 1651. que dans la circonſtance du temps elle ne pouvoit être que très nuiſible, puiſqu'on traitoit de paix avec l'Angleterre, & qu'au cas que la Zelande voulût faire là-deſſus une députation aux villes, on ne donneroit point audience à leurs Députez.

Les Etats de Hollande s'y oppoſent fortement.

Et afin que cette élection fit quel-

Les partisans du Prince s'y employent de tout leur pouvoir.

que impression à l'esprit du public, les partisans du Prince y employerent tous les moyens imaginables; de quoi on pourroit apporter divers exemples; cependant je ne sçaurois passer sous silence une action fort violente, ainsi qu'on le va voir.

On expose ce jeune Prince à la vûë du peuple de Dordrecht.

Vers la mi-Juin le jeune Prince partit avec quelque suite pour se rendre à Breda, afin d'y recevoir la foi & l'hommage de ses Vassaux. Passant dans un *jacht* devant la ville de Dordrecht, & les gens de sa suite voyans quelques personnes, qui étoient sur le quai, firent monter la nourrice avec le jeune Prince sur le tillac pour le montrer au peuple, & la nourrice le tenoit aussi haut qu'elle pouvoit; sur quoi bien du monde se mit à courir hors de la ville, criant, *Vive le jeune Prince*; ce qui causa vers le soir une grande émeute dans la ville.

Ce qui cause une grande émeute dans cette ville.

Imposition du vingtième denier dans la Hollande.

16. Dans ce temps-là on imposa en Hollande le vingtieme denier sur tous les biens meubles & immeubles au regard des successions collaterales, pour payer une partie des arrerages, dont j'ai parlé ci-dessus; ce qui excita encore

re une grande sedition dans la West-frise ou Nordhollande, comme à Hoorn, Enkhuisen, Medenblik, &c. qui murmuroient furieusement contre ces nouveaux impôts. On eut même l'audace de faire tenir au Conseil un méchant petit livre intitulé, *Découverte* ou *Eclaircissement sur l'état présent du Gouvernement des Provinces Unies.* Dans lequel on faisoit voir que *le présent Gouvernement de Hollande étoit non seulement pernicieux, mais aussi déloyal & traître, contraire aux anciennes coûtumes, & ennemi de la maison d'Orange & du public.* Il contenoit encore des choses insipides & controuvées, étant rempli de calomnies & d'injures atroces contre Messieurs les Etats de Hollande & de West-frise, qui étoient bien intentionnez.

Seditions à cette occasion.

Libelles diffamatoires contre les Etats de Hollande & de Westfrise.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

§. 1. *Conclusion de la paix entre l'Angleterre & la Hollande.* 2. Cromwel *s'obstine sur l'article de l'exclusion du Prince d'*Orange. *Ce qu'il stipule là-dessus*

avec les Envoyez de Hollande. Article secret qui en fut fait. 3. Acte de cette exclusion. 4. On accuse certains Membres des Etats de Hollande de l'avoir inspirée à Cromwel. 5. *Pourquoi* Cromwel *avoit interêt de diminuer le pouvoir du Prince d'O*range? *Il fait publier un Acte contre tous les descendans de la maison de* Stuart. *Il écrit aux Etats de Zelande sur le sujet de l'exclusion. 6. Articles principaux de cette exclusion. Qu'est-ce que les Etats de Hollande representent là-dessus? Grandes obligations qu'on leur a. 7. La grand-mére & la mére du jeune Prince écrivent sur cela aux Etats Généraux. Quelques uns des Etats de Hollande & de Westfrise répondent de bouche à leurs Altesses. 8. Les Envoyez de l'Etat reviennent d'Angleterre avec de nouvelles difficultez là-dessus. On donne commission à quelques uns des Etats pour examiner lesdits articles. 9. Monsieur* de Beverning *est renvoyé en Angleterre, & pourquoi.* 10. *Quelques provinces en sont d'abord fort mécontentes. Monsieur* de Witt *les reunit.* 11. *On dé-*

pêche

pêche encore une fois les Envoyez de l'Etat en Angleterre. 12. Conclusion du traité de paix entre l'Angleterre & la Hollande. On en apporte la nouvelle aux Etats Généraux. Il est ratifié & échangé. On en temoigne une extreme joye en Angleterre. 13. Les parens du jeune Prince s'opposent à l'Acte d'exclusion. 14. De quoi est accusé Monsieur de Witt, avec quelques autres Messieurs? 15. Déclaration de Monsieur de Beverning au sujet de l'Acte d'exclusion. 16. Quelques provinces récommandent le jeune Prince auprès des Etats Généraux. 17. Monsieur de Witt s'occupe à augmenter les revenus du pays. Les Etats de Hollande & de Westfrise prennent une résolution là-dessus. 18. Démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au sujet de l'élection d'un Président du Grand Conseil. Il est fini à l'amiable. 19. Monsieur de Witt trouve un moyen pour diminuer les gros interêts, dont le pays étoit chargé. 20. Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise là-dessus. Ils tâchent de faire prendre la même résolution dans

la Généralité. 21. *Monsieur* de Witt *propose les moyens de terminer l'affaire de l'exclusion. Articles principaux d'un memoire présenté là-dessus aux Etats Généraux.* 22. *Monsieur* de Witt *presse fort le licenciement des troupes.* 23. *Il a de mauvais soupçons contre son Maître-Clerc. Perfidie de ce Maître-Clerc découverte. Il est mis en prison avec le Thrésorier du Prince* Guillaume. *Son examen & sa confession.* 24. *Confession de* Theodore de Ruiven. *Ces deux prisonniers sont déclarez infames & sont bannis.* 25. *Monsieur d'*Opdam *est dépêché vers Dantzic, & pourquoi. Le Roi de Dannemarc entre en traité avec les Etats Généraux. On détache de nouvelles troupes pour renforcer Monsieur d'*Opdam. 26. *Abus qui se glisse au sujet des titres d'honneur du Prince d'*Orange. 27. *La Princesse Douairiere demande de nouveaux tuteurs pour le Prince son fils. Les Etats de Hollande s'en tiennent là-dessus à leur resolution du* 14.me *Janvier. Monsieur* Trigland *est établi Précepteur du jeune Prince.* 28. *Alliance entre le Dannemarc & la Hollande.*

lande. Traité d'Elbing avec le Roi de Suede. L'Amiral Opdam *& le Contre-Amiral* Tromp *reviennent en Hollande.* 29. *Les Ecclesiastiques présentent aux Etats de Hollande une remontrance au sujet des Prêtres. Qu'est-ce qui leur fut répondu & promis?* 30. *Défenses très rigoureuses contre les duels.* 31. *Abus qui se commet au sujet de la distinction des personnes du Gouvernement. Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise prise là-dessus.*

§. 1. APrès plusieurs difficultez & debats la paix fut enfin concluë avec l'Angleterre le 27.me Mai de l'année 1654. (Conclusion de la paix entre l'Angleterre & la Hollande.)

2. Cependant *Cromwel* étoit fort obstiné sur l'article de l'exclusion du Prince d'*Orange* de la charge de *Stadhouder*, &c. jugeant que le véritable interêt de la Hollande étoit cela même, sur quoi il avoit le plus de confiance, ce que les Envoyez lui devoient promettre par un Acte authentique; stipulant outre cela avec ces Envoyez, qu'ils devoient se faire fort de signifier dans trois mois ledit Acte, & qu'alors il confirmeroit (Cromwel s'obstine sur l'article de l'exclusion du Prince d'Orange. Ce qu'il stipule là-dessus)

avec les Envoyez de Hollande.

& ratifieroit sur le champ le traité de paix. Et bien-que les Envoyez s'y opposassent, les Anglois l'obtinrent, pourvû qu'on en fit un article secret, qui ne seroit point inferé dans le traité; ce qui fut mis en écrit par le Conseil d'Angleterre, en ces termes: *Quant à la clause, qui exclud le Prince d'*Orange *de la charge de* Stadhouder, &c. *nous trouvons qu'il est necessaire de s'en tenir à la substance, considerans la relation que ce Prince a avec l'ennemi déclaré de cet Etat, & les prétensions qu'il y pourroit former à l'avenir; mais nous le recevrons en cas que Messieurs les Etats l'ôtent du* XII. *article & en fassent un article secret.* Ce que les Envoyez firent tenir incessamment à leurs Maîtres. Pour ce qui regarde l'*exclusion*, dont on a tant parlé depuis, en voici l'article avec l'Acte.

Article secret qui en fut fait.

Acte de cette exclusion.

3. „ Que ni les Etats Généraux des „ Provinces Unies ni les Etats particu„ liers de quelqu'une des Provinces ne „ pourront jamais faire ni établir *Guil„ laume* Prince d'*Orange* petit-fils du „ dernier Roi d'Angleterre, ni aucun „ de ses descendans, Capitaine Géné-

„ ral,

„ ral, *Stadhouder* ou Commandant de
„ leurs armées ou de leurs troupes de
„ terre, ni Gouverneur d'aucune de
„ leurs villes, châteaux, ou forteres-
„ ses, ni Amiral ou Commandant d'au-
„ cune de leurs flottes, vaisseaux, ou
„ troupes maritimes; mais qu'ils s'y
„ opposeront réellement & de fait, &
„ empêcheront d'executer ce qu'on en-
„ treprendra là-dessus dans la suite; &
„ après cela, au cas que quelqu'un,
„ quel qu'il puisse être, tâchât ou en-
„ treprît de faire ledit *Guillaume*, ou
„ quelqu'un de ses descendans, Capi-
„ taine Général, *Stadhouder* ou Com-
„ mandant desdites armées ou troupes
„ de terre, ou Gouverneur de quel-
„ qu'une de leurs villes, châteaux, ou
„ forteresses, ou Amiral ou Comman-
„ dant de quelqu'une de leurs flottes,
„ vaisseaux, ou troupes maritimes, la
„ République d'Angleterre s'engage
„ d'y prêter main forte par le moyen
„ de ses troupes de terre & de mer,
„ toutes les fois qu'il sera requis, & à
„ telles conditions qu'on trouvera alors
„ bon pour prévenir & empêcher cela.
„ Les Etats de Hollande & de West-

„ frise,

„ frise, ayans fait une particuliere at-
„ tention à l'heureux succès, dont il
„ a plû à nôtre Dieu tout-puissant d'ac-
„ compagner en sa misericorde les trai-
„ tez de paix, d'union, & de confe-
„ deration entre la République d'An-
„ gleterre, d'Ecosse, & d'Irlande d'u-
„ ne part & l'Etat des Provinces U-
„ nies de l'autre, auxquels on avoit
„ travaillé en ces quartiers-là pendant
„ quelque temps, de telle sorte que
„ ces traitez ont été enfin conclus le
„ 15.me du mois passé à Westminster
„ en Angleterre par les Commissaires
„ de son Altesse Monsieur le Pro-
„ tecteur de ladite République & par
„ Messieurs les Ambassadeurs extraor-
„ dinaires de cet Etat, & qu'ils ont été
„ ratifiez de part & d'autre par les si-
„ gnatures & les sceaux apposez dans
„ les formes; de plus ayans eu égard
„ aux instantes prieres, qui nous ont
„ été souvent faites par sadite Al-
„ tesse pour l'affermissement desdits
„ traitez & pour rendre ladite paix
„ ferme & stable, de même qu'à l'ap-
„ prehension, où son Altesse a dé-
„ claré plusieurs fois être sur ce que si
„ l'on

„ l'on donnoit dans un temps ou autre
„ les charges les plus honorables de l'E-
„ tat à Monsieur le Prince d'*Orange*
„ ou à ses descendans, comme étant
„ sortis de la maison de *Stuart*, pour
„ plusieurs raisons il pourroit facile-
„ ment survenir de grandes défiances
„ & jalousies entre les deux nations,
„ & ensuite ledit traité perdant par-là
„ de sa force, ces nations pourroient
„ sans beaucoup de peine retomber
„ dans une guerre onereuse & funeste;
„ ce que Messieurs les Etats desirans
„ d'empêcher en toutes manieres, a-
„ près avoir fait une convocation par-
„ ticuliere de l'Assemblée & avoir mû-
„ rement déliberé sur ce qui leur a été
„ recommandé, pour détourner lesdits
„ malheurs & pour éviter une plus gran-
„ de effusion du sang Chrêtien, prin-
„ cipalement aussi pour ôter, autant
„ qu'il sera en leur pouvoir, à sadite
„ Altesse tous les sujets d'inquietu-
„ de & de crainte, & pour jouïr
„ réellement de l'effet dudit traité, de
„ même que pour le rendre ferme &
„ stable au bien & à l'avantage des
„ deux nations, ont bien voulu décla-

„ rer,

„ rer, comme ils le déclarent par le pré-
„ sent Acte, que leurs Nobles & Gran-
„ des Puissances n'éliront jamais pour
„ *Stadhouder* ou Amiral de leur pro-
„ vince Monsieur le Prince d'*Orange*
„ ni aucun de ses descendans, ni ne
„ consentiront, autant que l'avis de
„ leur province prévaudra, qu'il soit
„ jamais avancé à la charge de Capi-
„ taine Général des troupes de la Gé-
„ néralité, s'y obligeans par le présent
„ Acte en bonne & dûë forme. Donné
„ à la Haye sous le grand sceau du pays
„ le 4.me Mai 1654.

Leurs Nobles & Grandes Puissances firent le 25.me Juillet 1654. là-dessus une ample déduction bien raisonnée, pour être présentée à la Généralité & pour être envoyée aux provinces.

On accuse certains Membres des Etats de Hollande de l'avoir inspirée à Crom-

4. *Cromwel* demeura si fort attaché à cette exclusion, qu'il promit à ceux de son Conseil de ne jamais conclurre la paix qu'à ces conditions; bien-que l'on divulguât ici dans quelques provinces, que c'étoit certains Membres des Etats de Hollande qui avoient inspiré cela au Protecteur, entre lesquels on nommoit

moit principalement Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt.*

5. Mais ceux qui faiſoient courir ces bruits ne comprenoient gueres, combien il étoit de l'interêt dudit Protecteur de diminuer le pouvoir du Prince d'*Orange*, dont la mére étoit fille de l'infortuné *Charles Stuart*, & qui ſe trouvant puiſſant auroit infailliblement vengé la mort de ſon grand-pére. Ils étoient auſſi peu inſtruits de l'Acte, que *Cromwel* avoit fait publier, par lequel il déclaroit tous les deſcendans de la maiſon de *Stuart* ennemis du Royaume, comme criminels de haute trahiſon. D'où il paroit ſuffiſamment, qu'il fit tous ſes efforts pour ôter à ce jeune Prince (dont le pére lui étoit aſſès connu par ſes entrepriſes hardies) l'autorité qu'il pouvoit encore avoir, afin d'être en repos de ce côté-là; il étoit même ſi animé, que dès qu'il apprit que l'on parloit mal de cette excluſion dans quelques provinces, il écrivit à leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Etats de Zelande une lettre très forte & très touchante, à laquelle leurs Nobles Puiſſances répondirent en des termes très honnêtes.

Pourquoi Cromwel avoit interêt de diminuer le pouvoir du Prince d'Orange?

Il fait publier un Acte contre tous les deſcendans de la maiſon de Stuart.

Il écrit aux Etats de Zelande ſur le ſujet de l'excluſion.

Pour

Pour éviter d'être long je me dispenserai de rapporter en ce lieu de quelle maniere se sont passées toutes les choses concernant cette exclusion, & j'en mettrai seulement ici les points les plus principaux, que leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise rendirent publics, pour faire voir les procedures faites là-dessus tant de la part de leurs Nobles & Grandes Puissances, que de la part des autres Provinces Unies, en ces termes.

Articles principaux de cette exclusion.

6. 1. Que la province de Hollande en vertu de sa souveraineté a pû passer l'Acte d'exclusion en question.

2. Que dans la grande Assemblée tenuë à la Haye l'an 1651. il n'a été fait aucune déclaration expresse, qui pût être contraire à ladite exclusion.

3. Que par-là l'union & la concorde particuliere entre les deux provinces de Hollande & de Zelande n'a point été rompuë.

4. Beaucoup moins encore l'union ou l'alliance générale entre les Provinces Unies.

5. Que mêmes la province de Hollande

lande n'a point été obligée de notifier aux autres provinces ces pourparlers particuliers.

6. Comme étant permis aux Etats de chaque province particuliere, dans les choses qui regardent leur province à part, de faire executer quelque chose par les Ministres mêmes de la Généralité.

7. Qu'il est permis aux provinces respectives, chacune en particulier, de contribuer quelque chose de leur part pour procurer la paix avec d'autres pays, mêmes à l'insçû des Confederez ; & que cela, en accordant ledit Acte d'exclusion au Protecteur, ne contrevient point à l'article IX. de l'Union.

8. Et que ladite exclusion n'est point contraire à aucune Résolution precedente, & sur-tout aux Résolutions secrettes de leurs Hautes Puissances du 19.me Fevrier 1654.

Leurs Nobles & Grandes Puissances montrent encore ici fort amplement & fort clairement. Qu'est-ce que les Etats de Hollande représentent là-dessus ?

1. Que dans une République libre personne n'a aucun droit par sa naissance aux supremes dignitez, &c. & que

que l'exclusion de Monsieur le Prince d'*Orange* n'est point contraire à la liberté.

2. Qu'elle ne renferme aucune sujettion ni lâcheté, & que d'autres pays ont fait en diverses occasions la même chose.

3. Que les Chefs ont mis le plus souvent la division & la discorde parmi les Hollandois, & on alleguoit par un pur abus qu'en passant ledit Acte d'exclusion on avoit causé de la desunion.

4. Que si on n'avoit pas accordé ledit Acte d'exclusion, il auroit fallu continuer la guerre avec la République d'Angleterre.

5. Que ledit Acte d'exclusion n'enleve à personne aucune prérogative, & que dans un Gouvernement libre, où les charges doivent être données aux plus dignes & aux plus capables de les exercer, personne n'a nullement droit par sa naissance à aucune dignité.

6. Quelle réconnoissance la maison d'*Orange* doit avoir à l'Etat, & l'Etat à la maison d'*Orange*. De plus, quelle réconnoissance toutes les provinces doivent

vent avoir à celles de Hollande & de Zelande & principalement à celle de Hollande; & qu'en passant ledit Acte on ne s'est point rendu coupable d'ingratitude envers ladite maison.

D'où l'on peut juger, quelles obligations les habitans de ce pays ont à des Magistrats si bien intentionnez, qui sont l'unique soutien, après Dieu, de nôtre chere liberté, & qui l'ont défenduë durant tant d'années.

Grandes obligations qu'on leur a.

7. La grand-mére & la mére du jeune Prince ayant appris, que leurs Nobles & Grandes Puissances sur les instantes sollicitations de *Cromwel* avoient fait un tel Acte, par lequel son Altesse étoit excluë de toutes les charges, que ses prédecesseurs avoient possedées, mirent sur le champ la main à la plume & écrivirent à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, les suppliant de vouloir employer leurs bons offices & leur intercession auprès de leurs Nobles & Grandes Puissances pour empécher qu'on ne mit à execution une affaire si importante.

La grand-mére & la mére du jeune Prince écrivent sur cela aux Etats Généraux.

Quelques uns de Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise (sçavoir,

Quelques uns des Etats de

Hollande & de Westfrise répondent de bouche à leurs Altesses.

son Excellence *Jean Wolphart* Seigneur de *Brederode*, *Jacob de Wassenaar* Seigneur d'*Opdam* & Amiral, Monsieur *Jean de Witt* Conseiller Pensionnaire des Etats de Hollande, *François Baningkock* Seigneur de *Purmerland* & Bourguemaître de la ville d'Amsterdam, Monsieur *de Beverwaart* Gouverneur de Bergopsom, & *Frederic Stellingwerf* Conseiller Pensionnaire de la ville de Medenblik) ayans été avertis de cela résolurent de venir tous ensemble le 21.me de Juin à la cour de la Princesse Douairiere d'*Orange* & de répondre de bouche à leurs Altesses sur l'écrit qui leur avoit été mis entre les mains touchant l'exclusion du jeune Prince d'*Orange Guillaume* III. ce qui ayant été fait avec beaucoup de moderation, leurs Nobles & Grandes Puissances furent reçûës très honnêtement, & on leur répondit de même.

Les Envoyez de l'état reviennent d'Angleterre avec de nouvel-

8. Dans le même temps les Envoyez de l'Etat revinrent d'Angleterre avec quelques nouvelles difficultez; après avoir fait leur rapport, on donna commission à Messieurs *de Swieten*, *de Witt*, *Marignault*, *de Renswoude*, *André Mulert*,

lert, & *Schuil'nbourg* pour examiner conjointement avec les Deputez les articles qu'on avoit proposez, de sorte qu'on dépêcha des lettres aux provinces pour sçavoir leur sentiment là-dessus & le communiquer au plûtot à la Généralité.

les difficultez là-dessus. On donne commission à quelques uns des Etats pour examiner lesdits articles.

9. Sur quoi Monsieur *de Beverning* fut renvoyé incessamment en Angleterre par ordre de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande pour faire hâter la ratification du traité, voyant bien qu'en perdant du temps les affaires, si necessaires & si importantes à la Hollande, pourroient aller à reculons, & selon toutes les apparences cela seroit aussi arrivé.

Monsieur de Beverning est renvoyé en Angleterre, & pourquoi.

10. Quelques-unes des autres provinces apprenant que Monsieur *de Beverning* étoit parti secrettement par ordre de leurs Nobles & Grandes Puissances, furent fort mécontentes de ce qu'on ne le leur avoit point fait sçavoir; mais la province de Zelande fut aussitôt d'accord avec celle de Hollande, & bientôt après les autres provinces, par un discours des plus pathetiques &

Quelques provinces en sont d'abord fort mécontentes.

des plus éloquens, que fit Monsieur *Jean de Witt* à leurs Hautes Puissances, montrant d'abord le grand interêt de chaque province en particulier, & ensuite celui de toutes les provinces en général. De quoi étant tout étonnez ils l'en remercierent, & furent d'un même avis avec leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande.

Monsieur de Witt les reunit.

On dépêche encore une fois les Envoyez de l'Etat en Angleterre.

11. Là-dessus leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, après avoir sçû le sentiment de chaque province, résolurent de dépêcher encore une fois leurs Envoyez vers l'Angleterre; pour cet effet on pria derechef Messieurs *Nienpoort* & *Jongstal*, & comme Monsieur *Paul vander Perre* Envoyé de Zelande étoit mort à Londres le 14.me Decembre de l'année précedente, ayant été un homme très capable & très habile pour la négociation, & qui dans cette charge avoit rendu de grands services à l'Etat, on ne pût trouver personne qui voulût remplir sa place; cependant les deux Messieurs sus nommez partirent & se rendirent en Angleterre.

12. Peu

12. Peu de temps après leur arrivée le traité de paix fut signé de part & d'autre le 15.me d'Avril ; il consistoit en XXXIII. articles, & les Ambassadeurs l'envoyerent sur le champ à leurs Nobles & Grandes Puissances à la Haye, ayans dépêché pour cela Messieurs *Ursinus* & *Ruychaver* deux Gentilshommes de leur suite, lesquels étans arrivez & ayans été introduits à l'audience de leurs Hautes Puissances, & leur ayans annoncé cette bonne nouvelle, ils furent renvoyez en Angleterre, après avoir reçû chacun un présent d'une chaine d'or valant 500. francs ; & la ratification s'en fit le 2. de Mai dans la ville de Londres vers le soir bien tard, laquelle ayant été échangée, Messieurs les Ambassadeurs dépêcherent le lendemain de bon matin un Gentilhomme pour porter cette ratification à leurs Nobles & Grandes Puissances & pour leur notifier en même temps le jour de la publication de la paix, qui étoit fixée au 2. de Juin ensuivant. Les Anglois en témoignerent d'abord leur extreme joye, car au départ dudit Gentilhomme on tira tout

Conclusion du traité de paix entre l'Angleterre & la Hollande.

On en apporte la nouvelle aux Etats Généraux.

Il est ratifié & échangé.

On en témoigne une extreme joye en Angleterre.

le canon, qui étoit planté le long de la Tamise & sur les châteaux.

Les parens du jeune Prince s'opposent à l'Acte d'exclusion.

13. Toutes ces difficultez ayant été surmontées, les parens du jeune Prince, qui étoient très mécontens au sujet de l'Acte d'exclusion, commencerent à s'y opposer & à murmurer. La prémiere qui parut sur les rangs fut la Princesse Royale & Douairiere du Prince *Guillaume* II. & ensuite l'Electeur de Brandebourg. Quelques provinces & villes particulieres firent beaucoup de bruit & de grandes contestations là-dessus, long temps même après la conclusion de la paix.

De quoi est accusé Monsieur de Witt, avec quelques autres Messieurs?

14. Comme il y avoit certaines gens qui prétendoient que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & autres Membres de leurs Nobles & Grandes Puissances avoient disposé Monsieur *de Beverning* pour tâcher de porter *Cromwel* à insister sur cet Acte d'exclusion, nous mettrons ici la déclaration de Monsieur *de Beverning* sur ce sujet, afin de mettre à couvert des mechantes langues & de justifier Monsieur le Conseiller Pensionnaire & autres personnes du Gouvernement, qui ont fait tout ce

qu'ils ont pû pour le bien & l'avantage des habitans de ce pays.

15. „ Le Sieur *de Beverning*, Ambassadeur extraordinaire de la part „ de cet Etat auprès de son Altesse Monsieur le Protecteur de la „ République d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande, ayant comparu à „ l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances, leur a remontré, „ comment il avoit plû à Messieurs les „ Députez de la province de Frise de „ présenter le 7.me du courant à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, „ lui étant absent, une certaine proposition par écrit, dans laquelle il „ s'étoit apperçû qu'on donnoit atteinte implicitement à sa réputation & „ qu'on mettoit en doute la fidelité „ de son devoir & de sa charge sur ce „ qui s'est passé en Angleterre par „ rapport audit Acte d'exclusion concernant les charges de Monsieur le „ Prince d'*Orange*, particulierement „ par une certaine clause inserée entre „ autres dans ladite proposition, par„ où l'on met en question, si ledit „ Acte d'exclusion est venu du pro-

Déclaration de Monsieur de Beverning au sujet de l'Acte d'exclusion.

„ pre mouvement de Monsieur ledit
„ Protecteur, & ledit Sieur *de Béverning* a réprésenté là-dessus à leurs
„ Nobles & Grandes Puissances, que
„ quoiqu'il ne fût pas trop de la bienséance de faire là-dessus quelque rapport particulier à leurs Nobles &
„ Grandes Puissances en l'absence de
„ Monsieur *Nieupoort*, qui a été aussi
„ employé avec lui dans ladite Ambassade extraordinaire sur ledit sujet,
„ au moins sans avoir tant de deference
„ pour ledit Mónsieur *Nieupoort*, que
„ d'attendre son arrivée avant que de
„ rien faire là-dessus; cependant, vû
„ l'importance & la malignité de ladite proposition, qui semble aussi renfermer une accusation tacite contre
„ les autres Membres ou Ministres de
„ cette Assemblée, il n'avoit pû se
„ dispenser d'exposer amplement & fidellement à leurs Nobles & Grandes Puissances tous les incidens de ladite affaire, faisant ensuite rapport
„ desdits incidens, & le confirmant par
„ une déclaration solemnelle, que ni
„ lui en son particulier, ni personne
„ autre, qu'il sçache, soit dedans ou

„ de-

„ dehors le gouvernement ou les charges de cette province, n'avoit donné directement ni indirectement aucune ouverture, communication, occasion, ou conseil, par-où Monsieur ledit Protecteur auroit été animé ou on lui auroit suggeré de faire une telle ou semblable proposition d'exclusion de Monsieur ledit Prince d'*Orange*, ou que leurs Hautes Puissances en général, ou leurs Nobles & Grandes Puissances en particulier, y auroient ajoûté quelque chose d'approchant; mais qu'au contraire toute ladite affaire, autant qu'il le pouvoit sçavoir, étoit inopinément procedée purement & simplement du propre mouvement de Monsieur ledit Protecteur ou de ceux de son Conseil, & qu'elle avoit été poussée avec tant d'ardeur pendant les derniers jours de ladite négociation en Angleterre, que malgré tous les soins qu'on a pris & tous les moyens qu'on a employez à l'encontre, & & qu'on a redoublez en diverses conferences, sadite Altesse n'avoit point pû être detournée de sadite

 demande

„ demande & prétenſion ; offrant ledit
„ Sieur *de Beverning* de confirmer la-
„ dite déclaration en pleine Aſſem-
„ blée de leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances non ſeulement par le ſerment,
„ qu'il y fit à ſon arrivée, mais encore
„ par de nouvelles affirmations ſolem-
„ nelles faites par ſerment touchant cet-
„ te affaire en particulier, & ſuppliant
„ très humblement d'y pouvoir être re-
„ çû pour une plus grande juſtification
„ de ſa propre perſonne, comme auſſi
„ de tous les Membres ou Miniſtres de
„ cette Aſſemblée, de même que pour
„ pouvoir apprendre l'intention & les
„ ordres de leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances, ſelon quoi il devra ſe re-
„ gler en cette affaire à l'égard des au-
„ tres provinces & ailleurs, à la ſatis-
„ faction de cette Aſſemblée ; ſur quoi
„ étant déliberé, leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances ont encore une fois par
„ ſurabondance remercié leſdits Sieurs
„ *de Beverning* & *Nieupoort* conjoin-
„ tement & chacun d'eux en particu-
„ lier, comme ils ſont remerciez en
„ général & en particulier de la gran-
„ de fidelité & de la bonne conduite,

„ qu'ils

„ qu'ils ont fait paroître avec beaucoup
„ de zele & de vigueur dans tout ce
„ qui s'est passé au sujet de l'affaire du-
„ dit Acte d'exclusion ; & quoiqu'à
„ cet égard leurs Nobles & Grandes
„ Puissances se tiennent pour pleine-
„ ment & parfaitement contentes de
„ la fidelité & de la droiture desdits
„ Sieurs *de Beverning* & *Nieupoort*, &
„ qu'à cause de cela elles jugent inutile
„ d'exiger, pour ce qui les regarde,
„ de serment dudit Sieur *de Beverning*,
„ que cependant le Sieur *de Beverning*,
„ sur les instances qu'il a faites pour
„ se justifier plus particulierement lui-
„ même, comme aussi tous les Mem-
„ bres ou Ministres de cette Assem-
„ blée, & sur-tout pour convaincre
„ pleinement Messieurs les susdits Dé-
„ putez de Frise & tous autres qui
„ pourroient encore avoir quelque scru-
„ pule là-dessus, sera reçû à faire ce
„ serment particulier ; & quant à ce
„ que ledit Sieur *de Beverning* a enco-
„ re demandé, on est convenu & il
„ a été résolu par ces présentes de prier
„ Messieurs les Députez de leurs No-
„ bles & Grandes Puissances, ayans

„ eu commiſſion par la réſolution du
„ 19.me du mois paſſé de déliberer ſur
„ un ſemblable ſujet ou ſur une matie-
„ re qui en dépend, de travailler à
„ l'examiner au plus vîte & à en faire
„ rapport ſans aucun delai, afin que
„ le rapport ouï on puiſſe prendre là-
„ deſſus des réſolutions plus particu-
„ lieres, tel qu'il ſera trouvé expedient
„ ſelon l'exigence des affaires; & le-
„ dit Sieur *de Beverning*, après avoir re-
„ ſumé les réſolutions ci-deſſus, a dé-
„ claré par des ſermens ſolemnels &
„ particuliers, que le contenu de ces
„ réſolutions eſt véritable en toutes ſes
„ parties, auſſi véritablement que Dieu
„ lui ſoit en aide.

Quelques provinces recommandent le jeune Prince aux Etats Généraux.

16. Cependant les eſprits n'étoient point encore tranquilles dans quelques provinces au ſujet de l'excluſion du Prince d'*Orange*; c'eſt pourquoi on employa tous les moyens imaginables pour récommander de la part de leurs provinces le jeune Prince auprès des Etats Généraux & pour le faire recevoir à toutes les charges, que ſon illuſtre pére avoit poſſedées; ce qu'on fit enregîtrer dans l'Aſſemblée de leurs Hautes Puiſſances.

17. Mon-

17. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, employant les heures de loiſir à chercher des moyens pour procurer à l'Etat quelque bien & quelque avantage, préſenta vers le commencement de l'année 1654. à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe divers projets, qu'il avoit fait pour tâcher d'augmenter les revenus du pays, dont celui qui concernoit les taxes & les impôts étoit le prémier; ſur quoi leurs Nobles & Grandes Puiſſances prirent une réſolution pour lever à l'avenir les impôts & les taxes dans tous les lieux de Hollande ſans aucune exception, & pour empêcher que perſonne ne fut exempt de la taxe du huitieme denier ſans des raiſons valables.

Monſieur de Witt s'occupe à augmenter les revenus du pays.

Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe prennent une réſolution là-deſſus.

18. Il y eut auſſi pendant quelque temps un petit démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au ſujet de l'élection d'un Préſident du Grand Conſeil, dont Monſieur *de Witt* informa Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe; enſuite dequoi il fut réſolu à la ſatisfaction des deux parties, que Meſſieurs les Etats de ces

Démêlé entre les provinces de Hollande & de Zelande au ſujet de l'élection d'un Préſident du

Grand Conseil.

deux provinces étans assemblez solemnellement, on procederoit à la nomination des personnes pour remplir cette charge & ensuite à l'élection en mettant ensemble des billets clos & roulez, lesquels étant mêlez par les Ministres respectifs & étant lûs à mesure qu'on les tireroit, ladite nomination & élection en seroit faite; le tout seulement pour cette fois, & sans que cela pût être tiré à consequence ou qu'il pût porter aucun préjudice à Messieurs les Etats: dont on donna à leurs Nobles Puissances un Acte, que cela seroit sans préjudice de leur droit, & ensuite Monsieur *Regnier Pauw* fut élû pour exercer cette charge.

On le finit à l'amiable.

19. Bientôt après Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* trouva un moyen des plus salutaires pour la République, qui étoit de diminuer de cinq à quatre pour cent les interêts des susdites grosses sommes, que l'Etat avoit empruntées du temps de son Altesse *Guillaume* II. de glorieuse memoire; par-où Monsieur le Pensionnaire fit voir, qu'avant la fin de ce siecle l'Etat pouvoit être déchargé de ses

Monsieur de Witt trouve un moyen pour diminuer les gros interêts, dont le pays étoit chargé.

ſes dettes ſur le même pied. Par-là il n'augmenta pas peu ſon credit & ſon autorité, puiſque c'eſt une affaire, que la poſterité ne ſçauroit s'empêcher de louer extremement. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances en ayant remercié Monſieur le Penſionnaire, prirent là-deſſus la réſolution ſuivante.

Réſolution des Etats de Hollande & de Weſtfriſe là-deſſus.

20. „ Les Etats de Hollande & de
„ Weſtfriſe, conſiderans avec une ſin-
„ guliere attention qu'il a plû au grand
„ Dieu Tout-puiſſant en ſa benignité
„ & miſericorde de faire augmenter
„ conſiderablement l'eſtime & le credit
„ de cet Etat par la paix concluë l'an-
„ née paſſée avec la République d'An-
„ gleterre & depuis le temps qu'elle a
„ été concluë, ils ont, après une mû-
„ re déliberation & après avoir pris l'a-
„ vis de Meſſieurs les Conſeillers Dé-
„ putez des deux quartiers ſur le projet
„ préſenté par écrit dans leur Aſſem-
„ blée le 11.me de Mars de l'année cou-
„ rante par les Membres Députez de
„ l'Aſſemblée de leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances conjointement avec
„ les Députez des deux Colleges de
„ Meſſieurs leſdits Conſeillers Dépu-

„ tez,

„ tez, arrêté & conclu, qu'afin de
„ mettre en bon état lesdites finances
„ & de les faire monter plus haut &
„ de les augmenter de temps en temps
„ on reduira de cinq à quatre pour cent
„ les rentes rachetables & les interêts
„ courans, sans aucune exception, à
„ la charge des pays de Hollande &
„ de Westfrise, tant sur les comptoirs
„ des domaines de leurs Nobles &
„ Grandes Puissances, que sur ceux
„ des autres revenus du public; à con-
„ dition que les sommes, que l'on gag-
„ nera au profit de la province de Hol-
„ lande & de Westfrise par ladite re-
„ duction qui doit être faite, seront
„ employées purement & simplement
„ à l'amortissement des capitaux qu'on
„ a emprunté, & ne seront diverties
„ à aucun autre usage directement ni
„ indirectement. Et afin que les Mem-
„ bres de ladite Assemblée de leurs No-
„ bles & Grandes Puissances puissent
„ être mis pleinement en repos & en
„ sûrté de ce côté-là, outre l'execu-
„ tion des autres points de la résolu-
„ tion présente, les Intendans & les
„ Receveurs seront chargez par écrit

„ de

„ de prendre un ſoin exact & de faire
„ en ſorte, qu'à la concurrence de la
„ ſomme, qu'ils auront en caiſſe ſur
„ leurs comptoirs reſpectifs par le mo-
„ yen de ladite reduction, qui en ſe-
„ ra faite, l'amortiſſement des capi-
„ taux empruntez en ſoit fait, & que
„ cet amortiſſement s'augmente d'an
„ en an ſelon la concurrence des inte-
„ rêts du capital, qui aura été amorti
„ un an auparavant en la maniere ſuſ-
„ dite, y ajoûtant expreſſément que
„ leurs comptes devront être chargez
„ d'an en an à proportion d'autant
„ moins de rentes & d'interêts; &
„ qu'ils n'auront à ſuivre aucun ordre
„ contraire à la réſolution de leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances, ou qui s'en
„ écarte, de qui que ce ſoit qu'il puiſ-
„ ſe leur être donné, ſans un nouvel
„ ordre & ſans une nouvelle & expreſ-
„ ſe réſolution de leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances; & qu'on écrira en
„ même temps à Meſſieurs les Audi-
„ teurs des comptes de la République
„ de s'y conformer exactement en pre-
„ nant leſdits comptes; ce qui a été
„ accordé pour une entiere ſûrté par

„ les

„ les Membres respectifs de ladite Af-
„ semblée de leurs Nobles & Grandes
„ Puissances, & il a été ordonné, par
„ rapport aux Députez des villes au
„ nom de Messieurs leurs Seigneurs &
„ Maîtres respectifs, qu'on ne pourra
„ faire aucun changement dans la ma-
„ niere susdite de décharger les finan-
„ ces & d'amortir les capitaux, qu'a-
„ près avoir fait une convocation ex-
„ presse & avoir recueuilli les suffrages
„ de tous les Membres de ladite Assem-
„ blée de leurs Nobles & Grandes Puis-
„ sances, sans qu'on puisse surprendre
„ ou contraindre aucun Membre à y
„ donner son suffrage.

Ils tâchent de faire prendre la même résolution dans la Généralité.

Leurs Nobles & Grandes Puissances résolurent encore de diriger de telle maniere les affaires auprès des Etats Généraux, qu'on y pût prendre une semblable résolution : le tout sous cette clause, que s'il y avoit quelqu'un qui ne voulût point laisser courir les interêts de son argent suivant la susdite reduction, qu'il eût à le déclarer le 1. d'Octobre prochain au comptoir du Receveur ; faute de quoi ses rentes seroient tenuës pour reduites ou diminuées.

21.

21. L'affaire de la réduction ou diminution des capitaux & de leurs interêts ayant été mise à execution, Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* proposa à leurs Nobles & Grandes Puissances les moyens de terminer l'affaire de l'exclusion & d'arrêter les differens qui en naissoient continuellement. Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise approuverent ce qui venoit de leur être proposé, & Monsieur *de Guent* conjointement avec les autres Députez de leurs Hautes Puissances, entre lesquels étoit Monsieur *Jean de Witt*, y travaillerent avec beaucoup d'application, jusques à ce qu'ils présenterent à Messieurs les Etats Généraux un memoire là-dessus, contenant en substance:

Monsieur de Witt propose les moyens de terminer l'affaire de l'exclusion.

1. Qu'on annulleroit & qu'on ôteroit des regîtres la résolution du 18.me Août de l'année 1650. par laquelle il étoit dit, qu'aucune province particuliere ne pourroit casser ou congedier des troupes.

Articles principaux d'un memoire présenté là-dessus aux Etats Généraux.

2. Qu'on revoqueroit & qu'on rayeroit des regîtres secrets de la Généralité tous les écrits & papiers, qui avoient été donnez au sujet de l'exclusion.

.Que

3. Que le Prince d'*Orange* aussi bien que le Prince *Guillaume* se desisteroient de l'élection de *Stadhouder* d'Overissel.

4. Qu'aucun *Veldmarêchal* ou autre Chef d'armée ne pourroit être en même temps *Stadhouder*; & qu'à cause de cela le Prince *Guillaume* devenant *Veldmarêchal* ne pourroit plus accepter la charge de *Stadhouder*.

5. Que le *Veldmarêchal* confirmeroit par serment tous les traitez conclus par la République avec d'autres Puissances, & particulierement celui de l'année passée fait avec l'Angleterre.

Monsieur de Witt presse fort le licenciement des troupes.

22. Il faut encore ajoûter, que Monsieur *de Witt* pressoit fort le licenciement d'un grand nombre de troupes étrangeres, qu'on avoit achetées à beaux deniers comptans, & qui en temps de paix ne pouvoient qu'être à charge aux habitans des Provinces Unies, afin que le profit, que l'on tireroit de ce licenciement, fût employé à l'amortissement des susdits capitaux effroyables.

Il a de mauvais soupçons contre

23. Monsieur *de Witt* eut pendant quelque temps de mauvais soupçons contre son Maître-Clerc *Jean van Messen*,

sen, quoiqu'il eût déja été au service de trois Conseillers Pensionnaires de Hollande l'un après l'autre; le fondement de ses soupçons étoit, que ledit *Jean van Messen* aux jours, qu'on envoyoit les lettres en Angleterre, ne venoit point suivant la coûtume auprès de sa personne, mais qu'alors il tenoit dans sa maison des conferences secrettes avec le Thresorier du Prince *Guillaume* nommé *Theodore van Ruiven*; ce qui ayant été enfin découvert, ledit Maître-Clerc avec le Thresorier & sa femme furent conduits le 18.me de Septembre, à la requête de Monsieur *de Witt*, dans les prisons de la Haye, où ils furent gardez à vûë par des Soldats jusques à ce que quelques Messieurs de la Cour Provinciale les eussent examinez.

son Maître-Clerc.

Perfidie de ce Maître-Clerc découverte.

Il est mis en prison avec le Thresorier du Prince Guillaume.

La confession du Maître-Clerc *Jean van Messen* consistoit principalement en ceci. Qu'après avoir fait le serment de garder le secret & avoir été admis à la connoissance de tous les papiers secrets, il les avoit fait connoître depuis plus de deux ans à *Theodore van Ruiven*. Qu'après la séparation de l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances

Son examen & sa confession.

il avoit découvert au même *van Ruiven* tout ce qui s'y étoit passé au sujet de l'exclusion. Qu'il avoit tâché de devenir maître d'un certain coffre, qui étoit dans la maison de Monsieur *de Witt*, & dans lequel entre autres choses il y avoit une certaine lettre secrette, que Messieurs *de Beverning* & *Nieupoort* avoient écrit le 15.me Avril de l'année 1654. à leurs Nobles & Grandes Puissances. Qu'il a divulgué qu'il paroissoit de cette lettre y avoir encore quelques articles, sous lesquels il y avoit quelque chose de caché; bien-que cette lettre étant exhibée à lui prisonnier, il a paru qu'elle ne contenoit rien de semblable. Et quelques autres crimes de cette nature.

Confession de Theodore van Ruiven.

24. La confession de *Theodore van Ruiven* étoit à-peu-près de la même teneur, si ce n'est qu'il s'étoit servi de ces papiers & les avoit tous revelez à diverses personnes considerables dans l'Etat, avec plusieurs autres crimes, qui ne peuvent avoir dans ces temps fâcheux & difficiles que d'étranges & pernicieuses suites.

Mon-

Monsieur *Jean de Witt* par sa bonté ordinaire fit tout ce qu'il pût pour procurer aux prisonniers une douce sentence, quoiqu'il fût le plus offensé dans cette affaire; cependant le prémier fut déclaré parjure & infame, & il fut banni pour toute sa vie des provinces de Hollande, de Zelande, de Frise, & d'Utrecht; l'autre fut condamné à la même peine, hormis qu'il ne fut banni de ces mêmes provinces que pour dix ans. Ces deux prisonniers sont déclarez infames & sont bannis.

25. Sur cela il survint encore de nouvelles occupations pour Monsieur *de Witt* au sujet de la guerre entre la Suede & la Pologne; sur quoi l'Etat, voulant maintenir & conserver le commerce libre sur la mer du Nord contre la Suede, dépêcha incessamment Monsieur d'*Opdam* vers Dantzic, parce que les habitans des Provinces Unies étoient fort interessez dans le négoce du Nord. Monsieur d'Opdam est dépéché vers Dantzic, & pourquoi.

Le Roi de Dannemarc, voyant que l'Etat prenoit l'affaire à cœur & tout de bon, suivit son exemple, afin de consulter là-dessus avec leurs Hautes Puissances & de traiter avec eux; ensuite Le Roi de Dannemarc entre en traité avec les

Etats Généraux. suite de quoi il fut proposé, qu'outre les treize cens hommes, qu'on avoit envoyé vers Dantzic sous la conduite du Lieutenant Amiral Monsieur d'*Opdam*, on détacheroit encore pour le renforcer quinze Compagnies chacune de cent hommes, & qu'on lui feroit tenir un secours de douze mille écus par mois.

On détache de nouvelles troupes pour renforcer Monsieur d'Opdam.

26. L'abus, qui s'étoit glissé depuis quelque temps au sujet des titres d'honneur de son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange*, qu'on mettoit sans rime ni raison dans toutes les requêtes & ailleurs, comme si sa dite Altesse eût déja été dans le gouvernement de l'Etat, fit prendre à leurs Nobles & Grandes Puissances, après avoir examiné les mauvaises suites, que cela pourroit avoir dans des temps si dangereux, la résolution suivante.

Abus qui se glisse au sujet des titres d'honneur du Prince d'Orange.

Du Vendredi & du Samedi 3.me & 4.me de Mars 1656.

Résolution des Etats de Hollande

„ A l'occasion de la lecture d'un
„ certain memoire, qui a été présen-
„ té de la part de Monsieur le Prin-
„ ce

„ ce d'*Orange* à Messieurs les Con- prise là-
„ seillers Deputez, & dans lequel on dessus.
„ n'exprime le nom de Monsieur le
„ Prince que par celui de *Son Altes-*
„ *se* sans y ajoûter d'autre titre, il a
„ été accordé & résolu, après avoir
„ déliberé là-dessus, qu'avant que de
„ toucher à ce memoire, il devra
„ être redressé, & que dans tous les
„ Actes, où l'on employera le nom de
„ Monsieur le Prince, on mettra u-
„ ne fois au haut & une fois dans la
„ souscription, si cela vient à propos,
„ *Monsieur le Prince d'Orange*, & qu'ain-
„ si dans la suite on pourra mettre
„ *Son Altesse*, comme ayant rapport
„ au précedent, ou *Monseigneur le*
„ *Prince*, ou quelque autre titre, tel
„ qu'on le trouvera bon; & ladite ré-
„ solution de leurs Nobles & Grandes
„ Puissances sera envoyée à Messieurs
„ les Conseillers de Monseigneur le
„ Prince, afin qu'ils ayent à s'y con-
„ former. Pour cette cause il a aussi
„ été trouvé bon & arrêté, que lors-
„ qu'on employeroit dans des Actes
„ le nom de Monsieur le Prince *Guil-*
„ *laume de Nassau*, on n'y ajoûteroit

pas

„ pas simplement *Stadhouder* sans au-
„ cun autre terme, mais qu'on met-
„ troit *Stadhouder de Frise*.

La Princesse Douairiere demande de nouveaux tuteurs pour le Prince son fils.

28. Après cela la Princesse Douairiere demanda de nouveau par écrit à leurs Nobles & Grandes Puissances, que, veu l'absence & les embarras des Tuteurs établis sur son Altesse, elle souhaitoit que leurs Nobles & Grandes Puissances voulussent donner plein pouvoir à quelqu'un des Membres de leur Assemblée & de la Cour de Justice, ou de l'accorder à son Altesse, pour choisir du consentement de leurs Nobles & Grandes Puissances quelqu'un d'entre eux, qui voulut lui aider à l'avenir de son conseil & de ses soins, afin que le pupille fût bien élevé & qu'il suivît les traces de ses illustres ancêtres.

Les Etats de Hollande s'en tiennent là-dessus à leur résolution du 14.me Janvier.

Sur cette requête leurs Nobles & Grandes Puissances firent examiner le 4.me d'Août leur résolution du 14.me Janvier 1651. qui portoit, *qu'aucune personne du Gouvernement ne seroit employée dans la tutelle du Prince d'*Orange; *& ayant aussi consideré la teneur de l'instruction des Cours respectives de Justice,*

de

de même que l'ampliation d'icelle faite en l'année 1644. ils ont persisté dans cette résolution & instruction; & ensuite de cela ils sont convenus qu'on ne pouvoit accorder ladite requête. Ensuite Monsieur *Trigland* fut établi Précepteur du jeune Prince, qui étoit entré dans sa sixieme année, pour l'instruire dans la pieté.

Monsieur Trigland est etabli Précepteur du jeune Prince.

29. La guerre entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg ne cessant point, les Envoyez de leurs Hautes Puissances firent à Coppenhague le 26.me d'Août une nouvelle alliance pour la garentie des traitez avec sa Majesté le Roi de Dannemarc, qui fut suivie d'un traité avec le Roi de Suede conclu à Elbing le 11.me de Septembre.

Alliance entre le Dannemarc & la Hollande.

Traité d'Elbing avec le Roi de Suede.

L'Amiral *Opdam* partit de Dantzic le 8.me d'Octobre avec trente navires, & le 4.me de Novembre il entra heureusement dans le Vlie & dans la Meuse. Le Contre-Amiral *Tromp* s'en revint aussi, après avoir mis à terre onze cens hommes proche de ladite ville, parce que les Marchands de Hollande avoient beaucoup d'interêt à sa conservation.

L'Amiral Opdam & le Contre-Amiral Tromp reviennent en Hollande.

Les Ecclesiastiques présentent aux Etats de Hollande une remontrance au sujet des Prêtres.

30. Le 16.me Decembre de l'année 1654. les Ecclesiastiques présenterent une remontrance à leurs Nobles & Grandes Puissances au sujet des Prêtres. Plusieurs d'entre ces Ecclesiastiques étoient encore si bouffis d'orgueuil par la liberté qu'on leur avoit donnée pendant la vie du Prince *Guillaume* II. que même quelques uns d'entre eux des plus emportez oserent bien se mêler des affaires d'Etat & les faire venir sur la chaire; ils furent alors en quelque maniere reprimez par le rapport, que Monsieur *Jean de Witt* en fit à leurs Nobles & Grandes Puissances; & quant à la remontrance, Messieurs les Etats de Hollande, après une meure déliberation, conclurent unanimement, qu'elle seroit mise à côté avec les raisons qu'on y a ajoûtées. Et les Membres présens à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances se sont chargez d'avertir chacun dans son ressort les Ministres, & de prendre soin qu'à l'avenir ils ne fissent point de semblables requêtes à leurs Nobles & Grandes Puissances, & qu'ils n'insistassent plus sur ladite remontrance; & que les-

Qu'est-ce qui leur fut répondu & promis?

lesdits Ministres devoient être assûrez, que leurs Nobles & Grandes Puissances s'appliqueront comme il faut à reprimer par de justes moyens les insolences des Prêtres & des Papistes dans ces Provinces.

31. Comme on faisoit diverses plaintes à Monsieur *Jean de Witt*, combien legerement on s'appelloit en duel par toute la Hollande, par-où les plus braves hommes périssoient, il résolut de le représenter à leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise. Ce qui ayant été bien consideré, on publia dans l'année 1656. des défenses très rigoureuses contre les duels. Défenses très rigoureuses contre les duels.

32. De même pour corriger les abus, qui se commettoient au sujet de la distinction entre Messieurs les Députez à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances & entre les villes, Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise prirent la résolution suivante sur ce qui avoit été proposé par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*. Abus qui se commet au sujet de la distinction des personnes du gouvernement.

Du Samedi 16.me Septembre 1656.

Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise prise là-dessus.

„ Ayant été déliberé là-dessus, les
„ Membres de l'Assemblée ont conve-
„ nu & ont déclaré tous unanimement,
„ que lorsque l'on employeroit dans
„ des Actes, Résolutions, ou autre-
„ ment les mots de *Corps de Noblesse*,
„ de *Nobles*, & de *Villes*, on n'enten-
„ dra point par le mot de *Villes* les Dé-
„ putez qui assistent dans cette Assem-
„ blée, mais les Bourguemaîtres & les
„ autres Membres de la Magistrature,
„ que lesdits Députez à cette Assem-
„ blée ne font que représenter.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les démêlez au sujet de l'élection d'un Capitaine Général recommencent. Les Etats de Hollande & de Westfrise prennent une résolution là-dessus. Ils déclarent de bouche la même chose à la Généralité.* 2. *Grandes dissensions dans la province d'Overissel. Le* Stadhouder

houder *de Frise se mêle dans ces dissensions. Elles sont appaisées par l'entremise de Monsieur* de Witt. 3. *Les Etats de Hollande & de Westfrise font publier & afficher une ordonnance pour arrêter tous les vaisseaux & effets de la France. Les Etats Généraux défendent l'entrée de tous les fruits, denrées, & ouvrages de France. Plaintes & requêtes faites là-dessus au Roi de France. Liste des marchandises, que l'on transporte de France en Hollande. Elles augmentent tous les jours.* 4. *Discours hardi de Monsieur* Boreel *au Roi de France.* 5. *Etonnement du Roi de France, & sa réponse à cet Envoyé. Surprise du Cardinal* Mazarin *sur le même sujet.* 6. *Plaintes de l'Ambassadeur de France aux Etats. Offres qu'il leur fait de la part du Roi son Maître. Accommodement entre le Roi de France & les Etats.* 6. *Grandes divisions dans quelques provinces & villes. Origine de la querelle dans l'Overissel. Quelques gens de Campen & de Zwol viennent à Amsterdam pour acheter des armes. Réponse hardie qu'on leur fait. On canonne Hasselt.*

selt. Le different est mis entre le mains de Messieurs de Witt *&* de Graaf. *Il est terminé par ces deux Messieurs.* 7. *Monsieur* de Witt *trouve de nouvelles occupations. Dispute entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne. Les habitans de la Haye se disposent à défendre les Espagnols contre les François. Messieurs* de Witt *&* de Beverwaart *mettent d'accord ces Ambassadeurs.* 8. *Priere faite à Monsieur* de Witt *par les Marchands de Holland & de Zelande au sujet de leurs pertes. Résolution qui fut prise là-dessus.* 9. *On dépêche en Portugal Messieurs* d'Opdam, Nicolas ten Hoven *&* Gisbert de Witt. *Ils arrivent heureusement sur les côtes de ce Royaume, & ils font sçavoir leur arrivée.* 10. *Le Resident de Hollande vient les saluer. Avis qu'ils lui donnent.* 11. *Ils sont menez à l'audience de la Reine.* 12. *On arrête tous les vaisseaux Hollandois.* 13. *Les négociations entre les Hollandois & les Portugais demeurent inutiles.* 14 *Les Envoyez de Hollande déclarent*

l

la guerre au Portugal. Ils reviennent en Hollande & font rapport de leurs négociations. 15. Les Etats de Hollande font publier la guerre contre le Roi de Portugal. 16. Monsieur de Ruiter *est renvoyé en Portugal. Il écrit au Consul* vander Hoeven, *& pourquoi. 17. Qu'est-ce que ce Consul lui répond & lui envoye ? 18. Echange de l'alliance entre la Hollande & le Prince de Salé.*

§. I. DAns l'année 1657. recommencerent les démêlez, qu'il y avoit eu depuis quelque temps au sujet de l'élection d'un Capitaine Général ou *Veld-Marêchal* des troupes de l'Etat, en quoi la province de Frise surtout se montra fort passionnée, de sorte que leurs Nobles & Grandes Puissances sur l'exposé de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prirent là-dessus une résolution le 23.me Janvier 1657. contenant en substance: Les Démêlez au sujet de l'élection d'un Capitaine Général recommencent.

Que leurs Nobles & Grandes Puissances, pour reüssir dans les bons desseins qu'ils ont de mettre un Général à la tête de leurs troupes, & particulie- Les Etats de Hollande & de Westfrise

prennent une résolution là-dessus.

rement pour empêcher que les autres provinces n'y puissent proceder & l'emporter à la pluralité des voix, ont décidé, qu'aucun Officier, soit haut, soit bas, ne pourra être avancé au commandement des troupes qui sont à leur solde, qu'avec leur consentement exprès. Qu'on a encore jugé, qu'il étoit absolument inutile d'établir un *Veld-Maréchal* pour le présent, & qu'à cause de cela il falloit éteindre ladite charge. Que leurs Nobles & Grandes Puissances tiennent pour une maxime constante, que non seulement il n'est pas necessaire, mais qu'il est aussi entierement inutile d'avoir un Chef perpetuel sur les troupes de cet Etat, & que si dans quelque occasion on devoit établir un Chef, il falloit ne lui donner commission que pour une expedition telle qu'elle pourroit se présenter. Qu'en outre on priera les autres provinces de ne vouloir point continuer les procedures, qu'elles ont commencé sur cette affaire, mais au contraire d'en conferer plus particulierement avec leurs Nobles & Grandes Puissances. Et en cas que les autres provinces contre toute attente

vou-

voulussent prendre quelque résolution à ce contraire, qu'alors, après avoir représenté que cela n'est point au pouvoir de leurs Hautes Puissances, il sera positivement déclaré, que leurs Nobles & Grandes Puissances ne souffriront point qu'on fasse une telle infraction à leur droit, mais qu'ils s'y opposeront & l'empêcheront. Et en cas qu'au mepris de cette déclaration les autres provinces en vinssent à l'élection d'un semblable Capitaine Général, alors leurs Nobles & Grandes Puissances procederont incessamment à l'élection d'un Général particulier pour commander les troupes qui sont à leur solde; & pour cet effet on travaillera dès à présent pour voir sur quel pied on pourroit faire un tel établissement particulier. Qu'en outre il sera dès cette heure résolu unanimement, que leurs Nobles & Grandes Puissances ne confereront ni pour le présent ni à l'avenir aucune dignité à celui qui se laissera installer d'une telle maniere dans ladite charge, quand d'ailleurs ils ne lui auroient pas été contraires; & que dans la suite on ne pourra être dispensé de se conformer à cette ré-

ſolution commune que par le concours unanime des ſuffrages. Que de plus le contenu ci-deſſus ſera expreſſément notifié par des lettres ſerieuſes aux Etats des provinces reſpectives, & qu'on priera leurs Nobles Puiſſances de vouloir concerter là-deſſus avec leurs Nobles & Grandes Puiſſances, & d'écrire cependant à leurs Députez ordinaires à la Généralité, qu'ils laiſſent ces réſolutions encore en ſuſpens ou indeciſes, &c.

Ils déclarent de bouche la même choſe à la Généralité.

Leurs Nobles & Grandes Puiſſances ayant comparu le 25.me du même mois en corps à la Généralité ont déclaré de bouche la même choſe.

2. Cela étant fait, on mit tout en œuvre pour aſſoupir les grands differens, qui étoient ſurvenus dans la province d'Overiſſel, & dont un certain Auteur rapporte ce qui ſuit :

Grandes diſſenſions dans la province d'Overiſſel.

„ Comme au commencement de „ l'année 1654. il ſurvint dans la province d'Overiſſel une des plus notables & des plus furieuſes diſſenſions, „ qu'on ait vû de memoire d'homme „ dans ces Provinces Unies, & qui „ étoit fomentée par deux factions „ conſiderables, cela fut cauſe que ces

„ deux

„ deux partis se conduisirent tout de „ même que s'ils eussent été les Etats „ & les Magistrats legitimes de cette „ province, & qu'ils se firent la guer- „ re les uns aux autres d'une si cruel- „ le maniere, que la ville de Hasselt „ après un siege dans les formes fut „ prise par un des partis.

„ Monsieur le *Stadhouder* de Frise, „ suivant la maxime des Grands, n'a- „ voit point manqué de se mêler dans „ ces dissensions, & il fut pris & élû „ par un des partis pour *Stadhouder*, „ Gouverneur, & Capitaine Général „ de la province d'Overissel; par-où „ ladite dissension monta à cet excès, „ que nous venons de marquer, & du- „ ra pendant l'espace de trois ou qua- „ tre ans.

Le Stadhouder de Frise se mêle dans ces dissensions.

„ Mais à la fin ces Messieurs con- „ siderans que par-là leurs differens „ s'étoient multipliez à l'infini, & que „ le mal étoit devenu comme incura- „ ble, ils se laisserent persuader, par „ l'entremise de Monsieur le Conseil- „ ler Pensionnaire *de Witt*, de remet- „ tre tous leurs differens au jugement „ & à la décision de deux Messieurs,

Elles sont appaisées par l'entremise de Monsieur de Witt.

„ qui seroient établis pour cela par les
„ Etats de cette province; ensuite de-
„ quoi Messieurs *de Polsbroek* Bour-
„ guemaître de la ville d'Amsterdam
„ & Monsieur le Conseiller Pension-
„ naire *de Witt* ayans reçû un plein
„ pouvoir là-dessus de leurs Nobles &
„ Grandes Puissances ils ont accordé
„ à l'amiable les deux partis de ladite
„ province d'Overissel sur presque tous
„ les sujets de leurs dissensions; &
„ puis ayans dressé toutes les instru-
„ ctions, ordonnances, & sermens
„ necessaires pour le Gouvernement
„ de la même province, & les ayans
„ mis par écrit le 20.me d'Août 1657.
„ on a prononcé un jugement solem-
„ nel & décisif sur toutes lesdites dis-
„ sensions au nom de Messieurs les E-
„ tats de Hollande & de Westfrise, &
„ on l'a publié sous le grand sceau de
„ leurs Nobles & Grandes Puissances,
„ en y inserant lesdites instructions,
„ ordonnances, & sermens, pour pré-
„ venir de semblables malheurs à l'a-
„ venir, & cela avec tant de pruden-
„ ce & d'équité, que lesdits deux par-
„ tis ont eu sujet d'en être contens &

satis-

„ satisfaits, de telle sorte que sur cela
„ ledit Gouvernement, qui avoit été
„ divisé, a été incontinent reüni, & que
„ la tranquillité & la paix necessaire
„ a été rétablie dans ladite province,
„ & a continué jusqu'à présent.

3. Le 26.me d'Avril leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise, sur ce qui leur fut proposé par Monsieur *de Witt*, travaillerent à procurer à leurs habitans un avantage très considerable par l'ordonnance qu'ils firent publier & afficher pour arrêter tous les vaisseaux, marchandises, deniers, & effets appartenant à la France, pour reparer les pertes, que ces habitans avoient souffertes & qu'ils pourroient encore souffrir par les injustes detentions que l'on fait en France de tous les effets & de toutes les marchandises appartenant aux sujets de cet Etat, avec ordre de déclarer dans vingt-quatre heures après cette publication tous les effets & toutes les marchandises, que quelqu'un pourroit avoir appartenant aux sujets de France, sous peine, en cas qu'on trouva la chose autrement, de confisca-

Les Etats de Hollande & de Westfrise font publier & afficher une ordonnance pour arrêter tous les vaisseaux & effets de la France.

fiſcation deſdits effets, & de payer de plus le quart de la valeur deſdites marchandiſes.

Les Etats Généraux défendent l'entrée de tous les fruits denrées, & ouvrages de France.

Peu de temps après leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux défendirent pareillement l'entrée de tous les fruits, denrées, & ouvrages de France; par-où ce Royaume fut fort alarmé, parce que tous les vins, papiers, étoffes, & gentilleſſes de Paris demeuroient ſans être vendus, & par conſequent on n'en tiroit aucun argent. On murmura beaucoup à Paris & dans d'autres villes ſur cette détention des vaiſſeaux Hollandois, & il vint de toutes les provinces des plaintes & des requêtes au Roi pour faire relâcher les vaiſſeaux Hollandois, ou qu'autrement ils ſeroient tous réduits dans une extreme miſere. Comme c'eſt une affaire de grande importance & peu connuë, j'indiquerai ici au Lecteur, combien la France y étoit intereſſée, par une liſte des ouvrages & des marchandiſes, que l'on tranſporte de France dans les pays étrangers & principalement en Hollande, ſuivant la déclaration faite au Roi de France par les Mar-

Plaintes & requêtes faites là-deſſus au Roi de France.

Marchands de Paris avec beaucoup d'exactitude, de même que suivant le rapport, que Monsieur *Boreel* Envoyé de Hollande à la Cour de France a fait à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux.

Liste des marchandises, que l'on transporte de France en Hollande.

1. Une grande quantité de velours, de panne, de satin, d'étoffes d'or & d'argent, de tafetas, & autres marchandises de soye, qui se font à Lyon & à Tours, & qui montent à plus de six millions ou de soixante *tonnes* d'or.

2. En rubans de soye, dentelles, passemens, boutons, & boutonnieres, que l'on fait à Paris, à Rouën ou aux environs, pour le prix de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

3. En chapeaux de castor, de vigogne, de laine, & de poil de lapin, qui se font à Paris & à Rouën, pour un million & demi ou quinze *tonnes* d'or.

4. En plumets, baudriers ou ceinturons, éventails, coeffes, masques, miroirs dorez & enchassez, montres, & autre semblable mercerie, pour plus de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

5. En

5. En gands, que l'on fait à Paris, Rouën, Vendome, & à Clermont, pour plus d'un million & demi ou de quinze *tonnes* d'or.

6. En écheveaux ou pelotons de laine, que l'on file dans toute la Picardie, au delà de la somme d'un million & demi ou de quinze *tonnes* d'or.

7. En toutes sortes de papier, qui se fait en Auvergne, Poitou, Limousin, Champagne, & en Normandie, pour plus de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

8. En épingles & éguilles, que l'on fait à Paris & en Normandie, & en peignes de corne, d'yvoire, & de bouis, pour la valeur de cinq cens mille francs.

9. En gentillesses ou petits ouvrages delicats & curieux, qui se font en Auvergne, au delà de six cens mille francs.

10. En toiles de menage & pour des voiles, que l'on fabrique en Bretagne & en Normandie, pour plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

11. En meubles, tels que sont des lits

lits de plume, matelas, tentures de tapisserie, couvertures, crepes, franges, & molets de soye, pour plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

12. En vins, tant de Gascogne, Xaintonge, & pays de Nantes, que d'autres lieux, pour la valeur de plus de cinq millions ou de cinquante *tonnes* d'or.

13. En eau de vie, vinaigre, cidre, & autres liqueurs, pour un million & demi ou quinze *tonnes* d'or.

14. En safran, pastel, savon, miel, amandes, olives, capres, prunes, & brignolles, au delà de deux millions ou de vingt *tonnes* d'or.

15. En sel, tous les ans plus de cinq ou six cens tonneaux, que l'on va querir à la Rochelle, Marenne, Brouage, îles d'Oleron & de Rhé, & ailleurs.

Pour moi, je suis fort assûré que depuis le compte fait en l'année 1657. la plûpart de ces marchandises ont monté à une fois autant, parce qu'on s'est attaché de plus en plus aux modes de France, sans y comprendre encore toute

Elles augmentent tous les jours.

toute cette grande quantité de fils & de galons d'or & d'argent, de bas de soye & de laine, de ciseaux, de couteaux, de perruques, & sur-tout d'étoffes à la mode pour des habits d'homme & de femme &c. ce qui étant tout compté & ramassé feroit une somme très considerable.

Discours hardi de Monsieur Boreel au Roi de France.

4. Comme nous avions souffert pendant quelque temps des pertes incroyables par les pirateries des François, Monsieur l'Envoyé *Boreel* le donna à connoître l'année derniere fort clairement & fort hardiment au Roi de France, en faisant reflexion sur ledit embargo ou arrêt, que la France avoit fait tout d'un coup des vaisseaux Hollandois. Il montra aussi, quelles insultes les pirates François sous le nom de vaisseaux du Roi avoient fait aux Hollandois; qu'il auroit été honteux pour ses Maîtres de souffrir que des pirates prissent les vaisseaux de guerre Hollandois, puisqu'ils étoient plus forts; qu'il leur auroit été fâcheux de n'avoir pû se défendre que dans Paris, où ils avoient demandé inutilement satisfaction sur les cent soixante vaisseaux, qu'on

qu'on leur avoit pris depuis la paix de Munster jusques au temps de son ambassade, & sur cent soixante autres, qui leur avoient été enlevez pendant son sejour en France ; que par les artifices ou par la négligence des bas Officiers on s'étoit moqué de l'execution des cinquante-huit arrêts, qui avoient été dressez dans le Conseil d'Etat ou dans celui de l'Amirauté; que les pirates mêmes soutenus sous main par les Officiers avoient eu l'insolence de chasser de Toulon les Commissaires, qu'on y avoit envoyé pour demander de prendre en arrêt ces pirates-là, & d'attaquer dans la ruë en plein midi le Consul Hollandois, qui étoit mort de ses blessures; qu'au-lieu d'obtenir la punition de ces insolences & le payement de ce que la France leur devoit, on augmentoit ces insolences, & on réfusoit ce payement, &c.

5. Le Roi de France ne fut pas peu surpris d'entendre un discours si hardi, & après avoir regardé Monsieur *Boreel* pendant quelque temps avec étonnement, il lui répondit en ces termes; *J'ai envoyé mon Ambassadeur à la Haye* (Etonnement du Roi de France, & sa réponse.)

pour

pour demander réparation du passé, & je sçaurai bien ce que j'aurai à faire dans la suite. Le Cardinal *Mazarin* étant encore plus étonné que le Roi dit, *Jamais Ambassadeur n'a osé parler si hardiment à la Cour de France, mais qu'on pourroit bien s'en repentir un jour.*

Surprise du Cardinal Mazarin.

Plaintes de l'Ambassadeur de France aux Etats.

6. L'Ambassadeur de France fit, suivant les ordres du Cardinal, ses plaintes aux Etats sur le discours de Monsieur *Boreel* & sur la prise des deux vaisseaux Corsaires de Messieurs *Daislac* & *de la Lande* faite par *Ruiter* devant Livourne, au sujet dequoi le Roi son Maître avoit ordonné d'arrêter les vaisseaux Hollandois; mais leurs Hautes Puissances approuverent l'un & l'autre, & déclarerent hautement qu'ils prenoient sous leur protection ces deux Messieurs.

Offres qu'il leur fait de la part du Roi son Maitre.

Mais, après bien des écritures & des consultations faites de part & d'autre sur la levée de l'arrêt des vaisseaux & des effets, Monsieur l'Ambassadeur de France *Jaques Auguste de Thou*, Comte de Melai, revint de France le 16.me de Juin avec offre du Roi, qu'il relâcheroit tous les vaisseaux & effets des Hollandois, pourvû qu'on rendit les deux

deux vaisseaux, que *Ruiter* avoit pris à son Maître.

Le Cardinal *Mazarin* n'étant pas content de cela arrêta pour quelque temps le succès de cette négociation; cependant tous les differens furent terminez par le moyen d'une lettre civile & obligeante, que le Roi écrivit le 9.me d'Août à leurs Hautes Puissances, & qui leur fut renduë le 16.me du même mois des mains de l'Ambassadeur de France. Accommodement entre le Roi de France & les Etats.

7. Les divisions ne furent jamais plus grandes dans l'Etat que cette année & la suivante; on n'entendoit que mutineries & seditions dans les provinces & dans les villes, sur-tout les habitans de Tergoes s'étoient soulevez contre leurs Magistrats, ceux de Groningue contre le *Stadhouder* de Frise, & dans l'Overissel une ville étoit opposée à l'autre; ce qui donna commencement à une guerre civile. Grandes divisions dans quelques provinces & villes.

La querelle dans l'Overissel commença entre les bourgeois de Deventer & de Zwol. Ceux de Zwol souhaitoient avoir un *Stadhouder*, & ceux de Deventer s'y opposoient; la querelle Origine de la querelle dans l'Overissel.

relle s'augmentant par la difficulté qu'on trouvoit à remplir d'autres charges considerables, Campen prit les interêts de Zwol, & Hasselt se déclara pour Deventer. Les habitans de Campen & de Zwol étoient irritez contre ceux de Deventer, parce que ceux-ci ne vouloient pas admettre les deux villes de Steenwijk & de Hasselt entre les villes qui ont voix déliberative dans la province d'Overissel ; il survint encore de grands démêlez au sujet de la charge de Receveur des revenus de la ville de Hasselt, &c. Les habitans de Deventer & de Hasselt, pour causer du dommage aux autres, firent arrêter les bâteaux, qui passoient devant leurs murailles pour se rendre à Zwol, dont les habitans consulterent ensemble avec ceux de Campen pour trouver moyen de les châtier.

Quelques gens de Campen & de Zwol viennent à Amsterdam pour

Quelques gens de Campen & de Zwol vinrent à Amsterdam pour y acheter des armes dans le dessein où ils étoient de surprendre le jour de la Pentecôte la ville de Hasselt & de s'en saisir. Un certain Marchand d'Amsterdam, qui faisoit trafic d'armes, &

qui

qui avoit quelque connoissance de cette affaire, répondit à Messieurs les acheteurs, *Que quand l'Etat avoit besoin d'argent pour le bien & l'avantage du public, on n'en pouvoit point trouver chès eux; mais falloit-il attaquer opiniâtrement leurs villes, habitans, alliez, & voisins, ils en avoient assès pour acheter des coffres tout pleins d'armes* &c. Cependant ils vinrent avec quelques troupes devant la ville de Hasselt, & ayans tiré du gros canon sur les remparts & contre les portes, il y eut beaucoup de personnes qui furent blessées, jusques à ce que les Médiateurs parurent le 29.me de Mai sur la digue devant Hasselt; mais les deux partis ne pouvant s'accorder entre eux, ils se rendirent à la Haye pour s'en remettre sur leur different à l'ancien pacificateur Monsieur *Jean de Witt* & à Monsieur *de Graaf* Bourguemaitre d'Amsterdam, qui le terminerent vers la fin du mois d'Août au contentement des deux partis, par-où ces deux grands genies s'acquirent beaucoup de gloire & de réputation.. Ces deux Messieurs furent très humblement

acheteurs des armes.

Réponse hardie qu'on leur fait.

On canonne Hasselt.

On s'en remet sur le different à Messieurs de Witt & de Graaf.

Il est terminé par ces Messieurs.

ment remerciez de part & d'autre, & ils firent préparer ce même soir un grand repas dans le * *Doelen* de la Haye, & après s'être regalez, ils se séparerent & ils s'en retournerent chès eux fort contens & fort joyeux.

Monsieur de Witt trouve de nouvelles occupations.

8. Le 11.[mé] d'Août Monsieur *Jean de Witt* allant se promener dans le † *Voorhout* pour se délasser de ses grandes occupations & pour donner quelque repos à son esprit, qu'il sembloit ne pouvoir jamais avoir, à peine fut-il à moitié chemin qu'il trouva encore de quoi s'occuper pour terminer une affaire de grande consequence, comme on le va voir.

Dispute entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne.

Monsieur *de Thou* Ambassadeur de France & Monsieur *Gamarra* Ambassadeur d'Espagne s'étant rencontrez dans ce même lieu, le prémier dans un carrosse à deux chevaux, & le second

* C'est un lieu, où les bourgeois de la Haye s'exercent à tirer au blanc, & où il y a ordinairement une grande auberge, où les Messieurs ont accoûtumé de se regaler.

† C'est un autre lieu charmant, planté de grands & beaux arbres, à-peu près dans le milieu de la Haye, où l'on prend le plaisir de la promenade.

cond dans un carrosse à six chevaux, se disputerent le pas, & aucun des deux ne voulant point reculer, il s'attroupa bien du monde, qui ayant fendu la presse s'approcha d'eux; & comme l'Ambassadeur de France & ses gens de sa suite étoient munis de pistolets & d'épées, & qu'ils étoient pour le moins le double plus forts que les gens de la suite de l'Ambassadeur d'Espagne, qui n'avoient pour toutes armes que des épées, ils se mirent en état de les combattre, en cas qu'ils ne voulussent pas leur faire place; sur quoi les habitans de la Haye, qui voyoient tout cela, commencerent à murmurer, vû que le different avec la France n'étoit point encore fini, & ainsi si les François fussent venus pour attaquer les Espagnols, ils auroient eu ces bourgeois pour ennemis, qui crioient déja, *Si les François tirent leurs pistolets, leurs machoires ne manqueront point de briques & de pierres.* Ce que Monsieur le Conseiller Pensionnaire regarda comme une affaire qui pourroit avoir de très mechantes suites, puisque les bourgeois en étoient déja venus aux mains;

Les habitans de la Haye se disposent à defendre les Espagnols contre les François.

ainsi il fendit la presse, suivi de Messieurs *Merode*, *Riperda*, & autres, & il trouva auprès des deux Ambassadeurs, qui étoient en dispute, Monsieur *de Beverwaart*, qui conjointement avec lui s'étant entremis amiablement pour les accorder fit en sorte que la garde de la Cour fut incontinent autour desdits carrosses, & nonobstant le discours agréable, que fit Monsieur *de Witt*, le different continua jusqu'à neuf heures du soir, demeurant fermes l'un contre l'autre sans avancer ni reculer d'un pas, jusques à ce que Messieurs *de Witt* & *de Beverwaart* proposerent, de l'aveu de l'Ambassadeur d'Espagne, de faire ouvrir en deux endroits la barriere du *Voorhout*, par-où l'Ambassadeur d'Espagne passa, tenant la main droite, & le different fut ainsi appaisé.

Messieurs de Witt & de Beverwaart mettent d'accord ces Ambassadeurs.

9. Les Marchands de Hollande & de Zelande avoient prié depuis long temps Monsieur *Jean de Witt* de représenter à leurs Nobles & Grandes Puissances les pertes, que leurs compatriotes souffroient de la part du Portugal en permettant d'emmener dans ses ports

Priere faite à Monsieur de Witt par les Marchands de Hollande &

ports plusieurs de leurs vaisseaux richement chargez & pris par les Anglois sur les côtes de ce Royaume; entre autres celui du Capitaine *Nicolas den Engel* de la ville de Hoorn, venant de l'île Hispaniola, estimé trois cens mille écus, en ayant enlevé tout ce qu'il y avoit, sans que ledit Capitaine pût venir à terre pour faire ses plaintes ou pour poursuivre son droit, & l'ayant même laissé perir dans cet endroit; comme aussi le vaisseau *la Renommée* de la ville d'Amsterdam richement chargé, appartenant à *Jeremie van Keulen*, venant des îles Canaries, & ayant sur son bord trois cens passagers; ce que le Portugal regardoit de bon œil, bien loin de l'empêcher, dans le temps d'une tréve de dix ans & que nous prêtions main forte de tous côtez à sa Majesté contre le Roi d'Espagne.

de Zelande

Monsieur le Conseiller Pensionnaire fit si bien, qu'après qu'il eût réprésenté cela & que leurs Nobles & Grandes Puissances eurent examiné, comment les Hollandois dans le Bresil avoient été massacrez, trahis, & trom-

Résolution qui fut prise là-dessus.

pez par les Portugais, il fut résolu par ordre de leurs Hautes Puissances de demander à la Couronne de Portugal le dédommagement & la restitution de tous les pays & de toutes les places, dont les Portugais s'étoient saisis, & en cas de refus de chercher à se dédommager par la voye des armes.

On dépêche en Portugal Messieurs d'Opdam, Nicolas ten Hooven, & Gisbert de Witt.

10. Pour cette fin leurs Hautes Puissances envoyerent vers les côtes de Portugal Monsieur l'Amiral *Opdam* avec vingt-huit vaisseaux de guerre & deux Commissaires, sçavoir Messieurs *Nicolas ten Hooren*, Directeur de la Compagnie des Indes Occidentales, & *Gisbert de Witt*, qui avoit été prémier Conseiller de Justice dans le Bresil.

Ils arrivent heureusement sur les côtes de ce Royaume, & ils font sçavoir leur arrivée.

Le 5.me de Septembre ces trois Messieurs partirent de la Meuse, se mettant en mer, & arriverent devant Lisbonne le 25.me du même mois; Monsieur d'*Opdam* demeura avec sa flotte pour croiser sur les côtes, & Messieurs *Nicolas ten Hooren* & *Gisbert de Witt* ayant mis pied à terre le 26.me près de la tour de Belem, firent sçavoir leur arrivée, avec les raisons pourquoi ils avoient été dépêchez, au Secre-

cretaire de la Reine par une lettre écrite en Latin ; on leur envoya trois carrosses vuides ; & il fallut qu'ils se pourvûssent eux-mêmes d'un logement & de provisions de bouche.

11. Le 28.me Monsieur *Wouter van der Hoeven* en qualité de Resident de leurs Hautes Puissances vint les saluer sur leur heureuse arrivée & leur offrir sa maison, dont ils le remercierent fort honnêtement, & ils le prierent en même temps d'avertir incessamment & sans bruit tous les Capitaines des vaisseaux Hollandois de se tenir sur leurs gardes, parce qu'on ne pouvoit sçavoir comment la négociation tourneroit.

Le Resident de Hollande vient les saluer.

Avis qu'ils lui donnent.

12. Le 29.me ces deux Messieurs furent introduits à l'audience de sa Majesté par Messieurs *Sala* & *Don Lucas de Portugal* dans cinq carrosses attelez chacun de six chevaux, & après avoir montré leurs lettres de créance, Monsieur *de Witt* fit une harangue en Latin, qui avoit été donnée par écrit, & dont on pourra voir la teneur cidessous.

Ils sont menez à l'audience de la Reine.

On arrête tous les vaisseaux Hollandois.

13. Cependant les Portugais firent arrêter tous les vaisseaux Hollandois, qui se trouverent dans leurs ports, contraignant les Capitaines de ces vaisseaux de porter leurs gouvernails à terre, faute dequoi ils les firent prisonniers. La Reine fit aussi équiper seize vaisseaux de guerre, & fit venir dans Lisbonne quantité de troupes.

Les négociations demeurent inutiles entre les Hollandois & les Portugais.

14. Le 4.me d'Octobre s'assemblerent les Commissaires de part & d'autre. Les Hollandois demandoient, qu'on leur restituât la Capitainie, qu'ils avoient eu dans le Nord du Bresil; mais les Portugais après bien des négociations (dont l'Ambassadeur de France se mêla aussi, mais inutilement) n'offrant qu'une certaine somme d'argent pour dédommager la Compagnie des Indes Occidentales, les Commissaires de Hollande prirent leur congé fort honnêtement des Commissaires de Portugal, comme aussi de l'Ambassadeur de France, qui leur promit de prendre sous sa protection tous les Hollandois & leurs effets dans le Portugal.

Les Envoyez de Hollan-

15. Le 22.me du même mois Messieurs les Envoyez de Hollande décla-

rerent

rerent la guerre au Portugal, comme ils étoient sur le point de leur depart; Monsieur *Wouter vander Hoeven* les accompagna, & étant venus avant la nuit à la flotte de Monsieur d'*Opdam* dans le temps que Monsieur *de Ruiter* ne faisoit que d'y arriver avec plusieurs vaisseaux, ils partirent avec le vaisseau nommé *le Château de Medenblic*, & après une heureuse navigation ils aborderent sur les côtes de Hollande, & s'étant rendus à la Haye ils firent le 12.me Novembre rapport de leurs négociations à leurs Hautes Puissances.

de déclarent la guerre au Portugal.

Ils reviennent en Hollande & font rapport de leurs négociations.

16. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre offrirent plusieurs fois à Messieurs les Etats leur médiation pour terminer la querelle avec le Portugal; mais leurs Hautes Puissances voyant que ce n'étoient que des remises, firent publier le 20.me de Janvier une guerre ouverte contre le Roi de Portugal; après quoi le Vice-Amiral *de Ruiter* entra dans le Texel le 6.me Decembre de l'année passée, & l'Amiral d'*Opdam* dans l'île de Goerée le jour suivant avec dix prises.

Les Etat de Hollande font publier la guerre contre le Roi de Portugal.

 17. Bien-

Monsieur de Ruiter est renvoyé en Portugal.

17. Bientôt après la publication de la guerre Monsieur *de Ruiter* fut renvoyé en Portugal avec une flotte de vingt-deux vaisseaux de guerre & deux *iachts*, mais après avoir essuyé bien des maux sur sa route il ne vint jetter l'ancre devant Cascais que le 4.me de Juillet. Il écrivit incessamment à Lisbonne au Consul *vander Hoeven*, pour sçavoir si l'Envoyé de Portugal, autant qu'il lui étoit connu, avoit ordre d'offrir à Messieurs les Etats des expediens raisonnables pour parvenir à une bonne paix, &c. ainsi qu'il en avoit été informé par un des quatre Pêcheurs, qu'il avoit pris avec leurs bateaux à la vûë du Portugal.

Il écrit au Consul vander Hoeven, & pourquoi.

Qu'est-ce que ce Consul lui répond & lui envoye?

18. Monsieur *vander Hoeven* répondit à Monsieur *de Ruiter*, qu'il avoit appris de la bouche de quelques Grands de ce Royaume, que ledit Envoyé avoit reçû de tels ordres, & qu'ils tenoient la paix comme concluë; avec cette réponse il envoya à Monsieur *de Ruiter*, ainsi qu'il l'en avoit prié, un rafraichissement de citrons, d'oranges, & d'autres choses; cependant Monsieur *de Ruiter* tenoit la riviere de Lisbonne fort bouchée.

19. Le

19. Le 12.me d'Août Monsieur le Consul *de Vries* vint à bord du vaisseau de Monsieur *de Ruiter*, portant avec lui l'échange de l'alliance entre *Sitabdala* Prince de Salé & leurs Hautes Puissances, laquelle avoit été concluë le 22.me Mars de cette année, & que Monsieur *de Ruiter* lui donna de la part de l'Etat, continuant à croiser sur cette mer jusques à la mi-Octobre, qu'il fit route du côté du Texel, où il arriva heureusement le 12.me de Novembre.

Echange de l'alliance entre le Prince de Salé & leurs Hautes Puissances.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les Etats Généraux tâchent de moyenner la paix entre les Rois de Suede & de Dannemarc.* 2. *Paix desavantageuse au Roi de Dannemarc. Elle est rompuë par les Suedois.* 3. *Les Alliez secourent le Roi de Dannemarc.* 4. *Défaite de la flotte des Suedois.* 5. *Le Roi de Dannemarc reprend courage. Il bat le Roi de Suede. Monsieur* de Witt *a soin des interêts des Marchands Hollandois.* 6.

6. Le Roi de Portugal dépêche un nouvel Ambassadeur vers les Etats Généraux. Qu'est-ce que cet Ambassadeur leur offre ? On établit des Commissaires pour traiter avec lui. Leur négociation est infructueuse. 7. Monsieur de Witt *est continué dans la charge de Conseiller Pensionnaire 8. Le Roi de Suede attaque inutilement la ville de Coppenhague. On travaille à conclurre un traité de paix. Le Roi de Suede échouë encore devant Coppenhague. Il y perd bien du monde & tout son bagage. 9. On envoye* de Ruiter *avec une flotte &* Killegreuw *avec des troupes au secours d'*Opdam. *Ils se joignent à la flotte d'*Opdam *& de* Bilkenstern. 10. *Le projet de médiation déplait aux Rois de Dannemarc & de Suede. Le Roi de Dannemarc signe ce projet. 11. Un Ambassadeur de Suede vient à la Haye & demande des Commissaires pour traiter avec lui. 12. On embarque des troupes à Kiel. On fait descente à Cartemunde, & l'on chasse les Suedois. Grande défaite des Suedois*

dois près de Nybourg. Grand étonnement du Roi de Suede, qui est cause de sa mort. Les Hollandois se signalent dans la bataille de Nybourg. 13. *La canaille remuë encore dans les Provinces Unies.* 14. *Les Etats de Hollande & de Westfrise augmentent leurs Gardes de corps.* 15. *De quoi sont chargez Messieurs* de Witt, de Guent, & Vryberguen? 16. *Trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez arrivent en Hollande, & pourquoi. Ils sont fort bien traitez. Ils sont menez à l'audience de leurs Hautes Puissances. Quel écrit ils remettent entre leurs mains? Les Etats Généraux songent à avancer le traité d'alliance avec le Roi de Maroc & de Fez. Ce traité est conclu. Les Envoyez s'en retournent.* 17. Jean de Witt *s'occupe à négocier la paix avec le Roi de Portugal. Un Envoyé de ce Prince arrive à la Haye pour cette même fin.* 18. *On négocie la paix entre la Suede & le Dannemarc, mais inutilement.* 19. *Mort du Roi de Suede.* 20. *L'Ambassadeur de Suede la*

notifie aux Etats Généraux. Il les sollicite pour procurer une bonne paix à la Suede. 21. *Paix faite entre la Suede & la Pologne.* 22. *Le Roi de Dannemarc tâche à faire la paix avec la Suede. La paix est concluë à Coppenhague. Elle est desavantageuse au Dannemarc. La signature en est faite.* 23. *Traité de paix fait à Landscron entre la Suede & la Hollande.* 24. *Charles II. est rappellé en Angleterre. Il est traité magnifiquement en Hollande. Il fait une entrée pompeuse à la Haye. Il y est très bien regalé. Il est complimenté par diverses personnes de distinction. Il est salué par les Etats de Hollande en corps, & il est invité à venir à Amsterdam. Il est encore regalé d'un repas magnifique, & on lui fait un très beau présent. Les Etats Généraux doivent aller en corps lui dire adieu. Il est conduit dans la chambre des Etats Généraux. Il leur fait un discours. Il le fait donner par écrit à Monsieur le Conseiller Pensionnaire. Qui y fait une belle réponse. Sa Majesté prend*

prend son congé. Les Etats de Hollande & de Westfrise viennent lui dire adieu. Discours de Monsieur de Witt *à sa Majesté. Depart du Roi d'Angleterre. La reception, qu'on lui fait, coûte bien de l'argent.* 25. *Les Etats de Zelande veulent avoir un* Stadhouder. *Résolution qu'ils prennent là-dessus.* 26. *Ils en sont remerciez par le Roi d'Angleterre & par le Duc d'Iork.* 27. *Etonnement des Etats de Hollande sur cette affaire.* 28. *Lettre de la Princesse Douairiere* d'Orange *sur le même sujet aux Etats de Hollande.* 29. *Proposition que les Etats de Zelande font là-dessus.* 30. *Déclaration des Etats de Frise sur le même sujet.* 31. *Résolution des Etats de Hollande là-dessus.* 32. *Réponse de son Altesse Royale là-dessus.* 33. *L'Amiral* Montaigu *entre dans la Meuse avec sa flotte pour prendre la Princesse Royale* 34. *Cette Princesse part pour l'Angleterre. Priere qu'elle fait à leurs Nobles & Grandes Puissances avant que de s'embarquer.* 35. *Autre priere de la Princesse Douairiere* Emilie *à ces*

mêmes

mêmes Puissances. 36. Prétensions de Messieurs les Etats de Zelande. 37. Lettre de la Princesse Royale à ces mêmes Etats. 38. Les Etats de Hollande s'opposent aux desseins des Etats de Zelande. Ils congedient quelques troupes.

Les Etats Généraux tâchent de moyenner la paix entre les Rois de Suede & de Dannemarc.

§. 1. AU commencement de l'année 1658. Messieurs les Etats de Hollande conjointement avec le Conseiller Pensionnaire *de Witt* résolurent de venir à l'Assemblée des Etats Généraux pour prier leurs Hautes Puissances de pousser avec vigueur leur médiation entre les Rois de Suede & de Dannemarc, afin que les démêlez d'entre ces deux Princes pûssent être terminez suivant le traité de paix conclu à Bromsebro ex l'année 1645. & s'il survenoit quelque difficulté, de la faire cesser par l'entremise de certains Princes alliez, amis, & Ministres d'Etat, à condition qu'on se dédommageroit de part & d'autre & qu'on restitueroit toutes les places, qui avoient été prises.

2. Les

2. Les Suedois se voyant favorisez de la fortune avoient par la médiation des Ambassadeurs de France & d'Angleterre contraint le Roi de Dannemarc à une paix desavantageuse, qui fut concluë à Rotschild le 27.me Fevrier de cette année, & qui fut de nouveau rompuë par les Suedois sous prétexte de quelques nouvelles prétensions; sur quoi ils forcerent le château de Cronenbourg situé sur le detroit du Sond à se rendre à eux le 16.me de Septembre.

Paix desavantageuse au Roi de Dannemarc.

Elle est rompuë par les Suedois.

3. Cependant ces heureux succès, qui enfloient le cœur aux Suedois, cesserent bientôt après; car les Alliez voyant que le Roi de Suede agissoit d'une maniere si mal fondée, l'Electeur de Brandebourg s'avança par terre de ce côté-là avec une armée de trente-sept mille hommes & beaucoup de gros canon, & leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux envoyerent au secours du Dannemarc une flotte de quarante-six vaisseaux sous la conduite de Monsieur l'Amiral d'*Opdam* & de Monsieur le Vice-Amiral *de Witte* fils de *Corneille de Witte*.

Les Alliez secourent le Roi de Dannemarc.

4. La

Défaite de la flotte des Suedois.

4. La flotte des Suedois sous l'Amiral *Wrangel* étoit composée d'onze gros vaisseaux, de seize de moyenne grandeur, & de quatorze petits. Elle fut attaquée si à propos & avec tant de vigueur par *d'Opdam* & *de Witte*, qu'après un rude combat ils perdirent treize de leurs plus gros vaisseaux, ils eûrent deux cens morts, & on leur fit prisonniers quatre cens cinquante hommes.

Le Roi de Dannemarc reprend courage.

5. Dès que le Roi de Dannemarc apprit que l'Electeur de Brandebourg venoit à son secours, il reprit courage, monta à cheval, & suivi de quatre cens Gentilshommes à cheval il vint chercher le Roi de Suede, qui, suivant l'avis qu'on lui avoit donné, étoit dans l'île d'Amak, où sa Majesté Danoise l'ayant trouvé il l'attaqua, renversa ses troupes, en prit la plûpart prisonnieres, & si le Roi de Suede ne se fût trouvé sur un bon cheval, sans doute qu'il auroit été pour le coup fait prisonnier. Cet échec obligea le Roi de Suede à se retirer.

Il bat le Roi de Suede.

Monsieur de Witt a soin des

Comme dans cette occasion Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit

avoit agi si efficacement sur les instantes prieres des Marchands Hollandois de vouloir en qualité de leur défenseur avoir soin de leurs interêts, & qu'il s'en acquitta fidellement & courageusement, j'ai jugé qu'il étoit nécessaire & à propos de mettre devant les yeux du Lecteur ce qui vient d'être dit, de même que ses autres grandes actions. Pour donc continuer à rapporter ce que ce grand homme si affectionné au bien & à l'avantage de son pays a executé, je reviens aux differens, que nous avons avec le Portugal, & qui nous regardent en particulier, & à la réparation des dommages, que les Portugais ont réfusé avec tant d'injustice de faire. interêts des Marchands Hollandois.

6. Se jeune Roi de Portugal, persuadé qu'il étoit des forces de ce petit coin de terre, & sollicité puissamment par la France & l'Angleterre, dépêcha de nouveau vers leurs Hautes Puissances un Ambassadeur nommé *Don Ferdinand Telleifaro de Menege*. Son Excellence étant arrivée à la Haye le 18.me de Juillet, fut menée à l'audience de Messieurs les Le Roi de Portugal dépêche un nouvel Ambassadeur vers les Etats Généraux.

Etats Généraux, & elle leur proposa tout de nouveau les mêmes offres, que le Roi son Maître avoit fait l'année precedente à Messieurs les Commissaires de l'Etat, outre que *cet Ambassadeur leur offrit d'abord la paix, & cela dans un temps que leurs Hautes Puissances avoient déclaré la guerre à sa Majesté & avoient envoyé un flotte ennemie devant Lisbonne*; reconnoissant de plus, *que les brouilleries n'avoient été causées & fomentées que par les excès & les irregularitez du gouvernement précedent, pendant lequel les Ministres d'Etat s'étoient très mal conduits, & d'où on avoit reçû de si grands dommages, lesquels le Roi son Maître se chargeoit de reparer, demandant la médiation de la France & de l'Angleterre, & qu'on députât des Commissaires de l'Etat, avec lesquels il pût traiter en pleine liberté pour parvenir à une bonne & durable paix.*

Qu'est-ce que cet Ambassadeur leur offre?

Pour cet effet leurs Hautes Puissances établirent huit Commissaires pour entrer en négociation avec cet Ambassadeur, entre lesquels se trouva Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, & qui s'étant mis dans deux carrosses

On établit des Commissaires pour traiter avec lui.

se

ſe rendirent le 28.me de Juillet au logis de ſon Excellence; mais cette aſſemblée fut inutile, l'Ambaſſadeur ayant demandé de terminer les affaires, les Médiateurs François & Anglois y étant préſens; au-lieu que leurs Hautes Puiſſances demandoient une ſatisfaction raiſonnable; ſur quoi on ne vid qu'un certain écrit, que l'Ambaſſadeur délivra le 28.me d'Août à Meſſieurs les Commiſſaires, contènant l'offre de payer cinq millions en ſeize termes, le libre négoce des Hollandois dans le Breſil, & quelques autres choſes de peu d'importance en faveur de la Compagnie des Indes Occidentales; de quoi leurs Hautes Puiſſances furent très mal ſatisfaites, cela n'étant point la reſtitution des pays, telle qu'il l'avoit offerte dans ſes propoſitions; de ſorte que cette députation & cette aſſemblée furent ſans effet, & on ne travailla plus dans cette année à ces affaires.

Leur négociation eſt infructueuſe.

7. Avant que de finir cette année, il eſt neceſſaire de ſçavoir, que les cinq ans, que Monſieur *de Witt* devoit être en charge, étant écoulez,

Monſieur de Witt eſt continué dans la

charge de Conseiller Pensionnaire.

il fut prié le 6.me d'Août par leurs Nobles & Grandes Puissances de continuer suivant la coûtume encore cinq ans dans la charge de Conseiller Pensionnaire; ce qu'il accepta sur la nouvelle instruction qui en fut faite, après avoir remercié Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise de leur bonne affection.

Le Roi de Suede attaque inutilement la ville de Coppenhague.

8. Au commencement de l'année 1659. la querelle entre la Suede & le Dannemarc s'augmentoit chaque jour. Le Roi de Suede ayant eu le malheur d'être défait dans l'île d'Amak, fit tenir bloquée la ville de Coppenhague par quelques troupes, & malgré le grand froid & la grande gelée il entreprit le jour du nouvel an, pendant qu'il faisoit un brouillard fort épais, de donner une attaque vigoureuse à Coppenhague, mais il fut obligé de se retirer par la bravoure des bourgeois de cette ville.

On travaille à conclurre un traité de paix.

Cependant les Médiateurs travailloient à conclurre un traité de paix, à quoi le Roi de Suede faisoit d'ordinaire paroître avoir le plus d'inclination, dans le temps qu'il meditoit d'employer

ployer un ſtratageme, comme il ſembloit être fort porté à la paix dans ce temps qu'il fit marcher un bon nombre de troupes ſur la glace du côté de cette ville, & qu'il réſolut de la ſurprendre; de quoi le Roi de Dannemarc étant informé, tâcha de pourvoir à ſa ſurté & à ſa défenſe. Vers le vingtieme & le vingt-unieme de Fevrier les Suedois, ayant pris des bonnets blancs ſur leurs têtes & des chemiſes blanches par-deſſus leurs habits, afin de n'être point reconnus ſur la neige, vinrent attaquer la ville en trois endroits à la fois. Monſieur l'Amiral *d'Opdam*, qui étoit poſté avec un bon nombre de gens de marine Hollandois vers la porte orientale de la ville, repouſſa les Suedois ſi vigoureuſement avec ſes troupes Hollandoiſes, qu'ils eurent dans cette attaque bien trois mille morts & deux mille bleſſez, parmi leſquels ſe trouverent tous les principaux Officiers; laiſſant tout leur bagage pour butin aux Danois, où l'on trouva beaucoup de joyaux, d'or, & d'argent.

Le Roi de Suede échouë encore devant Coppenhague.

Il y perd bien du monde & tout ſon bagage.

9. Sur ces entrefaites les Etats Généraux dépêcherent le Vice-Amiral *de Rui-*

ter

ter avec une nombreuse flotte pour se joindre avec Monsieur *d'Opdam*, & en même temps ils envoyerent le Colonel *Killegreuw* avec quatre mille hommes de troupes à leurs gages, comme aussi quatre Messieurs pour être Médiateurs de l'Etat entre les deux Couronnes, qui étoient en different, lesquels n'avoient pû attendre le projet de médiation, dressé le 2. de Mai par les Ambassadeurs de France & d'Angleterre & par les Commissaires de leurs Hautes Puissances, & que Messieurs *d'Opdam* & *de Ruiter* leur firent tenir. Ladite flotte se mit en mer le 20.me de Mai, & se joignit le 8.me de Juin suivant à celle de Messieurs *d'Opdam* & de *Bilkenstern*, forte en tout de quatre vingts trois navires de guerre & de quatre brulots.

On envoye de Ruiter avec une flotte & Killegreuw avec des troupes au secours d'Opdam.

Ils se joignent à la flotte d'Opdam & de Bilkenstern.

10. Les Envoyez de l'Etat ayant été menez le 11.me de Juin à l'audience du Roi de Dannemarc, montrerent à sa Majesté le projet de médiation conclu à la Haye le 21.me de Mai, qui ne plût point à sa Majesté, parce qu'elle se défioit des François & des Anglois, & même des Hollandois ; le Roi de Suede en fut

Le projet de médiation déplait aux Rois de Dannemarc & de Suede.

fut aussi très mécontent; néanmoins la suspension d'armes pour trois semaines faite à la Haye fut encore prolongée trois semaines, & elle alla jusqu'à onze semaines.

Ces Envoyez firent si bien, que le Roi de Dannemarc signa le 7.me de Septembre le projet de médiation dressé à la Haye, sous condition qu'en cas que le Roi de Suede ne l'observât point, il ne seroit point obligé de s'y tenir; ce que le Roi de Suede rejetta fort incivilement. Ainsi la suspension d'armes étant finie le 2. de Septembre, on donna ordre aux Amiraux Danois & Hollandois d'attaquer l'ennemi à la prémiere occasion.

Le Roi de Dannemarc signe ce projet.

11. Sur ces entrefaites il arriva à la Haye vers la mi-Novembre un Ambassadeur du Roi de Suede, & il eut audience le 25.me du même mois auprès de leurs Hautes Puissances, lequel ayant fait une harangue en Latin demanda à Messieurs les Etats Généraux des Commissaires pour pouvoir traiter avec lui suivant ses instructions. Sur cette demande leurs Hautes Puissances élûrent de nouveau Monsieur *Jean de Witt*

Un Ambassadeur de Suede vient à la Haye & demande des Commissaires pour traiter avec lui.

H Con-

Conseiller Pensionnaire, *G. de Beuninguen*, le Baron *de Guent*, Messieurs *de Meroode* & *Veth*.

On embarque des troupes à Kiel.

12. Le 7.me de Novembre on embarqua à Kiel ville du Holstein deux mille cinq cens cavaliers Danois, quatre mille six cens fantassins de la même nation, & trois cens hommes Hollandois, pendant que les Imperiaux, les Polonois, & les Brandebourgeois nettoyoient le pays de l'autre côté. Le même jour nôtre Amiral se mit en mer, & le 8.me *de Ruiter* vint devant Nybourg ville forte dans l'île de Funen, & le matin il fit voile vers Cartemunde, où il trouva tout le rivage bordé de Cavalerie & d'Infanterie. Nôtre monde ne pouvoit point venir à terre à cause du peu de profondeur de la mer en cet endroit, ce qui donna bien de la peine aux Officiers; mais un Gentilhomme François nommé *Henri Fleuri Culan*, Seigneur de Buat, homme déterminé, sauta le prémier dans l'eau, vint à terre l'épée à la main, & fut incontinent suivi de tous les autres, chassant l'ennemi hors de ses ouvrages, qui en s'enfuyant mit le feu à Cartemunde.

On fait descente à Cartemunde, & on chasse les Suedois.

Les

Les Danois de leur côté s'avancerent sans beaucoup de peine vers Odenzee, & s'étant approchez le 24.me du même mois vers les onze heures ils trouverent les Suedois en ordre de bataille proche de Nybourg, ayant devant eux un bois, où les Polonois taillerent en pieces deux mille hommes des meilleures troupes Suedoises; sur quoi le Général Danois, voulant empêcher que les Suedois ne se sauvassent par mer, donna ordre aux deux Amiraux *Bielke* & *de Ruiter* de s'avancer avec leurs vaisseaux; & ils vinrent le 24.ne sous le canon de Nybourg, que *de Ruiter* fit d'abord canonner. Les assiegez demanderent de se rendre à composition, ce que l'Amiral leur réfusa, & continua à canonner la ville vigoureusement, de sorte que les assiegez furent contraints de se soumettre à tout ce que Monsieur *de Ruiter* voulut & de se rendre à discretion. Dans ce meme moment on prit encore prisonniers trois mille Cavaliers Suedois, qui s'étoient sauvez dans Nybourg.

Grande défaite des Suedois près de Nybourg.

Cette victoire par mer & par terre fut si grande & le butin si riche, qu'on

Grand étonnement du

Roi de Suede, qui est cause de sa mort.

qu'on a de la peine à le croire, & qu'on n'en trouve point dans les histoires de semblables, qui soient arrivées dans ce pays-là. A cette nouvelle le Roi de Suede se leva subitement de table, quitta les Envoyez de Hollande, & fut si saisi de frayeur, qu'il n'en récouvra jamais sa santé, mais én mourut quelques jours après, comme nous le dirons dans la suite.

Les Hollandois se signalent dans la bataille de Nybourg.

Ceux qui se signalerent le plus dans cette bataille, furent les Hollandois, qui par leur valeur s'acquirent beaucoup de gloire, & qui par leur secours conjointement avec les forces des Alliez remirent entre les mains du Roi de Dannemarc toute l'île de Funen. Monsieur *Jean de Witt* n'acquit pas moins d'honneur en agissant continuellement pour procurer au Roi de Dannemarc une bonne & durable paix.

La canaille remuë encore dans les Provinces Unies.

13. La populace sotte & emportée remuoit encore dans les Provinces Unies, vomissant des injures & murmurant contre Monsieur *Jean de Witt* & les six Messieurs, qui sans être coupables avoient été emprisonnez l'an 1650. ne les appellant que partisans de

Barne-

Barnèveld & complices de la conjuration de Louvestein.

14. Leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise ayant été avertis de ces insolences par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* renforcerent leurs Gardes de corps jusqu'à mille hommes pour les défendre dans la Haye en cas de malheur; dont Monsieur *Starrenberg* fut établi Colonel.

Les Etats de Hollande & de Westfrise augmentent leurs Gardes de corps.

15. Dans le mois de Juillet Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avec Messieurs *de Guent* & *Vryberguen* furent chargez de faire des plaintes à l'Ambassadeur de France Monsieur *de Thou* sur un certain ordre du Roi son Maître, qui portoit qu'aucun vaisseau étranger ne pourroit prendre sa charge qu'après que ceux des François seroient remplis; de quoi son Excellence se chargea d'écrire en Cour.

De quoi sont chargez Messieurs de Witt, de Guent, & de Vryberguen?

16. Dans ce même mois arriverent à Amsterdam trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez pour renouveller le dernier traité conclu entre leur Maître & la Hollande, & pour demander à leurs Hautes Puissances un habile Oculiste

Trois Envoyez du Roi de Maroc & de Fez arrivent en Hollande, & pourquoi.

pour leur Roi, qui avoit un mal dangereux sur un de ses yeux. D'Amsterdam, ils se rendirent à la Haye, où Monsieur *de Witt*, qui fut toûjours curieux de connoître à fonds tous les Etats du monde, s'attacha à rendre à ces Messieurs toutes sortes de bons offices, autant que le temps le lui pouvoit permettre, & mangea plusieurs fois avec eux dans la maison de *Maas*, où leurs Excellences furent défrayées & traitées aux dépens de leurs Hautes Puissances, pendant qu'il se divertissoit à voir quelques animaux de Barbarie, qui étoient très beaux & qui faisoient de jolis exercices.

Ils sont fort bien traitez.

Monsieur *Golius* Professeur des Langues Orientales dans l'Academie de Leide ayant été mandé à la Haye, Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & ledit Monsieur *Golius* allerent recevoir leurs Excellences, qui furent menées le 28.me du même mois à l'audience de leurs Hautes Puissances. Après avoir fait quelques ceremonies singulieres & rares, ils remirent entre les mains de leurs Hautes Puissances un écrit de la part de leur Maître, qui fut

Ils sont menez à l'audience de leurs Hautes Puissances.

fut traduit par Monsieur le Professeur *Golius*, & dont le contenu étoit, que leur Prince demandoit la continuation d'amitié avec leurs Hautes Puissances en consequence du traité d'alliance conclu le 22.me Mars de l'année 1657. se plaignant d'ailleurs de ce que nos vaisseaux de guerre avoient pris devant Tetuan un vaisseau de leurs compatriotes; mais comme ils étoient bien assûrez que cela s'étoit fait à l'insçû de leurs Hautes Puissances, ils se contenterent de les prier, qu'à l'avenir elles voulussent mettre un meilleur ordre làdessus, ainsi que leur Maître en prendroit un fort grand soin, ils redemanderent le vaisseau, qui leur avoit été pris, ou la valeur d'icelui, & finirent leur discours en des termes très honnêtes & très polis.

Quel écrit ils remettent entre leurs mains?

Leurs Hautes Puissances faisant attention à la bonne amitié, que le Roi de Maroc & de Fez cherchoit a entretenir avec eux, songerent aux moyens de profiter de cette occasion pour avancer le traité d'alliance avec ce Prince, & pour faire, autant qu'il se pourroit, qu'il tournât à l'avantage de

Les Etats Généraux songent à avancer le traité d'alliance avec le Roi de Maroc de Fez.

leurs

leurs habitans. Pour cet effet ils mirent l'affaire entre les mains de Monsieur *Jean de Witt*, & le chosirent avec six autres Commissaires de leur Corps pour y travailler.

Ce traité est conclu.

Après plusieurs assemblées & conferences ce traité fut conclu au grand contentement de Messieurs les Etats Généraux & de leurs Sujets; de sorte que ces Envoyez partirent bientôt après, amenant avec eux un Oculiste d'Utrecht, que leurs Hautes Puissances leur avoient procuré.

Les Envoyez s'en retournent.

17. Quoique nous n'ayons pas eu occasion de reprendre ici les differens avec le Portugal, cependant Monsieur *Jean de Witt* ne laissoit pas de faire continuellement tous ses efforts à la Haye, tant par des assemblées & des conferences que par des lettres, pour négocier avec le Roi de Portugal une paix ferme & avantageuse à nôtre pays. Pour cette fin on vid arriver à la Haye le 10.^me Decembre de l'année 1659. *Henri de Suza* Envoyé de Portugal, lequel fut reçû avec un grand cortege. Et bien-que son Excellence eût promis de nouvelles offres de paix, il en arriva

Jean de Witt s'occupe à négocier la paix avec le Roi de Portugal.

Un Envoyé de ce Prince arrive à la Haye

riva tout autement, puisqu'elles furent de mot à mot les mêmes que les précedentes.

Pour cette même fin.

18. Le 7.me Janvier de l'année 1660. les Ambassadeurs de Dannemarc revinrent à la Haye pour travailler à la conclusion d'un traité de paix avec la Suede, & eurent là-dessus plusieurs conférences & assemblées, mais inutilement, avec leurs Hautes Puissances, Monsieur *Jean de Witt* & les autres Commissaires.

On négocie la paix entre la Suede & le Dannemarc, mais inutilement.

19. Sur ces entrefaites leurs Excellences reçûrent la nouvelle de la mort du brave *Charles Gustave* Roi de Suede, qui fut attaqué le 25.me Janvier de la même année d'un grand rhûme, accompagné d'une violente fievre pourprée & d'une fluxion sur la poitrine, de sorte que sa Majesté rendit l'esprit le 23.me Fevrier vers les deux heures du matin. Si jamais mort causa du changement & de la consternation dans un Etat, ce fut celle-là.

Mort du Roi de Suede.

20. Monsieur *Cojet* Ambassadeur de Suede ne notifia que le 14.me d'Avril la mort du Roi son Maître à leurs Hautes Puissances, & en même temps

L'Ambassadeur de Suede la notifie aux Etats

Généraux. le couronnement du Prince Royal, & ayant montré ses nouveaux pouvoirs de la part de la Reine Régente & des Conseillers du Royaume, il demanda très instamment à leurs Hautes Puissances, qu'elles voulussent bien travailler de tout leur pouvoir pour procurer une bonne paix à la Suede.

Il les sollicite pour procurer une bonne paix à la Suede.

21. La Reine Douairiere, se voyant dans un tel embarras & ayant pour ennemis deux puissans Rois, se hâta de faire la paix avec l'un & l'autre, commençant par celui de Pologne, en la personne duquel elle avoit un puissant adversaire par le moyen de ses Alliez; mais après avoir fait bien des ceremonies la paix fut concluë à Oliva le 3.me de Mai vieux stile, sans y comprendre les interets des Alliez, de quoi on se plaignit assès.

Paix faite entre la Suede & la Pologne.

22. Le Roi de Dannemarc voyant & considerant, que la Pologne avoit fait la paix séparément avec la Suede, & par consequent qu'il n'avoit plus à attendre aucun secours de cette Couronne, comme aussi que les Suedois au nombre de quatre mille hommes avoient repoussé sept mille hommes de ses

Le Roi de Dannemarc tâche à faire la paix avec la Suede.

ses troupes, qui étant partis du pays de Halland marchoient vers la province de Bahus, avec quelque perte des siens, en fut fort affligé, & se hâta pareillement pour parvenir à la paix, ce que les Commissaires de leurs Hautes Puissances poussérent avec beaucoup de vigueur.

Ensuite dequoi la paix entre les deux Couronnes, consistant en trente-quatre articles, fut concluë à Coppenhague le 27.me du même mois, suivant le projet qui en avoit été fait à la Haye & la teneur de l'alliance faite à Rotschild. Véritablement elle fut très desavantageuse au Dannemarc; ce qui se fit par la partialité déteśtable des François, car ils avoient ouvertement fait entendre, qu'étant soutenus par les Anglois & les Suedois ils gagneroient sans beaucoup de peine les Hollandois, quoique les Envoyez de leurs Hautes Puissances, qui étoient suffisamment informez de cela, n'eussent cessé de se plaindre là-dessus; jusques à ce qu'enfin le Roi de Dannemarc en étant lui-même content, leurs Excellences conjointement avec les au-

La paix est concluë à Coppenhague.

La signature en est faite.

tres Commissaires en firent la signature.

23. Cette paix étant sur-tout l'ouvrage de leurs Hautes Puissances, & étant achevée dans un mois, elles crurent que dans cette occasion ils devoient aussi songer à leur propre sûreté; pour cet effet ils avoient conclu le même jour à Landscron un nouveau traité avec la Suede, parce qu'en cas que le Roi de Dannemarc devint très puissant, cela pourroit tourner au grand desavantage des habitans de leur Etat. Ces deux cruelles guerres ayant été terminées, & étant parvenus à une agréable & précieuse paix, nous continuerons dans nôtre dessein & nous nous arrêterons pour un temps à en temoigner nôtre joye.

Traité à Landscron entre la Suede & la Hollande.

24. Le 25.me du mois de Mai on donna avis à leurs Hautes Puissances, que le Parlement d'Angleterre devoit proclamer *Charles* II. pour leur legitime Roi. Sur cet avis leurs Hautes Puissances firent complimenter par leurs Députez sa Majesté, qui se tenoit à Breda. Leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de

Charles II. est rappellé en Angleterre.

Hollande & de Westfrise prierent pareillement de la part de leur province sa Majesté de vouloir passer par leur province & de venir se délasser pendant quelque temps à la Haye; ce qui se fit avec tant d'honnêteté & de magnificence, que la Hollande n'avoit jamais rien fait de semblable dans une telle occasion. Il est traité magnifiquement en Hollande.

Le 25.me du même mois sa Majesté, suivie de cinq cens Anglois la plûpart Gentilshommes, arriva à la Haye & y fit son entrée avec beaucoup de pompe. Il fait une entrée pompeuse à la Haye. Les Etats de Hollande, comme étant dans leur propre jurisdiction, avoient un cortege de cent cinquante carrosses pour aller au devant de sa Majesté & pour la complimenter sur son arrivée, & ils la regalerent le même jour d'un repas très magnifique. Il y est très bien regalé.

Le lendemain matin la Reine de *Boheme*, la Princesse Douairiere d'*Orange*, & tous les Ambassadeurs qui se trouvoient à la Haye, vinrent saluer sa Majesté. L'après midi firent la même chose leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, d'en- Il est complimenté par diverses personnes de distinction.

tre lesquels Monsieur le Baron *de Guent* porta la parole ; ensuite le Conseil d'Etat, au nom de qui parla le Prince *Guillaume Stadhouder* de Frise ; & enfin Messieurs de la Chambre des Comptes de la Généralité, la parole étant portée pour eux par Monsieur *Jacob de Reiguersberguen.*

Il est salué par les Etats de Hollande en corps, & il est invité à venir à Amsterdam.

Le 26.me les Etats de Hollande & de Westfrise vinrent tous en corps rendre leurs respects à sa Majesté, & elle fut entretenuë quelque temps au nom de leurs Nobles & Grandes Puissances par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, qui lui fit un beau discours. Messieurs d'Amsterdam inviterent sa Majesté à venir dans leur ville, mais elle les remercia fort honnêtement.

Il est encore regalé d'un repas magnifique, & on lui fait un très beau présent.

Le 29.me du même mois sa Majesté fut encore regalée d'un repas somptueux par leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise, & Messieurs les Etats Généraux lui firent un présent consistant en un des plus beaux & des plus somptueux lits qui fut en Europe, en une grande quan-

tité de toiles de Harlem, & en une bonne somme d'argent.

Le 31.me leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise résolurent de diriger de telle maniere les affaires auprès des Etats Généraux, qu'ils iroient en corps dire adieu à sa Majesté, mais qu'ils ne se méleroient point de le vouloir accompagner à son depart ni en corps ni pas des Députez. Les Etats Généraux doivent aller en corps lui dire adieu.

Le 1. du mois de Juin sa Majesté fut conduite par les Députez de chaque province de la maison du Prince *Maurice de Nassau* dans la chambre des Etats Généraux, où tous les Membres de leurs Hautes Puissances étoient assemblez. Sa Majesté s'étant approchée de la table, où on avoit préparé un beau siege pour elle, s'assit la prémiere, & ensuite tous les Messieurs de l'Assemblée. Après bien des civilitez faites de part & d'autre, sa Majesté se leva, & s'étant découverte elle fit un discours, qui contenoit, en prémier lieu *un remercîment très honnête pour le bon accueuil, que sa Majesté déclaroit lui avoir été fait*; en second Il est conduit dans la chambre des Etats Généraux. Il leur fait un discours.

cond lieu *une offre de son amitié cordiale & sincere & de son alliance*; & en troisieme lieu *une priere à leurs Hautes Puissances de vouloir prendre à cœur les interêts de la Princesse Royale sa sœur & de Monsieur le Prince d'Orange son fils, & de leur faire ressentir dans l'occasion les bons effets de leur bienveuillance, lorsqu'ils en seront priez par sadite très excellente Princesse Royale.* A quoi Monsieur *Veth*, qui présidoit alors, répondit.

Il le fait donner par écrit à Monsieur le Conseiller Pensionnaire.

Sa Majesté fit ensuite remettre entre les mains de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* ce discours par écrit, en ces termes:

MESSIEURS.

Comme je laisse ici sous vôtre protection la Princesse Royale ma sœur & le Prince d'Orange mon neveu, deux personnes qui me sont extremement cheres, je vous prie, Messieurs, de vouloir prendre à cœur leurs interêts & de leur faire ressentir les effets de vôtre bienveuillance dans les occasions où la Princesse ma sœur vous en priera, ou pour elle même, ou pour le Prince son fils; vous assûrant que je reconnoîtrai tous les effets de vôtre bonne affection

pour

sur eux, comme si je les avois reçûs en ma propre personne.

Etoit signé

CHARLES.

C'étoit ce que sa Majesté avoit recommandé de bouche dans l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise; sur quoi Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fit alors une belle réponse à sa Majesté. Qui y fait une belle réponse.

Sa Majesté ayant pris congé de leurs Hautes Puissances, fut reconduite jusqu'au bas de l'escalier, où elle fit la même chose à l'Assembleé des Etats de Hollande & de Westfrise. Sa Majesté prend son congé.

Le Mecredi 2. de Juin leurs Nobles & Grandes Puissances vinrent dire adieu à sa Majesté dans son logement, où Monsieur *de Witt* fit le discours suivant. Les Etats de Hollande viennent lui dire adieu.

SIRE.

„ Si nous devons juger du chagrin, que nous avons de voir partir vôtre Majesté de nos Provinces, par la satisfaction & le plaisir, que nous a- Discours de Monsieur de Witt à Majesté.

„ vons

„ vons eu de la posseder pendant quel-
„ ques jours, ne serons-nous pas bien
„ affligez de le lui témoigner. Vôtre
„ Majesté a pû remarquer sur le visa-
„ ge de tous nos peuples la joye
„ qu'ils ressentoient, voyant chès eux
„ un Prince qui est cheri du Ciel, un
„ Prince qui est la merveille de nos
„ jours, & un Prince qui visiblement
„ fera une partie de leur repos & de leur
„ bonheur. Vôtre Majesté verra bien-
„ tôt toutes les rues, tous les chemins,
„ & toutes les dunes remplies & cou-
„ vertes de monde, qui la suivront jus-
„ qu'au lieu de son embarquement, &
„ & qui ne la quitteroient point, s'ils
„ avoient le moyen de pouvoir aller
„ jusque dans ses Royaumes. Nôtre
„ joye est commune avec celle de nos
„ Sujets; mais comme nous connois-
„ sons mieux qu'eux le prix inestima-
„ mable du thrésor, que nous posse-
„ dons, aussi sommes-nous plus sen-
„ sibles à cette rude séparation. Il
„ nous seroit insupportable, Sire, si
„ nous ne rentrions en nous-mêmes &
„ si nous ne considerions, que c'est une
„ chose que nous avons le plus sou-

„ haité, & le plus grand avantage
„ que nous puiſſions encore à préſent
„ ſouhaiter à vôtre Majeſté. Nous
„ nous y réſolvons, parce que nous
„ ſçavons que cette ſéparation ne nous
„ eſt pas moins néceſſaire, qu'elle eſt
„ glorieuſe à vôtre Majeſté, & que
„ c'eſt dans vos Royaumes que nous
„ devons trouver l'accompliſſement des
„ vœux, que nous avons fait & que
„ nous faiſons encore pour elle & pour
„ nous; nous ne manquerons pas auſſi
„ de nous en ſervir, de même que des
„ aſſûrances qu'il vous a plû nous don-
„ ner de vôtre affection inviolable pour
„ le bien & la proſperité de cette Ré-
„ publique. Nous en remercions hum-
„ blement vôtre Majeſté, & princi-
„ palement de la preuve éclattante,
„ que vous avez bien voulu nous en
„ donner par la viſite glorieuſe, dont
„ vous avez honoré nôtre Aſſemblée.
„ Nous en conſerverons précieuſement
„ le ſouvenir, & nous tranſmettrons à
„ nôtre derniere poſterité les marques
„ de cette bonté, afin qu'ils les re-
„ connoiſſent avec autant de reſpect
„ que nous les avons reçûës. La dif-

poſi-

„ poſition, dans laquelle nous voyons
„ vôtre Majeſté prête à monter à che-
„ val pour continuer ſon voyage, nous
„ empêche de nous étendre ſur une
„ matiere, qui ne nous ennuyeroit ja-
„ mais, ſi nous pouvions trouver des
„ termes, qui répondiſſent aux ſenti-
„ mens de reſpect que nous avons pour
„ vôtre perſonne ; mais à Dieu ne plaiſe
„ qu'ils augmentaſſent la juſte impa-
„ tience, que vôtre Majeſté doit avoir
„ de ſe voir de retour dans ſes Royau-
„ mes. Nous prions ce Grand Dieu, Si-
„ re, que cela puiſſe arriver prompte-
„ ment & heureuſement, & que, com-
„ me il a diſpoſé les cœurs & les affe-
„ ctions de vos Sujets à vous reconnoître
„ pour leur Prince ſouverain & legiti-
„ me, il veuille auſſi commander à la
„ mer & aux vents de favoriſer vôtre na-
„ vigation, afin qu'après que vôtre Ma-
„ jeſté aura reçû ſur les côtes de ſon
„ Royaume les mêmes acclamations,
„ que vous entendrez bientôt vous ê-
„ tre faites de nôtre part, vous puiſ-
„ ſiez à jamais joüir en vôtre royale
„ perſonne & en vôtre poſterité de
„ toute ſorte de bonheurs & de proſ-

„ peritez, ainsi que souhaitent à vôtre
„ Majesté ses très humbles serviteurs.

Après quoi sa Majesté se hâta de partir; ce qui se fit encore le même jour avec une pompe toute extraordinaire; étant arrivée au bord de la mer proche de Scheveling elle prit encore une fois congé de tous les Membres de l'Etat, qui l'avoient accompagnée en corps, & en particulier de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, à qui elle témoigna bien de l'amitié, & de là étant allée à bord du vaisseau, elle fit voile bientôt après. Il est aisé de juger que le chemin & le rivage étoient tous remplis & couverts de Princes, de Princesses, de Nobles, & de menu peuple. Depart du Roi d'Angleterre.

La reception, que leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise (sans compter les autres provinces) firent au Roi d'Angleterre, leur coûta bien de l'argent, que sa Majesté recompensa très mal dans la suite, malgré l'étroite alliance, qu'elle avoit fait dans ce temps-là avec leurs Nobles & Grandes Puissances. La reception, qu'on lui fait, coûte bien de l'argent.

Mes-

Les Etats de Zelande veulent avoir un Stadhouder.

25. Messieurs les Etats de Zélande n'étant point contens de leur souveraineté vouloient qu'on fit un *Stadhouder*, Capitaine, & Amiral Général; comme Chef ou Commandant Général sur toutes les provinces, où l'on remarquoit que dans ce temps on terminoit chaque jour des differens, qui avoient été ci-devant causez sous le gouvernement du *Stadhouder* au grand préjudice des habitans de ce pays; ne faisant pas attention (ainsi que dit un certain Ecrivain) *que l'Eternel en sa grace n'établit d'abord qu'une forme de République, dont il se déclara le Roi, & que dans la suite il élût en sa colere un Roi ou un Monarque sur son peuple*; ce qu'il prouve par le passage du 1. livre de *Samuel chap.* VIII. *vers.* 11. 12. & suivans. Néanmoins lesdits Messieurs les Etats de Zelande étant assemblez dans toutes les formes trouverent bon de prendre le 7.me d'Août de l'année 1660. une résolution sur le sujet de l'avancement du Prince d'*Orange*, laquelle contenoit en substance ce qui suit.

Résolution

„Que leurs Nobles Puissances sont „d'avis & jugent, que la conduite en „chef

„ chef des affaires publiques devoit être „ donnée à certains Chefs & à certains „ Messieurs de haute naissance. Que quoi- „ que cela n'ait pas bien pû se faire de- „ puis quelques années en-çà à cause de „ divers incidens fâcheux, ils estiment „ pourtant que ces incidens étant venus „ à cesser on pourroit y proceder. Qu'ils „ ne connoissoient de personne plus con- „ siderable ni plus propre à cela, que son „ Altesse le Prince d'*Orange* d'à présent, „ tant à cause des obligations que l'on a à „ ses ancêtres, qu'à cause de ses alliances „ considerables avec les plus grands Prin- „ ces de la Chrêtienté, de son merite & de „ ses qualitez personnelles, & enfin des „ grands biens qu'il possede dans ces pro- „ vinces & particulierement dans celle de „ Zelande. Que leurs Nobles Puissances à „ ces causes avoient résolu d'un commun „ accord, prémierement que l'on dési- „ gnera de la part de leur province & „ des autres alliées dans l'assemblée de „ leurs Hautes Puissances Monsieur le „ Prince d'*Orange* pour Capitaine & Ami- „ ral Général des Provinces Unies avec „ une commission dans les formes & une „ pension annuelle de cent mille livres; Qu'ils prennent là-dessus.

„ &

„ & à cette fin il sera fait une députa-
„ tion considerable à leurs Hautes Puis-
„ sances. De plus, qu'on donnera, par
„ désignation faite conjointement avec
„ la province de Hollande, audit Prince
„ les charges de *Stadhouder*, Gouverneur,
„ Capitaine Général, & d'Amiral des
„ deux provinces sous une commission
„ commune; à quoi on invitera de la
„ maniere la plus honnête Messieurs les
„ Etats de Hollande en vertu des an-
„ ciennes alliances. Qu'en cas qu'on ne
„ pût pas reüssir à y porter les Etats Gé-
„ néraux & les Etats de la province de
„ Hollande, on passera outre à la dispo-
„ sition de ces charges au plus grand
„ avantage du pays. Outre cela, que
„ Monsieur ledit Prince n'entreroit
„ point dans l'exercice de cette charge
„ avant l'âge de dix-huit ans, ni qu'en at-
„ tendant elle ne seroit point remplie
„ par un Lieutenant, mais qu'elle de-
„ meureroit comme elle est à présent.
„ En outre qu'on donnera dès à présent
„ par les suffrages communs & unani-
„ mes de tous les Membres audit Prin-
„ ce la qualité de prémier Noble, sans
„ préjudice des droits & privileges de la
„ pro-

„ province, & ſous une déclaration par-
„ ticuliere que l'on n'entend point que
„ cette qualité ſoit affectée à quelque
„ maiſon, bien, condition, ou famille;
„ que mêmes Monſieur le Prince ne
„ pourra prendre cette qualité avant l'â-
„ ge de dix-huit ans, & qu'alors ſon
„ Alteſſe employera pour ſes Deputez
„ des perſonnes dûement qualifiées
„ & agréables aux Etats de Zelande.
„ Qu'enſuite on donnera les ordres ne-
„ ceſſaires tant pour l'éducation de ſon
„ Alteſſe, que pour l'exercice deſdites
„ charges reſpectives. Que ſon Alteſſe
„ étant en âge aura entrée dans le
„ Conſeil d'Etat, &c.

26. Le Roi de la Grande Bretagne & le Duc d'*Iork* remercierent par des lettres fort obligeantes les Etats de Zelande de la bonne affection, qu'ils témoignoient avoir pour leur neveu le Prince d'*Orange*, & du zele, qu'ils faiſoient paroître pour le rétablir dans les charges, que ſes illuſtres ancêtres avoient poſſedées.

Ils en ſont remerciez par le Roi d'Angleterre.

27. Les Etats de Hollande furent fort étonnez de n'apprendre cette réſolution des Etats de Zelande qu'après que

Etonnement des Etats de Hollande là-deſſus.

que le Roi de la Grande Bretagne en avoit été informé, & que la Princesse Royale Douairiere d'*Orange* leur avoit fait rendre le 30.me de Juillet par Monsieur *Jean de Witt* la lettre ci-jointe sur ce sujet.

Lettre de la Princesse Douairiere d'Orange sur le même sujet aux Etats de Hollande.

„ 28. Son Altesse Royale, la Prin-
„ cesse de la Grande Bretagne & Dou-
„ airiere d'*Orange*, a cru qu'il étoit de
„ son devoir de notifier à vos Nobles
„ & Grandes Puissances le dessein
„ qu'elle a de partir d'ici au plûtôt
„ pour se rendre en Angleterre au-
„ près de sa Majesté, & pour cela
„ elle offre par la présente ses services
„ à vos Nobles & Grandes Puissan-
„ ces, en cas qu'elle y en pût rendre
„ quelqu'un à vos Nobles & Gran-
„ des Puissances. Et comme son Al-
„ tesse Royale sera pendant quelque
„ temps hors de ce pays, elle se sent
„ obligée par l'affection maternelle &
„ par le devoir indispensable envers
„ son fils de prier vos Nobles &
„ Grandes Puissances de prendre à
„ cœur ses interêts; & quoique son
„ Altesse Royale ne doute nullement
„ que l'intention de vos Nobles &

„ Gran-

„ Grandes Puiſſances ne ſoit d'avan-
„ cer ledit Prince ſon fils (étant par-
„ venu à un âge competant, & en con-
„ ſideration des excellentes qualitez
„ de ſes glorieux ancêtres & des grands
„ ſervices qu'ils ont rendu à cet Etat en
„ général & à cette province de Hol-
„ lande en particulier) aux charges
„ & aux dignitez, dont ſes illuſtres
„ prédeceſſeurs ont été revêtus; qu'il
„ ſeroit pourtant très agréable à ſon Al-
„ teſſe Royale, ſi leurs Nobles & Gran-
„ des Puiſſances vouloient dès à pré-
„ ſent lui faire bien eſperer là-deſſus
„ & lui en donner des aſſûrances, &
„ pour cet effet avoir l'œil ſur ſon é-
„ ducation & aider à prendre ſoin,
„ qu'en qualité d'enfant de cet Etat il
„ ſoit élevé & inſtruit comme il faut
„ dans la véritable Religion Chrêtien-
„ ne, dans toutes ſortes de vertus ro-
„ yales, & dans la connoiſſance du
„ naturel & de l'humeur des habitans
„ de ce pays & de leurs droits, pri-
„ vileges, & coûtumes, afin que par-
„ là il puiſſe un jour être utile à l'E-
„ tat & ſe rendre capable d'exercer
„ leſdites charges & emplois, que ſes

 „ ancê-

„ ancêtres ont glorieusement remplies,
„ & de faire enfin tout ce que vos No-
„ bles & Grandes Puissances dans leur
„ prudence consommée jugeront être
„ necessaire ; ne doutant point que le
„ Prince son fils ne suive les traces
„ & n'imite les vertus de ses glorieux
„ ancêtres pour le service de ce pays,
„ & que vos Nobles & Grandes Puis-
„ sances n'en tirent des fruits avanta-
„ geux à leur Etat. Ce que son Altesse
„ Royale prendra comme une faveur
„ particuliere faite en sa propre per-
„ sonne, qu'elle tâchera de reconnoî-
„ tre dans toutes les occasions, où elle
„ pourra être utile à l'Etat & en par-
„ ticulier à la province de Hollande,
„ & elle s'employera de toutes ses for-
„ ces à procurer le bien & l'avanta-
„ ge de cette République.

Signé

MARIE.

Proposition que les Etats de Zelande font là dessus.

29. Là-dessus Messieurs les Etats de Zelande vinrent en très grand nombre à la Haye, où Monsieur *Adrien Veth* Pensionnaire de cette province proposa le 10.me de Septembre dans l'Assem-

l'Assemblée des Etats de Hollande,

Les changemens qui arrivent dans les Etats du monde, les belles actions & les vertus héroïques des Princes de la maison d'*Orange*, & ensuite un recit bien circonstancié de tout ce qui étoit arrivé dans les années précedentes par rapport aux affaires & aux temps, & au sujet des charges dudit Prince; le tout tendant à recommander qu'on mette le gouvernement de ces pays entre les mains d'un illustre Chef, faisant voir avec cela diverses grandes difficultez, & glissant dans son discours ces raisons entre autres: Que les anciens privileges demandoient, qu'on appellât aux charges de la Magistrature les bourgeois les plus accommodez & les plus riches, comme y ayant le plus d'interêt. Qu'à cause de cela suivant les anciens privileges de la nation un Prince, qui possede de si grands biens dans cet Etat, dont les ancêtres ont tant contribué à son établissement, & allié à tant de puissans Princes, devoit être avancé plûtôt qu'aucun autre à cette haute dignité, &c.

Cette proposition dans toutes ses

circonstances fut délivrée par écrit le 18.me du même mois aux Etats de Hollande.

Déclaration des Etats de Frise sur le même sujet.

30. Messieurs les Etats de Frise déclarerent aussi par leur résolution du 18.me Septembre, qu'ils consentoient que le Prince d'*Orange* à l'âge de dix-huit ans fût revêtu des charges de Capitaine & Amiral Général de ces pays; que dès l'âge de seize ans, ou même plûtôt, si les autres provinces le vouloient, il auroit entrée dans le Conseil d'Etat; qu'ils jugeoient que leurs Hautes Puissances devoient prendre un soin particulier de son éducation, & qu'ils consentoient qu'on lui donnât une pension annuelle de cent mille livres.

31. Messieurs les Etats de Hollande prirent sur cela la résolution suivante.

Résolution des Etats de Hollande là-dessus.

„ Les Etats de Hollande & de
„ Westfrise ayant examiné serieuse-
„ ment & attentivement le memoire
„ présenté le 30.me de Juillet dernier
„ à leurs Nobles & Grandes Puissan-
„ ces par Madame la Princesse de la
„ Grande Bretagne Douairiere d'*Oran-*

„ *ge*,

„ *ge*, (dans lequel son Altesse Royale
„ poussée par son affection maternelle
„ envers Monsieur le Prince d'*Orange*
„ son fils a trouvé bon de prier leurs
„ Nobles & Grandes Puissances, qu'el-
„ les voulussent avoir en singuliere re-
„ commandation les interêts dudit
„ Prince son fils, en ajoûtant que
„ quoique son Altesse Royale ne dou-
„ tât nullement, que l'intention de
„ leurs Nobles & Grandes Puissances
„ ne soit d'avancer ledit Prince son
„ fils, étant parvenu à un âge com-
„ petant, & en consideration des excel-
„ lentes qualitez de ses glorieux ancê-
„ tres & des grands services qu'ils ont
„ rendu à cet Etat en général & à
„ cette province de Hollande en par-
„ ticulier, aux charges & aux digni-
„ tez, dont ses illustres prédecesseurs
„ ont été revêtus, il seroit pourtant
„ très agréable à son Altesse Royale,
„ s'il plaisoit à leurs Nobles & Gran-
„ des Puissances de lui donner quel-
„ que esperance & quelque assûrance
„ là-dessus, & pour cet effet d'avoir
„ l'œil sur son éducation) ils ont, a-
„ près une meure déliberation & com-

„ munication au Corps des Nobles & „ aux Assemblées des Magistrats re- „ spectifs des villes tenues là-dessus, „ arrêté & résolu par les suffrages una- „ nimes de tous les Membres, com- „ me ils arrêtent & résolvent par la „ présente de tenir la main à l'édu- „ cation dudit Prince, d'avoir à cœur „ & d'aider à prendre soin, que com- „ me un gage précieux & un instru- „ ment de grande esperance pour cet „ Etat il soit élevé & instruit comme „ il faut, pour le bien & l'avantage „ de ces pays, dans la véritable Re- „ ligion Chrêtienne Réformée, dans „ toutes sortes de vertus royales, & „ dans la connoissance des droits, pri- „ vileges, & coûtumes de ce pays & „ du naturel & humeur de ses habi- „ tans, afin que par-là il devienne ca- „ pable d'exercer les grandes charges „ & les beaux emplois, dont ses an- „ cêtres & ses proches parens ont été „ revêtus en vertu de la commission „ desdits Messieurs les Etats de Hol- „ lande & de Westfrise.

„ Qu'en outre leurs Nobles & „ Grandes Puissances y tiendront la

„ main ;

„ main ; afin que ledit Prince puiſſe „ être maintenu dans tous ſes domai- „ nes , biens , droits , & privileges „ par le moyen de l'autorité, du cre- „ dit, & de la direction de l'Etat en „ général, & de leurs Nobles & Gran- „ des Puiſſances en particulier.

„ Qu'enfin pour proceder avec ſuc- „ cès à la ſuſdite éducation & d'une „ maniere qui réponde à la dignité & „ au merite d'un perſonnage auſſi illu- „ ſtre , & pour épargner & menager „ ſes finances , il lui ſera accordé par „ leurs Nobles & Grandes Puiſſances, „ comme il lui eſt accordé par la „ préſente , la ſomme de.... livres „ par an.

Ainſi fait & arrêté à la Haye le 25.me Septembre de l'année 1660. Au bas étoit ſigné, par ordonnance des Etats,

HERBERT VAN BEAUMONT.

32. A quoi la Princeſſe Royale répondit de la maniere ſuivante.

„ Son Alteſſe Royale ayant reçû la Réponſe de ſon Alteſſe „ réſolution, que vos Nobles & Gran-

Royale là-dessus.

„ des Puissances ont prise en faveur du
„ Prince d'*Orange* son fils, & ayant
„ examiné mûrement & attentivement
„ ce qu'elle contenoit, se trouve obli-
„ gée de déclarer ici :

„ Que quoique son Altesse Royale
„ eût esperé & en même temps sou-
„ haité, qu'en consideration des rai-
„ sons & des motifs contenus dans le
„ memoire, que son Altesse Royale
„ avoit ci-devant présenté, vos No-
„ bles & Grandes Puissances se seroient
„ déclarées entierement; néanmoins
„ son Altesse Royale ne sçauroit se
„ dispenser de remercier ici très hum-
„ blement vos Nobles & Grandes
„ Puissances des marques authentiques
„ de la bonne affection que vos No-
„ bles & Grandes Puissances ont trou-
„ vé bon de donner dans leur susdite
„ résolution prise pour le bien dudit
„ Prince son fils, & de prendre cela
„ pour un bon augure d'une future in-
„ troduction aux charges, & d'une au-
„ tre résolution plus ample, que son Al-
„ tesse Royale attendra avec impatience,
„ afin que par-là elle puisse être mieux
„ encouragée à soutenir de tout son pou-
voir

„ voir les interêts de cet Etat & de la „ province de vos Nobles & Grandes „ Puissances & de ses bons habitans, „ pendant qu'elle sera en Angleterre, & „ dans la suite par-tout ailleurs. A la „ Haye ce 29.me Septembre 1660.

L'Amiral Montaigu entre dans la Meuse avec sa flotte pour prendre la Princesse Royale.

33. Le 23.me de Septembre l'Amiral Anglois *Montaigu* entra dans la Meuse avec treize vaisseaux, & vint le même jour faire rapport à son Altesse Royale de ce dont il avoit été chargé par son frére le Roi de la Grande Bretagne, & qui étoit de la mener sur son vaisseau & de s'en retourner à Londres. Le vent étant bon, l'Amiral *Montaigu* ne fit que faire un tour à Amsterdam, & bientôt après il se rendit sur sa flotte.

Cette Princesse part pour l'Angleterre.

La Princesse Royale partit de la Haye le 29.me du même mois, portant avec elle la susdite résolution des Etats de Hollande & de Westfrise, étant conduite par les deputez de l'Etat, & ayant passé par Delphes elle vint s'embarquer à Hellevoetsluis, fit voile vers la Tamise avec un vent frais & favorable, & depuis ne revint plus en Hollande. Avant que de partir de Hellevoetsluis elle

 écri-

écrivit une lettre à Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise, dans laquelle elle prioit leurs Nobles & Grandes Puissances de vouloir établir pour Tuteurs de son fils Messieurs *de Beverwaart* & *de Noordwijk* du Corps de la Noblesse, Monsieur *de Barendregt* de la ville de Dordrecht, Monsieur *de Zuid-Polsbroek* de la ville d'Amsterdam, & Monsieur le Maître des Comptes *de Foreest* de la ville d'Alkmaar, & de leur donner pour adjoint Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, ainsi qu'il paroit de l'article suivant de la lettre de son Altesse par rapport à lui : *Puisque vos Nobles & Grandes Puissances veulent bien entre autres choses se servir de leur prudence pour prendre soin que le Prince nôtre fils soit parfaitement instruit dès le bas âge dans la connoissance des droits, privileges, & coûtumes de ce pays, & de l'humeur de ses habitans, sur quoi nous avons trouvé par experience que Monsieur le Conseiller Pension naire* de Witt *a une parfaite connoissance, & qu'il est accoûtumé de donner librement & sans déguisement de bonnes instructions, il nous sera aussi très agréable,*

Priere qu'elle fait à leurs Nobles & Grandes Puissances avant que de s'embarquer.

que

que vos Nobles & Grandes Puissances veuillent le comprendre dans ladite commission.

35. La Princesse Douairiere *Emilie* apprenant qu'on vouloit établir de nouveaux Tuteurs sur le jeune Prince d'*Orange*, & qu'on le faisoit à l'insçû des autres Tuteurs dudit Prince, écrivit là-dessus à leurs Nobles & Grandes Puissances, tant en son nom que de la part de l'Electeur de Brandebourg, & pria leurs Nobles & Grandes Puissances de vouloir établir pour Tuteurs du jeune Prince Messieurs *de Wimmenum* & *de Merode* du Corps des Nobles, Monsieur *van Tilt* de la ville de Haarlem, Monsieur *vander Aa* de celle de Leide, Monsieur *Haak* de celle d'Enkhuise, & un des Présidens des Cours respectives de Justice; mais on s'en tint, comme il a été dit, à la prémiere nomination.

Autre priere de la Princesse Douairiere Emilie à ces mêmes Puissances.

36. Messieurs les Etats de Zelande ayant toûjours été fort attachez & l'étant encore aux Princes d'*Orange* publioient qu'ils avoient écrit à son Altesse Royale; que comme le Prince d'*Orange* possedoit diverses terres & biens dans leur province, on ne pourroit

Prétentions de Messieurs les Etats de Zelande.

nommer & choisir que des Messieurs Zelandois pour en avoir la direction & le maniment; qu'ainsi ils avoient été fortement persuadez qu'on les auroit établis conjointement avec ceux de Hollande pour Tuteurs du Prince d'*Orange* au sujet de l'administration desdits biens; & ils ajoûtoient divers autres prétextes & soupçons dans leur lettre; à laquelle la Princesse Royale étant à Londres voulut bien répondre de la maniere suivante.

MESSIEURS.

Lettre de la Princesse Royale à ces mêmes Etats.

37. *Le soin que je dois avoir pour mon fils m'a d'autant plus donné de sujet de me rejouïr, voyant avec beaucoup de satisfaction qu'on fait ici aux Envoyez des Provinces Unies une reception telle que vos Nobles Puissances l'auroient pû souhaiter. J'espere que nous en recueillirons les fruits & les avantages en temps & lieu. Cependant je puis assûrer vos Nobles Puissances que je n'ai point changé de sentiment par rapport au bien & à l'avantage de la Zelande & de ses villes, mais que je m'y employerai très volontiers dans toutes les occasions, par où je ferai voir com-*

bien

bien les Députez extraordinaires de vôtre province avoient mal compris ma lettre, & je n'ai pas encore répondu à la leur, croyant qu'un peu de patience les tireroit mieux d'erreur. Mon intention étant donc connuë à vos Nobles Puissances au sujet de l'avancement de mon fils aux grandes charges & aux beaux emplois de son pére, je n'ai qu'à donner à vos Excellences de nouvelles marques de ma reconnoissance pour tout ce qu'elles y ont contribué, & qu'à vous prier d'être pleinement persuadez que je suis,

MESSIEURS,

Vôtre très affectionnée amie

Du Withal le 24.me Novembre 1660.

MARIE.

38. D'ici on peut suffisamment remarquer en quels termes la Zelande étoit avec son Altesse Royale, & ce qu'on nous préparoit; mais par la prudence de leurs Nobles & Grandes Puissances (pour ne pas toûjours nommer Monsieur *Jean de Witt*) la chose en demeura là pour cette fois. Les Etats de Hollande s'opposent aux desseins des Etats de Zelande.

Sur

Sur la proposition faite par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise avoient congedié de nouveau (comme ils avoient fait en l'année 1655.) quelques troupes & avoient diminué les Compagnies de celles qu'ils retenoient à leur service, & ils employerent comme auparavant l'argent, qu'on épargnoit par ce licenciement, à l'amortissement & à la diminution des gros interêts & des capitaux effroyables, dont ils étoient chargez, en vertu de la Résolution prise pour cet effet le 11.me Decembre de l'année 1660. dans l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances.

Ils congedient quelques troupes.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

§. 1. *Grands differens dans la ville de Groningue.* 2. *Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise prise là-dessus. Ces differens sont terminez par Messieurs* de Witt *&* Deedel. 3. *Sur quoi les Anglois font éclatter leur*

joye?

joye? 4. *La Princesse Royale passe en Angleterre. Elle y est reçûë avec une magnificence extraordinaire. Elle est sensiblement affligée de la mort de son frére.* 5. *Elle est attaquée d'une maladie, dont elle meurt.* 6. *Sa mort cause une grande tristesse en Hollande. Monsieur* de Witt *en est fort saisi.* 7. *Le Roi d'Angleterre en écrit aux Etats Généraux.* 8. *Dispute au sujet d'un coffre fort, que son Altesse Royale avoit laissé en Hollande.* 9. *La Princesse-Douairiere & l'Electeur de Brandebourg se plaignent là-dessus. Prétensions des partisans du Prince.* 10. *Different entre le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg au sujet de la tutelle du Prince d'O*range. *Il est terminé, & sous quelles conditions. Cette affaire prend fin.* 11. *Qu'est-ce que le Chancelier* Wyman *notifiè aux Etats de Hollande. Quel écrit il leur remet?* 12. *Réflexion d'*Aitzema *sur les affaires du Prince d'*Orange. 13. *Négociations de paix entre la Hollande & le Portugal. L'Ambassadeur d'Espagne tâche de les traverser. Le Roi d'Angleterre*

gleterre s'attache à les faire reüssir Qu'est-ce que son Ambassadeur notifie à leurs Hautes Puissances? Il est prié de se joindre aux Commissaires. On en vient à un accommodement. La signature en est faite. 14. Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux. 15. Nouveaux démêlez avec la France, & sur quoi. Qu'est-ce que Monsieur de Witt *répréfente là-dessus aux Etats Généraux? 16 Projet que la Chambre basse du Parlement d'Angleterre fait touchant la pêche. Plaintes des Ambassadeurs de Hollande là-dessus au Roi d'Angleterre. L'affaire est mise entre les mains de quelques Commissaires. 17. On donne la chasse aux Pêcheurs Hollandois. La pêche est un des plus considerables revenus de la Hollande.*

Grands differens dans la ville de Groningue.

5. EN l'an 1660. il y avoit eu de grands differens à Groningue au sujet de l'élection des Echevins de cette ville, qui augmenterent avec tant de violence, qu'on auroit eu bien de la peine à les appaiser, & comme ils avoient été mis inutilement entre les main

mains de plusieurs personnes illustres & habiles, on s'en rapporta heureusement à Messieurs le Président *Deedel* & le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, suivant la Résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances.

Extrait de la Résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

*Du Mecredi 9.*me *Mars 1661.*

„ 2. Le Conseiller Pensionnaire a notifié à l'Assemblée, qu'étant survenu quelques dissensions entre les Regens de la ville de Groningue au sujet de la nomination & élection des Echevins de la même ville & de tout ce qui en dépend, & que cette affaire étant déja allée fort loin, les parties avoient témoigné de côté & d'autre qu'elles seroient bien aises que ledit Conseiller Pensionnaire voulût intervenir entre elles pour les accorder; que lui ayant égard aux procedures des plaintes faites sur cette affaire par les Com- Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise prise là-dessus.

„ missai-

„ missaires de la Cour n'avoit pas trou-
„ vé à propos de s'en mêler que con-
„ jointement avec Monsieur *Jean Dee-
„ del* Président de la même Cour, &
„ qu'ensuite de cela ils avoient com-
„ mencé tous deux ensemble à faire
„ quelques projets d'accommodement
„ entre les Membres, qui étoient en
„ different, sans pourtant avoir pû jus-
„ qu'à présent parvenir à cet accom-
„ modement si à souhaiter, quoique
„ le different qui restoit semblât être
„ très petit & de peu d'importance:
„ sur quoi ayant déliberé & ayant ap-
„ pris l'inclination & la soumission des-
„ dites parties, il a été trouvé bon
„ d'autoriser par la présente & avec
„ l'approbation desdites parties les
„ deux dits Messieurs, qui sont déja
„ intervenus dans leur differend pour les
„ accorder, afin que sur la connois-
„ sance, qu'ils ont eu par-là desdits
„ differens ou qu'ils pourroient enco-
„ re prendre en s'informant plus par-
„ ticulierement desdites parties, ils
„ prononcent sur ces differens un ju-
„ gement tel qu'ils trouveront conve-
„ nir à l'état des affaires & à l'équité;

„ sui-

„ ſuivant quoi leſdites parties auront „ à ſe regler exactement & de point „ en point ; & pour rendre ce juge- „ ment d'autant plus ferme & plus au- „ thentique, il ſera couché & pronon- „ cé au nom de leurs Nobles & Gran- „ des Puiſſances.

Le 15.me du même mois Monſieur *de Witt* conjointement avec Monſieur le Préſident *Deedel* termina tous ces differens au grand contentement des parties, ſuivant le rapport que lui Conſeiller Penſionnaire en fit à leurs Nobles & Grandes Puiſſances. Ces differens ſont terminez.

3. Le Roi *Charles* II. après un exil de douze ans ayant été rétabli en Angleterre ſur le throne de ſes glorieux Ancêtres, les cris de joye en retentirent par tout le Royaume, qui furent ſuivis du mariage de ſa ſœur *Henriette* avec le Duc d'*Anjou* frére du Roi de France. Sur quoi les Anglois font éclatter leur joye.

4. La Princeſſe Royale voulant prendre part à cette joye, & ayant été invitée pluſieurs fois par le Roi ſon frére à paſſer la mer, ſe réſolut enfin à faire un tour en Angleterre, & en ayant donné avis à ſon frére, il lui La Princeſſe Royale paſſe en Angleterre.

lui envoya une flotte pour la venir querir, & étant entrée dans la Tamise le 3.me Octobre de l'année passée, sa Majesté, le Duc d'*Iork*, & plusieurs Grands Seigneurs du Royaume vinrent la complimenter sur son arrivée, & elle fut conduite le long de la riviere avec une magnificence toute extraordinare, au bruit du canon & à la vûë des feux de joye. Elle ne fut pas plûtôt arrivée, qu'au lieu de pouvoir se rejouïr elle reçût la triste nouvelle de la mort de son très cher frére le Duc de *Glochester*, qui étoit mort le 23.me Septembre de la petite verole, dont son Altesse Royale fut sensiblement affligée. Le Roi voyant qu'elle prenoit si fort à cœur la mort du Duc, chercha tous les moyens imaginables pour la divertir.

Elle y est reçûë avec une magnificence extraordinaire.

Elle est sensiblement affligée de la mort de son frére.

5. Quelque temps aprés que son Altesse Royale eut été en Angleterre, elle fut attaquée d'une maladie mêlée de petites taches rouges sur son corps, & s'affoiblissant de jour en jour elle mourut sans perdre le jugement dans le Withal le 23.me Decembre 1660. ayant établi le Roi pour être

Elle est attaquée d'une maladie, dont elle meurt.

être Tuteur de son fils. D'abord on fit courir le bruit que son Altesse Royale avoit été négligée par les Medecins, parce qu'ils lui avoient ouvert la veine trois heures avant sa mort, mais l'on trouva qu'elle avoit les poumons tous gâtez & le cœur affecté; cependant on a toûjours dit que son Altesse Royale étoit morte de la petite verole, comme son époux & son frére.

6. Cette mort causa une grande tristesse dans les Provinces Unies, & principalement dans la province de Hollande, parce que si cette Princesse eût vêcu plus long temps, cette province auroit évité bien des difficultez, que l'on fit naître dans la suite. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* n'en fut pas moins affligé, par la raison que son Altesse Royale en prenant de lui son dernier congé lui avoit dit, *Monsieur, je vous dis adieu, & peut-être que nous ne nous verrons jamais plus, mais je vous prie par l'estime, que vôtre Excellence a témoigné avoir pour moi & pour ma famille, de prendre soin de mon fils.* A quoi Monsieur *de Witt* répondit

Sa mort cause une grande tristesse en Hollande.

Monsieur de Witt en est fort saisi.

dit en ces termes, *Madame, soyez en repos là-dessus, j'aime le Prince non seulement pour lui-même, mais aussi à cause des vertus & des exploits de ses valeureux ancêtres, & je ferai tous mes efforts pour satisfaire à vôtre demande.*

Le Roi d'Angleterre en écrit aux Etats Généraux.

7. Le Roi d'Angleterre, qui étoit extremement affligé de cette mort, de même que toute sa Cour, écrivit là-dessus une lettre à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, qui leur fut renduë le 3.me Janvier par son Ecuyer *Armurer*, & en leur notifiant la mort de cette Princesse il leur recommandoit instamment de vouloir prendre un soin tout particulier du jeune Prince qui restoit.

Dispute au sujet d'un coffre fort, que son Altesse Royale avoit laissé en Hollande.

8. Bientôt après Messieurs les Tuteurs établis par la Hollande prirent en garde un coffre fort, que son Altesse Royale avoit laissé ici, & où étoient renfermées toutes les lettres secrettes & d'importance du feu Prince. Les Conseillers du jeune Prince ne voulant pas souffrir une telle chose ordonnerent de mettre ce coffre dans une de leurs chambres; Messieurs les Tuteurs en firent leurs plaintes à Messieurs de la Cour de

de Justice de Hollande, & les supplierent d'y vouloir pourvoir; sur quoi Monsieur *Pots* ayant été autorisé & ayant pris avec lui quelques Huissiers de la Cour & un Serrurier, il fit enfoncer la porte de la chambre où étoit ledit coffre, qu'il fit emporter & mettre dans la chambre de la Cour de Hollande.

9. La Princesse Douairiere apprenant cela en fut fort émûë, croyant qu'on lui faisoit un sanglant outrage, dont elle se plaignit conjointement avec l'Electeur de Brandebourg dans une lettre, qu'ils écrivirent de Cleves à Messieurs les Etats de Hollande; à laquelle leurs Nobles & Grandes Puissances répondirent sans perdre temps & par de bonnes raisons. Cependant tous les Politiques jugeoient, qu'on avoit procedé imprudemment dans cette affaire pour l'avancement du Prince. *Il ne s'agissoit pour le coup* (dit *Aitzema*) *que d'avoir le plaisir de voir la province de Hollande & même tout l'Etat donner à son Altesse une pension considerable. La Hollande étoit assès disposée à cela, & les autres provinces y étoient aussi portées de bonne volonté, &* La Princesse Douairiere & l'Electeur de Brandebourg se plaignent là-dessus.

K *elles*

elles s'en étoient plusieurs fois expliqué. Mais les partisans du Prince prétendoient avoir tous les avantages imaginables à la fois. Ils vouloient que la Hollande fournit au Prince dequoi pour payer ses dettes & pour son entretien, & que cependant elle n'eut rien à dire sur son éducation; craignant que la Hollande ne l'opprimât, & que la Zelande, qui avoit fait un si grand bruit l'année derniere par sa proposition du mois de Septembre, ne demeurât muette & ne voulût plus s'embarrasser de rien.

Prétensions des partisans du Prince.

Different au sujet de la tutelle du Prince d'Orange.

10. Cette Princesse ne fut pas plûtôt morte, que le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg entrerent en different au sujet de la tutelle du jeune Prince d'*Orange*; sur quoi ils écrivirent l'un & l'autre diverses lettres à leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise; mais à la fin ils s'accorderent sur leur different aux conditions suivantes.

Il est terminé, & sous quelles conditions.

I. Que sa Majesté le Roi d'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & la Princesse Douairiere seront ensemble tuteurs du Prince d'*Orange*.

II. Que comme sa Majesté & Monsieur

sieur l'Electeur sont toûjours absens, & que Madame la Princesse Douairiere est ordinairement présente, elle sera autorisée pour répréfenter ces deux Princes.

III. Que l'établissement des Magistrats dans les lieux qu'il appartiendra, dépendra uniquement de son Altesse.

IV. De même que tous les offices & benefices, qui concernent le service de son Altesse.

V. Excepté qu'avant que de conferer des offices d'importance dans les lieux, qui ont été autrefois de la dépendance de la Princesse Royale, il faudra en donner communication à sa Majesté & attendre son approbation.

VI. Que dans toutes les affaires importantes, où il n'y aura pas danger d'attendre, on prendra l'avis du Roi & de l'Electeur. Qu'aucune personne, qui aura été établie par feuë son Altesse Royale pour être auprès du Prince son fils, ne sera cassée sans l'avis commun des susdits tuteurs.

VII. Que tous les actes faits ou mis à execution par feuë son Altesse Royale, & qu'il lui étoit permis de faire, seront confirmez & reconnus pour bons & valides.

VIII. Que pour mieux continuer à vaquer aux affaires dudit Prince d'*Orange*, & pour un plus grand témoignage de l'affection de la province de Hollande envers son Altesse, sa Majesté, l'Electeur, & la Princesse Douairiere feront de concert une requête à la province de Hollande, à ce qu'elle veuille y commettre des Députez & entre eux quelques uns des villes de Harlem, de Leide, d'Enchuise, & de Roterdam, afin qu'il y ait continuellement une Assemblée pour les affaires du Prince d'*Orange*, à laquelle la Princesse Douairiere pourra assister pour y donner son avis: les autres provinces seront aussi priées d'établir une Assemblée, où l'on pourra avoir entrée pour donner son avis sur tout ce qui pourra concerner son Altesse Monsieur le Prince & ses affaires.

Le Conseil & la Chambre des Comptes du Prince, de même que les autres Officiers & serviteurs de son Altesse, se regleront selon la teneur de cet accord.

Signé & scellé le 17.me *Mai* 1661.

Cette

Cette affaire, dont on avoit fait tant de bruit de part & d'autre & sur laquelle on avoit tenu tant d'assemblées & de conferences, tomba quelque temps après d'elle-même & prit fin, parce que le Roi & l'Electeur mirent le tout entre les mains de son Altesse la Princesse Douairiere.

Cette affaire prend fin.

11. Le Chancelier *Wyman* étant revenu d'Angleterre dans ces provinces le 20.me de Septembre donna à connoître à leurs Nobles & Grandes Puissances dans un écrit bien circonstancié, que le Roi, à la réquisition de la Princesse Royale de glorieuse memoire, de la Princesse Douairiere d'*Orange*, & de l'Electeur de Brandebourg, vouloit bien déclarer à présent qu'il prenoit conjointement avec son Altesse Electorale & son Altesse la Princesse Douairiere la tutelle du jeune Prince d'*Orange*; mais qu'à cause de l'absence d'eux deux son Altesse étoit autorisée d'en prendre sur elle seule toute la conduite.

Qu'est-ce que le Chancelier Wyman notifie aux Etats de Hollande?

Le lendemain son Excellence Mon-

Quel écrit il leur remet ?

sieur *Wyman* remit encore à leurs Nobles & Grandes Puissances un autre écrit, par lequel il leur notifia que ses Maîtres desiroient avec toute sorte de déference & de respect de conserver la memoire de la bonne affection & inclination, que leurs Nobles & Grandes Puissances témoignoient avoir pour le jeune Prince & pour la maison d'*Orange*.

Réflexion d'Aitzema sur les affaires du Prince d'Orange.

12. *L'on peut dire avec raison* (au rapport d'*Aitzema*) *que souvent les plus intelligens & les plus habiles sont sujets à se tromper. Les Conseillers du Prince croyoient que par le credit & l'autorité de l'Angleterre ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient; que le moyen, par-où le Roi d'Angleterre étoit remonté sur le throne, serviroit aussi ici à Monsieur le Prince; & qu'ils rétabliroient ici toutes choses par le moyen des ambassades en Angleterre & du traité, qu'on y avoit fait. Mais il en arriva tout autrement, & j'ai oüi dire à plusieurs Membres des Etats de Hollande, que par ce traité avec l'Angleterre on avoit renversé tout ce qu'on avoit déclaré l'année derniere à la Princesse Royale. Messieurs*

ſieurs les Etats de Hollande avoient aſsès fait connoître qu'ils ne ſe mêleroient point de la diſpoſition des charges, ce que les parens du Prince ſembloient tant apprehender; mais ils vouloient ſeulement que la Hollande comme Souveraine fut reconnuë pour être Souveraine autant qu'ils l'avoient déclaré dans leur réponſe au ſujet du coffre fort.

13. Ayant parlé ci-devant des cauſes & de l'origine de la guerre avec le Portugal, je crois qu'il eſt néceſſaire d'en rapporter la fin & la concluſion de la paix qui la ſuivit, comme étant une des plus conſiderables que Monſieur *Jean de Witt* ait négociée pour le bien & l'avantage des habitans de ce pays.

L'Envoyé de Portugal le Comte *de Miranda*, qui avoit long temps travaillé à la paix de concert avec Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, reçût enfin ordre de ſon Maître de tâcher de la procurer au plûtôt; c'eſt pourquoi il déclara le 25.me de Mars à leurs Hautes Puiſſances, que la reſtitution du Breſil étoit impoſſible, mais que le Roi ſon Maître en offroit

Négociations de paix entre la Hollande & le Portugal.

encore une fois un équivalent, demandant une prompte réponse là-dessus.

L'Ambassadeur d'Espagne tâche de les traverser.

L'Ambassadeur d'Espagne *de Gamarra* craignant que la paix ne se conclut, offrit de la part du Roi son Maître, que dès qu'il se seroit emparé du Portugal, (où il n'avoit pas encore gagné un pouce de terre) il rendroit à l'Etat tous les pays qui lui avoient été enlevez par cette Couronne.

Le Roi d'Angleterre s'attache à les faire reüssir.

Le Roi d'Angleterre comme Médiateur s'attacha fort à faire reüssir les négociations de cette paix, & pour cet effet il envoya une flotte de vingt-deux vaisseaux commandée par l'Amiral *Montaigu* en Portugal sous prétexte de mettre à couvert ce Royaume des courses des Corsaires Turcs. Pour cette même fin il dépêcha à la Haye son Ambassadeur *Downing*, qui y étant arrivé fut mené le 18.me de Juin à l'audience de leurs Hautes Puissances; son discours consistoit principalement en ces quatre choses.

Qu'est-ce que son Ambassadeur notifie à leurs Hautes Puissances?

En prémier lieu son Excellence notifia à leurs Hautes Puissances le mariage du Roi son Maître avec l'Infante de Portugal Madame *Catherine de Bragance*. En second lieu l'entre-

l'entretien & la conservation de son amitié, de ses alliances, &c. En troisieme lieu un remercîment de l'honneur & du bon accueuil, que sa Majesté avoit reçû en Hollande. En quatrieme & dernier lieu qu'au sujet des négociations de paix entre le Roi de Portugal & leurs Hautes Puissances il étoit prêt, suivant les ordres du Roi son Maître, de leur rendre toutes sortes de bons offices pour terminer les differens qu'il pourroit encore y avoir & pour mettre fin au plûtôt à cette affaire, &c. Après quoi cet Ambassadeur fut prié de se joindre aux Commissaires établis pour cela, quoique l'affaire eût déja été comme reglée par Monsieur *de Witt* conjointement avec les autres Messieurs, mais cela se fit, afin de ne donner aucun sujet de mécontentement à sa Majesté.

Il est prié de se joindre aux Commissaires.

Enfin après bien des longueurs & des peines & diverses assemblées & conferences on en vint à un accommodement, auquel il ne manquoit que la signature; sur quoi Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* se trouvant au logis de l'Ambassadeur de Portugal

On en vient à un accommodement.

lui dit, *Monsieur, nous avons tenu ici plusieurs assemblées infructueuses, & puisque l'affaire a été poussée si loin qu'il n'y manque plus que la signature, j'ai ordre de leurs Hautes Puissances de proposer à son Excellence de signer dans dix jours le projet de paix, ou de partir, si l'on y manque.* Après quoi la signature en fut faite par son Excellence le 9.me d'Août. Et pour faire voir combien Monsieur *de Wit* prenoit soin des interêts des habitans de ce pays, j'ajoûterai en ce lieu le projet d'accommodement.

La signature en est faite.

Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux.

Traité d'alliance entre le Portugal & les Etats Généraux.

„ 14. Le Portugal promet de payer „ aux Provinces Unies la somme de qua„ tre millions de *Crusades*, chacune va„ lant deux francs ou quarante sols mon„ noye de Hollande, ou en argent com„ ptant, ou en sucre, tabac, & sel au „ prix qu'on l'achete communément en „ Portugal, & de restituer tout le ca„ non qui étoit dans le fort du Recif & „ autres forts dans le Bresil, lorsqu'ils „ furent pris par les Portugais. Il sera

„ fait

„ fait tous les ans un accord entre le Roi „ & les Etats touchant le prix du sel de „ St. Hubes. Les Hollandois pourront „ librement trafiquer, de Portugal dans „ le Bresil & de là en Portugal, en tou- „ tes sortes de marchandises, excepté en „ bois de Bresil, pourvû qu'avant tou- „ tes choses ils ayent payé les péages & „ les impôts, comme les Portugais.

„ Il sera aussi permis aux Hollandois „ de naviger & de voyager dans toutes „ les colonies, îles, royaumes, ports, vil- „ les, bourgs, & villes marchandes ap- „ partenant au royaume de Portugal & „ situez en Afrique, y compris l'île de „ St. Thomas, où ils pourront charger „ leurs vaisseaux & y trafiquer, & voi- „ turer leurs effets & marchandises de „ toutes sortes par terre, par mer, & „ sur les rivieres, & les exposer en ven- „ te & vendre par-tout, & de là les „ transporter en d'autres pays, conser- „ vant tous leurs bestiaux, maisons, & „ magasins, sans être endommagez en „ aucune maniere.

„ Le payement des quatre millions de „ *Crusades* étant fait, tous differens, de- „ bats, & actions, qui sont jusqu'à pré-

„ sent intentées par les Hollandois con-
„ tre le Roi & le Royaume de Portu-
„ gal, ou qui pourroient être encore in-
„ tentées de part & d'autre, cesseront.

„ De plus cesseront de part & d'au-
„ tre toutes inimitiez & rancunes, qui
„ pourroient être en Europe entre les
„ sujets & habitans des deux pays, dès
„ le jour que ce traité sera signé ; mais
„ dans les autres parties du monde se-
„ ront rétablis & réparez tous les dom-
„ mages & toutes les pertes causées a-
„ près la publication de ces Patentes.

„ Les Hollandois seront considerez
„ en Portugal comme les Portugais mê-
„ mes, tant en achetant qu'en vendant,
„ moyennant qu'ils payent la douane &
„ autres charges, & jouïront de tous les
„ avantages & privileges, qui ont été
„ accordez à quelque nation, ou qui se-
„ ront accordez ci-après, ainsi que les
„ Portugais auront aussi dans les Provin-
„ ces Unies.

„ Les vaisseaux Hollandois, qui se
„ trouveront dans les ports de Portugal,
„ ne seront point obligez de charger
„ aucune autre marchandise, que celles
„ qu'on trouvera bon ; & chaque Maî-
„ tre

„ tre de navire ne permettra qu'à deux
„ Viſiteurs pour venir examiner leurs
„ marchandiſes de la part du Roi & du
„ Royaume, en leur donnant la récom-
„ penſe & le préſent ordinaire.

„ Les Conſuls Hollandois en Portugal
„ ſeront établis par Meſſieurs les Etats,&
„ ils auront le même pouvoir (bien-qu'ils
„ ne ſoient pas de la Religion Romai-
„ ne) que ceux des autres nations, &
„ leurs differens ſeront terminez au plû-
„ tôt par un Juge conſervateur.

„ Quelque Hollandois venant à mou-
„ rir en Portugal, ſes papiers, livres,
„ comptes, & effets ne pourront être
„ donnez en garde à aucun Juge, ni
„ viſitez & confiſquez par le même,
„ mais ils ſeront conſignez à ceux que
„ le defunt aura établi avant ſa mort;
„ que ſi cela n'avoit pas été fait, le Ju-
„ ge conſervateur les mettra en garde
„ chès deux Marchands Hollandois ou
„ même plus, ſous caution de les re-
„ mettre aux héritiers ou aux executeurs
„ teſtamentaires.

„ Le Roi de Portugal ni ſes Miniſtres
„ ne pourront arrêter les Marchands,
„ Maîtres de navire, Matelots, vaiſ-

„ ſeaux, ni effets des Hollandois, non „ pas même ſous aucun prétexte, ni leur „ apporter le moindre empêchement.

„ Davantage il ſera libre aux Hollan„ dois de tranſporter toutes ſortes de „ marchandiſes, mêmes des armes & „ munitions de guerre & de bouche, „ tant des ports de Hollande, que des „ autres pays, dans tous les royaumes & „ pays du monde, ſans que le Roi de „ Portugal le puiſſe aucunement em„ pêcher.

„ Il ne ſera permis à aucun Miniſtre „ du Roi d'intenter procès à aucun Hol„ landois, ni de le retenir malgré qu'il „ en ait, ni de le mettre en priſon, hor„ mis pour des affaires criminelles, quand „ il aura été pris ſur le fait, & que le „ Juge conſervateur aura donné là-deſſus „ un pouvoir par écrit. L'Inquiſition „ n'aura auſſi aucun droit ſur les biens „ des Hollandois.

„ Les Hollandois, de quelque Reli„ gion qu'ils puiſſent être, ne ſeront „ point inquietez ni moleſtez ſur ce ſu„ jet, & on leur marquera un lieu pro„ pre pour pouvoir enterrer leurs morts, „ ſans pourtant abuſer de ces privileges.

„ S'il

„S'il s'élevoit quelque diſpute entre „le Roi & les Etats, on donnera aux „habitans de part & d'autre l'eſpace de „deux ans pour mettre en ſûrté leurs „biens & pour liquider leurs dettes.

„Si durant cette amitié & alliance „reciproque il arrivoit que l'une ou l'au„tre partie vint à être endommagée dans „l'un ou l'autre endroit du monde par „quelqu'un des ſujets des deux côtez, „ou qu'on contrevint au traité conclu, „néanmoins cette alliance ne ſera point „rompuë, mais elle ſera conſervée dans „toute ſa vigueur, & on ne punira que „ceux qui ſeront convaincus d'avoir en„fraint les conditions de l'alliance, & „l'on ſatisfera & dédommagera ceux „qui auront reçû quelque perte ou à „qui on aura fait quelque injuſtice.

„Si les Viſiteurs des marchandiſes ou „les Miniſtres du Roi vouloient faire „quelque querelle aux Marchands, Fa„cteurs, ou Maîtres de navire Hollan„dois ſur le prix des proviſions de bou„che ou d'autres marchandiſes, qui ſont „tranſportées dans le Royaume de Por„tugal, cette querelle ſera terminée par „les Arbitres de la nation Portugaiſe,

„par

„ par les Magistrats des lieux, & par
„ le Consul de la nation Hollandoise, en
„ évitant les longueurs.

„ Il sera permis aux deux nations d'en-
„ trer avec toutes sortes de vaisseaux
„ dans tous les ports de leurs Alliez,
„ comme aussi d'y pouvoir demeurer
„ & d'en partir avec la même liberté;
„ soit qu'ils y ayent été poussez par quel-
„ que tempête, ou qu'ils y soient venus
„ pour radouber leurs vaisseaux & pour
„ acheter des provisions, pourvû qu'il
„ n'y puisse rester que six vaisseaux de
„ guerre tout à la fois, à moins qu'il ne
„ fut necessaire pour empêcher que le
„ commerce entre les deux nations ne
„ fut interrompu, & alors ils ne pour-
„ ront y rester qu'aussi long-temps que
„ la nécessité le requerra & que le Ma-
„ gistrat des lieux le leur permettra.

„ Si des vaisseaux & des effets de l'u-
„ ne ou l'autre des parties viennent à
„ être pris par les ennemis, pirates, &
„ autres, & qu'ils soient menez dans les
„ ports ou autres lieux de l'une ou l'au-
„ tre des parties, en ce cas-là aucune
„ des deux parties ne souffrira point
„ qu'ils soient alienez, mais elle les fera

„ ren-

„ rendre aux proprietaires, ou elle pren-„ dra ſoin qu'ils reviennent entre leurs „ mains, & cela dans le temps que la ſi-„ tuation des lieux le pourra permettre.

„ Les Hollandois trafiquant dans le „ Royaume de Portugal, ou venant dans „ ſes ports, ne ſeront obligez de payer „ aucun autre droit ou impôt, que ceux „ qu'il a fallu payer juridiquement l'an „ 1657. au Roi & à la Chambre de Liſ-„ bonne.

„ Les Portugais ne pourront exiger „ des Hollandois aucun tribut au profit „ de la Chapelle de *St. George*, ni les „ Hollandois ne ſeront point tenus d'y „ faire aucun ſervice, ni d'y porter des „ armes, ni d'en fournir à d'autres.

„ Les Marchands des deux nations & „ leurs ſerviteurs pourront librement al-„ ler & venir & demeurer dans le Ro-„ yaume de Portugal & dans les pays „ des Etats, y poſſeder leurs maiſons en „ propre, & y porter l'épée & toutes „ autres armes.

„ Tous les effets & toutes les mar-„ chandiſes, qui pourroient appartenir „ au Roi ou aux Etats, au cas qu'on „ les confiât aux vaiſſeaux des ennemis

„ de

„ de l'une ou l'autre des parties & qu'on „ les y trouvât, seront confisquées avec „ ces vaisseaux comme étant de bonne „ prise, & seront adjugées à ceux qui „ s'en seront saisi.

„ Si des Hollandois interessez dans la „ Compagnie des Indes Occidentales ou „ autrement ont dans le Bresil & en „ Portugal des biens immeubles & des „ dettes, qui puissent être demandées & „ exigées en quelque sorte par les sujets „ du Roi demeurans dans le Bresil ou y „ ayant demeuré, il est arrêté que les „ biens immeubles, terres, maisons, & „ moulins à sucre seront restituez aux „ anciens proprietaires, & que les actions „ contre les debiteurs seront d'abord li- „ quidées, les faisant toutes cesser par un „ accord à l'amiable & les acquittant par „ un équivalent, & elles demeureront „ abolies & annullées par le moyen d'un „ traité général ou en payant une somme „ d'argent. Là-dessus on établira des „ Commissaires avec ordre de regler tout.

„ Les lettres patentes de cette paix „ & les instrumens de sa ratification de „ la part du Roi & des Etats devront „ être délivrées dans quelques mois & publiées

„ publiées dans la forme & daus les lieux
„ qu'il appartiendra.

Fait à la Haye en Hollande le 6.me d'Août 1661.

15. La paix étant ainsi concluë avec le Portugal, nous eumes de nouveaux démêlez avec la France. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit reçû des lettres de quelques Marchands d'Amsterdam, dans lesquelles ils se plaignoient comment leurs vaisseaux étoient arrêtez à la Rochelle sous prétexte qu'ils n'avoient pas payé le tonnage ou les cinquante sols par tonneau; ce que Monsieur *de Witt* eut la bonté de réprésenter à leurs Hautes Puissances pour y pourvoir à l'avenir, puisque les Rois de France dans leurs alliances faites avec l'Etat ont promis, & l'ont aussi observé, que les Hollandois par tout le Royaume de France ne payeroient pas plus de droits que les François originaires. Dans cette année il y eut diverses conferences là-dessus, comme aussi sur les differens au sujet de l'huile & des barbes de baleine; mais on ne pût rien conclurre, la

Nouveaux démêlez avec la France, & sur quoi.

Qu'est-ce que Monsieur de Witt représente là-dessus aux Etats Généraux?

la ferme du tonnage en France faisant cette année cinq millions ou cinquante *tonnes* d'or plus qu'auparavant.

Projet que la Chambre basse du Parlement d'Angleterre fait touchant la pêche.

16. Après que les Ambassadeurs de leurs Hautes Puissances eurent été pendant quelque temps en Angleterre pour faire avec le Roi une nouvelle alliance d'amitié, de négoce, de navigation, & de garentie, comme on travailloit en France à la même chose, pour en venir à une triple alliance, la Chambre basse du Parlement d'Angleterre fit un projet, qui contenoit, qu'aucun étranger ne pourroit pêcher à dix milles à la ronde des côtes d'Angleterre; sur quoi les Ambassadeurs de l'Etat firent des plaintes au Roi le 14.me de Decembre, *qu'ayant lû le projet fait par les Membres de la Chambre basse, par lequel il étoit défendu à toutes sortes d'étrangers de pêcher à huit ou dix milles à la ronde de leurs côtes, ils prioient sa Majesté d'empêcher que cela ne fut mis à execution, comme étant une chose qui seroit fort préjudiciable aux habitans des Provinces Unies, qui depuis près de trois cens ans avoient eu une entiere liberté de pêcher sur ces côtes.* Ce qui est confir-

Plaintes des Ambassadeurs de Hollande là-dessus au Roi d'Angleterre.

mé

mé par l'alliance faite l'an 1495. *entre* Henri VII. *Roi d'Angleterre &* Philippe *Duc de Bourgogne.* Sa Majesté le Roi d'Angleterre mit cette affaire entre les mains de Commissaires choisis à cette fin pour s'assembler avec leurs Excellences là-dessus & sur ladite alliance, & pour terminer les differens, s'il étoit possible.

L'affaire est mise entre les mains de quelques Commissaires.

17. Malgré tout cela les Pêcheurs Hollandois furent chassez au mois d'Octobre par les Anglois de dessus ces côtes, au grand dommage des habitans de l'Etat qui étoient interessez dans cette pêche, comme étant un des plus grands revenus de la Hollande, & il paroîtra incroyable au Lecteur, si je veux lui faire voir (ainsi que dit un certain Ecrivain) qu'elle apporte seule tous les ans en Hollande plus de huit millions de livres, d'où dépendent plus de quatre cens cinquante mille personnes, qui y doivent gagner leur vie.

On donne la chasse aux Pêcheurs Hollandois.

La pêche est un des plus grands revenus de la Hollande.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

§. 1. *Louanges qui sont dûës à Monsieur* de Witt. 2. De Ruiter *est envoyé contre les Corsaires de Barbarie. Il conclud une paix avec eux.* 3. *On travaille à faire une alliance avec les Rois de France & d'Angleterre. Elle est concluë avec la France, & elle est signée de part & d'autre. Monsieur* Zypestein *en apporte le traité aux Etats Généraux, & il est régalé d'une chaine d'or.* 4. *Monsieur* de Thou *prend son congé, & il reçoit un beau présent.* 5. *Rapport de Monsieur* de Witt *aux Etats Généraux touchant le traité d'alliance & l'article particulier.* 6. *Accord fait au sujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine. Les Marchands François & Hollandois en témoignent leur joye.* 7. *L'Ambassadeur d'Angleterre fait saisir trois des Juges de* Charles I. *& il les envoye à Londres.* 8. *Le Roi d'Angleterre en remercie*

mercie les Ambassadeurs de Hollande. Il déclare être satisfait de Monsieur de Witt. *Il recommande le Prince* d'Orange *aux Etats de Hollande & de West-Frise.* 9. *Les Ambassadeurs de Hollande remercient sa Majesté. Ils travaillent à terminer les differens, & ils font des plaintes là-dessus. Ils demandent leurs lettres de congé. Qu'est-ce que le Roi & le Chancelier d'Angleterre leur répondent? Qu'est-ce que ces Ambassadeurs repliquent?* 10. *Offres que l'on fait pour en venir à un accommodement.* 11. *Traité conclu entre l'Angleterre & la Hollande.* 12. *D'où vient que la ratification de la paix avec le Portugal est retardée? Plaintes de l'Envoyé de Portugal là-dessus.* 13. *Rapport de Monsieur* de Witt *touchant les affaires de Portugal.* 14. *Messieurs de la Compagnie des Indes Orientales font un recit de l'état de leurs affaires dans les Indes.* 15. *Rapport que fait Monsieur* de Witt *sur l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal.* 16. *La Princesse Douairiere recommande de nouveau le Prince d'*Orange. *Qu'est-*

ce

*ce qu'elle espere là-dessus des Etats de Hollande? Qu'est-ce qu'elle déclare au sujet de la tutelle de ce Prince? Qu'est-ce qu'elle se promet des Etats de Hollande? Comment elle croid se justifier? Les Etats de Hollande ne veulent point se mêler des affaires du Prince d'*Orange. 17. *Different entre la province de Hollande & celle de Zelande. Accord fait entre elles. Copie qui en est donnée à tous les Membres de l'Assemblée. Lettre de Monsieur* Veth *à Monsieur* de Witt *sur ce sujet.* 18. *Réponse des Etats de Hollande aux Etats de Zelande touchant la tutelle du Prince d'*Orange. *Grande discorde dans les villes de Zelande.* 19. *Monsieur* de Witt *est député pour terminer les differens entre le Comte d'Oost-Frise & les Etats de cette province. Prétensions de ce Comte. Celles des Etats d'Oost-Frise. Seditions à cette occasion dans la ville d'Embden & aux environs. Plaintes faites là-dessus. On député quelques Messieurs de Hollande pour appaiser ce tumulte. Rapport de ces Messieurs sur ce sujet. Le Comte d'Oost-Frise*

vient

vient à Embden, & pourquoi. Les Etats d'Oost-Frise demandent des Commissaires aux Etats de Hollande. 20. *Les emportemens des Théologiens de Hollande continuent. Formulaire de prieres qu'on leur prescrit par rapport à leurs Superieurs. Plusieurs provinces en parlent mal, & sur-tout celle de Frise.* 21. *Synode de Sud-Hollande tenu à la Haye. Députez qui s'y trouvent. Paroles remarquables de Monsieur* Lootius. 22. *Projet de Monsieur* de Witt *pour la défense & la sûrté des Magistrats. Substance de ce projet.* 23. *Qu'est-ce que les Etats de Hollande proposent à la Généralité? Grand different entre la province de Hollande & les autres provinces, & sur quoi.* 24. *Les démêlez continuent dans la province d'Oost-Frise. On députe quelques Messieurs de Hollande pour les terminer. Ces mêmes Messieurs reüssissent dans leur commission.* 25. *Réponse des Etats de Hollande à une lettre & à une résolution des Etats de Zelande.* 26. *La Princesse Douairiere recommande de nouveau le Prince* d'Orange *aux Etats de Hollande.*

Lettre qu'elle leur écrit sur ce sujet. 27. *Le Roi d'Angleterre leur écrit une lettre de la même teneur. Il retient les deniers du Prince d'*Orange. *Monsieur de* Zuilichem *lui en demande le payement. Le Roi prend de nouveaux delais.* 28. *La Comtesse d'*Issenguien *menace d'executer les terres & les biens du Prince d'*Orange. 29. *Le Roi d'Espagne semble vouloir satisfaire cette Comtesse. Il prend de continuels delais.* 30. *Reflexions d'un certain Auteur sur les affaires du Prince d'*Orange. 31. *Deduction des Etats de Hollande au sujet de leur souveraineté.* 32. *Qu'est-ce qu'*Aitzema *rapporte des affaires du Prince d'Orange?* 33. *Monsieur* de Witt *est prié de continuer dans sa charge de Conseiller Pensionnaire de Hollande. Sous quelles conditions il l'accepte?*

Louanges qui sont dûës à Monsieur de Witt.

§. 1. QUand je considere en moi-même les grands avantages, que les habitans de ce pays ont reçû depuis l'année 1652. que Monsieur *Jean de Witt* parvint à la premiere charge de l'Etat, je suis ravi en admi-

admiration; & en cas que le Lecteur veüille faire une particuliere attention sur toutes les négociations & tous les traitez de paix faits avec plusieurs Princes durant ce temps-là, il sera certainement dans la même pensée que moi en ceci, que ce fut dans l'année 1662. que brilla sur-tout l'esprit agissant de Monsieur *de Witt* pour le bien & l'avantage de sa patrie. Et quoique nous ayions déja dit que nous ne voulions pas le faire venir par-tout, cependant on peut hardiment avancer que toutes les affaires ont passé par ses mains, & qu'il les a pour la plûpart heureusement executées.

2. Dans cette même année nos habitans ayant souffert depuis quelque temps en-çà plusieurs pertes de la part des Corsaires de Tunis, de Tripoli, & d'Alger, le brave *de Ruiter* fut envoyé de ce côté-là avec une esquadre de vaisseaux, & après quelques actes d'hostilité qu'il y fit, il porta ceux d'Alger & de Tunis à conclurre une bonne paix avec l'Etat.

De Ruiter est envoyé contre les Corsaires de Barbarie.

Il conclud une paix avec eux.

3. Cependant on travailloit avec vigueur, tant en France & Angleterre

qu'en Hollande, pour parvenir à une nouvelle alliance avec deux puissans Rois, qui étoient nos plus proches voisins & de qui nous avions le plus à craindre. En France on proposa aux Ambassadeurs de leurs Hautes Puissances, que chaque Etat dans ses terres pouvoit mettre sur toutes sortes d'étrangers autant d'impôts & de charges qu'il trouvoit à propos; sur quoi on s'accorda.

On travaille à faire une alliance avec les Rois de France & d'Angleterre.

Le 27.me d'Avril ces mêmes Ambassadeurs se rassemblerent dans la maison de Monsieur *Seguier* Chancelier de France, où finalement, après y avoir travaillé un an & demi, l'alliance fut concluë & signée par les Commissaires de part & d'autre, qui étoient du côté de la France Monsieur le Chancelier *Seguier*, le Maréchal *de Villeroi*, Messieurs *le Tellier*, *de Lionne*, le Comte *de Brionne*, *de Lomenie*, & *Colbert*, & de la part de leurs Hautes Puissances Messieurs *J. de Guent*, *C. de Beuninguen*, *J. de Hubert*, & *Guillaume Boreel*.

Elle est concluë avec la France, & elle est signée de part & d'autre.

Ce traité contenoit cinquante-deux articles, qu'il seroit trop long de rapporter

Monsieur Zypestein en

porter ici. On dépêcha ſur le champ Monſieur *Zypeſtein* Gentilhomme de leurs Excellences pour le porter à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux; ce qu'il fit dans trois jours, & pour ce bon office il reçût le préſent ordinaire, qui étoit une chaine d'or

apporte le traité aux Etats Généraux, & il eſt regalé d'une chaine d'or.

4. Son Excellence Monſieur le Comte *de Thou* prit bientôt après ſon congé de leurs Hautes Puiſſances, qui lui firent préſent d'une chaine d'or & d'une medaille du prix de ſix mille livres, & à ſon Secretaire d'une de ſix cens francs; enſuite Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & *Vryberguen* furent priez d'accompagner ſon Excellence avec un grand cortege de carroſſes.

Monſieur de Thou prend ſon congé, & il reçoit un beau préſent.

5. Monſieur *Jean de Witt* conjointement avec les autres Meſſieurs Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances au traité d'alliance avec la France firent rapport à leurs Hautes Puiſſances touchant l'Article particulier conclu le 27.me d'Avril, qu'ils l'avoient confronté avec les inſtructions des Ambaſſadeurs & avec les réſolutions plus

Rapport de Monſieur de Witt aux Etats Généraux touchant le traité d'alliance & l'article particulier.

particulieres de leurs Hautes Puissances, qui leur avoient été envoyées de temps en temps, & qu'ils avoient trouvé que ledit traité & l'article particulier étoient entierement conformes aux dites instructions & résolutions plus particulieres; sur quoi il fut trouvé bon de le notifier aux provinces respectives pour faire l'échange de ce traité d'alliance.

Accord fait au sujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine.

6. Le plus grand different, & qui avoit si long temps arrêté la conclusion de l'alliance, étoit au sujet du tonnage & de l'huile & des barbes de baleine. Sur quoi on convint, que les Sujets de l'Etat, de même que les autres étrangers, seroient obligez de payer l'impôt de cinquante sols par tonneau, qui a été mis en France sur tous les vaisseaux étrangers, à moins qu'il ne plût à sa Majesté d'en disposer autrement; mais que cet impôt ne seroit exigé de ces Sujets qu'une fois seulement pour chaque voyage, & cela en sortant des ports, & non en y entrant. Que les vaisseaux chargez de sel ne payeront que la moitié desdits cinquante sols. Que Messieurs les Etats pour-

pourront mettre de ſemblables impôts ſur les vaiſſeaux étrangers, qui viennent dans leur pays, pourvû que par rapport aux Sujets de ſa Majeſté ils n'excedent pas la taxe, que leurs Sujets payent en France. Que toutes ſortes de marchandiſes pourront être tranſportées librement en France, hormis l'huile de baleine, auſſi long temps que l'octroi donné par le Roi à la Compagnie de la pêche de la baleine durera &c.

La joye & la ſatisfaction, que les Marchands François & Hollandois firent paroître ſur la concluſion de ce traité, fut toute extraordinaire, & en particulier à ceux des François qui trafiquoient dans les ſalines de St. Martin & de la Rochelle, parce qu'au lieu de cinquante ſols ils n'en payeroient à l'avenir que vingt-cinq; & aux Hollandois, parce qu'ils ne payeroient que cinquante ſols pour chaque voyage, & cela ſeulement pour les vaiſſeaux qui auroient leur charge, & non pour ceux qui ſeroient vuides.

Les Marchands François & Hollandois en témoignent leur joye.

7. Ce traité ayant été ainſi conclu au grand contentement des habitans de

L'Ambaſſadeur d'Angle-

terre fait saisir trois des Juges de Charles I. & il les envoye à Londres.

de la Hollande, on travailla avec toute l'application possible à celui qui devoit être fait avec l'Angleterre. Cependant Monsieur *Douwning* Ambassadeur d'Angleterre ayant obtenu le consentement de l'Etat fit saisir à Delphes trois Anglois, nommez *Corbet*, *Okey*, & *Barchstead*, qui avoient été du nombre des Juges du feu Roi, & les envoya à Londres.

Le Roi d'Angleterre en remercie les Ambassadeurs de Hollande.

8. Sa Majesté le Roi d'Angleterre fut si satisfaite là-dessus, qu'il fit venir auprès de sa personne les Ambassadeurs de l'Etat, & les ayant conduit dans la chambre où il couchoit ordinairement, il en fit sortir tout son monde, & demeurant seul avec les Ambassadeurs il leur dit, *Je suis extremement aise d'apprendre, que Messieurs les Etats Généraux & sur-tout Messieurs les Etats de Hollande ont eu si fort à cœur mes interêts & m'ont si sensiblement obligé, en faisant saisir trois insignes meurtriers de feu mon pére & en me les envoyant ici; cela étant un acte de justice & de générosité, qui sera loué & estimé d'un chacun dans le siecle où nous sommes & dans les siecles à venir. Et je me trouve*

ve indiſpenſablement obligé de témoigner en tout temps à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats des Provinces Unies en général & à Meſſieurs les Etats de Hollande en particulier, que je fais un cas tout particulier de leur bonne amitié, & que je tâcherai de reconnoître dans toutes les occaſions le bon office qu'ils viennent de me rendre. Et continuant à parler il ajoûta, *Je déclare être extremement ſatisfait du grand empreſſement, que Monſieur* de Witt *Conſeiller Penſionnaire de Hollande a témoigné avoir dans cette occaſion*, &c. De plus ſa Majeſté demanda en même temps, que leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe vouluſſent bien prendre ſoin de l'éducation du jeune Prince d'*Orange* ſon neveu. Mais on avoit réſolu en Hollande de ne recevoir aucune recommandation de la part de l'Angleterre, parce qu'elles étoient trop importunes & trop frequentes.

Il déclare être ſatisfait de Monſieur de Witt.

Il recommande le Prince d'Orange aux Etats de Hollande.

9. Leurs Excellences Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Hollande remercierent ſa Majeſté avec beaucoup d'honnêteté, prémierement pour leurs Hautes Puiſſances, en ſecond lieu pour leurs No-

Les Ambaſſadeurs de Hollande remercient ſa Majeſté.

Nobles & Grandes Puissances, & enfin ils dirent, *Pour ce qui regarde Monsieur le Conseiller Pensionnaire de Hollande, nous croyons pouvoir être assûrez, qu'il a toûjours été porté de son pur mouvement à faire plaisir à sa Majesté, & qu'il l'a aussi fait paroître dès que cela a pû se faire sans rendre un mauvais office à l'Etat des Provinces Unies.*

Ils travaillent à terminer les differens, & ils font des plaintes là-dessus.

Ces mêmes Ambassadeurs travailloient cependant à mettre fin à ces differens, mais fort ennuyez de ce qu'on les renvoyoit d'un jour à l'autre; de sorte que se trouvant un jour ensemble avec ceux d'Angleterre à Chelsei proche de Londres, ils se plaignirent à eux, *que depuis long temps l'affaire avoit été sur le point d'être concluë, & qu'on s'y opposoit de nouveau par une prétension mal fondée, que l'on faisoit sur les deux vaisseaux*, la Bonne Aventure & la Bonne Esperance; *que leurs Hautes Puissances avoient accordé au Roi tout ce qu'il avoit demandé, & qu'ils n'avoient jamais crû qu'on se servit de ce nouveau subterfuge dans un temps où tout le monde sçavoit qu'on étoit convenu de tout*, &c. ajoûtant à cela, *qu'ils avoient ordre de prendre leur congé*, pour venir faire à leurs Hautes Puis-

Puiſſances un rapport verbal de toutes leurs négociations.

Enſuite leurs Excellences demanderent à ſa Majeſté leurs lettres de congé. Le Roi leur dit, qu'il croyoit qu'avant leur depart ils pourroient bien recevoir de nouveaux ordres, & qu'en attendant tout étoit à leur ſervice. Le Chancelier d'Angleterre un peu plus empreſſé répondit, que puiſque Meſſieurs les Etats négligeoient de conclurre le traité pour ſi peu de choſe, ils ne faiſoient pas grand cas de l'amitié du Roi, & que pour lui il s'en repoſoit ſur Dieu de l'événément; mais que le Roi ſçauroit bien ſe juſtifier auprès de tous les Chrêtiens, s'il arrivoit quelque malheur & inconvenient par la rupture dudit traité.

Ils demandent leurs lettres de congé.

Qu'eſt ce que le Roi & le Chancelier d'Angleterre leur répondent?

Leurs Excellences ajoûterent à cela, que leurs Hautes Puiſſances avoient fait voir, à la face de toute la terre, par leur conduite, combien ils eſtimoient l'amitié du Roi, & s'il arrivoit quelque contre-temps qui empêchât la concluſion du traité, leurs Hautes Puiſſances ſeroient toûjours en état de s'en juſtifier.

Qu'eſt-ce que ces Ambaſſadeurs repliquent?

Offres que l'on fait pour en venir à un accommodement.

10. Ceux qui étoient interessez dans les susdits deux vaisseaux, qui avoient été si long temps un obstacle à la conclusion du traité ; voyant que le Roi & les Ambassadeurs de l'Etat n'étoient en different qu'au sujet de ces deux vaisseaux, & que, si l'on concluoit un traité, ils n'obtiendroient que fort peu de chose de leurs prétensions, se joignirent aux Ambassadeurs de leurs Hautes Puissances, & déclarerent d'être entierement disposez à établir leur demande d'une maniere si raisonnable, qu'on n'y trouveroit rien qui pût choquer, se soumettant à des arbitres, qu'ils demanderent de leur être adjoints.

Traité conclu entre l'Angleterre & la Hollande.

11. Le 14.me de Septembre leurs Excellences reprirent leurs négociations, & comme les Anglois étoient convaincus que Messieurs les Etats des Provinces Unies avoient fait des offres plus que suffisantes, le traité fut enfin conclu & signé, & leurs Excellences dépêcherent incessamment un de leurs Gentilshommes pour le porter à leurs Hautes Puissances. Ce traité consistoit en vingt-huit Articles & en un particulier & secret, qui contenoit,

que

que l'on restitueroit, autant que faire se pourroit, tous les biens ou effets, qui appartiendroient au Roi & que l'on trouveroit dans les terres de l'obéïssance des Etats, comme aussi que l'on livreroit ceux qui pourroient avoir trempé dans la mort du dernier Roi.

D'où vient que la ratification de la paix avec le Portugal est retardée?

12. Il y eut bien des considerations & des consultations entre quelques unes des provinces au sujet de l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal, par lesquelles elle avoit été arrêtée pendant long temps; de sorte que l'Envoyé du Roi de Portugal, qui pour cette fin venoit d'arriver à la Haye le 28.me de Janvier, se plaignit de ce que lui ayant reçû dès le 25.me de Juillet la ratification de la paix & le Roi son Maître l'ayant déja fait publier le 14.me de Fevrier, on l'arrêtoit ici sans sçavoir pourquoi, ajoûtant que le Roi depuis la publication avoit fait cesser toutes sortes d'hostilitez contre l'Etat, & qu'il avoit demandé encore une fois le 25.me d'Octobre, que le temps du delai étoit expiré, qu'on fit cet échange. Messieurs les Etats de Zelande n'ayant point encore pris de

Plaintes de l'Envoyé de Portugal là-dessus.

résolution là-dessus, on pria son Excellence d'avoir encore un peu de patience.

Rapport de Monsieur de Witt touchant les affaires de Portugal.

13. Le 11.me de Decembre Monsieur *Jean de Witt* & les autres Messieurs Députez de l'Etat firent un rapport à leurs Hautes Puissances touchant les affaires de Portugal & de la Compagnie des Indes Occidentales, suivant la résolution du 9.me du courant, s'étant abouchez avec Messieurs les Députez de la province de Zelande, qui ont donné leur entier consentement à l'échange de la ratification de la paix; sur quoi Monsieur *Jean de Witt* avec les autres Messieurs Députez fut prié de la faire dans la maniere requise.

Messieurs de la Compagnie des Indes Orientales font un recit de l'état de leurs affaires dans les Indes.

14. Le 12.me de Decembre Messieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales firent un recit bien circonstancié de l'état de leurs affaires dans les Indes Orientales par rapport à la paix avec le Portugal, donnant à connoître, que le Portugal pourroit facilement y avoir fait quelque entreprise, ce qui dans la suite pourroit causer quelque démêlé, si l'on ne prenoit pas bien garde au temps.

15.

15. Le 15.me de Decembre Monsieur *Jean de Witt* conjointement avec les autres Messieurs Députez, en consequence de la résolution du 25.me d'Octobre dernier, avoit fait rapport, qu'ils avoient fait l'échange de la ratification de la paix avec celle de l'Envoyé de Portugal, qui l'a délivrée avec le seing du Roi & de la Reine mére de Portugal, de même que celle de l'article particulier concernant une grande quantité de bois de Bresil, appartenant à *N. Brest*; sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puissances ont remercié Messieurs lesdits Députez pour la peine qu'ils ont prise, & il a été trouvé bon de remettre au Greffe de leurs Hautes Puissances cette ratification de la part du Portugal.

Rapport que fait Monsieur de Witt sur l'échange de la ratification de la paix avec le Portugal.

16. Le même Monsieur *de Witt* ayant ainsi terminé la plûpart des querelles & des differens que nous avions avec les étrangers, il eut beaucoup à faire pour appaiser ceux qui étoient dans le pays. Le 17.me de Juillet son Altesse la Princesse Douairiere d'*Orange*, continuant dans les soins charitables qu'elle prenoit pour Monsieur le Prince,

La Princesse Douairiere récommande de nouveau le Prince d'Orange.

Prince, proposa de nouveau, au nom du Roi d'Angleterre & de l'Electeur de Brandebourg & en son propre nom, l'affaire du Prince d'*Orange* à l'Assemblée des Etats de Hollande, consistant principalement en ce qui suit.

Qu'est-ce qu'elle espere là-dessus des Etats de Hollande ?

Comment depuis près de deux ans elle avoit attendu avec une grande impatience l'effet de la déclaration generеuse, que leurs Nobles & Grandes Puissances avoient bien voulu faire le 27.me & 29.me Septembre de l'année 1661. au sujet de l'éducation du Prince d'*Orange* son petit-fils encore mineur, d'autant qu'elle avoit vû, combien solemnellement leurs Nobles & Grandes Puissances, après avoir déliberé là-dessus avec Messieurs les Députez des Nobles, de même qu'avec les Magistrats respectifs de toutes les villes & avoir eu leur approbation, ont bien voulu se résoudre à se charger de ladite éducation, &c.

Qu'est-ce qu'elle déclare au sujet

Et quoique dans la suite cette affaire ait été en quelque façon interrompuë par la mort subite de Madame sa mére de glorieuse memoire & par divers autres incidens, elle déclare pourtant d'être

d'être bien aise de la bonne volonté, que leurs Nobles & Grandes Puissances avoient pour le Prince & pour qu'il fut bien élevé, & de ce que cette bonne volonté n'étoit point diminuée ; que pour cet effet elle vouloit faire revivre l'affaire, & puisque, comme tout le monde sçavoit, Messieurs les autres tuteurs avoient donné & confié à son Altesse toute la conduite de la tutelle, elle avoit été fort surprise & fort sensible de ce qu'on auroit crû *qu'elle ou quelqu'un de Messieurs les autres tuteurs n'auroient pas vû volontiers que leurs Nobles & Grandes Puissances missent la main à ladite éducation.* Car quoiqu'avant ou après la déclaration de ses sentimens au sujet de ladite éducation on y pût avoir fait quelque changement ou quelque nouvelle explication, à quoi elle ne pourroit point se conformer, ce lui seroit, non seulement en qualité de grand-mére, mais aussi en qualité de pére & de mére, une chose trop dure, & dont elle ne pourroit se disculper, *de permettre qu'on la privât entierement de l'éducation & de la conduite de ce Prince mineur, ainsi qu'on le lui avoit insinué ;*

de la tutelle de ce Prince ?

Qu'est-ce qu'elle se promet des Etats de Hollande?

insinué; mais qu'elle étoit au contraire persuadée par rapport à leurs Nobles & Grandes Puissances, qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances, qui eût tant soit peu senti ce que c'étoit que d'avoir une tendresse de pére & de mére pour des enfans & encore plus pour un seul rejetton mâle, (qui est demeuré de reste, & *sur lequel est fondée toute l'esperance d'une maison aussi ancienne, aussi illustre, & aussi renommée, qu'est celle des Princes d'Orange*) qui ne trouvât dans de pareils cas autant de difficulté qu'elle pour bien prendre soin d'une telle affaire; & que cela tourneroit au grand avantage de l'Etat, quand leurs Nobles & Grandes Puissances voudroient bien suivant leur résolution prendre la conduite du Prince mineur &c. *& que par cette déclaration elle se croyoit suffisamment justifiée contre ceux qui un jour ou l'autre voudroient l'accuser d'avoir été cause que la louable résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances étoit demeurée sans effet.* Nonobstant toutes ces rémontrances, Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise ont persisté dans la réso-

Comment elle croit se justifier?

Les Etats de Hollande ne veulent point se mêler

Résolution de ne point se mêler de cette affaire pour des raisons importantes.

des affaires du Prince d'Orange.

17. La Zelande chagrine de se voir excluë de la tutelle du Prince d'*Orange* & de ce qu'on avoit établi pour cela quatre Messieurs de la seule province de Hollande s'en tint fort offensée; & comme il étoit encore survenu quelques differens concernant la Cour de Justice & l'établissement ou l'abolition des éminentes charges de *Stadhouder* & de Capitaine Général, la dispute alla si loin, que l'on fut obligé d'éteindre ce feu, avant qu'il fut allumé de toutes parts; c'est pour cela que les Etats de cette province se rendirent à la Haye en fort grand nombre, & après plusieurs assemblées & conferences, qu'ils eurent avec Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* dans sa maison, ils s'accorderent par provision de la maniere suivante.

Different entre la province de Hollande, & celle de Zelande.

Accord fait entre les Etats de Hollande & de Zelande au sujet de la Cour de Justice & de l'élection du Prince d'Orange à la charge de Stadhouder.

Accord fait entre elles.

„ 1. Qu'à l'avenir les deux Cours de

„ de Justice continueront provision-
„ nellement, & sans préjudice des
„ droits & privileges des provinces
„ respectives, dans la jurisdiction qui
„ leur a été accordée, suivant & sur
„ les instructions originales & les ac-
„ cords & traitez faits là-dessus, sans
„ qu'on puisse faire aucun change-
„ ment, diminution, ni augmenta-
„ tion dans ces instructions ou accords,
„ qu'avec la communication, avis, &
„ consentement préalables des deux
„ provinces.

„ 2. Que cependant Messieurs les
„ Etats respectifs desdites provinces
„ pourront commander & ordonner
„ auxdites Cours de Justice tout ce
„ qu'ils jugeront pouvoir contribuer
„ davantage au bien & à la tranquilli-
„ té de leurs provinces particulieres en
„ des choses, dont il n'est point fait
„ mention dans lesdites instructions
„ & conventions; comme aussi lorsf-
„ que Messieurs lesdits Etats pourroient
„ s'appercevoir que lesdites Cours s'at-
„ tribuent des choses, qui pourroient
„ être estimées aller au-delà de la te-
„ neur & de l'intention de ces in-
„ struc-

„ ſtructions & de ces traitez, & que „ ces Cours feront obligées de defe- „ rer auxdites injonctions & ordon- „ nances, à moins que Meſſieurs les „ Etats des autres provinces, ſoit par „ rapport à eux-mêmes, ſoit par rap- „ port à leurs habitans, ne s'en trou- „ vaſſent chargez & endommagez, & „ par conſequent ils pourroient venir „ à s'en formaliſer, & que dans le mê- „ me cas, dont l'une ou l'autre deſdi- „ tes Cours aura été informée, elles „ ſeront tenuës d'écouter Meſſieurs „ leſdits Etats dans leurs plaintes & „ dans leurs griefs, ſans qu'il ſoit be- „ ſoin de ſuivre ledit prémier ordre, „ qui leur auroit été donné, juſques „ à ce qu'il en pût être ordonné au- „ trement par les deux provinces „ après l'avoir concerté & commu- „ niqué, & qu'on le leur ait notifié.

„ 3. Et vû que dans leſdits accords „ & particulierement dans l'accord „ proviſionnel de l'année 1670. on „ trouve couchez divers articles con- „ ſiderables, dérogatoires aux inſtru- „ ctions originales de la Cour & ten- „ dans à un notable avantage des com- „ muns

„ muns habitans de la province de Ze-
„ lande, par ainsi Messieurs les Etats
„ de Hollande & de West-Frise ju-
„ gent que cette province jouïroit
„ d'une trop grande préeminence, &
„ qu'ainsi il sera libre à Messieurs les
„ Etats de Hollande & de West-Fri-
„ se de dresser & de donner dans un
„ an d'ici de semblables articles, qui
„ outrepassent lesdites instructions ou
„ qui leur soient contraires, lorsqu'ils
„ les trouveront conformes à la con-
„ stitution de leur province & avan-
„ tageux à ses habitans; à quoi Mes-
„ sieurs les Etats de Zelande donne-
„ ront aussi leur consentement, après
„ qu'on les leur aura communiquez,
„ pourvû seulement que par-là on ne
„ fasse aucune brêche aux droits &
„ privileges de la province de Ze-
„ lande.

„ 4. Que l'instruction des deux
„ Cours contenant divers articles im-
„ praticables vû le changement des
„ temps sera revûë & redressée par
„ des Députez des deux provinces,
„ & publiée de nouveau.

„ 5. Que l'on fera revivre la cor-
„ respon-

„ respondance fraternelle, qui a été
„ depuis long temps entre les deux
„ provinces, & que desormais on a-
„ gira & on résoudra de concert & en
„ se communiquant mutuellement ce
„ qui aura été résolu.

„ 6. Qu'on ne procedera à mettre
„ en déliberation l'établissement d'un
„ *Stadhouder* & Gouverneur sur toutes
„ les provinces en commun que d'un
„ consentement mutuel, & particu-
„ lierement pour prévenir toutes sor-
„ tes de mesintelligences; qu'on ne
„ fera aucune déliberation pour con-
„ ferer ladite charge au Prince d'*O-*
„ *range*, qu'il n'ait atteint l'âge de dix-
„ huit ans accomplis.

„ 7. De même il est arrêté, que
„ quand il y aura eu quelque délibera-
„ tion dans l'assemblée de la Générali-
„ té sur l'établissement d'un Capitaine
„ Général, on n'y pourra rien faire ni
„ résoudre que d'un consentement mu-
„ tuel & par les suffrages unanimes
„ de tous les Alliez: & en particulier
„ que l'affaire sur ledit article impor-
„ tant sera dirigée à l'Assemblée de leurs
„ Hautes Puissances de telle maniere,

„ qu'on

„ qu'on ne fasse aucune déliberation,
„ soit par députation ou autrement,
„ sur le sujet de ladite charge, qui
„ doit être conferée à Monsieur ledit
„ Prince d'*Orange*, jusqu'au temps qu'il
„ sera parvenu à l'âge de dix-huit ans
„ accomplis.

„ 8. Et comme Messieurs lesdits
„ Etats des deux provinces ont décla-
„ ré sans déguisement de part & d'au-
„ tre, qu'ils ont respectivement la fa-
„ culté & la liberté, lesdits dix-huit
„ ans étant expirez, de disposer cha-
„ cun dans leur ressort de la collation
„ desdites éminentes charges en fa-
„ veur de Monsieur ledit Prince d'*O-*
„ *range*, ainsi qu'ils le trouveront con-
„ venable & avantageux à leur pays,
„ ils déclarent aussi par ces présentes,
„ qu'on ne leur ôte point la liberté ni
„ qu'on n'y fait aucune brêche par le
„ présent accord, pourvû que, quand
„ l'une ou l'autre des provinces auroit
„ envie, après que ledit temps seroit
„ expiré, d'en disposer réellement &
„ de fait, on n'y procede, suivant
„ la teneur du sixieme article ci-
„ dessus, que par les avis com-

„ muns

„ muns & par un consentement mu-
„ tuel.

„ Ainsi accordé & conclu à la Haye le 28.me de Septembre 1662. „ entre les Députez des Etats de „ Hollande & de West-Frise „ d'une part & les Députez des „ Etats de Zelande de l'autre, „ promettant reciproquement de „ faire agréer le présent accord „ à Messieurs lesdits Etats qui les „ ont députez, & d'en échan- „ ger les instrumens de ratifica- „ tion en bonne & dûë forme „ dans l'espace de deux mois.

Chacun des Membres de l'Assemblée ayant demandé une copie dudit accord, afin de venir à la prochaine Assemblée avec un pouvoir & un ordre dans les formes pour faire l'échange de cet accord, elle leur a été accordée, & de plus pour la confirmation des articles sixieme, septieme, & huitieme dudit accord on a trouvé bon & on a été d'avis d'inserer ici une certaine lettre écrite sur ce sujet le 14.me du mois dernier par Monsieur

Copie qui en est donnée à tous les Membres de l'Assemblée.

sieur le Conseiller Pensionnaire de Zelande à Monsieur le Conseiller Pensionnaire de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, afin qu'elle puisse servir en tout temps d'instruction, lorsqu'il en sera besoin & qu'il viendra à propos. Cette lettre étoit conçûë en ces termes.

MONSIEUR.

Lettre de Monsieur Veth à Monsieur de Witt sur ce sujet.

„ Ayant reçû vôtre lettre du 4.me
„ du courant, non seulement j'ai mû-
„ rement examiné & pesé moi-même
„ ce qu'elle contenoit, mais je m'en
„ suis aussi entretenu avec quelques
„ uns des principaux Magistrats de
„ cette ville & sur-tout avec Messieurs
„ du Conseil, afin d'y pouvoir faire
„ une réponse avec plus de fondement
„ & de certitude.

„ Vous pouvez être assûré, Mon-
„ sieur, que l'intention de Messieurs
„ les Etats de Zelande n'est nullement
„ de s'engager en aucune maniere dès
„ à présent par rapport à la charge de
„ *Stadhouder*, après que son Altesse
„ auroit atteint l'âge de dix-huit ans;
„ mais

„ mais au contraire ils entendent très „ expressément de garder leur liberté „ là-dessus, comme il paroit clairement de la résolution qui vous a „ été envoyée, principalement vers la „ fin.

„ Vous pouvez aussi être assûré, „ Monsieur, que la déclaration faite „ dans l'article septieme de l'accord „ passé entre la Hollande & la Zelande, (à sçavoir que, quand dans l'Assemblée de la Généralité on mettroit en déliberation d'établir un Capitaine Général, on n'y pourroit rien „ résoudre que d'un consentement mutuel & par les suffrages unanimes de „ tous les Alliez) même après que „ Messieurs les Etats de Zelande auroient déclaré leur sentiment, ne „ seroit nullement limitée par le susdit espace d'années, mais qu'elle doit „ être entenduë dans un sens général „ & sans aucune limitation de temps, „ comme ç'a été aussi nôtre particuliere opinion dans l'accord qui a été „ fait.

„ Présentement pour ce qui regarde l'article de l'éducation du Prin-

„ ce, je ne vois pas qu'il y ait à at-
„ tendre quelque changement de nô-
„ tre part; & quoique dans la lettre,
„ que vous avez écrit, vous alleguiez
„ là-dessus plusieurs raisons, l'on croid
„ pourtant ici, que (sauf correction)
„ elles ne quadrent point au cas dont
„ il s'agit, puisque Messieurs les Etats
„ de Zelande (ainsi qu'il est expres-
„ sément dit dans la résolution) ne
„ veulent en aucune maniere se mêler
„ des affaires de la tutelle, ni par con-
„ sequent des disputes qu'il y a eu là-
„ dessus entre leurs Nobles & Gran-
„ des Puissances & les Tuteurs de Mon-
„ sieur le Prince, mais qu'ils souhai-
„ teroient seulement d'avoir soin con-
„ jointement avec leurs Nobles &
„ Grandes Puissances, que Monsieur
„ ledit Prince, lorsqu'il seroit appellé
„ en son temps par les deux provin-
„ ces à remplir & à exercer lesdites
„ éminentes charges, pût y entrer a-
„ vec les qualitez réquises; & comme
„ nous ne doutons point que cela ne
„ s'accorde avec l'intention de Mes-
„ sieurs les Etats de Hollande & de
„ West-Frise, ainsi on ne sçauroit ima-
„ giner

„ giner en ceci aucune raiſon, pour-
„ quoi leurs Nobles & Grandes Puiſ-
„ ſances feroient de nouvelles difficul-
„ tez ſur ladite éducation priſe par ab-
„ ſtraction & ſeparée de la tutelle; on
„ juge auſſi, que comme l'on donne
„ ici de ſi bon cœur ſon conſente-
„ ment aux articles ſixieme & ſeptie-
„ me dudit accord, qui ſont deux ar-
„ ticles ſi eſſentiels & ſi importans,
„ de même leurs Nobles & Grandes
„ Puiſſances ne devroient pas moins
„ contribuer à procurer & à entrete-
„ nir l'ancienne union & correſpon-
„ dance, & en particulier leurs No-
„ bles & Grandes Puiſſances ne de-
„ vroient pas réfuſer leur conſente-
„ ment à un article, qu'elles ont ſou-
„ tenu être extremement neceſſaire
„ pour le bien & l'avantage du pays;
„ car pour ce qui eſt de ce dont on
„ eſt convenu ſur l'affaire de la Cour
„ de Juſtice, on n'a rien mis par écrit
„ à cet égard, que ce qui appartient
„ également ſuivant le droit aux deux
„ provinces en vertu de l'union, &
„ qui tend auſſi à leur bien & à leur
„ ſûreté communes.

„ En voilà assès sur l'éclaircissement
„ qu'on avoit demandé, & sur lequel
„ leurs Nobles & Grandes Puissances
„ & vous, Monsieur, pouvez entiérement faire fonds; & si néanmoins
„ elles croyoient encore qu'on ne pût
„ point conclurre la grande affaire;
„ & que par consequent on dût éviter de s'assembler, Messieurs les Conseillers d'ici souhaitent d'en être informez le plûtôt qu'il se pourra, à celle fin qu'on le puisse notifier par ordre
„ aux Membres respectifs, ce qui certainement leur paroîtroit fort étrange, comme croyant avoir contribué
„ pour la conservation de ladite union
„ & de la liberté tout ce qu'on pouvoit équitablement attendre d'eux;
„ c'est ce que je dois aussi attester,
„ & qu'il m'est impossible de porter
„ la chose plus loin. Si l'affaire doit
„ être rompuë pour ce seul article,
„ j'en serai fort fâché, & les deux provinces auront toûjours sujet de s'en
„ repentir; *aut nunc, aut nunquam;*
„ *quare obsecro te agas prudenter, & feras opem, sin minus, manum a tabula.*
„ *Sat patriæ Priamoque datum est. Vale,*

„ *vir*

„ *vir eximiè, cum dilectissima ac dilectis*
„ *omnibus, ac, nisi grave est, rescribe*
„ *quam primum.* Il est temps d'agir pré-
„ sentement, ou jamais; c'est pour-
„ quoi je vous prie de vous conduire
„ prudemment, & de me pardonner,
„ autrement, je finis. En voilà assès
„ sur nos malheurs. J'attens vôtre ré-
„ ponse au prémier jour, & j'espére
„ avec l'aide de Dieu de demeurer
„ toûjours tel que je suis,

Monsieur,

Vôtre très humble serviteur
signé

ADRIEN VETH.

A Middelbourg le 14.me
d'Août 1662.

18. Et comme Messieurs de Zelande avoient aussi demandé d'être reçûs avec une juste proportion pour prendre soin de l'éducation & de l'instruction du Prince d'*Orange*, il leur a été répondu, que leurs Nobles & Grandes Puissances mêmes n'exerçoient point présentement la tutelle ni l'éducation de Monsieur ledit Prince; mais quand

Réponse des Etats de Hollande aux Etats de Zelande touchant la tutell du Prince d'Orange.

quand leurs Nobles & Grandes Puissances rentreroient dans l'exercice de la tutelle dudit Prince, & qu'ils seroient de nouveau reçûs à avoir soin de son éducation & instruction, alors, en consideration du notable interêt de Messieurs les Etats de Zelande, on y procederoit avec une correspondance toute fraternelle & sincere.

Grande discorde dans les villes de Zelande.

Il y eut de grandes dissensions entre les habitans des villes de Zelande pour faire la ratification dudit accord, se tremoussant & faisant rage les uns contre les autres; néanmoins elles furent appaisées, & on s'en tint là comme par provision.

Monsieur de Witt auest député pour terminer les differens entre le Comte & les Etats d'Oost-Frise.

19. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fût encore député & autorisé par leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux pour terminer les differens, qui étoient survenus entre le Comte d'Oost-Frise & les Etats de cette province, dont il fit rapport le 10.me Juin de l'année derniere à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux.

Prétensions de

Ce Comte, de même que son pére, n'avoit jamais encore reçû la foi & l'hom-

l'hommage de ses vassaux, & il prétendoit de la ville d'Embden plusieurs années des droits de vasselage qui n'avoient point été payez, montant tous les ans à deux mille six cens écus, & des Etats de la province les frais faits dans les années 1644. & 1645. pour la levée des troupes, qui furent employées à repousser & à chasser les Hessois; sur quoi, en consideration des promesses de mariage, qui étoient encore alors entre ce Prince & la Princesse *Henriette d'Orange*, on fit quelques résolutions en depit des Etats. Au contraire les Etats demandoient réparation d'une infinité d'infractions, que les Comtes avoient fait à leurs droits & à leurs loix.

ce Comte.

Celles des Etats d'Oost-Frise.

Ces divisions exciterent une si grande sedition dans la ville d'Embden & dans les lieux circonvoisins, qu'on n'entendoit parler que de batteries & de coups donnez entre les deux partis, & l'on faisoit tous les jours à la Haye de nouvelles plaintes de part & d'autre; sur quoi leurs Hautes Puissances trouverent bon le 15.me Mars de députer Messieurs *Jean de Witt*, *van Ommeren*,

Seditions à cette occasion dans la ville d'Embden.

Plaintes faites là dessus.

On députe quelques Messieurs de Hollande pour appaiser ce tumulte.

Cant, *Vryberguen*, *Reinswoude*, *Mulert*, & *Ysbrants*, pour reprendre les griefs des parties qui sont en different, les examiner mûrement, tenter une voye d'accommodement entre lesdites parties & les reconcilier, s'il étoit possible, autrement de porter dans un mois ou tout au plus dans six semaines l'affaire par-devant la Justice.

Rapport de ces Messieurs sur ce sujet.

Le 20.me de Juin Monsieur *Jean de Witt* conjointement avec Messieurs les autres Deputez firent leur rapport à leurs Hautes Puissances, qui consistoit en ceci: qu'eux Députez avoient par leur mediation si bien avancé l'accommodement entre le Comte d'Oost-Frise & Messieurs les Députez de cette province, qu'on étoit convenu de tenir à Embden l'Assemblée des Etats du pays, &c.

Le Comte d'Oost-Frise vient à Embden, & pourquoi.

Toutes ces précautions ne servirent de rien. Cependant le Comte d'Oost-Frise vint lui-même à Embden pour terminer les affaires qu'on avoit renvoyées, mais il ne pût encore y reüssir; c'est pourquoi les Etats de la province demanderent le 29.me de Novembre à leurs Hautes Puissances Messieurs

Les Etats d'Oost-Frise de-

sieurs.

sieurs les Etats Généraux, qu'il leur plût d'envoyer aussi-tôt que faire se pourroit quelques Députez d'entre les Membres de leur Assemblée; mais on ne satisfit à leur demande que l'année suivante.

mandent des Commissaires aux Etats de Hollande.

20. En ce temps-là on n'avoit point pû encore reprimer entierement le zele emporté des Théologiens, & ils continuoient dans leur ancienne maniere de prier, tout ainsi qu'ils avoient fait avant l'année 1650. quoiqu'on eût donné des ordres contre cela, & ils causoient tant de desordres dans quelques provinces, qu'à la fin leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise furent contraints de s'y opposer & de leur prescrire comme Souverains du pays quoi & comment ils prieroient, ainsi qu'il avoit été résolu dans les années 1650. & 1651. sur la grand' salle à la Haye; & bien-que quelques unes des provinces s'opposassent à cela, il fut pourtant trouvé bon de prier doresnavant ainsi:

Les emportemens des Théologiens de Hollande continuent.

1. *Nous te prions, ô Dieu, pour ceux qu'il t'a plû établir au-dessus de nous, les*

Formulaire de prieres

 Etats

qu'on leur prescrit par rapport à leurs Superieurs.

Etats de Hollande & de West-Frise nos legitimes Souverains.

2. Nous te prions pour les Etats des autres provinces leurs Alliez.

3. Nous te prions pour tous leurs Députez à l'Assemblée des Etats Généraux & au Conseil d'Etat, comme aussi pour le venerable Magistrat de ce lieu. Donne leur à chacun dans la charge & l'emploi, où tu les as mis, ta grace & tes dons, afin qu'ils conduisent sagement le peuple, que tu leur a commis, & le protegent courageusement; qu'ils maintiennent fidellement ton service, & qu'ils administrent équitablement la justice à leurs Sujets. Veuille présider par ton St. Esprit dans leurs assemblées, afin qu'en toutes choses ils ne prennent que de bonnes & justes résolutions, & qu'ils les executent ensuite heureusement; de sorte que ces pays étant protegez contre leurs ennemis, les méchans étant punis, & les gens de bien honorez, ton saint nom en soit glorifié, le regne de Jesus Christ le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs soit avancé, & que sous le gouvernement de nos legitimes Souverains nous puissions mener une vie paisible & tranquille en toute piété & honnêteté. Nous te

prions

priens aussi pour tous les Rois, Princes, & Potentats &c.

Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise avoient auparavant examiné mûrement cette affaire avec quelques Théologiens; mais cela donna sujet à bien des medisances dans les autres provinces, principalement dans celle de Frise, qui en fut fort irritée & qui fut la prémiere qui s'y opposa.

Plusieurs provinces en parlent mal, & sur-tout celle de Frise.

21. Dans ce temps-là se tint à la Haye le Synode ordinaire de Sud-Hollande, où il vint un Théologien de chaque province, hormis de celle de Zelande. Il y eut un Ministre de la province de Frise, qui proposa le grief qu'il avoit contre ce qui avoit été prescrit sur la maniere de prier pour leurs Superieurs, mais on en demeura là, comme j'ai dit.

Synode de Sud-Hollande tenu à la Haye.

Députez qui s'y trouvent.

Je ne sçaurois m'empêcher de faire remarquer ici le langage que tint le sçavant Monsieur *Lootius* Ministre à la Haye*, lorsqu'il revenoit de prêcher, disant à un de ses amis : *Qu'il remercioit le grand Dieu tout-puissant de ce qu'il lui avoit présentement ouvert les yeux, tellement qu'il pouvoit voir qui étoient ses legitimes*

Paroles remarquables de Monsieur Lootius.

mes Souverains, *à sçavoir Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise.*

Projet de Monsieur de Witt pour la défense & la sûreté des Magistrats.

22. Monsieur *Jean de Witt* proposa à leurs Nobles & Grandes Puissances, combien il étoit necessaire que dans le changement des temps Messieurs de la Magistrature fussent en quelque façon mis à couvert des pillages & d'autres accidens fâcheux, tel que celui qui arriva l'an 1617. à Monsieur *Jean d'Oldenbarneveld*, ayant été arrêté l'année suivante selon l'ordre de la Généralité par Monsieur le Prince *Maurice*, qui avoit le commandement des troupes. Il y avoit long temps que le Conseiller Pensionnaire avoit eu dessein de mettre à execution ce projet pour la défense & la sûrté des Magistrats, mais il ne pût jamais le proposer que l'année 1663. & ce pére de la patrie, bien-qu'il ignorât son sort, fut le seul de cette Assemblée, à qui cette défense auroit pû servir.

Substance de ce projet.

La substance de ce projet étoit: Que comme dans l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances (tout ainsi qu'il faut que cela se fasse dans une Assemblée d'Etats bien reglée & dû-

dûement convoquée) il eſt librement déliberé & enſuite réſolu par ſes Membres, s'il arrivoit que quelqu'un de cette Aſſemblée fut jamais moleſté ou inquieté par les voyes de fait ou de la juſtice ſur de telles déliberations, réſolutions ou executions d'icelles, cela ſeroit regardé comme fait contre l'Etat & contre le bien & l'avantage de tout le pays & de ſes habitans: & que par conſequent un tel outrage ſera réparé aux depens du pays tant par rapport aux perſonnes mêmes qui ont été moleſtées ou inquietées, que par rapport à leurs veuves, enfans, ou autres heritiers, ſans qu'on puiſſe y faire intervenir aucune preſcription, &c.

23. Le 8.me d'Octobre Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe propoſerent & inſiſterent auprès de la Généralité, que les provinces vouluſſent ſe déclarer pour une bonne fois ſur les dettes qu'on ſçavoit, communément dites de *Hoefyſer*, (qui conſiſtoient en 100000. écus, que l'Electeur de Brandebourg avoit pris à interêt l'an 1616. de leurs Hautes Puiſſances, & qui avec les interêts échûs montoient à

Qu'eſt-ce que les Etats de Hollande propoſent à la Généralité?

à une grosse somme) au sujet dequoi il y avoit eu un grand different, lequel avoit déja été mis depuis deux ans entre les mains de Monsieur *de Wit* & d'autres Messieurs. Vers la fin de cette année il survint de grands démêlez entre la province de Hollande & les autres provinces sur cette affaire, de même que sur une infraction prétenduë de l'Union d'Utrecht, à sçavoir en quel cas la pluralité des voix devroit l'emporter à la Généralité, sur la composition, impression, &c. de libelles diffamatoires, & sur ce qu'on tâchoit de gagner & de corrompre les gens par argent ou autrement. Monsieur le Conseiller Pensionnaire fut employé fort heureusement dans tous ces démêlez, qui n'étoient venus que de la jalousie, que les autres provinces avoient pris contre la résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances au sujet des prieres publiques.

Grand different entre la province de Hollande & les autres provinces, & sur quoi.

24. Les differens d'Oost-Frise continuoient encore avec beaucoup de chaleur, dont les cinq articles, qui avoient été pleinement instruits & sur lesquels on vouloit s'en rapporter

Les démêlez continuent dans la province d'Oost-Frise.

ter à quelques Commissaires, étoient ceux-ci:

1. Si on pouvoit appeller en procès les Sujets des terres seigneuriales.

2. Si le Chancelier & tous les Conseillers en général ou chaçun d'eux en particulier ne pourroient pas être jugez par-devant la Cour de Justice.

3. Sur les procès touchant les plein-pouvoirs, qui concernent principalement ceux d'Embden.

4. De l'adjournement des bourgeois pour rendre témoignage.

5. Touchant l'argent des droits de vasselage, que la ville d'Embden devoit au Prince.

Sur lesquels articles les parties, qui étoient en different, avoient fait depuis long temps des plaintes à leurs Hautes Puissances, jusques à ce qu'enfin Monsieur *Jean de Witt* & Messieurs les autres Députez furent priez de se mêler de cette affaire & de tâcher de la terminer; en quoi Monsieur *de Wit* eut plus de peine que dans des affaires beaucoup plus importantes, cepen-dant

On députe quelques Messieurs de Hollande pour les terminer.

dant, après en avoir fait rapport plusieurs fois à leurs Hautes Puissances, il fut trouvé bon, en consequence de la résolution prise l'année derniere, d'envoyer à Embden Messieurs *Cant*, *Staveniſſe*, *Glinſtra*, & *Gerlacius* comme Commiſſaires Députez de leurs Hautes Puiſſances pour vuider cette affaire.

Ces Meſſieurs reüſſiſſent dans leur commiſſion.

Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* ayant travaillé pendant long temps (ainſi que j'ai dit) ſur le projet d'accommodement, fut le prémier qui prêta le ſerment, qui avoit été reſolu dans la grand' ſalle de la Cour le 23.me Fevrier de l'année 1651. pour les Meſſieurs, qui ſont employez de la part de leurs Hautes Puiſſances à faire des négociations avec les Ambaſbaſſadeurs & autres Miniſtres d'Etat des Rois étrangers, Etats libres, & Princes; ce que Meſſieurs leſdits Députez firent auſſi avant leur depart.

Réponſe des Etats de Hollande à une lettre & à une réſolu-

25. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ayant reçû une lettre de Zelande, avec une réſolution du 21.me Mars ci-jointe, y répondirent de cette maniere: Qu'ils avoient

appris

appris par cette lettre, que leurs Nobles Puissances Messieurs les Etats de Zélande avoient agréé & confirmé ce qui a été négocié, reglé, & signé le 21.me Septembre de l'année passée par les Commissaires Députez des deux provinces tant sur l'article de la justice commune que sur d'autres affaires importantes, & que suivant cela les réponses necessaires, y appartenantes, & dressées dans les formes, seroient contre-échangées, dans l'attente & la confiance qu'avant qu'elles fussent délivrées & échangées, Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, pour mettre leurs Nobles Puissances en repos de ce côté-là, déclareroient, *que dans la déliberation, qui pourroit être faite en temps & lieu à l'Assemblée des Alliez communs sur l'établissement d'un Capitaine Général, ils ne se serviroient nullement de la résolution negative prise sur ledit sujet le 23.me Janvier de l'année* 1657. *& de nouveau confirmée le 2. de Mai ensuivant*, pour cette fin, qu'en vertu dudit accord ils y pourroient toûjours venir pour dire leur avis librement & sans prévention, ainsi que cela paroit plus claire-

tion des Etats de Zelande.

clairement par la lettre. Sur quoi leurs Nobles & Grandes Puissances jugeoient necessaire de répondre, qu'ils étoient encore dans le même sentiment & qu'ils étoient résolus de le soutenir ; mais en cas que leurs Nobles Puissances prissent la chose autrement, ou que contre toute attente ils donnassent aux paroles dudit article 8.me moins de force qu'il en faudroit pour mettre leurs Nobles & Grandes Puissances parfaitement en repos sur ce qui vient d'être dit, leurs Nobles & Grandes Puissances seroient en droit de croire dans un cas si extraordinaire, sans vouloir offenser leurs Nobles Puissances, qu'ils auroient plus de raison de demander une plus grande sûrté de la part de leurs Nobles Puissances : à sçavoir, que quand il arriveroit qu'on feroit des déliberations & que selon la teneur dudit accord on tiendroit des conferences à l'amiable entre les deux provinces sur l'établissement ou sur l'éloignement d'un Capitaine Général sur les troupes en commun de toutes les provinces, comme aussi d'un *Stadhouder*, Gouverneur, Capitaine, & Amiral

ral Général sur les deux provinces, leurs Nobles Puissances y procederoient librement & sans préoccupation en donnant leur avis, & cela en vertu de la résolution prise par leurs Nobles Puissances le 7.me Août de l'année 1660. au sujet de la désignation dudit Prince d'*Orange* à l'une & l'autre desdites charges; & comme nonobstant cela leurs Nobles & Grandes Puissances étoient en repos sur ladite déclaration de leurs Nobles Puissances contenuë dans ledit 8.me article, de même elles vouloient raisonnablement esperer, que leurs Nobles Puissances, malgré la résolution ci-jointe du 23.me Janvier 1657. seront parfaitement en repos sur ladite déclaration faite de part & d'autre, &c.

26. La Princesse Douairiere d'*Orange* poussée de nouveau par la tendresse, qu'elle avoit pour le Prince d'*Orange* son petit-fils, ne cessoit d'écrire des lettres à leurs Nobles & Grandes Puissances, dans lesquelles elle leur récommandoit les interêts de ce jeune Prince; comme son Altesse fit l'an 1663. en ces termes.

La Princesse Douairiere recommande de nouveau le Prince d'Orange aux Etats de Hollande.

NO-

NOBLES, GRANDS, ET PUISSANS SEIGNEURS.

Lettre qu'elle leur écrit sur ce sujet.

„ Comme nous & les autres Tu„ teurs avec nous du Prince nôtre pe„ tit-fils avons toûjours ardemment „ souhaité, que ledit Prince pût être „ élevé sous la direction de vos No„ bles & Grandes Puissances dans la vé„ ritable Religion Chrêtienne Refor„ mée & dans toutes sortes de vertus „ Royales, & être instruit dans la con„ noissance des droits, privileges, & „ coûtumes de ce pays, & de l'hu„ meur & du naturel de ses habitans, „ afin d'être capable d'exercer un jour „ les éminentes charges & les grands „ emplois, dont ses glorieux ancêtres „ ont été revêtus en vertu de leur ré„ solution prise le 25.me & le 29.me „ Septembre de l'année 1660. & que „ nous voyons avec plaisir par la der„ niere résolution de leurs Nobles & „ Grandes Puissances, qu'elles jugent „ ne pouvoir changer la résolution pri„ se au sujet de ladite éducation; ain„ si pour ne pas négliger une affaire si „ im-

„ importante nous avons trouvé bon de „ prier très affectueusement par la pré- „ sente leurs Nobles & Grandes Puis- „ sances de vouloir tenir la main à la- „ dite éducation par le moyen des Sei- „ gneurs députez & établis pour cela, „ déclarant à leurs Nobles & Grandes „ Puissances d'approuver ce qu'elles ré- „ soudront pour le bien & l'avantage „ dudit Prince, & d'être toûjours prête „ pour en conferer plus particuliere- „ ment & plus amplement avec lesdits „ Seigneurs Députez.

Signé

AMELIE P. D'ORANGE.

27. Le Roi d'Angleterre écrivit pareillement à leurs Nobles & Grandes Puissances une lettre à-peu-près de la même teneur que celle-ci, à laquelle leurs Nobles & Grandes Puissances répondirent de la même maniere, & en firent remettre par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* une copie entre les mains de son Altesse la Princesse grand'-mére du jeune Prince d'*Orange*.

Le Roi d'Angleterre leur écrit une lettre de la même teneur.

Dans

Il retient les deniers du Prince d'Orange.

Dans ce temps-ci on fit beaucoup de tort à ce jeune Prince en Angleterre, parce que le Roi d'Angleterre retenoit par-devers soi les deniers, qu'il devoit à son Altesse. Sur quoi Monsieur *de Zuilichem*, soutenu par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, vint dans le mois d'Août trouver sa Majesté & la pria de vouloir rembourser & acquitter ces deniers, consistant dans la dot de la mére du jeune Prince, (laquelle montoit à quarante mille livres *Sterling*, avec les interêts d'icelle depuis l'année 1640.) dans une somme de cent mille livres, dans une autre de deux cens quarante mille livres, & dans plusieurs autres petites sommes, avec les interêts courans de toutes ces sommes, & qui selon le témoignage d'un certain Auteur digne de foi faisoient en tout plus de deux millions de livres; mais sa Majesté prit de nouveaux delais par le moyen d'une obligeante lettre.

Monsieur de Zuilichem lui en demande le payement.

Le Roi prend de nouveaux delais.

La Comtesse d'Issenguien menace d'executer les

28. D'un autre côté la Comtesse *d'Issenguien* fit beaucoup de mal à son Altesse; car comme cette Comtesse venoit de gagner un procès contre ce jeune Prince, là-dessus elle fit dire à l'Offi-

l'Officier ou Commissaire de son Altesse, qui se tenoit à Bruxelles, qu'elle se retiendroit à un prix modique la Baronnie de Herstal, & qu'elle alloit faire afficher des billets imprimez pour faire vendre les biens & les terres dudit Prince, à sçavoir la Seigneurie de Grimbergue, le Burggraviat d'Anvers, la Baronnie, ville, & pays de Diest, la ville & pays de Sichem, la Seigneurie de Meerhout, & plusieurs autres, ainsi qu'on le peut voir plus amplement dans les billets affichez. Le jour de la vente avoit été fixé au 8.me de Decembre, & personne n'y vint pour décharger le Prince de cette dette de la Comtesse d'*Issenguien*.

terres & les biens du Prince d'Orange.

29. Le Roi d'Espagne, qui (comme je dirai un peu plus bas) devoit une grosse somme d'argent au jeune Prince, avoit bien donné ordre de payer cette Comtesse en deduction du compte de ce Prince, mais cela ne se fit point; de sorte qu'il sembloit qu'on n'avoit en vûë que de ruiner entierement le Prince, de lui enlever adroitement ses biens pour un bas prix, & de le reduire dans un tel état qu'il fut

Le Roi d'Espagne semble vouloir satisfaire cette Comtesse.

Il prend de continuels delais.

dans l'impuissance de satisfaire ses creanciers; la cause du plus grand mal venoit de ce que le Roi d'Espagne, qui lui devoit une certaine grosse somme, demandoit jusques à ennuyer des delais d'an en an.

Reflexions d'un certain Auteur sur les affaires du Prince d'Orange.

30. Entendez là-dessus un certain Auteur dans un endroit où il parle du grand-pére de ce jeune Prince; Qu'on pouvoit clairement voir d'ici combien ce Prince avoit envie de conclurre la paix avec l'Espagne, c'est que le Sieur *de Knuit* (qui étoit Plenipotentiaire de la part de leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux aux négociations de paix à Munster) auroit fait rapport le 25.me Août de l'année 1646. au Prince & l'auroit assûré d'avoir stipulé à Munster pour sa satisfaction particuliere ou de la Princesse son épouse pour plus de cinq millions de livres; & si cela est veritable, l'on void que dans ces négociations secrettes de paix les prétensions mal fondées & déja annullées du Prince d'*Orange* n'ont servi que de prétexte pour acquerir par des prétensions frivoles sous ombre de négociation les seigneuries de Montfort, de

de Sevenbergue, & de Turnhout, avec le château Bank de Schoonbroek, de même que les revenus de quelques autres ſeigneuries, qui augmentent tous les ans.

L'on peut auſſi juger combien l'échange de quelques ſeigneuries peu conſiderables a ſervi au Prince d'*Orange* pour ſe rendre maître avec quelque beau prétexte de la forte ville & Marquiſat de Bergopzom, ſi l'on veut conſiderer, que la Comteſſe *de Hohenzollеren* n'ayant point voulu faire ceſſion de ſon Marquiſat, & ce Prince étant cependant venu à mourir, les tuteurs du Prince d'*Orange* d'à préſent ſon ſucceſſeur & ſon héritier ſont convenus dans le mois d'Octobre de l'année 1651. de ſa part & en ſon nom avec le Roi d'Eſpagne de ceci : Que le Prince d'*Orange* demeureroit maître de toutes ces ſeigneuries qu'il a euës en échange, & qu'outre cela il recevroit d'abord la ſomme de deux cens mille livres, & cinq mois après la ſignature du traité encore trois cens mille livres, & enfin outre ces cinq cens mille livres une rente annuelle de quatre vingts

mille livres, qu'on pourroit racheter au denier vingt. On void par-là que de cet échange de quelques ſeigneuries pour le Marquiſat de Bergopzom ledit Prince jouïroit ſeul de deux millions cent mille livres.

Et par ainſi il eſt clair (ajoûte-t-il) qu'il a fallu que le Roi d'Eſpagne ait été contraint de faire beaucoup pour porter ce Prince en particulier à cette préſente paix, qui depuis bien des années avoit été offerte à la Hollande & pluſieurs fois même de la part du Roi, & qui nous étoit ſi neceſſaire, comme il a paru autrefois de ces continuelles & très-dommageables pirateries des Dunquerquois & de l'empriſonnement d'un grand nombre de nos Pêcheurs en ce temps-là, & comme il paroit encore aujourdhui de l'épuiſement & de l'accablement de nos finances. Et ſi néanmoins il arrivoit que le Lecteur inconſideré dît à ceci, qu'il a été permis à un chacun & par conſequent auſſi au Prince d'*Orange*, & que ç'a été une choſe louable de mettre obſtacle à cette paix, qui lui étoit ſi deſavantageuſe, & même dans la ſuite durant

durant les négociations de paix à Munster de stipuler secrettement avec l'ennemi de cet Etat pour lui en son particulier tout ce qu'il a pû ; qu'il prenne la peine de remarquer, que leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise dans leur Deduction de l'année 1654. parlent tout autrement de cette affaire : sçavoir,

31. Que Monsieur *de Knuit* étant Plenipotentiaire de cet Etat aux négociations de paix à Munster avoit conclu ledit traité particulier avec les Plenipotentiaires d'Espagne, quoique selon ses instructions, qu'il avoit juré de suivre de point en point, il ne pût prendre aucune instruction secrette de quelque autre personne.

Deduction des Etats de Hollande au sujet de leur souveraineté.

Que nonobstant tous les soins imaginables, que leurs Hautes Puissances avoient pris, à ce que dans tous les lieux, qu'ils stipuleroient du Roi d'Espagne par des traitez, la souveraine disposition dans l'affaire de la Religion dépendît de leurs Hautes Puissances, cependant ledit Monsieur *de Knuit* a consenti & accordé, que dans les lieux, qui se-

roient cedez à son Altesse ou à la Princesse d'*Orange*, la Religion demeureroit sur le pied qu'elle y étoit au temps de la conclusion des traitez. Par-où, eu égard à la seûle ville de Sevenbergue comme située dans les terres de l'obéïssance de leurs Nobles & Grandes Puissances, on avoit plus cedé à l'Espagne, qu'au Protecteur *Cromwel* par l'Acte d'exclusion;

Puisque l'effet le plus considerable & le plus essentiel de la souveraineté est la libre & entiere disposition dans l'affaire de la Religion.

Outre que ladite cession se faisoit par un homme qui n'en pouvoit point du tout disposer, leurs Nobles & Grandes Puissances étant par-là privées secrettement d'une partie si sensible de leur souveraineté.

Par-où on a été cause, que, nonobstant la déclaration expresse de leurs Nobles & Grandes Puissances de ne vouloir point s'en tenir à ladite stipulation, elles sont tombées dans divers inconveniens.

De tout cela il paroit clairement, que ledit Prince par ces traitez particuliers a stipulé son propre avantage, même

même au préjudice de la Hollande, & s'est opposé à la paix.

32. Quoiqu'il en soit de tout ceci, je puis pourtant faire voir avec *Aitzema*, que les affaires de son Altesse le jeune Prince d'*Orange* ont été dans un très mechant état depuis l'année 1657. & qu'elles n'ont point encore été renduës meilleures jusqu'à cette année. Voici comme en parle cet Historien. „ Cependant les finances de Monsieur „ le Prince étoient fort délabrées, se „ trouvant chargées de quantité de „ dettes ; il lui revenoit très peu de „ chose des terres qu'il avoit en Bour- „ gogne ; sa Principauté d'Orange lui „ coûtoit plus qu'il n'en tiroit ; les „ biens qu'il possédoit dans ce pays „ étoient chargez d'hypotheques ; la „ Princesse Royale jouïssoit d'un douai- „ re de cent cinquante mille livres, la „ Princesse grand'-mére de même que „ les Princesses ses tantes d'environ cin- „ quante mille livres ; & pour satisfaire à „ la sentence prononcée en faveur de la „ Comtesse d'*Issenguien* il auroit bien fallu „ un million. En un mot l'on disoit par- „ tout, que le Prince commençoit à

Qu'est-ce qu'Aitzema rapporte des affaires du Prince d'Orange?

„ se plaindre de la longue vie de sa mére
„ & de sa grand'-mére, *Filius ante*
„ *diem patrios inquirit in annos*, ou que sa
„ legitime étoit consumée & englou-
„ tie; de sorte que le retour de la Prin-
„ cesse Royale, qui étoit allée voir son
„ frére à Bruges, fut fort necessaire."

Monsieur de Witt est prié de continuer dans sa charge.

33. Monsieur *de Witt* ayant exercé pendant dix ans l'éminente charge de Conseiller Pensionnaire de Hollande & de West-Frise, il fut prié le 15.me de Septembre par leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise de continuer dans l'exercice de cette charge; à quoi il consentit aux conditions suivantes.

Du Samedi 15.me *Septembre* 1663.

Sous quelles conditions il l'accepte?

„ Monsieur *de Witt* ayant été élû &
„ de nouveau établi le 28.me du mois
„ de Juillet dernier pour continuer
„ dans l'exercice de la charge de Con-
„ seiller Pensionnaire de la province
„ de Hollande & de West-Frise, &
„ ayant fait, en vertu de la résolu-
„ tion de leurs Nobles & Grandes
„ Puissances prise dans le même jour,

t* „ un

„ un tour à Dordrecht pour consul-
„ ter sur ladite affaire avec Messieurs
„ les Bourguemaîtres & autres Regens
„ de la même ville ses Seigneurs &
„ Maîtres, auxquels il avoit prêté ser-
„ ment & avoit engagé son service &
„ son honneur, a déclaré à leurs No-
„ bles & Grandes Puissances, qu'il
„ étoit résolu d'accepter de nouveau
„ ladite charge sur le même pied &
„ aux mêmes conditions qu'il l'avoit
„ exercée les cinq dernieres années,
„ en y ajoûtant, que Messieurs les
„ anciens Conseillers de ladite ville
„ de Dordrecht avoient accordé &
„ fait dépêcher un semblable Acte de
„ dispense, n'y ayant changé que la
„ datte, ainsi que leurs Nobles Ex-
„ cellences le lui avoient ci-devant
„ accordé, sçavoir pour le temps qu'il
„ exerceroit ladite charge, & point
„ au-delà. Sur quoi étant déliberé,
„ leurs Nobles & Grandes Puissances
„ ont encore agréé & approuvé com-
„ me ci-devant ledit Acte de dispen-
„ se accordé par les anciens Conseil-
„ lers dudit Dordrecht, & de plus ont
„ résolu & déclaré que par cette nou-

N 5 „ velle

„ velle commission sont continuez & „ tenus pour renouvellez les Actes tant „ d'indemnité que du droit, lorsque „ le temps de l'exercice de la charge „ seroit expiré ou qu'il viendroit à s'en „ demettre de lui-même, de pouvoir „ avoir seance dans l'une des deux „ Cours de Justice, qui lui ont été „ ci-devant accordez à sa réquisition, „ & tels qu'ils ont été inserez le 31.me „ Juillet de l'année 1653. de mot à „ mot dans les regîtres précedens a- „ vec les dattes respectives; & ensui- „ te le Conseiller Pensionnaire *de* „ *Witt* ayant de nouveau comparu dans „ l'Assemblée, il a d'abord prêté sur „ cela le serment de n'avoir rien don- „ né pour être de nouveau reçû à „ cette charge suivant le formulaire „ contenu dans la résolution de leurs „ Nobles & Grandes Puissances prise „ le 24.me Fevrier de l'année 1656. & „ il a encore fait le serment necessaire „ sur sa commission & instruction pour „ ladite charge, arrêté de nouveau le „ 25.me de Juillet dernier, étant ainsi „ remis & étant rentré dans l'exercice „ actuel de ladite charge de Conseiller „ Pensionnaire.

CHA-

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

§. 1. Commissaires envoyez en Zelande, & pourquoi. Ils reviennent & font rapport de leur commission. 2. Le Duc de Holstein Gottorf *écrit une lettre aux Etats Généraux. Memoire que le frére de ce Duc leur présente. Il est mis entre les mains de quelques Commissaires. Qu'est-ce qu'on resoud & qu'on stipule là-dessus? 3. Députez qu'on envoye dans l'Overissel, la Gueldre, & à Zutphen. Ils arrivent à Deventer, & ils préparent ce qu'ils avoient à proposer. Ils entrent dans l'Assemblée des Etats d'Overissel. Monsieur* de Witt *y prononce une belle harangue. Quelle en étoit à-peu-près la teneur & le précis? 4. Le Roi d'Angleterre donne occasion à la guerre avec la Hollande. A quoi s'occupe Monsieur* de Witt? *5. Qu'est-ce qu'on fait sçavoir à Messieurs de l'Amirauté? De quoi sont-ils priez? 6. On met une flotte en mer. Monsieur* Everts *en est fait Commandeur.*

 7. On

*7. On fait marcher des troupes vers les côtes. On résoud de les augmenter. 8. Different entre les Etats Généraux & le Prince d'*Orange, *& sur quoi. Résolution que ces mêmes Etats prennent sur les reglemens des écoles & des mariages. 9. Qu'est-ce que la Princesse Douairiere d'*Orange *demande aux Etats Généraux? 10. On remet sur le tapis l'affaire de la dette dite de* Hoefyser. *11. Le Comte* de Sintsendorf *vient en Hollande pour demander du secours. Pourquoi on differe de lui donner audience? La Hollande veut lui accorder ce secours. Les Anglois réfusent de le faire. Qu'est-ce que la Hollande lui répond? Ce Comte s'en retourne. 12. Monsieur* de Witt *reçoit une lettre de Monsieur* de Mortaigne, *& il la notifie aux Etats de Hollande. Reponse qu'il y fait. 13. Article touchant les saluts de mer. 14. Dispute entre le Prince d'*Orange *& l'Ambassadeur de France, & à quelle occasion. Monsieur* de Witt *les met d'accord. 15. La Princesse Douairiere d'*Orange *agit prudemment dans cet-*

te

te affaire. Qu'est-ce que Monsieur de Witt *répresente là-dessus?* 16. *De quoi fait-il rapport aux Etats Généraux? Qu'est-ce que ces mêmes Etats résolvent & trouvent bon de faire?* 17. *Plaintes continuelles des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & sur quoi.* 18. *Les Etats Généraux prennent la résolution de mettre une flotte en mer. Quelques uns d'entre eux proposent de se servir d'un autre expedient plus court. Ordres qu'on envoye à l'Amiral* de Ruiter. 19. *Les Anglois continuent à commettre des hostilitez. Monsieur* Goch *Ambassadeur de Hollande s'en plaint au Roi d'Angleterre. Le Roi de France leur offre sa mediation.* 20. *Les Etats Généraux ne peuvent reüssir à vivre en paix avec les Anglois. Ils se résolvent à repousser leurs violences. Ils défendent l'entrée des marchandises d'Angleterre de laine & de soye. Ils répondent à un memoire de l'Ambassadeur d'Angleterre. Déclaration de guerre contre la Hollande.* 21. *La flotte Angloise se met en mer.* 22. *Le Roi de Fran-*

ce offre de nouveau sa mediation. 23. Les Etats Géneraux employent tous les moyens imaginables pour la défense de leurs pays & de leurs habitans. 24. Ils prennent la résolution d'écrire une letrre à tous les Etats de l'Europe pour tâcher de les engager dans leurs interêts. 25. Les provinces de Gueldre & d'Overissel manquent de fournir leur quote part. Les Etats Géneraux y font une députation, & pourquoi. Messieurs de Witt, Crommon, *&* Kan *sont nommez pour cela. Ils viennent dans l'Overissel & en Gueldre. Ces deux provinces s'engagent & promettent de fournir leur contingent. Les Commissaires députez reviennent à la Haye, & font rapport de leur négociation.*

Commissaires envoyez en Zelande, & pourquoi.

§. 1. MEssieurs les Etats Géneraux des Provinces Unies résolurent dans l'année 1664. d'envoyer quelques Commissaires avec des instructions vers la province de Zelande touchant quelques affaires de l'Amirauté, & prierent pour cet effet Messieurs *Brakel*, *de Witt*, *de Boelens*, *Royer*, & le Secretaire

cretaire *de Wilde* d'en venir à une conference avec Messieurs les Etats de la même province pour les fins, qui sont déclarées plus amplement dans les résolutions de leurs Hautes Puissances du 19.me Juillet 1660. du 25.me Juin 1664. & dans quelques autres.

Messieurs ces Commissaires partirent de la Haye le 10.me de Septembre, se rendirent à Middelbourg le 15.me du même mois, & revinrent le 25.me à la Haye, où ils firent leur rapport le 30.me à leurs Hautes Puissances, signé de *Jean de Witt*, *J. de Boelens*, *W. Royer*, *David de Wilde*.

Ils reviennent & font rapport de leur commission.

2. Au commencement de cette année leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux reçûrent une lettre du Duc de *Holstein Gottorf* écrite de Gottorf le 16.me Octobre de l'année derniere; dans laquelle il donnoit avis à leurs Hautes Puissances, que Monsieur *Auguste Frederic* frére de son Altesse Serenissime, Coadjuteur de la Seigneurie de Lubec, &c. sejournoit à la Haye, & dans laquelle il leur demandoit qu'il leur pût proposer de sa part quelques affaires concernant ses inte-

Le Duc de Holstein Gottorf écrit une lettre aux Etats Généraux.

Memoire que le frére de ce Duc leur présente.

interêts, & on lût ensuite dans leur Assemblée un certain memoire de Monsieur ledit *Auguste Frederic*, qui contenoit, *Que son Altesse souhaitoit de faire un nouveau traité de commerce & de navigation avec leurs Hautes Puissances, & que comme ses terres étoient situées entre celles des Couronnes du Nord & par consequent sujettes en temps de guerre à être attaquées & surprises par l'une ou l'autre de ces Couronnes, sadite Altesse serenissime supplioit, puisqu'il avoit déja été renfermé tacitement dans le traité qui avoit été conclu, que ses Principautez, terres, & Sujets pussent encore être compris & renfermez expressément dans le traité de garentie avec les Couronnes du Nord, ou qu'on dressât en attendant pour cet effet un Acte particulier de garentie.* Ce memoire fut mis entre les mains de Messieurs *Huygens*, *Merode*, le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, *Reiguersbergue*, *vander Hoolk*, *Haaren*, *Mulert*, & *Gerlacius*, afin de le voir, de l'examiner, & d'en faire le rapport.

Il est mis entre les mains de quelques Commissaires.

Sur quoi il fut résolu, que de la part de leurs Nobles & Grandes Puissances les affaires seroient dirigées d'une telle

maniere

maniere auprès des Etats Généraux, qu'on pût sonder au nom de leurs Hautes Puissances Monsieur le Résident *de Beye*, à présent Ministre ici de Monsieur ledit Duc, si Monsieur le Duc son Maître étoit disposé, pour obtenir ce qu'il demandoit, de promettre à leurs Hautes Puissances & d'executer ce qu'il leur promettroit, sçavoir que les habitans & sujets des Provinces Unies, trafiquant dans les ports & lieux de son obéïssance, n'y payeront, ni en sortant ni en entrant, aucun peage ni impôt sur leurs vaisseaux & marchandises au-delà de ceux que payent les propres habitans de ses pays; que lesdits droits & impôts étant ainsi reglez, ils ne pourront jamais être haussez ou augmentez sur les habitans & sujets des Provinces Unies, que de l'avis & du consentement préalables de leurs Hautes Puissances; & si enfin Monsieur le Duc vouloit s'obliger reciproquement à la garentie dudit traité entre la Suede & le Dannemarc, à le conserver dans son entier & dans tous ses articles, à les reparer, en cas de contravention, & à empê-

Qu'est-ce qu'on résoud & qu'on stipule là-dessus?

empêcher le mieux qu'on pourra qu'à l'avenir de semblables choses n'arrivent, afin qu'ayant reçû là-dessus les éclaircissemens necessaires, & en ayant été fait rapport ici à l'Assemblée, on prenne des résolutions finales sur la précedente requête, autant qu'il sera trouvé expedient selon l'exigence du cas. Leurs Hautes Puissances se reglerent là-dessus & y répondirent de la sorte; depuis ce temps-là il n'y est arrivé rien de particulier.

Deputez qu'on envoye dans l'Overissel, la Gueldre, & à Zutphen.

3. Le 1. de Novembre leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies députerent Messieurs *Jean de Witt*, *Marinus van Crommon*, & *Nicolas Can* vers Messieurs les Etats d'Overissel & ensuite vers Messieurs les Etats de Gueldre & de Zutphen. Sur quoi Monsieur *de Witt* partit le 3.me de Novembre de la Haye, & passant par Amsterdam dans un *iacht* de l'Amirauté de cette ville il arriva de nuit à Deventer le 5.me du même mois. Le lendemain 6.me de ce mois ayant appris que Messieurs les Etats d'Overissel se separeroient cet avant-midi, & qu'ils ne

Ils arrivent à Deventer, & ils préparent ce

ne demeureroient aſſemblez qu'uniquement au ſujet de leur commiſſion, il crut qu'il étoit neceſſaire de préparer ce qu'ils avoient à propoſer & de le donner par écrit; ainſi s'étant levé avant jour il le prépara. qu'ils ont à propoſer.

Vers les onze heures on vint prendre dans deux carroſſes Meſſieurs les Députez, & on les conduiſit à la maiſon de ville pour s'aſſembler avec leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Etats d'Overiſſel; étant entrez dans l'Aſſemblée, ils furent placez à la table vis-à-vis de Monſieur le Préſident, chacun dans une chaiſe à bras, & après les civilitez faites de part & d'autre Monſieur *Jean de Witt* prononça une belle harangue, qu'il donna enſuite par écrit, & qui étoit à-peu-près de cette teneur. Ils entrent dans l'Aſſemblée des Etats d'Overiſſel. Monſieur de Witt y prononce une belle harangue.

Que l'Angleterre par de mauvaiſes inſtigations équipoit un grand nombre de vaiſſeaux de guerre ſur des plaintes qu'elle faiſoit ſans fondement & qu'elle accompagnoit de menaces, & qu'on ne doutoit point qu'elle n'en voulut à nôtre Etat; que le Roi ne s'étoit attaché depuis bien long temps Quelle en étoit à-peu-près la teneur & le precis?

qu'à

qu'à renouveller la demande frivole des deux vaisseaux nommez *la Bonne Esperance* & *la Bonne Aventure*, sur quoi on pouvoit montrer clairement qu'il faisoit une demande injuste; que les Anglois renversoient le sens des paroles *litem inceptam prosequi* inserées dans le dernier traité d'alliance & les expliquoient à leur avantage; outre cela ils n'ont pas fait difficulté d'attaquer l'Etat à force ouverte sans qu'on leur en eut donné le moindre sujet, & de se saisir du fort nommé St. André situé sur la riviere de Gambia, des forts de Cabo Verde & de Cabo Cors, de la Colonie le long de la riviere de Manhattans, de la ville du Nouvel Amsterdam avec ses dépendances, & ainsi de toute la Nouvelle Hollande.

En vûë de tout cela Messieurs les Députez demanderent qu'on fit un armement de mer extraordinaire, pour être en état de s'opposer aux voyes de fait; sçavoir d'entretenir quelque trente vaisseaux sous le commandement du Lieutenant-Amiral Monsieur *de Wassenaer*, sur la Mediterranée une flotte de dix-huit vaisseaux sous le Vice-Amiral *de*

Ruiter pour la défenſe & la ſûrté du commerce de l'Etat contre les Corſaires de Barbarie, dix gros vaiſſeaux ſous le Commandeur *Jean van Campen* pour repouſſer toutes les violences & oppreſſions que les Anglois ont exercé ſur les côtes de Guinée contre les habitans de l'Etat, tous ces vaiſſeaux étant prêts à entrer en mer. De plus leurs Hautes Puiſſances avoient réſolu de faire encore équiper douze vaiſſeaux de guerre, de faire en ſorte qu'ils fuſſent prêts dans quinze jours, & de les mettre en mer. Pour avoir des forces égales à celles des Anglois, leurs Hautes Puiſſances avoient trouvé bon de faire conſtruire vingt ou vingt-quatre gros vaiſſeaux, pour remplacer ceux qui avoient peri & ceux qui étoient vieux & gâtez, & d'en faire bâtir tous les ans quelques nouveaux, afin d'avoir toûjours en mer de bons vaiſſeaux; qu'à cauſe de la deſertion & du manque de matelots experts on avoit propoſé à leurs Nobles Puiſſances d'avoir continuellement à leur ſervice un bon nombre de matelots; & comme leurs Nobles Puiſſances Meſſieurs les Conſeillers

seillers de l'Amirauté se plaignoient que leurs finances étoient épuisées, il fut trouvé bon de faire demander par le Conseil d'Etat *un million de livres* pour l'armement des susdits trente vaisseaux & pour les pouvoir entretenir en mer pendant trois mois, car y restant plus long temps, leurs Nobles Puissances pouvoient bien comprendre qu'il faudroit une plus grosse somme; *six cens mille livres* pour l'équipement de dix vaisseaux & pour l'envoi des troupes necessaires vers les côtes d'Afrique & de Guinée; *deux millions de livres* pour la construction de vingt-quatre autres vaisseaux neufs & pour l'achat d'une grande quantité de canon, de mats, de voiles, d'ancres, & d'autres choses necessaires; & *un million & demi de livres* pour les frais faits par le Conseil d'Etat; ainsi qu'on le pouvoit voir plus amplement dans toutes les *petitions* envoyées à leurs Hautes Puissances; qu'on ne doutoit point que leur province de même que les autres provinces ne fournissent pour tout cela leur quote part; de plus on proposa des *petitions* pour faire une levée & une

une ferme générale ſur les vins & les vinaigres, pour en employer les revenus à conſtruire tous les ans autant de nouveaux vaiſſeaux de guerre qu'on pourroit. Que l'Amirauté a déclaré ne pouvoir rendre aucun ſervice à l'Etat, ſi on ne lui fourniſſoit au plus vîte une bonne ſomme d'argent. *Car* (diſoit Monſieur *Jean de Witt* à leurs Nobles Puiſſances) *on n'emplit point la bourſe ou on ne paye point de dettes avec des paroles, mais avec de l'argent comptant; les affaires de l'Etat ne ſe ſoutiennent point ſans argent;* pecunia nervus belli, *l'argent eſt le nerf de la guerre; de ſorte que leurs Hautes Puiſſances nous ont donné ordre non ſeulement d'obtenir en toute diligence de leurs Nobles Puiſſances cette demande, mais auſſi de la liquider & d'y ſatisfaire par une payement reel, de même que les arrerages échûs;* & ſi leurs Nobles Puiſſances pour ſe décharger en quelque ſorte ne trouveroient pas à propos d'impoſer le deux-centieme denier, ainſi que les autres provinces faiſoient. Comme auſſi que leurs Nobles Puiſſances vouluſſent donner plein pouvoir à leurs Députez à l'Aſſemblée de leurs Hau-

tes

tes Puissances de consentir à l'avenir à de nouvelles *petitions*, selon que la necessité des affaires le requerra, afin que les provinces, dont la quote part est plus grande, fussent plûtôt prêtes à secourir le pays de leur argent comptant.

A Deventer le 17.me d'Octobre 1664. & étoit signé

JEAN DE WITT, M. VAN CROMMON.

Le Roi d'Angleterre donne occasion à la guerre avec la Hollande.

4. Dans cette même année tout se disposoit à entrer en guerre avec l'Angleterre; car sa Majesté ayant oublié la grande amitié, que les Hollandois lui avoient témoignée, & les grandes obligations, qu'elle leur avoit, commettoit toutes sortes d'injustices dans les Indes Orientales & Occidentales en s'y saisissant de leurs villes & de leurs forts; de sorte qu'en cette année Monsieur *de Witt* fut obligé d'employer la plus grande partie de son temps à composer des écrits & des lettres sans nombre & à faire comprendre à Monsieur l'Ambassadeur *Downing* l'équité & la moderation de l'Etat, comme on

quoi s'occupe Monsieur de Witt?

on le peut voir plus au long dans *Aitzema* aux livres XLIV. & XLV. de son Histoire.

5. Sur les plaintes qu'on fit vers la fin de cette année, que les Anglois se saisissoient de tous les vaisseaux des Hollandois & les emmenoient dans leurs ports, il fut trouvé bon de le faire sçavoir à Messieurs de l'Amirauté & de les prier en même temps de ne point congedier tous leurs gens de mer, mais de les retenir à leur service jusqu'à nouvel ordre, de même que les vaisseaux avec tout ce qui en dépend.

Qu'est-ce qu'on fait sçavoir à Messieurs de l'Amirauté?

Le 11.me de Decembre leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux écrivirent à Messieurs de l'Amirauté & les prierent de faire équiper quelques fregates legeres & qui allassent bien à la voile pour venir croiser sur les côtes du Nord d'Angleterre ou ailleurs, & ils défendirent qu'aucun vaisseau ne passât le Canal ou la Manche, ni qu'on en laissât sortir aucun des ports ou des embouchures des rivieres, hormis ceux qui prendroient leur cours par-derriere l'Angleterre

De quoi sont-ils priez?

ou du côté de l'Est ou du Nord; ils prierent encore leurs Nobles Puissances de ne laisser partir aucun vaisseau à l'insçû de leurs Hautes Puissances, qui pût être monté de quarante pieces de canon ou au-delà, afin de les pouvoir acheter ou louer quand il en seroit besoin, comme aussi de faire avancer en diligence la construction qui avoit été ordonnée des vingt-quatre vaisseaux en question.

On met une flotte en mer.

6. Dans ce même temps leurs Hautes Puissances trouverent à propos de mettre en mer une flotte de vingt-six vaisseaux, qui se joindroient sur les * *Vielingues*, pour y attendre les nouveaux ordres de leurs Hautes Puissances, & on établit par provision Monsieur *Corneille Evertsen* pour Commandeur de ces vaisseaux.

Monsieur Evertsen en est fait Commandeur.

On fait marcher des troupes vers les côtes.

7. On fit aussi venir de la Cavalerie de quelques garnisons pour se rendre à Helder, Beverwijk, Nordwijk, & à la Haye, de même que quelque Infanterie pour renforcer la Brille, la Haye,

* C'est un endroit de la mer vis-à-vis de l'île de Cadsant, où les flottes de Hollande avoient autrefois accoûtumé de s'assembler.

Haye, Ameland, Zwol, & le Texel, & l'on envoya quelques troupes en Zelande pour être mises dans Brouwershaven, Zierikzee, & Cadsant; outre cela il avoit été résolu d'augmenter chaque Compagnie de vingt-cinq hommes & de lever un Regiment de marine avec toute la diligence possible. On résoud de les augmenter.

8. Environ ce temps-là il y eut quelque different entre leurs Hautes Puissances & Monsieur le Prince d'*Orange* au sujet de l'autorité du Prince dans les lieux, qu'il avoit sous la jurisdiction de la Généralité; sur quoi on proposa encore une fois le 30.me de Juin à leurs Hautes Puissances ce que Messieurs les Députez de la province de Hollande & de West-Frise leur avoient proposé quelques jours auparavant, sçavoir, que le reglement touchant les écoles fait & publié le 3.me de Mai 1655. par leurs Hautes Puissances, comme aussi le reglement sur les mariages fait & publié le 18.me de Mars 1656. par les mêmes dans les villes & dans le plat pays, dans les seigneuries & dans les bourgs & villages, qui sont de la dépendance de la Généralité, Different entre les Etats Généraux & le Prince d'Orange, & sur quoi.

 n'avoient

n'avoient point été proclamez au nom de leurs Hautes Puissances, mais au nom & de la part de son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* dans les villes, pays, seigneuries, bourgs, & villages, que Monsieur le Prince d'*Orange* posséde en Brabant & qui sont sous l'obéïssance de cet Etat. Ces dits deux reglemens contenoient entre autres choses cette clause, *Nous reservant en tout temps l'extension & l'augmentation de ces reglemens à nôtre discretion & selon nôtre bon-plaisir, ainsi que nous le trouverons convenable aux temps & aux affaires.*

Résolution que ces mêmes Etats prennent sur les reglemens des écoles & des mariages.

Sur quoi ayant été déliberé, on trouva bon & on fut d'avis, que ces dits deux reglemens publiez au nom de leurs Hautes Puissances seroient envoyez aux villes respectives, places, & Officiers dépendant de la Généralité, avec ordre de faire encore publier ces dits reglemens au nom de leurs Hautes Puissances seulement & privativement à tout autre. En outre on écrivit à Monsieur ledit Prince d'*Orange*, que dans lesdits reglemens dressez & publiez au nom de son Altesse on avoit inseré,

inseré diverses choses, & en particulier la clause rapportée ci-dessus, qui étoient uniquement à la disposition du Souverain, & non d'aucun Vassal; qu'ainsi Monsieur le Prince feroit redresser & corriger comme il faut tout cela, & qu'il s'abstiendroit à l'avenir de faire de semblables choses.

9. Environ ce même temps la Princesse Douairiere d'*Orange* avoit demandé à leurs Hautes Puissances, à ce qu'elle pût obtenir des lettres qui lui donnassent le droit d'user de represailles sur les Sujets d'Espagne touchant une somme de 1973995. livres, que le Roi d'Espagne devoit encore au Prince d'*Orange*. Cela fut accordé par la province de Frise & ensuite par les autres provinces; mais la province de Hollande voyant plus loin le réfusa, s'excusant avec raison sur les brouilleries avec l'Angleterre, lesquelles continuant il n'étoit pas à propos de faire de nouvelles questions. Qu'est-ce que la Princesse Douairiere d'Orange demande aux Etats Généraux?

10. Dans cette année il y eut de nouveau dequoi s'occuper sur la dette qu'on sçavoit, communément dite de *Hoefyser*; cependant cette affaire ne On remet sur le tapis l'affaire de la dette dite

de Hoefyser.

fut point encore terminée pour cette fois.

Le Comte de Sintsendorf vient en Hollande pour demander du secours.

11. Vers la fin de Fevrier le Comte *de Sintsendorf* vint ici de la part de l'Empereur; mais comme on trouva qu'il manquoit quelque formalité dans ses lettres de créance, il n'eut audience que le 7.me de Mars, sur l'assûrance que donna Monsieur *Friquet* Resident de l'Empereur qu'elles seroient changées & redressées. Sa commission consistoit à demander du secours à l'Etat contre les Turcs.

Pourquoi on differe de lui donner audience?

La Hollande veut lui accorder ce secours.

La Hollande ayant examiné cette affaire se montra fort portée à accorder genereusement le secours qu'on demandoit; mais la difficulté étoit, qu'en cas que l'Angleterre n'en voulut pas faire de même, le Turc interdiroit & empêcheroit tout le commerce aux Hollandois dans Constantinople, Smyrne, Alep, Alexandrie, & autres lieux, & il feroit tout cela pour l'accroissement de celui des Anglois; c'est pourquoi on répondit qu'on étoit prêt de faire ce qu'on demandoit, si les Anglois vouloient bien aussi donner du secours, ce qu'ils rejetterent absolument;

Les Anglois refusent de le faire.

ment ; après quoi leurs Hautes Puissances donnerent pour réponse à son Excellence, qu'ils ne pouvoient point faire ce qu'elle demandoit, & qu'ils étoient extremement fâchez de ce que les Anglois ne vouloient pas entrer dans cette affaire ; ainsi ledit Comte partit, après avoir reçû pour présent une chaine d'or du prix de treize cens florins, & Monsieur *de Witt* fut déchargé de cette peine.

Qu'est-ce que la Hollande lui répond?

Ce Comte s'en retourne.

12. Environ la mi-Juillet Monsieur *de Witt* reçût de la flotte une lettre de Monsieur *Jean Bertrand de Mortaigne* Commissaire député sur cette flotte de la part de leurs Hautes Puissances, qui se trouvoit pour lors sur le vaisseau de l'Amiral *de Ruiter* & qui l'informoit de ce qui s'étoit passé dans la rencontre de l'Amiral *de Ruiter* & de l'Amiral Anglois *Lawson*, & que Monsieur *de Ruiter* étoit résolu de ne plus baisser le prémier le pavillon devant cet Amiral. Monsieur le Conseiller Pensionnaire le notifia incessamment à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances, & fit ensuite cette réponse à Monsieur *de Mortaigne*.

Monsieur de Witt reçoit une lettre de Monsieur de Mortaigne, & il la notifie aux Etats de Hollande.

MONSIEUR.

Réponse qu'il y fait.

„ J'ai communiqué à Messieurs les „ Etats de Hollande & de West-„ Frise vôtre lettre du 18.me du mois „ dernier, contenant entre autres cho-„ ses ce qui s'est passé entre le Vice-„ Amiral *de Ruiter* & le Vice-Amiral „ *Lawson* dans la derniere rencontre „ sur le salut du pavillon, & que le „ Vice-Amiral *de Ruiter* étoit résolu „ de faire à l'avenir toutes les honnê-„ tetez possibles aux Anglois, mais „ qu'il ne baisseroit plus le prémier „ le pavillon devant eux, à cause que „ le Vice-Amiral *Lawson* avoit man-„ qué de faire le contre-salut en la „ même maniere. Sur quoi leurs No-„ bles & Grandes Puissances ayant exa-„ miné l'Article X. du Traité conclu „ le 14.me Septembre de l'année 1662. „ avec le Roi de la Grande Bretagne, „ dont vous trouverez ici, quoique „ cela ne fut pas necessaire, la copie „ avec la traduction, ils ont jugé „ qu'il étoit très dangereux & nulle-„ ment à conseiller pour un Officier „ & serviteur du pays, qui avoit sou-

„ vent

„ vent reçû des ordres par écrit de
„ se regler selon ledit traité & tous
„ autres traitez de l'Etat, de s'en dis-
„ penser sur le fondement d'un ordre
„ verbal, par-où on auroit restraint
„ & lié de faire le salut à leur con-
„ tre-salut; & comme leurs Nobles
„ & Grandes Puissances n'ont aucune
„ connoissance de cela, je dois aussi
„ avouer que je n'ai jamais rien sçû
„ ou entendu parler d'un tel ordre
„ verbal; c'est pourquoi Messieurs
„ lesdits Etats m'ont ordonné de ré-
„ pondre à vôtre lettre & de vous
„ dire de leur part, que Monsieur
„ le Vice-Amiral *de Ruiter* sera bien
„ d'éviter, autant qu'il lui sera possi-
„ ble, toutes rencontres des Anglois,
„ & que cependant les rencontrant il
„ continuera de son côté à baisser le
„ pavillon comme à l'ordinaire; mais
„ au cas qu'il arrivât que ledit Vice-
„ Amiral *Lawson* ou quelque autre
„ Chef de la flotte Angloise manquât
„ encore une fois à faire le contre-sa-
„ lut, comme ci-dessus, ledit Vice-
„ Amiral *de Ruiter* devra dans un tel
„ cas demander une résolution parti-

„ culiere & un nouvel ordre là-def-
„ ſus de Meſſieurs les Etats Généraux,
„ afin de pouvoir enſuite s'y confor-
„ mer en toute aſſûrance & ſans rien
„ craindre. Vous aurez la bonté, Mon-
„ ſieur, de remarquer, que, quoique
„ le dixieme article ci-inclus du trai-
„ té ſpecifie les mers d'Angleterre, &
„ que la mer Mediterranée n'y ſoit pas
„ compriſe en termes exprès, néan-
„ moins l'intention de l'Etat a toû-
„ jours été de ne faire là-deſſus au-
„ cune diſtinction de lieux, mais de
„ faire faire le ſalut de la même ma-
„ niere dans tous les endroits ſans di-
„ ſtinction; afin que les Anglois, par
„ une pratique contraire, ne vinſſent
„ à alleguer de-là dans les occaſions,
„ qu'ils avoient plus de droit ſur les
„ mers d'Angleterre, qu'ailleurs dans
„ des quartiers éloignez, & qu'ainſi
„ on baiſſeroit le pavillon devant eux
„ dans ces mers en reconnoiſſance de
„ leur empire prétendu ſur cette mer,
„ où de ce côté l'on entend de baiſſer
„ le pavillon devant les flottes des An-
„ glois & devant toutes autres flottes
„ Royales par le reſpect qui eſt dû à
„ leurs

„ leurs Seigneurs & Maîtres comme
„ Monarques souverains, & qui doit
„ être rendu en pleine mer, non
„ pas renfermée dans de certaines li-
„ mites, mais par-tout sans distin-
„ ction de lieux. Je vous prie donc,
„ Monsieur, de communiquer ceci à
„ Monsieur le Vice-Amiral *de Ruiter*
„ & de vouloir en même temps lui
„ offrir mes très humbles services, &
„ je vous recommande tous deux à
„ la garde du Très Haut, demeurant,

MONSIEUR,

Vôtre très affectionné serviteur

JEAN DE WITT.

A la Haye ce 22.me *Juillet* 1664.

13. Ledit article dixieme du traité conclu en l'année 1662. & renfermé dans cette lettre étoit conçû en ces termes: Article touchant les saluts de mer.

Item que les vaisseaux & bâtimens des Etats des Provinces Unies, tant ceux qui sont armez en guerre pour repousser les for-

ces de l'ennemi, que d'autres, qui pourront rencontrer dans les mers d'Angleterre quelque vaisseau de guerre du Roi de la Grande Bretagne, baisseront le pavillon du haut du mat & laisseront tomber les hunier, ainsi qu'il a été toûjours pratiqué au temps passé.

Dispute entre le Prince d'Orange & l'Ambassadeur de France, & à quelle occasion.

14. Peu de temps auparavant les carrosses de son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* & de l'Ambassadeur de France s'étant rencontrées dans le *Voorhout* de la Haye vis-à-vis de l'Eglise du Cloître, aucun des deux ne voulut sortir de l'allée ni reculer, & ils demeurerent ainsi fermes l'un contre l'autre. Leurs Cochers vomissoient des injures les uns contre les autres & faisoient un grand tintamarre; sur cela il accourut plusieurs personnes curieuses, entre autres Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, qui prenoit un peu l'air à la promenade, & qui apprehendant qu'il n'arrivât quelque grand malheur par la quantité de monde qui s'attroupoit, vint se mettre entre les deux partis opposez, parmi les injures & les vacarmes de la populace contre l'Ambassadeur de France, où Mes-

Messieurs *Do:p* & *Gleezer* vinrent aussi, après que Monsieur *de Witt* eût mis d'accord Monsieur le Prince d'*Orange* avec l'Ambassadeur de France à la satisfaction de tous les deux. Quelque temps auparavant il y avoit eu dans le même endroit une semblable rencontre & dispute entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne, ainsi qu'il a été dit plus haut, mais ces differens furent de même appaisez par Monsieur *de Witt.*

Monsieur de Witt les met d'accord.

15. Madame la Princesse Douairiere d'*Orange*, femme de grand esprit & d'un jugement solide, voyant les mauvaises suites que cette affaire pourroit avoir, sçût si bien se moderer, qu'elle demanda aux Etats de Hollande une troupe de leurs Gardes pour garentir la maison de l'Ambassadeur de France des insultes de cette populace irritée & furieuse, qui ne connoissoit gueres les interêts de l'Etat par rapport à la France. Dans cette occasion, comme l'Ambassadeur de France avoit agi avec un peu trop de fierté, Monsieur *de Witt* répresenta & fit voir, combien differemment les Ambassadeurs sages &

La Princesse Douairiere d'Orange agit prudemment dans cette affaire.

Qu'est ce que Monsieur de Witt ré-

présente là-dessus? & habiles devoient se conduire suivant la diversité des temps & des lieux.

De quoi fait-il rapport aux Etats Géné-raux? 16. Monsieur *de Witt* & les autres Commissaires dans les affaires de Portugal firent rapport à leurs Hautes Puissances, en conséquence de leur résolution du 5.me de Fevrier dernier & conformément à leur commission, de ce dont on étoit convenu dans la conference, qu'ils avoient eu avec Monsieur *Ulhoa* Ministre d'Etat du Roi de Portugal, concernant le temps auquel la paix commenceroit hors de l'Europe, & ils avoient mis par écrit les faits & les raisons dont ils s'étoient servi dans la conference pour prouver que les places de Cochim & de Cananor devoient demeurer au pouvoir de cet Etat; ayant de plus pris des mains du même Monsieur *Ulhoa* & en même temps délivré à l'Assemblée les faits & les raisons, par le moyen desquelles il tâchoit de prouver le contraire.

Qu'est-ce que ces mêmes Etats résolvent & trou- Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puissances ont approuvé les faits & les raisons alleguées de nôtre part; d'ailleurs il a été trouvé bon de prier Messieurs lesdits Commissaires, en

en vertu de ladite résolution de leurs Hautes Puissances du 5.me de Fevrier, de remettre entre les mains dudit Monsieur *Ulhoa* ces faits & ces raisons, & de continuer avec lui les conferences, qu'on avoit commencé, pour voir jusqu'où ou en quoi on s'accordoit ou on differoit reellement, afin que eu égard aux droits qui en résulteroient on traitât ensemble comme il faut, & qu'on fit rapport de ce qui se seroit passé.

vent bon de faire?

17. Pendant toute cette année les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales ne cesserent de se plaindre à leurs Hautes Puissances des hostilitez que les Anglois commettoient ouvertement à Cabo Verde, à Takorari, à Cabo Cors, & sur toute la côte de Guinée par la prise de divers de leurs vaisseaux, dont on s'étoit plaint inutilement au Roi d'Angleterre, qui faisoit de nouveau équiper une flotte pour l'envoyer de ce côté-là.

Plaintes continuelles des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & sur quoi.

18. Là-dessus leurs Hautes Puissances résolurent le 9.me d'Août de faire mettre à la rade une flotte de douze vaisseaux & de les équiper pour défendre & proteger de toute leur force

Les Etats Generaux prennent la résolution de mettre

une flotte en mer. force cette Compagnie. Mais quelques uns des Membres de l'Assemblée ajoûterent que cet armement emporteroit trop de temps, & qu'il vaudroit mieux envoyer secrettement quelqu'un à *de Ruiter*, qui étoit avec sa flotte dans la Mediterranée, pour lui donner ordre de faire cette expedition en toute diligence, & étant convenus de ne plus parler de cette affaire en public, on choisit quelques uns des Membres de l'Assemblée pour consulter là-dessus fort secrettement. Ils se rendirent donc dans une salle au nombre de sept, entre lesquels étoit Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, & ils résolurent cette députation si promptement & si secrettement, que même des sept il n'y en eut pas quatre qui le sçûssent, prenant leur temps que les autres se promenoient ensemble devant les fenêtres, de sorte qu'à la fin on envoya à l'Amiral *de Ruiter* une copie de la résolution secrette de leurs Hautes Puissances, suivant quoi il devroit se regler.

Quelques uns d'entre eux proposent de se servir d'un autre expedient plus court.

Ordres qu'on envoye à l'Amiral de Ruiter.

19. Vers l'année 1665. les Anglois devenus encore plus fiers continuoient leurs

Les Anglois continuent

leurs hostilitez & leurs pirateries contre les Sujets de cet Etat ; tellement que la maison de Monsieur *Goch* Ambassadeur de leurs Hautes Puissances à Londres étoit tous les jours environnée de Capitaines de vaisseaux, Bateliers, Matelots, & de Marchands, tous habitans de cet Etat, qui venoient se plaindre à cet Ambassadeur de leurs miseres, de ce qu'on arrêtoit & pilloit leurs vaisseaux & de ce qu'on prenoit prisonniers leurs camarades. Sur quoi son Excellence trouva bon de venir répréfenter à sa Majesté ces actions horribles ; mais le Roi répondit, qu'il n'en étoit point cause, & qu'on devoit attribuer ces malheurs aux Hollandois mêmes.

à commettre des hostilitez.

L'Ambassadeur de Hollande s'en plaint au Roi d'Angleterre.

Dans ce temps-là le Roi de France voyant & considerant les injustices & la fierté des Anglois, offrit encore une fois sa mediation pour les mettre d'accord avec les Hollandois, mais ce fut inutilement ; car les Anglois vinrent même prendre à la poste les lettres de Hollande, que l'Etat écrivoit à son Excellence Monsieur *Goch*, & ils les ouvrirent.

Le Roi de France leur offre sa mediation.

20. Leurs

Les Etats Généraux ne peuvent reüssir à vivre en paix avec les Anglois.

20. Leurs Hautes Puissances tâcherent avec toute sorte de douceur & de bonne amitié de mettre à côté tous ces griefs & toutes ces violences, mais ce ne fut que jetter de l'huile dans le feu, & cela ne fit qu'aigrir encore plus les esprits, & tant plus Messieurs les Etats usoient de douceur & de complaisance, tant plus les Anglois en devenoient-ils orgueuilleux; comme donc on ne voyoit point d'autre moyen que de repousser la force par la force, il fut résolu d'équiper quelques vaisseaux de reserve pour pouvoir s'en servir lorsqu'il en seroit besoin, & on donna ordre de renforcer la flotte de l'Etat de soixante & douze vaisseaux de guerre.

Ils se résolvent à repousser leurs violences.

Ils défendent l'entrée des marchandises d'Angleterre de laine & de soye.

Le 26.me de Janvier leurs Hautes Puissances défendirent l'entrée de toutes les marchandises d'Angleterre de laine & de soye, à peine d'une amende de mille francs & de la confiscation des marchandises, & ils donnerent ordre d'attaquer tous les vaisseaux de guerre & marchands d'Angleterre & de les emmener dans les ports.

L

Le 9.^me de Fevrier leurs Hautes Puissances firent publier une réponse contre un certain memoire, que Monsieur *Downing* Ambassadeur d'Angleterre avoit déja délivré à Messieurs les Etats Généraux, par-où il prétendoit prouver la justice de l'entreprise de sa Majesté le Roi son Maître, bien-que dès la mi-Fevrier on eût déja confisqué en Angleterre vingt-huit vaisseaux Hollandois, & que le Roi eût fait déclarer le 4.^me de Mars la guerre à l'Etat.

Ils répondent à un memoire de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Déclaration de guerre contre la Hollande.

21. Les flottes Angloises, dont l'une étoit forte de cinquante-six vaisseaux sous le commandement du Duc d'*Iork*, & l'autre de vingt-cinq commandée par le Prince *Robert*, mirent à la voile le 1. de Mai; le Prince *Robert* avoit pris un peu les devans, & il se joignit encore à eux des vaisseaux qui croisoient & quelques autres, faisant en tout environ cent vaisseaux.

La flotte Angloise se met en mer.

22. Nonobstant tout ce grand armement, le Roi de France envoya à Londres Monsieur *Courtin* en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour offrir encore une fois sa mediation &

Le Roi de France offre de nouveau la mediation.

pour

pour tâcher d'arrêter ces violences & ces voyes de fait; cette mediation fut acceptée des Anglois, mais elle fut inutile.

Les Etats Généraux employent tous les moyens imaginables pour la défense de leurs pays & de leurs *habitans.*

23. Leurs Hautes Puissances de leur côté mirent en œuvre tous les moyens imaginables pour défendre leurs pays & leurs habitans; ainsi on remplit diverses places vacantes d'Officiers de mer, & on en créa quelques nouveaux; la Hollande négocia trois millions de livres à fonds perdu & à rentes rachetables, elle imposa le deux-centieme denier, elle haussa les droits de passage, elle diminua au contraire l'impôt sur le poisson salé, l'huile, l'huile de baleine, & le beurre qui se vendoient en detail; & comme l'octroi fait en faveur de la Compagnie des Indes Orientales étoit fini, la prolongation lui en fut accordée & confirmée jusqu'à l'année 1700. inclusivement, à condition qu'elle fourniroit pour cette prolongation durant la guerre avec l'Angleterre vingt vaisseaux de guerre, dont il y en auroit six gros; la navigation dans la Groenlande fut defenduë à cause de la rareté de matelots;

&

& on aſſigna aux matelots, qui pourroient être eſtropiez au ſervice de l'Etat, un certain entretien proportionné à la grandeur de leurs bleſſures.

24. Le 16.me de Mars leurs Hautes Puiſſances réſolurent d'envoyer de certaines lettres circulaires, au ſujet des injuſtices & des violences qui leur étoient faites par l'Angleterre, à tous les Rois, Etats libres ou Républiques, Princes, Potentats, & Villes de l'Europe, qui étoient intereſſez dans l'affaire du négoce, & qui étoient en alliance avec l'Etat des Provinces Unies, ou qui étoient neutres. On peut voir ces lettres dans *Aitzema* au livre XLV. de ſon Hiſtoire pag. 428.

Ils prennent la réſolution d'écrire une lettre à tous les Etats de l'Europe pour tâcher de les engager dans leurs interêts.

25. Dans le temps qu'on travailloit à ramaſſer au plus vîte les deniers neceſſaires pour les frais de la guerre, les provinces de Gueldre & d'Overiſſel manquerent de fournir leur quote part; c'eſt pourquoi leurs Hautes Puiſſances trouverent à propos d'y faire une députation, pour répréſenter vivement aux Etats de ces provinces les peines & les embarras, dans leſquels l'Amirauté faute des ſubſides néceſſaires tomberoit

Les provinces de Gueldre & d'Overiſſel manquent de fournir leur quote part.

Les Etats Généraux y font une députation, & pourquoi.

beroit au grand préjudice de la République, & ensuite d'exhorter fortement leurs Nobles Puissances non seulement d'accorder au plûtôt les demandes faites par le Conseil d'Etat à l'occasion de l'armement extraordinaire de mer, mais aussi de fournir en toute diligence leur contingent dans les deniers qu'on avoit déja accordé au comptoir du Receveur Général; davantage de solliciter puissamment leurs Nobles Puissances à ce qu'à l'exemple des autres provinces ils veuillent faire provision d'une bonne somme d'argent pour pouvoir s'en servir, en cas de besoin, au bien & à l'avantage du pays. Messieurs *Jean de Witt*, *Crommon*, & *Kan* furent députez & chargez de cette commission.

Messieurs de Witt, Crommon, & Kan sont nommez pour cela.

Ils viennent dans l'Overissel & en Gueldre.

Messieurs ces Commissaires partirent sur le champ pour l'Overissel, où étant arrivez ils trouverent les Etats de la province assemblez à Campen; de là ils se rendirent à Arnheim le 2. de Mai, & firent leur proposition suivant les instructions, qu'ils avoient reçû de leurs Hautes Puissances. Les Etats d'Overissel, après avoir remercié Messieurs les Commissaires de leurs bons

Ces deux provinces s'engagent & promet-

bons offices, déclarerent, que non seulement ils accordoient les demandes faites pour la conservation de l'Etat, mais aussi qu'ils tâcheroient de trouver en toute diligence avant la séparation de leur Assemblée les moyens de fournir de temps en temps leur quote part en argent comptant, & d'emprunter quelque argent pour s'en servir en cas de besoin &c. Les Etats de Gueldre déclarerent la même chose le 6.me de Mai ; après quoi Messieurs les Commissaires repartirent incessamment, & étant de retour à la Haye ils firent leur rapport.

tent de fournir leur contingent.

Les Commissaires députez reviennent à la Haye, & font rapport de leur négociation.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

§. 1. *Les Etats Généraux se mettent en état de défense contre l'Angleterre. Ils établissent des Officiers généraux sur leur flotte.* 2. *Ils mettent en mer une puissante flotte. Ils députent quelques uns de leur Corps pour Commissaires sur cette flotte. Ordres qu'ils leur donnent.* 3. *Ces Commissaires viennent à Amsterdam, & ils ont des conferences avec*

avec quelques Messieurs de l'Amirauté & de la Régence de cette ville. Qu'est-ce qu'ils souhaitent de sçavoir? Qu'est-ce qu'ils demandent à Messieurs de l'Amirauté? 4. Ils s'abouchent avec les Députez de l'Assemblée de Nord-Hollande. Qu'est-ce qu'ils apprennent d'eux? 5. Qu'est-ce qu'ils écrivent & recommandent à Messieurs du College de l'Amirauté de Frise? 6. Qu'est-ce qu'ils font sçavoir à leurs Hautes Puissances? Ils équipent sept gros vaisseaux des Indes. Ils résolvent de venir sur le vaisseau de Monsieur de Wassenaar, *& pourquoi. Ils executent heureusement ce qu'ils avoient résolu. Pourquoi ils vont & viennent sur les vaisseaux? 7. La flotte Angloise se met en mer sous le commandement du Prince* Robert *& du Duc d'*Iork. *Ce Duc prend deux Pêcheurs de Scheveling, & il les relâche. Il leur donne une lettre pour Monsieur le Prince d'*Orange *& une autre pour Monsieur* de Zuilestein. 8. *Sur quoi Monsieur* de Witt *est inquiet? Pourquoi il se hazarde à donner combat aux Anglois? On met sur la flotte les meil-*

*meilleures troupes de l'Etat. Ordres que reçoit Monsieur d'*Opdam. 9. *Lettre que leurs Hautes Puissances lui écrivent, & sur quoi. Il est fort surpris de recevoir une telle lettre, & il se met en mer très mecontent.* 10. *Qu'est-ce qu'il écrit à leurs Hautes Puissances? Nouvel ordre qu'il reçoit. Vigoureuse résolution qu'il prend.* 11. *Qu'est-ce que* de la Neuville *témoigne de ce grand homme?* 12. Cortenaar *continuë le combat, & il y est tué.* 13. *On recherche & on punit ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans le combat.* 14. *Les Etats Généraux ne négligent rien pour reparer cet échec. Quel calcul leur est-il délivré par Messieurs de l'Amirauté? Ce calcul est envoye au Conseil d'Etat, & à quelle fin.* 15. *A quoi s'occupent les Commissaires sur la flotte? Les Etats Généraux déliberent pour sçavoir à qui ils donneront le commandement de leur flotte. Monsieur* Tromp *est élû Lieutenant-Amiral d'Amsterdam.* 16. *Qu'est-ce que les Etats Généraux font remarquer? Ils nomment Messieurs* Huiguens, de Witt, & Bo-

 reel

reel *pour Commissaires sur leur flotte. Ces Messieurs acceptent avec joye cet important emploi. On en veut detourner Monsieur* de Witt. *Qu'est-ce qu'il répond là-dessus? Qu'est-ce que Messieurs les Députez de Zelande déclarent & approuvent? Messieurs les Commissaires sur la flotte prêtent serment à leurs Hautes Puissances.* 17. *Messieurs les Etats de Hollande proposent de donner à ces Commissaires quelques Officiers pour adjoints. On nomme pour cela Messieurs* Dolman, de Marignault, de Guent, de Santen, de Wijnberguen, Willemsen, & Vrek *Leurs Gardes, dont* Etienne Corneliszoon *est fait Capitaine.* 18. *Qu'est-ce que Monsieur* de Ruiter *écrit & notifie à leurs Hautes Puissances? Il est établi Lieutenant-Amiral de Hollande & de West-Frise.* 19. *Monsieur* de Witt *avec les autres Commissaires s'occupe à mettre la flotte en bon état. Qu'est-ce qu'il écrit & demande à Monsieur* de Ruiter? *De quoi lui donne-t-il avis?* 20. *Qu'est-ce que les Commissaires notifient aux hauts Officiers de la flotte?* Tromp *refuse d*

f

se soumettre à de Ruiter. 21. *Difficulté que l'on trouve à mettre la flotte en mer. Elle est surmontée par l'habileté & le courage de Monsieur* de Witt *& des autres Commissaires. Monsieur* de Witt *fait sortir la flotte hors du Texel. Qu'est-ce qu'il découvre? Ils sonde lui-même la profondeur de la mer. Il prend sur soi de mettre en pleine mer deux des plus gros vaisseaux de la flotte, & il y reüssit. Nom que l'on donne à cet endroit de la mer dit le pertuis des Espagnols.* 22. De Ruiter *se joint à la flotte. Il entre en conference avec Messieurs les Commissaires, & sur quoi. Il s'accorde avec* Tromp, *& il vit en bonne intelligence avec lui. Projet fait par les Commissaires sur la conduite que devoient tenir tous les Officiers de la flotte. On y fait quelque changement.* De Ruiter *divise la flotte en quatre esquadres.* 23. *Les Commissaires envoyent quelques galiotes au devant des vaisseaux des Indes. Ils ont dessein de faire voile vers les côtes d'Angleterre & d'Ecosse. Ils ne peuvent l'executer. Quatorze vaisseaux sont separez de la flotte, & pourquoi.*

 24. *Pro-*

24. Projet de Messieurs les Commissaires. Ordres que donne Monsieur de Witt *& promesses qu'il fait. Qu'est-ce que rapportent les Capitaines de deux petits bâtimens Anglois, qui avoient été pris ? Les flottes Angloise & Hollandoise passent l'une près de l'autre. 25. Les Commissaires se résolvent de faire voile vers Bergue en Norvege, & pourquoi. Ils arrivent sur les côtes de Norvege. Quel avis ils reçoivent ? Ils envoyent une lettre de remercîment au Gouverneur de Bergue, & sur quoi. Qu'est-ce qu'ils écrivent à Monsieur* Bitter ? *Ils envoyent une autre lettre au Gouverneur de Bergue, & sur quoi. La flotte s'éloigne du rendez-vous. Elle revient & y arrive. 26. Les Commissaires se résolvent à revenir en Hollande, & pour quelles raisons. Ils établissent un rendez-vous. Ils levent les ancres & mettent la voile. Qu'est-ce qu'ils trouvent bon de faire & qu'est-ce qu'ils esperent ? 27. Ils essuyent une rude tempête, ils se montrent intrepides, & ils encouragent les Matelots. La flotte est dissipée & fort endommagée. 28.* De Ruiter *partage ses vaisseaux*

seaux en deux esquadres. Pourquoi on ne peut executer les ordres qui avoient été donnez? 29. Avis que le Lieutenant-Amiral de Vries *donne à Monsieur* de Ruiter. *On trouve bon de venir chercher les Anglois & de leur présenter la bataille. On ne les découvre point. Avis qu'on reçoit d'un Capre Zelandois.* 30. *On résoud de faire voile le long du* Doggerszand *& devant le Texel. Tout est mis en bon ordre.* 31. *On se trouve à la vûë de la Hollande. Il arrive plusieurs vaisseaux, qui entrent dans le Vlie. La flotte est divisée en quatre esquadres.* 32. *Résolution que l'on prend pour attaquer les Anglois. Ordres que l'on donne aux Généraux & à tous les Capitaines. On marque un rendez-vous.* 33. *Monsieur* de Witt *fait faire l'exercice aux Capitaines & autres gens de la flotte. Il trouve que divers Capitaines commettent bien des fautes en cela. Il tâche de les corriger.* 34. *Avis que reçoivent les Commissaires. Résolution qu'ils prennent là-dessus. Ils font voile pendant toute la nuit, & ils ne rencontrent personne. Qu'est-ce que leur rapporte un Lieute-*

 nant

nant Anglois prisonnier? 35. *Le Capitaine* Wildschut *se joint à la flotte, & de quoi donne-t-il avis. Résolution que l'on prend à-dessus.* 36. *Le Vice-Amiral* de Nes *avec ses vaisseaux arrive à la flotte. Il y est bien reçû, & on le remercie de ses fidelles services.* 37. *La flotte Hollandoise s'impatiente de rencontrer les Anglois. Avis que les Commissaires reçoivent du Maître d'un houcre. Ces Commissaires écrivent à quelques Députez de leurs Hautes Puissances au Texel, & pourquoi.* 38. *La flotte forte de soixante à soixante & dix vaisseaux s'approche de l'île de Goeree. Elle arrive devant la Meuse, où elle est obligée de jetter l'ancre.* 39. *Lettre de Monsieur* de Witt *à leurs Hautes Puissances sur la perte des vaisseaux qu'on venoit de faire.* 40. *On punit quelques gens de la flotte pour n'avoir pas fait leur devoir.* 41. *Monsieur* de Ruiter *reçoit deux differentes nouvelles.* 42. *Les Commissaires se voyent exposez à la médisance & à la calomnie. De quoi sont-ils accusez?* 43. *On charge sur-tout Monsieur* de Witt. *Témoignage authentique que Monsieur* de Ruiter *lui rend.* 44. *Gran-*

de union entre les Commissaires & Monsieur de Ruiter. 45. *Monsieur* de Witt *écrit une lettre à Monsieur* de Vivien, *& sur quoi. Elle est lûë dans l'Assemblée des Etats de Hollande.* 46. *Ces Etats en remercient Monsieur* de Witt, *& ils approuvent tout ce qu'il avoit fait dans la derniere tempête. Ils réconnoissent que c'est Dieu qui les châtie.* 47. *Messieurs les Commissaires &* de Ruiter *se rendent sur le vaisseau nommé* Hollandia. *On les saluë de sept coups de canon.* 48 *Les Etats Généraux remercient de la même maniere Messieurs les Commissaires.* 49. *La flotte Hollandoise continuë à faire voile, & elle se trouve sur les côtes d'Angleterre. Où l'on prend un petit bateau de Pêcheur Anglois, qui ne sçait rien dire de la flotte Angloise.* 50. *La flotte Hollandoise vient jetter l'ancre près de Lestoste. Elle fait voile vers la riviere de Londres. Elle vient mouiller l'ancre devant cette riviere.* 51. *Elle veut entrer dans les dunes. Elle est obligée de revirer par une grosse tempête. Elle demeure à l'ancre.* 52. *Avis que Monsieur* de Ruiter *reçoit. Résolution*

qu'il prend avec Messieurs les Commissaires. Une furieuse tempête les empêche de l'executer. 53. La flotte est obligée de se tenir à l'ancre. On leve l'ancre, & on a dessein d'entrer dans les dunes. Le vent contraire les empêche d'executer leur dessein. 54. On revient vers la riviere de Londres, & on résoud de la tenir bouchée. 55. On envoye six vaisseaux de convoi en Norvege, & dix autres, qui avoient été endommagez, avec quelques malades dans les ports de Hollande. 56. On trouve à propos de desarmer la flotte & de la mettre en lieu de sûrté. 57. Qu'est-ce que quelques Députez de la province de Gueldre donnent à déliberer à leurs Hautes Puissances? Les autres provinces sont du même avis. 58. Qu'est-ce que les Etats de Hollande témoignent & répondent là-dessus? Avis que reçoivent les Commissaires. 59. Monsieur de Ruiter *donne de bons ordres pour attendre les Anglois. Il se rend avec les Commissaires sur la fregate nommée* Gornichem, *& ils viennent sonder le* Konings Diep. *Ils rejoignent la flotte. 60. Ils sont avertis que la peste étoit sur les*

les vaisseaux Anglois. 61. Ils prennent la résolution de revenir en Hollande avec la flotte. 62. On laisse devant la riviere de Londres six fregates legeres & quatre galiotes, & pourquoi. 63. Ordres que l'on donne au Contre-Amiral Sweers. La flotte prend le largue & fait route vers la Hollande. 64. Avis que reçoivent les Commissaires. On fait séparer la flotte. 65. De Ruiter entre dans le Texel & dans le Vlie avec trente-trois vaisseaux. 66. Messieurs les Commissaires partent pour Helder, & de là ils se rendent à la Haye. Ils font rapport de leur expedition à l'Assemblée des Etats Généraux, & ils en sont remerciez. 67. Monsieur de Witt fait la même chose à l'Assemblée des Etats de Hollande. 68. Ces Etats lui en font de grands remercîmens. Ils témoignent une grande joye de son retour. Ils songent à lui faire quelque beau présent. 69. Il s'y oppose fort honnêtement & les remercie très genereusement. 70. Ses envieux font courir des satyres, des portraits, & des faux-bruits contre lui. 71. Quelques Theologiens & Ministres se donnent de grandes libertez là-dessus.

On en dépoſe quelques uns. Défenſes qui leur ſont faites. 72. Monſieur de Witt *uſe d'une grande douceur envers un certain Miniſtre de la Haye. Il le traite d'une maniere fort bonnête.* 73. *Monſieur* de Ruiter *arrive à la Haye, & il fait rapport de ſon voyage aux Etats Généraux & aux Etats de Hollande. Il vient loger chés le Conſeiller Penſionnaire* de Witt. 74. *Qu'eſt-ce que pluſieurs perſonnes, mal intentionnées prétendoient?*

Les Etats Généraux ſe mettent en état de défenſe contre l'Angleterre.

§. I. LEurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux prirent toutes les précautions neceſſaires contre l'ingratitude du Roi d'Angleterre, qui peu auparavant avoit promis ſi ſolemnellement de ſe ſouvenir de l'amitié & de reconnoître le bon traitement, que ſa Majeſté & le Duc d'*Iork* ſon frére avoient reçû de leur part & ſur-tout de leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe; pour cet effet ils établirent pour Commandant en chef ſur la flotte, qui avoit été équipée en ſi peu de temps, Monſieur

Ils établiſſent des Officiers généraux

sieur le Baron *de Wassenaar* sous le titre de Lieutenant-Amiral Général, & pour Officiers en chef *Jean Evertsen* Lieutenant-Amiral de Zelande, Monsieur *Cortenaar* Lieutenant-Amiral de la Meuse, le Vice-Amiral *Tromp*, & ainsi des autres. fur leur flotte.

2. Cette puissante flotte étoit composée de cent trois vaisseaux de guerre, de sept *iachts*, d'onze brulots, & de douze galiotes, & il y avoit dessus quatre mille huit cens soixante-neuf pieces de canon & vingt-un mille six cens trente-un hommes. Monsieur *Cortenaar* devoit faire voile le prémier, ensuite Monsieur *Tromp*, puis le Grand Amiral Monsieur *de Wassenaar*, suivi de Monsieur *de Schram*, & enfin Monsieur *Stellingwerf*; & pour prévenir toute sorte de desordres, leurs Hautes Puissances résolurent le même jour de députer avec plein pouvoir Messieurs *van Ommeren*, *Witsen*, le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, *Vryberguen*, *van der Hoolk*, *Haaren*, *Almelo*, & *Gockenga*, pour se rendre au Texel, & en vertu du pouvoir fort ample, qui leur étoit donné par leurs Hautes Puissances sur

Ils mettent en mer une puissante flotte.

Ils députent quelques uns de leur Corps pour Commissaires sur cette flotte.

Ordres qu'ils leur donnent.

la flotte de l'Etat & sur ce qui en dépendoit, pour s'y regler de la maniere qu'ils trouveroient la plus convenable pour le bien & l'interêt du pays, & pour pouvoir mieux executer tout cela d'avoir continuellement des conferences avec Messieurs les Députez de leurs Hautes Puissances en Zelande. Cette résolution devra être envoyée aux susdits Messieurs *vander Hoolk* & *van Almelo*, qui ne se trouvent pas présens ici, pour se conformer à leurs instructions.

Les Commissaires viennent à Amsterdam, & ils ont des conferences avec quelques Messieurs de l'Amirauté & de la Régence de cette ville.

3. Messieurs les Commissaires partirent de bon matin de la Haye pour Amsterdam; où étant arrivez ils eurent des conferences après le repas avec quelques Messieurs de l'Amirauté & en particulier avec Monsieur le Secretaire *de Wilde*, (leurs Nobles Puissances n'étant point encore assemblées) comme aussi avec quelques Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, & principalement avec Monsieur *Bakker*, qui avoit été établi en qualité de Commissaire de ladite Compagnie pour faire avancer l'armement dont il s'agissoit, & ils souhaiterent de pouvoir être instruits

ſtructs de l'état de leurs vaiſſeaux de guerre ; à quoi on ne leur répondit autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils ſe conduiroient ſelon ce que leurs Hautes Puiſſances leur avoient écrit le 18.me d'Avril de cette année.

Qu'eſt-ce qu'ils ſouhaitent de ſçavoir ?

Meſſieurs les Commiſſaires demanderent encore à ces Meſſieurs de l'Amirauté, qu'ils vouluſſent faire venir en toute diligence à bord des vaiſſeaux de guerre les Soldats & les Matelots, qu'on avoit levez ; qu'il leur plût de continuer avec toute la diligence & tout le zele poſſible à lever ceux qui manquoient encore ; & que ſuivant la réſolution & les ordres de leurs Hautes Puiſſances de Vendredi dernier ils vouluſſent y envoyer ſans perdre temps quelques Deputez d'entre eux, afin de ſe ſervir, pour l'execution & la perfection des choſes qui leur avoient été recommandées, de leurs conſeils, de leurs bons avis, & de leur ſecours ; ce qu'ils accepterent de faire.

Qu'eſt-ce qu'ils demandent à Meſſieurs de l'Amirauté ?

4. Monſieur *de Witt* & les autres Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances partirent encore ce même ſoir, & vinrent le lendemain à la pointe du jour dans

Ils s'abouchent avec les Deputez de Nord-

Hollande. dans le *Nieuwe Diep*, où ils parlerent pareillement avec Messieurs les Conseillers Députez de Nord-Hollande, qui leur donnerent avis, qu'il y avoit dans le *Mars Diep* ou à la rade du Texel dix vaisseaux de leur département & quatre autres au-dessus du *Vlieter*, faisant avec celui du Capitaine *Bronser*, qui étoit dans les *Vielingues*, quinze vaisseaux en tout; qu'ils étoient dans le dessein de faire ce matin la revûë de leurs troupes, & qu'ils se chargeoient de leur donner une liste exacte des hommes qui se trouvoient dessus ces vaisseaux, ainsi qu'avoient fait Messieurs les Députez du College de l'Amirauté d'Amsterdam.

Qu'est-ce qu'ils apprennent d'eux?

5. Messieurs lesdits Commissaires écrivirent aussi à Messieurs du College de l'Amirauté de Frise, qu'ils voulussent envoyer incessamment au rendez-vous les vaisseaux de leur dépendance, & particulierement ceux qui étoient pour lors dans le *Jetting*, & en cas que cela n'eut pas été fait avant la reception de leur lettre, comme ils le craignoient, qu'ils voulussent au plus vîte les envoyer par l'Ocean jusqu'au Texel pour se joindre aux autres vaisseaux de guerre

Qu'est-ce qu'ils écrivent & recommandent à Messieurs du College de l'Amirauté de Frise?

re de l'Etat & demeurer là jusqu'à nouvel ordre, & qu'il leur plût de répondre promptement & de les informer de ce qu'ils auroient fait là-dessus, & que cependant ils voulussent envoyer au plûtôt un ou plusieurs Députez de leur Corps.

6. Ces mêmes Messieurs écrivirent encore une lettre à-peu-près de cette teneur à leurs Hautes Puissances: Qu'on avoit découvert une flotte Angloise forte de soixante-six vaisseaux & faisant voile vers les côtes de ces pays, c'est pourquoi ils laissoient à penser à leurs Hautes Puissances (puisque la flotte par un beau temps & avec un vent favorable pouvoit se rendre en peu de temps vers quelque endroit des côtes de ce pays) s'il ne seroit pas à propos & necessaire d'assembler des troupes dans un lieu commode, que l'on pût envoyer en toute diligence par mer ou par terre dans les endroits, où les Anglois pourroient entreprendre de faire descente.

Qu'est-ce qu'ils font sçavoir aux Etats Généraux?

Ils informerent encore leurs Hautes Puissances par une lettre écrite du Texel le 5.me de Mai, qu'ayant fait passer

Ils équipent sept gros vaisseaux des Indes.

ser quelque monde d'un vaisseau à l'autre ils avoient mis sept gros vaisseaux des Indes Orientales en état d'entrer en mer dans vingt-quatre heures par un beau temps & avec un vent favorable ; ce qui d'abord excita quelque murmure, mais pourtant cela se passa ensuite avec beaucoup de satisfaction.

Ils résolvent de venir sur le vaisseau de Monsieur de Wassenaar, & pourquoi.

Ils firent aussi sçavoir à leurs Hautes Puissances, qu'ils avoient résolu de venir le lendemain de bon matin avec Messieurs les Députez des Colleges de l'Amirauté de la Meuse, d'Amsterdam, & de Nord-Hollande, qui se trouveroient présens, à bord du vaisseau de Monsieur *de Wassenaar* pour y déliberer ensemble au sujet des vaisseaux de ces Colleges en présence des Officiers Généraux de la flotte de l'Etat, & pour se déterminer, après avoir entendu les sentimens de ces Officiers, à mettre en mer les vaisseaux de guerre, qui étant joints composeroient une flotte considerable.

Ils executent heureusement ce qu'ils

Ensuite ces Messieurs (à la réquisition de Messieurs de l'Amirauté de Nord Hollande & de Messieurs les Directeurs députez de la Compagnie des

des Indes Orientales des Chambres d'Amsterdam, de Hoorn, & d'Enkhuise, qui craignoient fort qu'il n'y eut bien de la peine à faire l'armement de la flotte) se trouverent en personne sur les vaisseaux pour y regler toutes choses, & ils eurent le bonheur d'y reüssir; car tout fut executé, Dieu soit loué, sans beaucoup d'opposition, & quand tout le monde fut à bord des vaisseaux avec leur bagage, on n'entendit que des cris de joye & d'alegresse. avoient résolu.

Et comme ils furent obligez d'aller sur tous les vaisseaux l'un après l'autre & d'y rester jusqu'à ce que le monde avec leur bagage fut entierement débarqué pour aider à éviter d'autant mieux la confusion & l'embarras, ils coururent aussi d'un vaisseau à l'autre pendant tout le jour & jusque bien avant dans la nuit, de sorte qu'il leur fut impossible de continuer à travailler à ce dont ils étoient convenus le jour d'auparavant avec les hauts Officiers de la flotte, & dont ils esperoient de faire leur principale occupation le jour suivant. Pourquoi ils von & vien nent su les vail seaux?

7. La

La flotte Angloise se met en mer sous le Prince Robert & le Duc d'Iork.

7. La flotte Angloise avoit fait voile le 1. de Mai par un beau temps du côté de l'Est, le Prince *Robert* ayant l'avant-garde avec vingt-cinq vaisseaux, & étant suivi du Duc d'*Iork* avec cinquante-six vaisseaux, & en comptant quelques autres bâtimens ils composoient une flotte de cent trente vaisseaux de guerre tant grands que petits, bien fournis d'hommes, mais mal armez. Le Duc d'*Iork* prit dans sa route deux Pêcheurs de Scheveling, mais voyant qu'ils étoient de pauvres gens il les relâcha & les fit remettre dans leurs bâtimens, après leur avoir donné deux lettres, l'une pour le Prince d'*Orange*, & l'autre pour Monsieur *de Zuilestein*, dans lesquelles son Altesse Royale leur faisoit sçavoir son arrivée près des côtes de Hollande, comme aussi *qu'il n'avoit point encore rencontré en mer la flotte de leurs Hautes Puissances, qu'il languissoit de la voir venir, & que si elle ne se mettoit pas bientôt en mer, il viendroit querir Monsieur* d'Opdam *même dans le Texel.*

Ce Duc prend deux Pêcheurs de Scheveling, & il les relâche.

Il leur donne une lettre pour le Prince d'Orange & une autre pour Monsieur de Zuilestein.

Sur quoi Monsieur

„ 8. Cependant Monsieur le Con-
„ seiller Pensionnaire *de Witt* (ainsi que dit

„ dit l'Historien François *de la Neu-* de Witt
„ *ville* dans son *Histoire de Hollande* est in-
„ *liv. XII. chap. IX.*) paroissoit allar- quiet?
„ mé des longueurs de la négociation
„ des Ambassadeurs de France à Lon-
„ dres, & il crûd qu'on vouloit atten-
„ dre le succès de la rencontre des
„ deux flottes pour conclurre. Sa ca-
„ bale commençoit à s'affoiblir un peu
„ dans les Assemblées, & donnoit lieu
„ aux amis du Prince d'*Orange* de ra-
„ mener beaucoup de gens dans les
„ interêts de la maison de *Nassau*; c'est
„ pourquoi il prit le parti de hazarder Pourquoi
„ un combat pour relever son autorité il se ha-
„ par les avantages d'une victoire, si zarde à
„ on la gagnoit; ou pour obliger la donner
„ France à le proteger & à secourir combat
„ les Etats, si les Hollandois étoient aux Anglois?
„ battus. Pour cet effet on avoit tiré
„ les meilleurs Soldats des garnisons
„ des places frontieres & de la garde
„ des Etats pour les mettre sur les
„ vaisseaux; de sorte que se voyant
„ vingt-cinq ou trente voiles plus que Ordres
„ les Anglois, *Opdam* eut ordre de que re-
„ les aller chercher jusque dans leurs çoit Monsieur
„ ports. d'Opdam.

Leurs

Lettre que les Etats Généraux lui écrivent, & sur quoi.

9 Leurs Hautes Puissances écrivirent le 8.me de Juin une lettre en termes forts à Monsieur d'*Opdam*, dont le contenu étoit: „ Que leurs Hautes „ Puissances ne doutoient point qu'il „ ne fut arrivé avant la reception de „ leur lettre sur les côtes d'Angleterre „ vers Harwich ou proche de la flotte „ Angloise, suivant l'ordre que lui en „ avoient donné leurs Hautes Puissan- „ ces. Mais qu'en cas que cela contre „ toute attente n'eut pû encore se fai- „ re, son Excellence ne devoit pas „ manquer de faire toute la diligence „ possible pour atteindre l'ennemi avec „ sa flotte, sans perdre aucun moment „ & sans penser en aucune maniere „ aux vaisseaux de guerre, que l'on „ agreoit encore au Texel de leurs cor- „ dages, & beaucoup moins de les at- „ tendre, afin que rencontrant l'en- „ nemi il l'attaquât & le reçût selon „ ses instructions; à quoi leurs Hau- „ tes Puissances ont bien voulu encore „ ajoûter de nouveaux ordres à son „ Excellence de tenir absolument la „ mer après le combat donné & de ne „ laisser partir aucun vaisseau de sa

„ flotte

„ flotte pour se rendre dans les ports, „ hormis ceux qui auroient été si fort „ endommagez, qu'ils ne pûssent re- „ ster en mer ; ce que leurs Hautes „ Puissances prennent extremement à „ cœur tant par rapport au bien & à „ l'avantage qu'à l'honneur & à la gloi- „ re de l'Etat &c.

Monsieur d'*Opdam* fut fort surpris de recevoir une telle lettre, & il n'eut pas de peine d'en conclurre, que leurs Hautes Puissances doutoient de sa valeur & de son courage ; ainsi il se mit en mer le 24.me de Mai très mécontent avec la plus grande partie de sa flotte, après qu'elle eut été retenuë par les faux rapports des Lamaneurs ; (dont les femmes étant la plûpart vivandieres auroient mieux aimé voir rester la flotte en cet endroit) mais on découvrit le contraire par l'habileté de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, qui ayant jetté lui-même la sonde trouva qu'il y avoit assès d'eau pour mettre à la voile ; „ Cependant „ Monsieur d'*Opdam* (au rapport *de la* „ *Neuville* dans l'endroit que nous ve- „ nons de citer) fut obligé par un „ grand

Il est fort surpris de recevoir une telle lettre, & il se met en mer très mécontent.

Qu'est-ce qu'il écrit aux Etats Généraux?

„ grand calme de relâcher vers l'em-
„ bouchure de la Meuſe, d'où il man-
„ da à ſes Superieurs que les Anglois
„ avoient le vent ſur lui ; mais il re-
„ çût un nouveau commandement
„ d'attaquer les ennemis à tout vent,
„ s'il ne vouloit perdre la tête à ſon
„ retour. (ce qui pourtant n'arriva
„ point) Dès qu'il eut ouvert la dé-
„ pêche, il fit aſſembler le Conſeil de
„ guerre, où tous les Chefs furent
„ d'avis d'attendre que le vent fût
„ changé ; mais il montra ſon ordre,
„ & il leur dit, qu'encore qu'il fût de
„ leur ſentiment, comme étant le plus
„ raiſonnable, il falloit obeïr & pré-
„ ferer une mort honorable à l'infamie,
„ dont il étoit menacé, & qu'il ne re-
„ viendroit en Hollande que mort ou
„ victorieux.

Nouvel ordre qu'il reçoit.

Vigoureuſe réſolution qu'il prend.

Monſieur d'*Opdam* dans la penſée qu'il eut qu'il lui pourroit plûtôt arriver de perir avoit envoyé à terre un jour avant le combat ſa vaiſſelle d'argent & tout ce qu'il avoit de plus précieux. „ Après cela (dit le même Hi-
„ ſtorien dans le même endroit) il fit
„ lever l'ancre le 13.me du mois dès
„ l

Il envoye à terre ſon meilleur bagage.

„ la petite pointe du jour, & ſes
„ ſentinelles découvrirent une heure
„ après la flotte Angloiſe, qui étoit
„ diviſée en trois eſcadres, dont la
„ prémiere étoit commandée par le
„ Duc d'*Iork*, la ſeconde par le Prin-
„ ce *Robert*, & la troiſieme par le
„ Comte *de Sandwich*.

„ 10. Le combat ſe donna ſur les quatre heures du matin à dix lieuës de la côte de Suffolk vis-à-vis de la petite ville de Leſtofte. Le choc commença entre l'eſcadre du Duc d'*Iork* & celle d'*Opdam*, qui étoit réſolu de mettre le feu aux poudres dès qu'il auroit accroché l'Amiral Anglois. Quatre des meilleurs vaiſſeaux Hollandois s'étoient joints à lui dans le même deſſein, & ils l'avoient déja fort maltraité à coups de canon, lorſque le Duc fut dégagé par ſon Vice-Amiral *Lawſon* & par *Smith* Capitaine d'une fregate Angloiſe, qui s'étant mis au devant avec pluſieurs autres vaiſſeaux & qui profitant de l'avantage du vent canonnerent *Opdam* de ſi près, que le feu prit à ſes poudres & le

Il livre combat à la flotte Angloiſe.

Il y perit avec trois autres vaiſſeaux.

„ fit

„ fit sauter, de sorte qu'il y perit a-
„ vec tout son équipage, de même
„ que trois des quatre vaisseaux qui
„ combattoient avec lui, auxquels un
„ brûlot Anglois s'attacha & les fit
„ sauter tous trois à la fois.

Qu'est-ce que de la Neuville témoigne de ce grand homme ?

11. Il est certain que ce vaillant Heros fit de son mieux dans ce combat, quelque pris & tourmenté qu'il fut de la goutte; mais il eut le malheur (ainsi qu'il vient d'être dit) de sauter avec son vaisseau & son équipage par ses propres poudres. Entendez là-dessus ce que cet Historien François témoigne de ce grand homme au même lieu. „ Pour le sacrifice, qu'il
„ fit de sa vie aux Etats Généraux, il
„ ne meritoit pas moins d'honneurs &
„ de reconnoissances que *Pierre Hein*
„ & *Martin Tromp.* Le rang de la
„ naissance, qui l'élevoit au-dessus
„ d'eux, rehaussoit encore l'éclat de
„ l'obeïssance, qu'il leur rendit aveu-
„ glément contre ses propres lumie-
„ res. Quelque chose que fissent la
„ jalousie & l'ingratitude pour lui
„ ôter une partie de sa gloire, sa
„ mort, qui a couronné les longs ser-

„ vices

„ vices rendus à sa patrie, ne laissa „ point d'être très sensible aux Etats, „ parce que plusieurs Volontaires des „ meilleures familles des Provinces U„ nies étoient peris avec lui, & qu'é„ tant de la prémiere Noblesse du „ pays il servoit à réfuter ceux qui „ leur reprochoient qu'ils ne remplis„ soient cette belle charge que de „ gens de fortune. Le Pensionnaire „ *de Witt* la lui avoit procurée pen„ dant qu'ils étoient amis. Mais com„ me *Opdam* étoit attaché d'inclina„ tion à la maison d'*Orange*, l'oppo„ sition de ces deux interêts avoit „ mis la desunion entre eux, & l'a„ voit rendu suspect aux Etats Géné„ raux. Malheur qui est fort ordinai„ re dans des Républiques, où les „ hommes un peu élevez au-dessus „ des autres par le merite ou par la „ naissance donnent toûjours de la ja„ lousie à ceux qui ont le gouverne„ ment en main.

„ 12. Après la perte d'*Opdam*, (con„ tinue l'Historien François) *Egbert* „ *Cortenaar* Lieutenant-Amiral de la „ Meuse mit le pavillon Amiral & se

Cortenaar continue le combat, & il est tué.

Q „ défen-

„ défendit vaillamment contre le Prin-
„ ce *Robert*, avec lequel il étoit aux
„ mains; mais il fut foiblement se-
„ condé par plusieurs des Capitaines
„ de son escadre, qui oublierent leurs
„ devoirs, & il fut mal servi par ses
„ Pilotes, qui ne pûrent corriger les
„ vents. Il y fut tué sur le tillac, &
„ son fils presque en même temps
„ que lui, après avoir courageuse-
„ ment rétabli le combat & disputé
„ long temps la victoire. Si l'on souhaite de sçavoir d'autres particularitez de ce combat & de cette défaite, on en pourra trouver suffisamment dans *Aitsema* & autres Historiens.

On recherche & on punit ceux qui n'avoient pas fait leur devoir.

13. Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances, qui se trouvoient pour lors au Texel, étoient cependant occupez à faire une exacte recherche de tous ceux qui ne s'étoient pas acquité de leur devoir, tant des Officiers que des Soldats & des Matelots, pour les punir comme ils le meriteroient. Ainsi les Capitaines *Jean Pieterſz Onkelaar*, *Antoine Evertſen de Marre*, & *Jacob Bruining* furent tous trois passez par les armes; *Guillaume*

Codde

Codde vander Burg, *Jean vander Marsche*, & *Apollonius Pool* furent déclarez infames & inhabiles à pouvoir jamais servir l'Etat, & leurs épées furent cassées & jettées à leurs pieds; *Samuel Huisman* & *Jacob vander Cramme* furent aussi déclarez inhabiles à servir l'Etat; & le Pilote de *Cortenaar*, appellé *Ate Intes Instra*, fut exposé en vûë avec la corde au col, pour regarder en cette posture l'execution des autres sentences, & de plus il fut banni, &c.

14. Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux furent d'abord un peu interdits de la perte de ce combat naval, mais non pas si fort, qu'elle ne fut bientôt oubliée par le zele & la vigueur qu'ils témoignerent & par les soins qu'ils prirent de reparer cet échec. Pour cet effet on délibera avec leurs Nobles Puissances Messieurs de l'Amirauté sur les moyens de remettre en mer au plus vîte une nombreuse flotte pour être en état de s'opposer à l'ennemi. Sur quoi ces Nobles Puissances mirent le 25.me de Juillet entre les mains de leurs Hautes Puissances un état de la marine

Les Etats Généraux ne négligent rien pour reparer cet échec.

Quel calcul leur est il délivré par Messieurs

de l'Amirauté ? pour leur faire voir combien l'armement de la flotte pour cette année coûteroit plus, eu égard aux difficultez qui résultent de la résolution de leurs Hautes Puissances du 4.me du courant ; & cet état de la marine fut envoyé, en consequence de la résolution de leurs Hautes Puissances du 27.me du courant, au Conseil d'Etat, qui fut prié en même temps de dresser une *petition* de la somme qui manquoit encore & de la faire tenir à leurs Hautes Puissances pour être ensuite envoyée aux provinces respectives; ces frais extraordinaires, que l'on devroit faire, montant en tout à la somme de 903460. livres.

Ce calcul est envoyé au Conseil d'Etat, & à quelle fin.

A quoi s'occupent les Commissaires sur la flotte ?

15. Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances étoient continuellement occupez au Texel pour faire hâter l'armement des vaisseaux, en quoi Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prenoit le plus de peine, & s'y appliquoit avec un soin infatigable & avec beaucoup de vigueur ; où d'ailleurs les affaires étoient dans un tel état, qu'on n'auroit pû être prêt ni se mettre en mer de long

long temps, si Monsieur *de Witt* ne s'en étoit point mêlé. Pendant que ces Messieurs les Commissaires étoient ainsi occupez au Texel, leurs Hautes Puissances déliberoient & consultoient chaque jour à la Haye, comment on mettroit avec le plus de sûrté la flotte en mer, & sous le commandement de qui. La plûpart des Membres de l'Assemblée avoient les yeux sur *Tromp*; mais comme il n'avoit pas voulu être présent à la sentence des prisonniers, qui étoient au Texel & qui avoient été arrêtez à sa réquisition, & que contre les ordres de leurs Hautes Puissances il étoit entré après le dernier combat avec une grande partie de sa flotte dans le Texel, quelques-uns des Commissaires de leurs Hautes Puissances, qui se trouvoient au Texel & avec lesquels il avoit eu quelque different, profiterent de cette occasion pour aigrir les esprits contre lui; néanmoins il fut choisi le 17.me de Juillet pour être Lieutenant-Amiral d'Amsterdam, & ces autres Messieurs se servirent d'un autre moyen pour le perdre, comme il paroîtra ci-dessous.

Les Etats Généraux déliberent pour sçavoir à qui ils donneront le commandement de leur flotte.

Monsieur Tromp est élû Lieutenant-Amiral d'Amsterdam.

Qu'est-ce que les Etats Généraux font remarquer?

16. Le 25.me de ce mois leurs Hautes Puissances firent remarquer entre autres choses, que Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances, qui avoient été dernierement au Texel, comme aussi les Députez des Colleges de l'Amirauté de leurs Nobles Puissances, & les hauts Officiers de la flotte avoient jugé tous d'un accord, qu'il étoit à propos & assès necessaire pour le bien & l'avantage du pays, que leurs Hautes Puissances députassent quelques uns d'entre eux, à qui on pût se fier, & qui se mettroient en mer avec ladite flotte, pour être témoins oculaires de tout ce qui s'y passeroit & pour faire éviter par leur credit & par leurs soins les malheurs, qui étoient arrivez dans le dernier combat.

Ils nomment Messieurs Huiguens, de Witt, & Boreel pour commander en

Leurs Hautes Puissances examinant avec attention à qui on donneroit cette commission, nommerent pour cela Messieurs *Roger Huiguens* Député de la province de Gueldre à l'Assemblée des Etats Généraux, âgé de soixante & dix-huit ans, mais plein de cœur & fort habile, *Jean de*

Witt

Witt Conſeiller Penſionnaire de Hollande, qui ne cedoit à perſonne dans la Politique & dans la diſcipline militaire, & *Jean Boreel* Bourguemaître de la ville de Middelbourg, homme experimenté & d'un eſprit delicat & penetrant. Ces trois Meſſieurs ſe chargerent avec plaiſir & de bon cœur d'un fardeau ſi peſant, & l'on vid revivre en eux la vertu & le courage des anciens Bataves, réſolus d'expoſer & de hazarder leurs vies tout comme le dernier des Matelots pour le bien & l'avantage de leur chere patrie & de la République.

chef leur flotte.

Ces Meſſieurs acceptent avec joye cet important emploi.

Quelques Meſſieurs de la province de Hollande & des autres provinces furent extremement fâchez de voir, que Monſieur *Jean de Witt* Conſeiller Penſionnaire de Hollande ſe fut offert de ſi bon cœur à prendre un emploi ſi penible & ſi dangereux, ſans ſe mettre en peine des perils, auxquels il pourroit être expoſé par les tempêtes & de la part des ennemis, ni des interêts de ſa famille & de ſes parens & amis; quelques uns même d'entre eux crurent, que par ſon abſence il mettoit

On en veut détourner Monſieur de Witt.

en grand danger la République vénant à manquer d'un si habile Pilote, & qu'il pourroit donner occasion à ses ennemis de tout bouleverser. Ils lui répréſenterent tout cela avec les ſuites qui étoient à craindre ; mais ils ne pûrent lui faire changer de résolution, & il leur fit cette reponse : *Que la conservation de sa personne & son bonheur dependoient du salut de l'Etat, & que le bon ou mauvais succès d'un second combat naval le conserveroit ou le perdroit; qu'il y avoit des hommes dans la flotte, qui avoient assés de courage pour se battre, mais qui manquoient de conduite pour faire reüssir le combat ; qu'il se trouvoit obligé d'aider à moderer la bravoure, lorsqu'elle alloit trop loin.*

Qu'est-ce qu'il répond là-dessus?

Messieurs les Commissaires de Zelande déclarerent être de ce sentiment, qu'on devoit confier le commandement en chef de la flotte aux Officiers Généraux, mais trouvant que les autres provinces avoient résolu d'un commun accord la chose autrement, ils l'approuverent pareillement.

Qu'est-ce que les Commissaires de Zelande déclarent & approuvent?

Monsieur *de Witt* conjointement avec les deux autres Commissaires prêterent

Les Commissaires sur

terent le dernier de Juillet entre les mains de leurs Hautes Puissances le serment de n'avoir rien donné pour parvenir à la charge, dont ils venoient d'être pourvûs, suivant le formulaire contenu dans leur résolution du 10.me Août 1651. après quoi leurs Hautes Puissances saluerent lesdits Messieurs & leur souhaiterent un heureux voyage.

La flotte prêtent serment à leurs Hautes Puissances.

17. Leurs Nobles Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise agissant avec beaucoup de circonspection proposerent de faire venir sur la flotte deux Colonels & deux Lieutenans-Colonels avec quelques gens de mer experimentez pour aider Messieurs lesdits Commissaires de tout leur pouvoir en temps & lieu & pour mieux faire observer une exacte discipline aux troupes qui étoient dessus la flotte; ainsi leurs Hautes Puissances ayant approuvé cela, ils donnerent ces emplois aux Colonels *Dolman* & *Gaspard de Marignault*, aux Lieutenans-Colonels *de Guent* & *de Santen*, au Major *Ditmar de Wijnberguen*, à *Simon Willemsen*, & à Monsieur *Vrek*; aux cinq prémiers pour leur experience &

Les Etats de Hollande proposent de donner à ces Commissaires quelques Officiers pour adjoints.

Ils nomment pour cela Messieurs Dolman, de Marignault, &c.

leurs beaux exploits sur terre, & aux deux derniers pour leur experience & leurs grandes qualitez sur mer. Ces Commissaires avoient outre cela pour leurs Gardes quatre vingts douze Matelots, dont *Etienne Cornelifzoon* Bourgeois de Roterdam fut fait Capitaine, avec pouvoir & commandement de leur faire observer une bonne discipline sous la direction de deux Quartiers-Maîtres ou Marêchaux de logis, & de les commander de son mieux pour le plus grand bien du pays.

Leurs Gardes, dont Etienne Cornelifzoon est fait Capitaine.

18. Dans le même temps leurs Hautes Puissances reçûrent une lettre de Monsieur *de Ruiter* écrite le 6.me du courant, dans laquelle il leur donnoit avis, qu'il étoit entré avec sa flotte dans l'embouchure occidentale de l'Ems, menant avec lui cinq prises Angloises, la plûpart chargées de sucre, de même que le Gouverneur du château de Cormantin appellé *François Sillevin* comme prisonnier, & qu'il avoit pris & brûlé quinze vaisseaux dans les Indes Occidentales. Cette agréable nouvelle releva un peu le courage des gens qui n'avoient pas bonne espe-

Qu'est-ce que de Ruiter écrit & notifie à leurs Hautes Puissances?

rance

rance du succès de la guerre. Leurs Hautes Puissances considerant la capacité de ce Heros, ils l'établirent Lieutenant-Amiral de Hollande & de West-Frise sous l'inspection de Messieurs *Roger Huiguens*, *Jean de Witt* Conseiller Pensionnaire, & *Jean Boreel*. Il est établi Lieutenant-Amiral de Hollande & de West-Frise.

19. Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances étant arrivez au Texel s'appliquerent à pourvoir à tout ce dont on avoit besoin. Monsieur *Jean de Witt* agissoit avec un zele infatigable, allant d'un vaisseau à l'autre pour examiner toutes choses & pour donner les ordres necessaires, mettant lui-même la main à l'œuvre, & montrant à chacun son devoir. Monsieur de Witt avec les autres Commissaires s'occupe à mettre la flotte en bon état.

Monsieur *de Witt* écrivit le 8.me du courant une lettre au Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, par laquelle il le prioit de vouloir faire sçavoir incessamment par le présent porteur, avec combien de vaisseaux de l'Etat & autres il étoit arrivé proche de Delfziel, s'il n'avoit rien rencontré en mer, s'il avoit laissé encore quelques vaisseaux derriere lui, & en un mot tout ce qu'il jugeroit pouvoir servir à l'instruction des Mes- Qu'est-ce qu'il écrit & demande à de Ruiter?

De quoi lui donne-t-il avis?

ſieurs qui ſe trouvoient au Texel; & dans laquelle il lui donnoit avis en même temps, qu'on y avoit équipé tout de nouveau une flotte conſiderable de l'Etat au nombre d'environ quatre vingts dix bons vaiſſeaux de guerre, qui pourroient ſe mettre en mer dans peu de jours.

Qu'eſt-ce que les Commiſſaires notifient aux hauts Officiers de la flotte?

20. Meſſieurs les Commiſſaires notifierent la réſolution de leurs Hautes Puiſſances concernant le commandement de la flotte aux hauts Officiers, qui accepterent tous avec plaiſir de s'y conformer, hormis le Lieutenant-Amiral *Tromp*, qui déclara de ne vouloir point dépendre du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, puiſqu'on avoit établi un autre au-deſſus de lui, après qu'il avoit mis la flotte en bon état & en bon ordre.

Tromp réfuſe de ſe ſoumettre à de Ruiter.

Difficulté que l'on trouve à mettre la flotte en mer.

21. Ces mêmes Commiſſaires voyant que tout étoit prêt trouvoient que la plus grande difficulté étoit de mettre la flotte en mer, à cauſe des vents contraires & des bas-fonds. Voici ce que rapporte là-deſſus l'Ecrivain François *de la Neuville* dans ſon *Hiſtoire de Hollande liv. XII. chap. X.* „ L'armée

„ navale

„ navale devoit aller prémierement au-
„ devant des vaisseaux des Indes O-
„ rientales, qui pour éviter les dan-
„ gers de la Manche occupée par les
„ Anglois avoient pris le grand tour
„ de la Mer Britannique derriere l'Ir- Elle est
„ lande; mais quelque diligence que surmon-
„ l'on fit pour avancer son depart, tée par
„ le vent étoit si contraire, que sans Monsieur
„ un coup hardi du Pensionnaire de de Witt
„ Hollande, l'un des trois Commis- & les
„ saires députez des Etats Généraux, autres
„ elle ne seroit pas sortie si tôt du Commis-
„ Texel. Il ne lui étoit pas possible saires.
„ de passer, au sentiment des Lama-
„ neurs & de tous les autres Experts
„ de la marine; mais le Pensionnai-
„ re, qui étoit grand Mathematicien,
„ ayant examiné la chose, trouva que
„ de trente-deux airs de vent il y en
„ avoit vingt-huit dont on pouvoit
„ se servir, & qu'il n'y en avoit
„ que quatre qui fussent directement
„ contraires. Il alla ensuite lui-
„ même, le plomb à la main, son-
„ der les endroits qu'on croyoit les
„ plus dangereux, & il remarqua que
„ dans les endroits, où l'eau étoit la

„ plus basse, elle avoit vingt-deux ou
„ vingt-trois pieds de fonds. Ainsi
„ la flotte passa sans courir de risque.

Comme cette découverte m'a paru fort belle, & qu'elle a été depuis d'une si grande utilité, j'ai trouvé à propos d'en mettre ici une fidelle relation devant les yeux du Lecteur. Voici donc comme cette decouverte se fit.

Monsieur de Witt fait sortir la flotte hors du Texel.

„ Monsieur le Conseiller Pension-
„ naire *de Witt* donna ici des preuves
„ de son esprit présent & actif, en
„ rendant à sa patrie un service, que
„ la posterité n'oubliera pas facile-
„ ment, à cause du grand avantage
„ qu'on en a tiré. Cela arriva lorsque
„ contre le sentiment des Lamaneurs
„ & de tous les autres Experts de la
„ marine il fit sortir du Texel la
„ flotte de l'Etat par les vents de
„ Sud-Sud-Ouest. Autrefois les Lama-
„ neurs avoient cru & tenu pour cer-
„ tain, qu'il n'y avoit que dix rumbs
„ du compas ou dix airs de vent qui
„ pûssent servir pour sortir du Texel,

Qu'est-ce qu'il decouvre?

„ & qu'il y en avoit vingt-deux, qui
„ souffloient le plus souvent en ce
„ lieu-là, qui retenoient les vaisseaux

„ dans

„ dans les ports ; mais à présent le „ Conseiller Pensionnaire *de Witt* a „ découvert lui-même par une recherche exacte (ce qui fut aussi „ confirmé pas les effets qui s'ensuivirent aussi-tôt) que les vaisseaux, „ qui étoient à la rade du Texel, „ pouvoient entrer en mer par le „ *Lands-diep*, ou par le *Slenk*, ou „ par le *Spanjaards-gat*, avec vingt-huit differens rumbs du compas ; de „ sorte qu'il n'y avoit que quatre „ rumbs qui pûssent empêcher les vaisseaux de sortir, sçavoir l'Ouest, le „ Nord-Ouest sur l'Ouest, le Nord-Ouest, & le Nord-Ouest sur le „ Nord. Les plus vieux & les plus „ experts Pilotes ou Lamaneurs soutenoient fort & ferme, qu'il étoit „ impossible de mettre en mer avec „ de gros vaisseaux par le *Spanjaards-gat* ; mais le Conseiller Pensionnaire „ *de Witt*, sans s'arrêter à cette opinion erronée & inveterée ni aux „ raisons apparentes des Lamaneurs, „ alla lui-même avec des chaloupes „ & quelques Lamaneurs sonder les „ endroits que l'on présumoit être les „ moins

Il sonde lui-même la profondeur de la mer.

„ moins profonds, & il trouva que
„ ledit pertuis avoit assès de profon-
„ deur, lorsque la marée étoit basse,
„ un bon mille de long en s'avançant
„ en dedans, ayant pour le moins
„ vingt-deux & vingt-quatre pieds
„ de profondeur, jusques à un cer-
„ tain endroit nommé *Kaap in Tooren*,
„ qui avoit presque par-tout la mê-
„ me profondeur un gros quart de
„ lieuë de long, mais qu'on y trou-
„ voit divers petits bancs de sable de
„ la largeur de quatre ou cinq verges,
„ où, quand la marée étoit basse, on
„ ne rencontroit que vingt, dix-neuf,
„ dix-huit, ou rarement dix-huit
„ pieds de profondeur; & que de
„ plus à l'extremité dudit pertuis en
„ tirant vers la mer jusques à l'endroit
„ où il s'élargit, lorsque la marée est
„ la plus basse, il y avoit une bonne
„ profondeur, pour le moins de
„ vingt-un, vingt-deux, vingt-
„ trois, & vingt-quatre pieds. Et
„ comme la marée ordinaire faisoit
„ hausser l'eau dans le *Spanjaards-gat*
„ plus de quatre pieds & demi, on
„ voyoit par-là que dans les endroits
„ les

„ les moins profonds on rencontroit
„ par la marée ordinaire pour le moins
„ vingt-deux pieds d'eau. Ainsi le
„ Conseiller Pensionnaire s'appuyant
„ sur cette experience soutint qu'il
„ falloit faire sortir la flotte par le
„ *Spanjaards-gat*; car le vent ne per-
„ mettoit point d'entrer en mer par
„ le *Lands-diep* ou par le *Slenk*. Ce
„ qui fut executé le 14.me d'Août à
„ la faveur d'un vent Sud-Sud-Ouest.
„ Il se chargea lui-même avec Mon-
„ sieur *van Haaren* du soin des deux
„ plus gros vaisseaux de la flotte, qui
„ étoient l'*Huis te Swieten* & le *Delf-*
„ *land*, & prit sur soi tous les mal-
„ heurs qui en pourroient arriver. Ces
„ deux vaisseaux, quoiqu'ils fussent
„ bien avant dans ce canal, furent
„ pourtant les prémiers de tous qui
„ en sortirent sans peine; & si on a-
„ voit fait la même diligence à l'é-
„ gard de tous les autres vaisseaux,
„ peut-être que toute la flotte se se-
„ roit mise en mer par la même ma-
„ rée; mais par l'ignorance ou par la
„ lenteur des Lamaneurs (comme l'on
„ croid) il y eut quelques vaisseaux
„ qui

Il prend sur soi à mettre en pleine mer deux des plus gros vaisseaux de la flotte, & il y reüssit.

„ qui demeurerent derriere, & qui
„ la plûpart entrerent en mer le jour
„ suivant, qui étoit le 15.me du mois,
„ par un vent d'Ouest. De cette ma-
„ niere on fit sortir par le *Spanjaards-*
„ *gat*, sans peine & sans toucher, la
„ flotte de l'Etat, hormis quelques
„ vaisseaux qui avoient resté des der-
„ niers & qui sortirent le 16.me du
„ même mois du *Lands-diep* par un
„ vent de Nord-Est; & Monsieur
„ *de Witt* crud même qu'en cas de be-
„ soin on pourroit sortir de ce canal
„ par un vent d'Ouest-sur-Nord, le
„ temps & la mer étant traitables;
„ ce qui avoit été auparavant estimé
„ impossible par pure ignorance. De
„ là vint que bien des Matelots ap-
„ pellerent ce pertuis de la mer le
„ *Witts-diep*, & on le trouve encore
„ aujourdhui sous ce nom dans quel-
„ ques Cartes Géographiques de Hol-
„ lande publiées depuis ce temps-là.

Nom que l'on donne à cet endroit de la mer dit le *Spanjaards-gat.*

22. Le reste des vaisseaux étant venus dans la flotte le 15.me du courant & ayant joint Messieurs les Commissaires, on découvrit de loin, comme le soleil se couchoit, le Lieute-

nant-

nant-Amiral *de Ruiter*, & on fit faire petites voiles pour l'attendre & lui donner le temps de joindre la flotte, où étant heureusement arrivé le lendemain il se rendit entre cinq & six heures sur le vaisseau *de Liefde* ou l'*Amitié* auprès de Messieurs les trois Commissaires.

De Ruiter se joint à la flotte.

Après les civilitez faites de part & d'autre, Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances s'aboucherent d'abord avec Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & Monsieur le Lieutenant-Amiral *Tromp*, pour examiner les ordres qui avoient été donnez, & pour les regler & dresser suivant le changement qu'il y faudroit faire par l'arrivée dudit Lieutenant-Amiral *de Ruiter*. Messieurs les Commissaires furent extremement joyeux de voir ces deux grands hommes de mer se donner mutuellement de si grands témoignages d'amitié; de sorte que le mecontentement de *Tromp* cessa dès qu'il eut parlé avec *de Ruiter*, & ils ont vêcu depuis dans une grande union & comme fréres.

Il entre en conference avec Messieurs les Commissaires, & sur quoi.

Il s'accorde avec Tromp, & il vit en bonne intelligence avec lui.

Le

Projet fait par les Commissaires sur la conduite que devoient tenir tous les Officiers de la flotte.

Le jour d'auparavant Messieurs les Commissaires de leurs Hautes Puissances avoient fait un projet en présence du Lieutenant-Amiral *Tromp* & des autres hauts Officiers, suivant lequel lesdits Amiraux & jusqu'au moindre Officier devroient se regler dans cette expedition de mer, lorsqu'ils rencontreroient l'ennemi. Le nom du Lieutenant-Amiral *Tromp* fut employé dans ce projet comme Chef de la flotte aussi long temps que *de Ruiter* ne fut pas à bord; mais bientôt après (ainsi que j'ai dit) on y fit quelque changement sans choquer en aucune maniere Monsieur *Tromp*.

De Ruiter divise la flotte en quatre escadre.

Ensuite dequoi Monsieur *de Ruiter* divisa la flotte en quatre escadres au lieu de trois, dont la prémiere fut commandée par Monsieur *de Ruiter* même, la seconde par le Lieutenant-Amiral *Corneille Evertsen*, la troisieme par le Lieutenant-Amiral *Tromp*, & la quatrieme par le Lieutenant-Amiral *Tjerk Hiddes de Vries*. Toute la flotte étoit composée de quatre vingts douze vaisseaux, sur lesquels il y avoit quatre mille trois cens trente-sept pieces

pieces de canon, quinze mille cinquante-un Matelots, douze cens quatre vingts trois Mariniers, & trois mille trois cens un Soldats qui ne servoient que sur terre; outre cela il y avoit douze brûlots, vingt-quatre galiotes, *iachts*, &c.

Les Commissaires envoyent quelques galiotes au devant des vaisseaux des Indes.

23. Messieurs les Commissaires conjointement avec Monsieur *de Ruiter* ayant d'abord dépêché quelques galiotes du côté de Bergue en Norvege pour aller à la découverte des vaisseaux des Indes Orientales & des autres vaisseaux qui étoient dans les mers du Nord & que l'on attendoit de jour en jour, ils apprirent que la flotte feroit voile par le *Doggers-zand* vers les côtes d'Angleterre & d'Ecosse; car l'on croyoit que la flotte Angloise, par manque de quelque chose ou parce qu'elle avoi[illegible]eil sur les vaisseaux des [illegible]s, seroit obligée de faire [illegible]oté-là, & qu'ainsi elle [illegible]oit infailliblement; mais [illegible]ant renforcé & les ayant re- [illegible]des côtes d'Ecosse, ils man[illegible]ent leur coup. Le lendemain vers le soir on fit tout son possible pour venir

Ils ont dessein de faire voile vers les côtes d'Angleterre & d'Ecosse.

Ils ne peuvent l'executer.

venir par un vent de Nord-Ouest au-delà du *Doggers-zand*; vers le matin du jour suivant il manqua bien quatorze vaisseaux de la flotte. La cause de cela fut, que les vaisseaux, qui faisoient le voyage de Moscovie, avoient manqué leur route, & avoient allumé des feux pendant la nuit, ce qui n'avoit été accordé qu'aux Lieutenans-Amiraux des escadres.

Quatorze vaisseaux sont separez de la flotte, & pourquoi.

24. Le même jour Messieurs les Commissaires avec le Conseil de guerre dresserent un projet, suivant lequel Monsieur *de Ruiter* devroit se regler. Le jour d'après Monsieur *Jean de Witt* donna ordre au nom d'eux trois Commandans en chef, qu'en cas que quelque vaisseau vint à être pris, on prendroit son temps pour jetter dans la mer tous les papiers imprimez & écrits. On promit aussi trois [illegible] francs aux Capitaines des petits [illegible] detruiroient la chalou[illegible] Anglois, la couleroi[illegible] feroient si bien que le [illegible] s'en servir.

Projet de Messieurs les Commissaires.

Ordres que donne Monsieur de Witt, & promesses qu'il fait.

Le 25.me *Jean Matthysz* prit [illegible] quaiches Angloises, dont les Capitaines

Qu'est-ce que rapportent

nes rapporterent, que la flotte Angloise composée de soixante & dix vaisseaux avoit croisé pendant quelques jours sur les côtes de Norvege, croyant rencontrer les vaisseaux des Indes Orientales; mais qu'elle avoit fait voile le 18.me du courant vers les îles de Hitland & qu'elle étoit entrée dans la baye de Breesond; qu'on avoit laissé vingt vaisseaux sur les côtes de Norvege, & que le 31.me au matin ils s'étoient remis en mer. Les gardes avancées de la flotte Hollandoise découvrirent aussi de loin un vaisseau de guerre Anglois de l'escadre blanche, tellement que les flottes avoient été assés près l'une de l'autre & presque en vûë, sans que les Hollandois pûssent sçavoir s'ils avoient passé à l'Est ou à l'Ouest de leurs ennemis.

les Capitaines de deux petits bâtimens Anglois?

Les flottes Angloise & Hollandoise passent l'une près de l'autre.

25. Là-dessus Messieurs les Com... rent de naviger à plei... Bergue, dans l'espe... contrer les Anglois. Dans ...on chacun témoigna beau... courage pour attaquer l'en... , & depuis les plus hauts Officiers jusques aux moindres & aux

Les Commissaires se résolvent de faire voile vers Bergue en Norvege, & pourquoi.

aux Matelots ils furent tous extremement satisfaits de la bonne conduite de Messieurs les Commissaires. Enfin la flotte arriva sur les côtes de Norvege pas loin du pays de Bergue, où l'on eut avis par quelques gens du Nord, que les Anglois au nombre de quatorze vaisseaux capitaux, de trois brûlots, & de quatre quaiches avoient attaqué le 12.me du courant les dix vaisseaux des Indes Orientales & autres vaisseaux marchands Hollandois, qui se trouvoient dans les ports de ce pays, mais qu'ils avoient été repoussez si vigoureusement, qu'après un combat de plus de trois heures ils avoient été contraints de couper leurs cables & de se retirer avec une grosse perte.

Ils arrivent sur les côtes de Norvege.

Quel avis ils reçoivent?

Monsieur *de Witt* & les autres Commissaires de leurs Hautes Puissances trouverent à propos d'e[...]ver le Lieutenant-Colonel *Guill*[...] *Guent* vers le Gouver[...] avec une lettre de rem[...] la protection qu'il avoit [...] vaisseaux Hollandois, lui d[...] encore en même temps son am[...] son aide, pour que lesdits vaisseaux pûssent

[...]ls en[...]oyent [...]ne lettre de [...]emerciment [...]u Gouverneur [...]e Bergue, & [...]ur quoi.

pûssent joindre la flotte au plus vîte. Mais comme l'entrée du port de Bergue, par lequel il falloit qu'ils passassent, étoit étroit & long, & qu'ils avoient le vent contraire, ils furent retenus pendant quelques jours.

Ces mêmes Messieurs écrivirent aussi une lettre à Monsieur *Bitter* Commandant en chef des vaisseaux des Indes Orientales, dans laquelle ils l'exhortoient à se hâter de se mettre en mer avec tous les vaisseaux marchands, étant persuadez qu'on ne l'empêcheroit point de sortir du port, & ils lui promettoient en même temps, qu'en cas que cela arrivât, ce qu'ils ne croyoient point, ils l'aideroient de tout leur pouvoir. Le Gouverneur de Bergue accorda à Monsieur *Bitter* de sortir librement du port avec ses vaisseaux, mais il ne voulut point rendre les quarante-une pieces de canon, que les Hollandois durant le combat avoient tiré des vaisseaux des Indes Orientales & qu'ils avoient mis dans le château, alleguant pour raison de son refus qu'il en avoit besoin pour s'en servir contre les Anglois. Messieurs les Commissaires en-

Qu'est ce qu'ils écrivent à Monsieur Bitter?

Ils envoyent une autre lettre à Monsieur de Guent,

& sur quoi. voyerent encore des lettres au Lieutenant-Colonel *de Guent*, par lesquelles ils redemandoient honnêtement tout leur canon, mais ce fut en vain.

La flotte s'éloigne du rendez-vous. Cependant la flotte Hollandoise par la violence des vents d'Ouest, qui regnent sur ces côtes, fut éloignée bien trente lieuës plus au Nord du rendez-vous, qu'on avoit marqué aux dits Capitaines pour y attendre la flotte. Les vaisseaux des Indes Orientales & autres, qui étoient dans le port de Bergue, ne pûrent point se mettre en

Elle revient & arrive. mer par ce vent. Mais le troisiéme de Septembre le vent du Nord & du Nord-Est soufflant & se renforçant, la flotte arriva le 4.me du même mois au rendez-vous marqué.

Les Commissaires se résolvent à retourner en Hollande, & pour quelles raisons. 26. Ce même jour Messieurs les Commissaires résolurent de faire voile pour s'en retourner en Hollande leur chere patrie. Cette résolution si subite étoit fondée sur de bonnes raisons; comme, que les vaisseaux de guerre & ceux des Indes Orientales couroient grand risque de rester dans cet endroit, parce que la mer y étoit si profonde, qu'on n'en pouvoit point toucher le fonds

fonds avec aucun cable; que le vaisseau des Indes Orientales nommé *la Cicogne*, qui étoit sans gouvernail & qui étoit richement chargé, periroit infailliblement par la violence des vents d'Ouest; qu'on avoit sujet de craindre que pendant les nuits sombres qu'il faisoit & le vent tournant souvent d'un côté & d'autre il n'arrivât de grands malheurs par le choc des vaisseaux l'un contre l'autre dans une si grande flotte; & qu'enfin Messieurs les Commissaires ne vouloient pas négliger l'occasion d'attaquer les Anglois, mais les chercher par-tout où ils pourroient les trouver, pour tâcher par-là à reparer les pertes que l'on venoit de faire. Dans ces pensées on établit un rendez-vous pour s'y trouver en cas que la flotte vint à être dispersée par la tempête, par les brouillards, ou par quelque autre accident.

Ils établissent un rendez-vous.

Tout ayant été ordonné comme il faut, on leva l'ancre & on fit voile le 8.me du courant vers le Sud-Ouest. A l'entrée de la nuit du 8.me au 9.me le vent de Nord-Ouest & Nord-Ouest sur Nord commença à souffler bien

Ils lèvent les ancres & mettent à la voile.

fort, & s'augmentant de plus en plus il se changea le jour suivant en une violente & effroyable tempête. Le lendemain Messieurs les Commissaires ayant perdu de vûë environ quatre vingts vaisseaux de la flotte, trouverent à propos de prendre le vent de côté & de se laisser ainsi aller par une seule voile jusqu'au 10.me du courant, afin d'attendre que les vaisseaux, qui se seroient écartez, se fussent rangez sous la flotte, par ce moyen ils découvrirent derechef environ cinquante vaisseaux, & l'orage s'étant un peu appaisé, ils espererent que le nombre s'en augmenteroit de temps en temps; ils crurent aussi qu'une partie tant des vaisseaux marchands que des vaisseaux de guerre étoient déja fort avancez, parce qu'ils ne les appercevoient point, étant persuadez de les rencontrer sur les côtes de Hollande.

Qu'est-ce qu'ils trouvent bon de faire, & qu'est-ce qu'ils esperent?

27. Pendant cette tempête, qui avoit duré plus de deux jours, Monsieur *de Witt* & les autres Commissaires se trouverent sur le vaisseau nommé le *Delfland*, qui étoit mince & qui commençoit à vieillir; néanmoins Mon-

Ils essuyent une rude tempête.

Monsieur *de Witt* se montra courageux & intrepide dans le plus grand danger, & pendant la tourmente il fut exposé sur le tillac à la pluye, au vent, & aux vagues de la mer, ayant les yeux par-tout pour tâcher en augmentant ou en diminuant les voiles de conserver le vaisseau avec sa vie; mettant souvent lui-même la main à une chose ou autre, qu'on ne faisoit pas à sa fantaisie, & animant les Matelots avec tant de douceur & d'affection, qu'ils s'appliquoient à tout ce qu'ils faisoient avec le plus grand plaisir du monde.

Ils se montrent intrepides, & ils encouragent les Matelots.

28. Il y eut plusieurs personnes qui trouverent fort étrange, que tant de vaisseaux de la flotte manquassent d'être au rendez-vous qui leur avoit été marqué, mais ces gens-là en ignoroient la cause. Messieurs les Commissaires conjointement avec Monsieur *de Ruiter* avoient bien donné ordre aux Chefs d'escadre d'informer les Capitaines du lieu où ils devoient se rassembler, mais cette violente tempête les ayant surpris tout d'un coup, ils n'eurent pas le temps d'en avertir

La flotte est dissipée & fort endommagée.

Pourquoi on ne peut executer les ordres qui avoient été donnez.

les Capitaines. Cependant le nombre des vaisseaux de la flotte augmentoit de jour en jour.

Avis que le Lieutenant-Amiral de Vries donne à de Ruiter.

29. Le Lieutenant-Amiral *Tjerk Hiddes de Vries* étoit arrivé ce même jour avec trois vaisseaux auprès de Monsieur *de Ruiter*, à qui il donna avis comment il avoit été poursuivi par quatre vaisseaux Anglois, que son monde avoit pû voir du haut du mat la flotte Angloise, & qu'on avoit pû y compter soixante vaisseaux.

On trouve bon de venir chercher les Anglois & de les attaquer.

Monsieur *de Ruiter* ayant appris cela, & ayant été renforcé par ces vaisseaux, trouva bon, avec le consentement de Messieurs les Commissaires, de venir chercher les Anglois & de les attaquer, & on fit d'abord pour cela tous les préparatifs necessaires. Dans cette résolution on fit voile toute la nuit vers l'Est sur Sud, sur l'assûrance qu'avoit donné le Lieutenant-Amiral *de Vries*, que l'on rencontreroit l'ennemi de ce côté-là. Le jour suivant on crud découvrir la flotte ennemie, mais n'appercevant personne on continua à faire route vers l'Est jusques au soir, qu'un Capre Zelandois se

On ne les découvre point.

Avis qu'on reçoit

se joignit à eux, & leur donna avis, qu'un vaisseau Anglois avoit passé devant lui, faisant voile vers le Nord-Est sur Est.

d'un Capre Zelandois.

30. Comme on n'avoit rencontré aucun vaisseau des ennemis, Messieurs les Commissaires conjointement avec Monsieur *de Ruiter* résolurent en changeant de bord de faire route vers l'Ouest ou vers le Sud & de s'avancer vers le *Doggers-zand* le long de cette côte. On executa cela pendant la nuit sans rencontrer qui que ce soit. Le jour suivant on trouva à propos de venir passer devant le Texel pour chercher les vaisseaux de guerre Hollandois, qui manquoient encore. Mais comme on trouva quelque difficulté à cela, on employa ce jour à mettre tout en bon ordre & à marquer à chacun un poste avantageux, en quoi le Conseiller Pensionnaire *de Witt* se distingua par ses soins & par sa vigilance.

On résoud de faire voile le long du Doggers-zand.

Tout est mis en bon ordre.

31. La nuit du 16.me on fut à la vûë de la côte & devant le pertuis du *Schelling*. Le lendemain matin on vid quatorze voiles, qui venoient de l'Ouest se rendre sous le pavillon, sçavoir le

On se trouve à la vûë de la Hollande.

Il entre plusieurs vaisseaux dans le Vlie.

Lieutenant-Amiral *Tromp* & le Vice-Amiral *Bankert* avec huit vaisseaux de guerre, deux fregates, & quatre vaisseaux marchands. Ce même jour deux vaisseaux des Indes Orientales & quelques vaisseaux marchands étoient entrez à pleines voiles dans le *Vlie*, où s'étoient encore rendus après la tempête vingt-deux ou vingt-trois vaisseaux. La flotte étant à présent forte de quarante-neuf vaisseaux, fut divisée en quatre escadres.

La flotte est divisée en quatre escadres.

Résolution que l'on prend pour attaquer les Anglois.

32. Pendant ce même jour on délibera & on conclut, de quelle maniere on attaqueroit l'ennemi, si on le rencontroit. Cet ordre fut donné verbalement & par écrit non seulement aux Officiers en chef, mais encore à tous les Capitaines, comme aussi de demeurer entre le Vlie & le Texel, & puisque le vent de Nord souffloit, d'empêcher qu'on n'attaquât les vaisseaux des Indes Orientales & autres vaisseaux qui avoient resté derriere; car on concluoit que les vaisseaux, qui avoient été dispersez, entreroient dans le prémier & le plus proche pertuis, & que les Anglois ayant une telle pen-

Ordres que l'on donne aux Généraux & à tous les Capitaines.

sée

sée tâchéroient de les surprendre vers le Vlie ou un peu au Nord de ce pertuis.

Le 18.me il fut résolu, qu'en cas que la flotte fut dispersée par la tempête, & que l'on ne découvrit point l'ennemi, le rendez-vous seroit devant l'île de Goeree à la vûë de la côte. On fut extremement surpris de ce que les Anglois ne parurent point; cependant on se tenoit prêt à les bien recevoir.

On marque un rendez-vous.

33. C'est pour cela que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, voulant voir si chacun executeroit bien dans une telle occasion les ordres qu'il auroit reçûs, jugea à propos de faire exercer le monde qui étoit sur la flotte, & de les animer les uns contre les autres tout comme s'ils s'y fussent pris tout de bon. Cela fut executé en faisant voile les uns contre les autres, en se tournant aux signaux donnez, & en gagnant les avantages du vent les uns sur les autres. On trouva que plusieurs Capitaines commettoient de grandes fautes dans cet exercice; mais le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fut

Monsieur de Witt fait faire l'exercice aux Capitaines & autres gens de la flotte.

Il trouve qu'il *s'y* commet bien des fautes.

Il tâche de les corriger. d'avis qu'il falloit corriger ces fautes par un exercice continuel, autant que la chose étoit possible, & que le temps le permettroit.

Avis que reçoivent les Commissaires. 34. Le lendemain Messieurs les Commissaires & le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* reçûrent avis des trois fregates, qu'on avoit envoyé à la découverte, que la flotte Angloise forte de trente-quatre voiles étoit au Nord-Ouest du Vlie vers la pointe du *Breevcertien*, justement dans le parage, par-où on croyoit que les vaisseaux marchands, qui avoient demeuré derriere, feroient voile. Sur quoi il fut résolu d'aller vers cet endroit-là avec la flotte, qui n'étoit composée pour lors que de quarante-neuf vaisseaux & de deux brûlots, pour mettre en sûrté lesdits vaisseaux qui étoient restez derriere, & pour aborder avec un courage intrepide les vaisseaux ennemis, quoiqu'ils fussent plus forts.

Résolution qu'ils prennent là-dessus.

Ils font voile toute la nuit, & ils ne rencontrent personne. Comme la flotte levoit l'ancre, il s'y joignit encore deux fregates. On fit voile toute la nuit sept bonnes lieuës vers le Nord-Nord-Ouest, sans rencontrer personne aux environs du

du *Bree-veertien*. Mais le jour suivant on eut nouvelle par un Lieutenant Anglois, qui avoit été fait prisonnier, que les Anglois avoient pris aux Hollandois quelques vaisseaux marchands, un vaisseau des Indes Orientales nommé *le Phenix*, trois vaisseaux de guerre, & un autre vaisseau des Indes Orientales. Ce même Lieutenant rapporta encore, que la flotte Angloise étoit forte de plus de quatre vingts dix vaisseaux de guerre, sans les petits bâtimens, & que les huit vaisseaux, qui s'étoient battus contre les Hollandois, avoient été envoyez vers les côtes d'Angleterre fort maltraitez.

Ce que leur rapporte un Lieutenant Anglois prisonnier?

35. Ce même jour le Capitaine *Jacob Wildschut* arriva dans la flotte Hollandoise, & il rapporta qu'il avoit rencontré un peu à l'Est de l'endroit, où la flotte avoit paru, le Vice-Amiral *van Nes* ayant avec lui treize vaisseaux de guerre & quelques vaisseaux marchands, entre lesquels il y avoit un vaisseau des Indes Orientales, & faisant voile vers le Sud de la côte. Là-dessus il fut résolu de revenir avec la flotte entre le Texel & le Vlie pour

Le Capitaine Wildschut se joint à la flotte, & de quoi donne-t-il avis.

Résolution que l'on prend là-dessus.

 joindre

joindre le Vice-Amiral *van Nes* avec les vaisseaux qui étoient sous lui.

Le Vice-Amiral van Nes arrive à la flotte.

36. Ce Vice-Amiral étant arrivé à la flotte le 21.me de Septembre avec onze vaisseaux, il fut reçû d'une maniere honnête & cordiale par Messieurs les Commissaires & par Monsieur *de Ruiter*, & après avoir fait rapport de son expedition en présence de tous les Officiers de la flotte, il fut remercié des bons & fidelles services, qu'il avoit rendu à sa chere patrie.

Il y est bien reçû.

La flotte Hollandoise s'impatiente de rencontrer les Anglois.

47. Dans ce jour la flotte Hollandoise étant vis-à-vis de la pointe du Nord du Texel, on fit voile toute la nuit du côté du Nord-Ouest, dans l'impatience de rencontrer le lendemain matin les Anglois. Ce même jour Messieurs les Commissaires reçûrent avis par le Capitaine d'une houcre, qu'il avoit découvert le jour précedent environ le soleil couché la flotte Angloise au Nord-Ouest de la flotte Hollandoise & à-peu-près jusqu'où la vûë pouvoit porter.

Avis que les Commissaires reçoivent.

Ces Commissaires écrivent à

Dès que Messieurs les Commissaires eurent appris cette nouvelle, ils écrivirent une lettre à quelques autres Com-

Commissaires de leurs Hautes Puissances au Texel, dans laquelle ils les prioient de faire entrer en mer tous les bons vaisseaux de guerre qui y seroient, & de les envoyer à la flotte. quelques Députez au Texel.

38. Ce même jour la flotte se trouva forte de soixante à soixante dix vaisseaux, & ayant été divisée en quatre escadres elle fit voile vers le Nord-Ouest en prenant le vent par le côté jusqu'à deux heures après midi, qu'elle s'approcha de l'île de Goeree. La flotte s'approche de l'île de Goeree.

Le 24.me de Septembre la flotte étoit venuë vis-à-vis de la Meuse, où l'on fut obligé de jetter l'ancre, à cause du grand calme qu'il faisoit, & pour n'être pas emportez par la marée. Le jour d'auparavant Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit écrit une lettre à leurs Hautes Puissances en ces termes. Elle arrive devant la Meuse, où elle est obligée de jetter l'ancre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

„ 39. Nous sommes sensiblement
„ affligez de ce que les nouvelles, que
„ le Commissaire du *Texel - Agger* nous Lettre de Monsieur de Witt aux

Etats Généraux sur la perte des vaisseaux qu'on venoit de faire.

„ a mandé de la perte de quelques „ vaisseaux de guerre & marchands, „ se trouveront veritables, puisqu'il „ seroit impossible que ces vaisseaux „ de guerre, qui sont nommez dans „ sa lettre & que nous avons déja at„ tendu pendant trois jours, n'eus„ sent point pû être découverts. De„ puis l'arrivée du Vice-Amiral *van* „ *Nes* avec les vaisseaux qu'il a ame„ nez, il nous manque encore dix„ huit tant vaisseaux de guerre que „ fregates, qui ont été écartez de „ dessous leur pavillon par la violente „ tempête, qui nous surprit dernie„ rement sur les côtes de Norvege. „ Nous avons déja appris que sept de „ ces vaisseaux sont tombez entre les „ mains de l'ennemi. Si les autres „ ayant des voyes d'eau ou autrement „ incommodez ne se sont pas sauvez „ dans quelque port, ils doivent aussi „ selon toutes les apparences être tom„ bez entre les mains des ennemis. „ Pour ce qui est des vaisseaux qui re„ viennent des Indes Orientales, nous „ n'en avons point encore d'autre nou„ velle, si ce n'est que deux de ces

„ vaif-

„ vaisseaux sont arrivez avec nous de-
„ vant le Vlie, que deux autres ont
„ été escortez & conduits dans l'Ems
„ par le Vice-Amiral *van Nes*, qu'il
„ y en a déja eu deux de pris par les
„ Anglois, & un coulé à fonds du-
„ rant la tempête. Nous ne sçavons
„ point encore ce que seront devenus
„ les cinq autres. Nous pouvons vous
„ dire, Hauts & Puissans Seigneurs,
„ que nous sommes inquiets sur de nou-
„ veaux malheurs & que nous craignons
„ qu'un bon nombre des vaisseaux
„ marchands ne soit tombé entre les
„ mains de l'ennemi; de sorte qu'il
„ est visible que le Seigneur nôtre
„ Dieu a voulu visiter l'Etat d'un no-
„ table châtiment, mais néanmoins lui
„ donner des marques de son amour
„ & de sa faveur en lui conservant ses
„ principales forces. Nous sommes
„ présentement au nombre d'environ
„ soixante vaisseaux de guerre, qui
„ sont en assès bon état, & nous at-
„ tendons avec impatience les vais-
„ seaux, qui peuvent être prêts dans
„ les pertuis ou canaux marquez, afin
„ qu'étant joints ensemble nous puis-

„ sions,

„ sions, sous la favorable benediction
„ de Dieu, executer encore quelque
„ chose pour le bien de la patrie.
„ Nous sçavons que la douleur pro-
„ duit les plaintes; c'est pourquoi nous
„ prévoyons bien que nous ne serons
„ pas exempts des calomnies & des
„ accusations injustes du public, mais
„ nous voulons esperer que leurs Hau-
„ tes Puissances considerant tout ce
„ que nous avons pû faire, pourront
„ juger que c'est une pure fatalité,
„ qui nous est venuë de la main de
„ Dieu, & qu'en cela même il n'y
„ a eu aucune négligence de nôtre
„ part. Bien plus, il nous a été im-
„ possible, suivant nos meilleures con-
„ noissances & toutes les forces hu-
„ maines, de faire autrement que nous
„ avons fait, quoiqu'il soit arrivé quel-
„ ques accidens, qui n'ont point dé-
„ pendu de nous ni de la prudence
„ humaine. Nous avons durant la
„ tempête aidé de toutes nos forces
„ à pourvoir à tout, & même dans
„ le plus fort de l'orage nous nous
„ sommes exposez trois bonnes heu-
„ res sur le tillac à la pluye, au vent,
&

„ & aux vagues de la mer, & pour
„ continuer nôtre route en augmentant ou en diminuant les voiles nous
„ avons mis ordre, autant qu'il nous a
„ été possible, à ce que nous pûssions
„ demeurer joints. Nous avons côtoyé le *Doggers-zand* assès long
„ temps depuis la pointe Occidentale
„ jusqu'à la pointe Orientale, pour
„ chercher par-tout nos vaisseaux dispersez. Nous ne nous sommes pas
„ arrêtez un seul moment devant Bergue, nous n'avons pas mêmes attendu quelques vaisseaux, qui n'ont
„ pas fait assès de diligence pour sortir, c'est pourquoi nous leur avons
„ laissé quelques vaisseaux de guerre
„ pour les escorter, & de là nous
„ avons fait route par un bon vent;
„ mais il a plu à Dieu de se servir
„ du vent, cet élement inconstant,
„ pour nous châtier & pour disperser nôtre flotte d'une telle maniere,
„ que nous ne doutons point qu'il n'y
„ ait déja des brûlots, des vaisseaux
„ marchands, & peut-être même des
„ vaisseaux de guerre, qui soient peris. Dans la tempête on a fait tout

, ce

„ ce qu'on a pû, & peu auparavant
„ Monsieur l'Amiral avoit mis ordre
„ à tout en cas de malheur; mais
„ cette tempête a été si violente & si
„ extraordinaire, qu'il a été impossi-
„ ble d'executer comme il falloit les
„ ordres qu'on avoit donnez, vû que
„ chacun avoit assès à faire pour sau-
„ ver sa vie en sauvant le vaisseau.

„ S'il est vrai qu'on ait manqué à
„ quelque chose dans cette occasion,
„ il faut que cela soit en ce que plu-
„ sieurs vaisseaux ont demeuré trop
„ près du vent; par-là nous avons
„ été contraints de les attendre & de
„ faire la même chose qu'eux; & si
„ au contraire chacun avoit fait vent
„ arriere, le voyage auroit été fort
„ heureux, & peut-être que tout se
„ seroit passé sans aucun grand desa-
„ stre. Arrivant sur cette côte nous
„ nous sommes d'abord appliquez à
„ occuper les ports les plus propres
„ & les plus commodes pour les vais-
„ seaux marchands, & à les y met-
„ tre à couvert des insultes de l'enne-
„ mi; mais comme nous reçûmes a-
„ vis que la flotte Angloise n'étoit pas

„ loin

„ loin de nous, nous avons laiſſé là „ la garde des ports pour aller cher- „ cher l'ennemi, quoiqu'alors nous „ n'euſſions que cinquante bons vaiſ- „ ſeaux de guerre ; étant venus là „ nous n'y trouvames point d'enne- „ mis, mais nous eumes nouvelle, „ que Monſieur *van Nes* avec les „ vaiſſeaux de guerre & marchands, „ qui étoient ſous ſon pavillon, avoit „ eu une mauvaiſe rencontre avec „ l'ennemi. Nous crûmes d'y ren- „ contrer le dit *van Nes*, ainſi que „ cela arriva heureuſement bien-tôt „ après, duquel nous apprimes que „ l'ennemi a attrapé pas fort loin d'ici „ encore quelques vaiſſeaux, que nous „ penſions être en lieu de ſûrté; tel- „ lement que nous ne pouvons dire „ autre choſe que ce que nous de- „ vons avoir continuellement devant „ les yeux & dans le cœur, *L'homme* „ *propoſe, mais Dieu diſpoſe.*

„ Nous eſperons & nous nous aſſû- „ rons que ce même Dieu fera reſſen- „ tir les effets de ſa miſericorde & „ de ſa bienveuillance à cet Etat dans „ quelque autre rencontre de plus gran- „ de

„ de importance, & de cette maniere il fera voir que s'il frappe d'une main, il guerit & il applique le remede de l'autre selon son bon-plaisir. Nous finissons & nous demeurons &c.

Sur le vaisseau Delfland le
23.me *Septembre* 1665.

Etoit signé
JEAN DE WITT.

On punit quelques gens de la flotte pour n'avoir pas fait leur devoir.

40. Pendant que la flotte étoit devant la Meuse, Messieurs les Commissaires conjointement avec Monsieur *de Ruiter* & les autres hauts Officiers & Chefs d'escadre trouverent à propos d'assembler un Conseil de guerre sur la flotte au sujet du sus nommé Capitaine *Wildschut* & d'un certain *Jean Bogaard*, qui avoit été Lieutenant du Capitaine *Kommer Guerritsen*, qui furent accusez de n'avoir pas fait leur devoir dans cette rencontre & de n'avoir pas executé les ordres qu'on leur avoit donnez. Aprés qu'ils eurent apporté toutes leurs excuses & pieces justificatives, & qu'ils eurent

ent été entendus, le Capitaine *Wildschut* fut condamné à avoir son épée cassée par les mains du Bourreau & jettée à ses pieds, avec la confiscation de tous ses gages, qui pouvoient lui être encore dûs de ce voyage, & de plus il fut déclaré infame & incapable d'être jamais employé au service des Etats. Le Lieutenant *Bogaard* fut déposé de sa charge & déclaré infame, & outre cela il fut chassé comme un coquin par le Bourreau. Un certain *Rem t'Hoen*, qui avoit été second Lieutenant du Capitaine *Wildschut*, fut déposé dans le même temps, déclaré infame, & chassé comme un coquin, & de plus ses gages furent confisquez. Il y en eut quelques autres qui furent convaincus d'avoir commis de plus petites fautes & qui pour cela furent condamnez à des amendes pecuniaires ou punis d'une autre maniere.

41. Dans le temps que la flotte étoit encore en cet endroit, Messieurs les Commissaires & Monsieur *de Ruiter* reçûrent deux nouvelles differentes, l'une bonne & agréable, & l'autre mauvaise & fâcheuse, touchant la perte ou

Monsieur de Ruiter reçoit deux nouvelles differentes.

la

la conservation de quelques vaisseaux, qui manquoient encore, & dont on eut dans la suite des nouvelles sûres. La perte, qu'on avoit faite, consistoit en quatre vaisseaux de guerre, (qui ayant été mal informez par un vaisseau de Breme, qui les rencontra, tomberent le 19.me du courant dans la flotte Angloise & furent pris) une quaiche, trois ou quatre flutes avec des provisions, deux ou trois vaisseaux marchands, & deux brûlots. Le bonheur & l'avantage fut, que le Capitaine *Adrien Dirkz Houttuyn*, qui portoit le pavillon comme Contre-Amiral dans l'absence de *Stachouwer*, apperçût, lorsque les vaisseaux Hollandois avoient été dispersez par la tempête & après que le temps se fut un peu remis au beau, quelques vaisseaux qui étoient au dessous du vent, vers lesquels il fit voile, esperant de rencontrer la flotte de l'Etat, mais y étant venu il trouva que c'étoient dix vaisseaux de guerre & trois vaisseaux des Indes Orientales, avec quelques autres.

Les Commissaires se

42. La conservation de ces vaisseaux causa une joye extraordinaire dans la flotte,

flotte, & la perte des autres affligea sensiblement Messieurs les Commissaires, qui cependant, malgré tout ce qu'ils avoient pû faire sur la flotte au peril même de leurs vies, se virent exposez sur terre à la calomnie & à la médisance; car certaines gens, qui avoient l'ame mercenaire, ayant inspiré à la populace, que la perte des vaisseaux n'étoit venuë que de la mechante conduite de Messieurs les Commissaires, firent bien du vacarme & repandirent bien des mensonges grossiers & infames, & entre autres, qu'on avoit confié une si belle flotte, & qui avoit tant coûté à équiper, à des Commissaires, qui n'avoient jamais été en mer & qui n'entendoient du tout point les affaires de la guerre; qu'ils avoient rejetté les conseils & les avis de Monsieur *de Ruiter*, & que par leur opiniâtreté ils avoient été cause de ce malheur & avoient donné lieu à ce grand démêle entre Monsieur *de Ruiter* & eux.

voyent exposez à la médisance & à la calomnie.

De quoi sont-ils accusez?

43. On attribuoit sur-tout cette perte à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, à qui Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* rend un témoignage

On charge sur-tout Monsieur de Witt.

Témoignage authentique que Monsieur de Ruiter lui rend.

moignage tout contraire, en disant, *que Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *par ses soins & par sa grande application l'avoit beaucoup soulagé dans le penible exercice de sa charge; que ses sages conseils ou avis dans toutes les déliberations faites avec lui & les hauts Officiers de la flotte lui avoient toûjours été utiles & avantageux; & qu'il n'y avoit rien où son esprit ne pût atteindre, s'il vouloit s'y exercer, même dans les choses dont il n'avoit eu auparavant que peu ou point de connoissance.*

Grande union entre les Commissaires & de Ruiter.

44. Et certes on peut dire qu'on ne vid jamais de plus grande union entre les hauts Officiers d'une flotte que celle qu'il y a eu dans cette derniere expedition entre Messieurs les Commissaires & Monsieur *de Ruiter*.

Monsieur de Witt écrit une lettre à Monsieur de Vivien, & sur quoi.

45. Le 23.me du courant Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit écrit une lettre à Monsieur *de Vivien*, qui dans son absence avoit exercé la charge de Pensionnaire, dans laquelle étoit renfermé un recit bien circonstancié de tout ce qui étoit arrivé dans ce voyage.

46. Cette

46. Cette lettre ayant été lûë dans l'Assemblée de Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, leurs Nobles & Grandes Puissances en remercierent Monsieur *de Witt* & lui temoignerent qu'ils approuvoient en tout les ordres qui avoient été donnez & la conduite qu'on avoit tenuë dans cette occasion, & qu'ils ne consideroient nullement les pertes, qu'on avoit souffertes, comme des effets du moindre desordre, de la moindre négligence, ou du peu de soin & d'application, dont Messieurs les Commissaires pûssent être coupables, mais uniquement comme un châtiment, que nôtre bon Dieu a voulu sans doute faire ressentir à cet Etat & à ses habitans à cause de la multitude & de la grandeur de leurs crimes.

Les Etats de Hollande approuvent tout ce que Monsieur de Witt avoit fait dans la derniere tempête.

47. Dans ce temps-là Messieurs les Commissaires & Monsieur *de Ruiter* se rendirent incessamment à bord du vaisseau *Hollandia*, qui étoit tout neuf & qui étoit monté de quatre vingts pieces de canon & de quatre cens & soixante hommes tant Matelots que Soldats; parce que le vaisseau *de Zeeven Pro-*

Messieurs les Commissaires & de Ruiter se rendent sur le vaisseau nommé Hollandia.

Provintien n'avoit point encore pû sortir du *Goereesche gat* ou du pertuis de Goeree. Dès que ces Messieurs furent arrivez, ils furent saluez de sept coups de canon, & Monsieur *de Ruiter* ne fut pas plûtôt à bord, qu'il fit arborer le pavillon avec la flamme ou banderole.

Les Etats Généraux remercient les Commissaires.

48. Messieurs les Commissaires furent aussi remerciez en la même maniere & sur le même sujet de la part de leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux.

La flotte Hollandoise se trouve sur les côtes d'Angleterre.

49. La flotte Hollandoise, qui étoit pour lors composée de quatre vingts douze vaisseaux de guerre, continua à faire voile & se trouva le 15.me d'Octobre sur les côtes d'Angleterre entre Iarmouth & Leystaf; où l'on prit un petit bâtiment de Pêcheur Anglois, dans lequel on trouva neuf hommes & deux jeunes garçons, lesquels on interrogea sur tout par rapport à la flotte Angloise; à quoi ils répondirent qu'ils n'en sçavoient rien, mais qu'ils avoient bien ouï dire que les gros vaisseaux Anglois avoient été desarmez, & qu'il n'y avoit aucun vaisseau du côté du Nord.

Où l'on prend un petit bateau de Pêcheur Anglois.

50. Vers

50. Vers le soir du jour suivant la flotte Hollandoise vint jetter l'ancre à deux milles & demi à l'Est de Lestoste, & le lendemain elle fit voile vers Soulsbay. Comme la flotte demeura en cet endroit pendant quelque temps, on vid des feux allumez partout le long des côtes pendant deux nuits pour avertir que les ennemis étoient à la vûë du pays, & l'on reçût nouvelle que sur ce même bruit seize vaisseaux du Roi s'en étoient enfuis de devant Harwich vers la riviere de Londres. La flotte fit voile ce même jour vers cette riviere, où l'on apperçût treize vaisseaux du Roi, qui louvoyoient le long du *Konings-diep*, & que l'on ne pût point joindre, parce qu'ils étoient trois bons milles de l'avant au vent.

La flotte Hollandoise vient jetter l'ancre près de Lestoste.

Elle fait voile vers la riviere de Londres.

51. La nuit suivante la flotte fut à l'ancre devant la Tamise, & elle fit voile le 18.me au matin par un vent de Sud pour venir devant ou dans les dunes, résolu qu'on étoit d'y occuper les deux entrées & d'attaquer des deux côtez les vaisseaux Anglois qui y seroient. Mais la flotte fut obligée

Elle veut entrer dans les dunes.

 de

de revirer par une violente tempête & de revenir se mettre à l'ancre devant ladite riviere, où il fallut qu'elle demeura le 19.me à cause du gros temps.

Avis que Monsieur de Ruiter reçoit.

52. Vers le soir Monsieur *de Ruiter* apprit par le Capitaine d'un vaisseau Hambourgeois, qu'il avoit vû ce même matin dans les dunes cinq vaisseaux de guerre Anglois & trois ou quatre Capres. Sur cet avis Messieurs les Commissaires déliberent avec Monsieur *de Ruiter* comment on pourroit le mieux attaquer ces vaisseaux dans les dunes; mais leur dessein fut encore rendu inutile par la vehemente tempête, dont ils étoient battus de jour en jour.

Résolution qu'il prend avec les Commissaires.

La flotte ne peut entrer dans les dunes.

53. Ainsi la flotte fut obligée de demeurer dans cet endroit, ayant la pointe dite *Noord-voorland* à cinq lieuës d'eux en tirant vers le Sud-Ouest sur Ouest, quatre ou cinq jours jusques au 23.me du courant, que l'on leva l'ancre & que l'on fit sçavoir aux Commandans les ordres donnez pour l'entreprise sur les dunes; mais dans le temps que Monsieur *de Witt* croyoit fermement de remporter quelque a-

van-

vantage ſur l'ennemi, ils eurent encore le vent tout-à-fait contraire, & par-là les Anglois gagnerent du temps pour ſe remettre.

54. Alors les nôtres étant revenus vers la riviere de Londres, ils trouverent à propos, pour la mieux occuper, de poſter la flotte en partie devant *Marigat*, en partie dans le *Konings-diep*, & en partie dans *Soulsbay*, & ils détacherent les vaiſſeaux les plus legers pour prendre garde tant ſur tout ce qui pourroit paſſer la Manche ou le Pas de Calais, que ſur les vaiſſeaux qui venant du Nord voudroient prendre terre.

On revient vers la riviere de Londres, & on réſond de la tenir bouchée.

55. Le 26.me on dépêcha vers la Norvege ſix vaiſſeaux pour ſervir de convoi à ceux qui ſe trouvoient dans ces quartiers-là, & on en envoya dix autres, qui étoient endommagez, avec quelques malades dans les ports de l'Etat.

On envoye ſix vaiſſeaux de convoi en Norvege.

56. La flotte ayant demeuré pendant quelque temps devant la riviere de Londres pour tâcher d'attirer les Anglois à un combat, qui n'oſerent pas ſe montrer, quelques Membres de l'Etat

On trouve à propos de deſarmer la flotte.

l'Etat jugerent qu'il étoit à propos de la desarmer.

Qu'est-ce que quelques Députez de Gueldre donnent à déliberer aux Etats Généraux?

57. L'on apprit aussi dans ce même endroit, que quelques Messieurs Députez de la province de Gueldre avoient donné à déliberer à leurs Hautes Puissances, si Messieurs les Commissaires sur la flotte ne s'exposoient pas un peu trop & ne demeuroient pas trop long temps en mer, puisque la résolution de leurs Hautes Puissances du 30.me Juillet contenoit seulement, *qu'on ne devoit attaquer la flotte Angloise que quand on la rencontreroit dans le parage ou près de là, par-où les vaisseaux marchands des Indes Orientales seroient obligez de faire voile*; & ces Députez demanderent qu'on envoyât cette résolution à Messieurs les Commissaires & à Monsieur *de Ruiter*. Les autres provinces approuverent pareillement tout cela d'autant plus qu'on avoit grand besoin des troupes contre l'Evêque de Munster.

Qu'est-ce que les Etats de Hollande témoi-

58. Cependant Messieurs les Etats de Hollande furent fort surpris de cette proposition si subite, & ils répondirent, qu'on ne pouvoit pas brider de

de cette maniere Messieurs les Commissaires, & qu'on leur avoit donné un pouvoir non-limité pour faire dans toutes les occasions ce qu'ils trouveroient utile & avantageux à l'Etat. gnent & répondent là-dessus?

Le 27.me Messieurs les Commissaires & Monsieur *de Ruiter* apprirent par une lettre, que les Anglois s'occupoient jour & nuit à équiper une puissante flotte, résolus de chasser la nôtre de dessus leurs côtes.

Avis que reçoivent les Commissaires.

59. Là-dessus Monsieur *de Ruiter* disposa ses escadres plus près l'une de l'autre & donna de bons ordres pour attendre courageusement l'ennemi. Ensuite Messieurs les Commissaires avec Monsieur *de Ruiter* se rendirent sur la fregate nommée *Gornichem*, & vinrent avec trois galiotes dans le *Konings-diep*, où les deux escadres de Messieurs *de Ruiter* & de *Tromp* les suivirent de loin.

Monsieur de Ruiter donne de bons ordres pour attendre les Anglois.

60. Ils s'avancerent bien un mille sur la riviere, & ils trouverent que ledit *Konings-diep* étoit large & profond, & après avoir soigneusement observé toutes choses ils revinrent le soir à la flotte & à leur bord, en attendant

Il vient avec les Commissaires sonder le Konings-diep.

tendant encore une fois les Anglois, mais ils ne sortirent point, parce qu'on eut avis que la peste, qui emportoit à Londres toutes les semaines six ou sept mille personnes & même plus, étoit aussi sur leurs vaisseaux.

On prend la résolution de revenir en Hollande avec la flotte.

61. Ainsi il fut résolu de s'en retourner avec la flotte en Hollande, tant à cause du grand nombre de malades qu'il y avoit sur la flotte, que pour éviter les malheurs & les incommoditez à quoi on pourroit être exposé par la tempête & par le mauvais temps, qu'on avoit à craindre chaque jour.

On laisse devant la Tamise quelques vaisseaux, & pourquoi.

62. On fit pourtant rester encore trois jours devant la Tamise six fregates legeres & quatre galiotes pour y croiser & pour faire sçavoir aux Capitaines des vaisseaux, qui n'étoient pas pour lors dans la flotte, que Monsieur *de Ruiter* avoit fait voile vers la Hollande avec les vaisseaux, qu'il avoit sous lui.

Ordres que reçoit le Contre-Amiral Sweerts.

63. Monsieur le Contre-Amiral *Isaac Sweerts* reçût ordre de tenir la mer encore trois semaines après que la flotte de l'Etat seroit entrée dans les ports,

ports, & de croiser autour du *Doggers-zand* avec une escadre de dix-huit vaisseaux; qu'il devoit prendre garde aux vaisseaux des Indes Orientales, que l'on attendoit de Norvege, & les escorter, & qu'il devoit avoir l'œil sur les vaisseaux marchands Anglois, qui pourroient venir du Sond, ou qui feroient voile de Hambourg vers Londres. Ensuite dequoi la flotte mit à la voile encore ce même jour, occupant une grande étenduë de mer.

64. Le lendemain Messieurs les Commissaires reçûrent une lettre de dessus le vaisseau nommé le *Vlasbom*, qui étoit vers le *Doggers-zand*; elle contenoit, que le Capitaine de ce vaisseau étoit parti de là avec deux vaisseaux des Indes Orientales pour se rendre en Hollande. Les quatre autres vaisseaux des Indes Orientales, hormis un qui échoua, arriverent heureusement dans les ports le printemps suivant. Avis que reçoivent les Commissaires.

65. Ensuite on fit separer la flotte, & ainsi les vaisseaux, qui appartenoient à l'Amirauté de la Meuse, firent voile vers l'île de Goerce & vers On fait separer la flotte.

la Meuse, ceux de l'Amirauté de Zelande vers les Vielingues, & le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* vers le Texel & vers le Vlie, où il entra le lendemain par le *Lands-diep* avec trente-trois vaisseaux.

Messieurs les Commissaires se rendent à la Haye, & ils font rapport de leur expedition.

66. Messieurs les Commissaires ayant pris congé de Monsieur *de Ruiter* partirent le lendemain sur une galiote pour *le Helder*, & de là ils se rendirent par terre à la Haye, où dès qu'ils furent arrivez, ils firent rapport à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux de tout ce qui leur étoit arrivé dans ce voyage sur mer, & ils en furent remerciez fort honnêtement par leurs Hautes Puissances.

Monsieur de Witt fait la même chose à l'Assemblée des Etats de Hollande.

67. Le même jour Monsieur *de Witt* fit aussi un recit bien circonstancié de cette expedition à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, qui lui témoignerent d'être très satisfaits de sa conduite, & qui l'en remercierent par une résolution en bonne & dûë forme.

68. Leurs

68. Leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe furent extremement joyeux de revoir ce grand homme, qui s'appliquoit avec tant de ſoin & de zele à procurer quelque avantage à la République, & ils ne pouvoient point trouver de préſent, qui fût aſſès grand pour le recompenſer autant qu'il le meritoit.

Ces Etats ſongent à lui faire quelque beau préſent.

69. Mais ſon ame grande & genereuſe ne pût point ſouffrir cèla ; car dès qu'il eut appris que leurs Nobles & Grandes Puiſſances avoient deſſein de lui faire un préſent pour perpetuer la memoire de ſon expedition penible & dangereuſe, il s'y oppoſa fort honnêtement & les en remercia très humblement, en diſant, *qu'il n'avoit pas entrepris de faire cette expedition dans la vûë d'en recevoir des préſens, mais pour s'acquitter de ſon devoir & pour tâcher de rendre quelque ſervice à ſa chere patrie, pour laquelle il étoit toûjours prêt de verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.*

Il s'y oppoſe fort honnêtement & il les remercie très humblement.

70. Toutes ces belles actions, qui n'avoient été faites qu'en vûë de l'interêt

Ses envieux ſont cou-

rir des satyres & des faux-bruits contre lui.

terêt commun, ne pûrent point encore contenter certains malins esprits, qui portant envie à Monsieur *de Witt* prirent leur temps dans son absence pour semer plusieurs satyres, portraits, & faux-bruits contre lui. Entre autres choses ils publioient que Monsieur *de Witt* avoit eu un grand démêlé avec Monsieur *de Ruiter*, ce qui avoit été cause de tous les malheurs arrivez à la flotte.

Quelques Théologiens & Ministres se donnent de grandes libertez la-dessus.

71. Il y eut mêmes des Théologiens & des Ministres, qui commencerent à parler avec plus de hardiesse, & qui se mêlerent de traiter sur la chaire plusieurs matieres scandaleuses & qui ne pouvoient avoir que de mechantes suites. Ce fut pour cela que l'on défendit par un écrit public la chaire de l'Eglise de Tergaw à un certain Ministre nommé *Scheperus*. De même à la Haye un autre Ministre appellé *Thaddeus de Landman* ayant prêché sur ces paroles du Prophete Osée *chap.* 11. *vers.* 6. *Je clorrai d'une haye d'épines ton chemin*, &c. & de plus sur ces autres paroles du même chapitre verset 7. *Je retournerai auprès de mon prémier mari, car il m'étoit* meil-

On en dépose quelques uns.

meilleur que celui d'à présent, il lui fut défendu de ne plus jamais prêcher; mais par les puissantes sollicitations, qu'on fit en sa faveur, leurs Nobles & Grandes Puissances revoquerent leur sentence & souffrirent qu'il remontât en chaire.

Davantage on fit defenses le 5.me de Decembre à tous les Théologiens & Ministres d'avancer sur la chaire aucune résolution de la Regence & d'en instruire leurs auditeurs, ni de traiter sur cette même chaire aucune matiere de Politique pour jetter par ce moyen des soupçons dans l'esprit des Sujets contre leurs Magistrats, &c.

Défenses qui leur sont faites.

72. C'est ici que l'on peut voir un exemple de la douceur & de la moderation de Monsieur *de Witt* envers un certain Pasteur de la Haye nommé *Simonides*, qui ayant prêché dans ce même temps sur l'ingratitude en général, sur les murmures contre les Superieurs, & qu'on étoit fort ingrat contre la maison d'Orange, designa si bien dans son sermon Monsieur *de Witt* par des traits piquans, que le Magistrat trouva à propos d'ordonner à ce Pasteur d'aller au sortir

Monsieur de Witt use d'une grande douceur envers un certain Pasteur de la Haye.

Il le traite d'une maniere fort honnête.

ſortir de l'Egliſe chês Monſieur *de Witt* pour ſe juſtifier auprès de celui qu'il avoit le plus offenſé ; mais bien loin que Monſieur *de Witt* le maltraitât de paroles, qu'au contraire il le reçût d'une maniere fort agréable & fort honnête, le ramena avec une grande douceur, lui montra ſon devoir, le pria de vouloir ſuivre ſes avis, & le retint à diner.

Monſieur de Ruiter vient à la Haye, & il fait rapport de ſon voyage.

73. Cinq ou ſix jours après Monſieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* vint à la Haye pour faire rapport de ſon voyage tant à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux qu'à leurs Nobles & Grandes Puiſſances Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, & il prit pour quelques jours ſa demeure dans la maiſon de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*; par-où il ferma la bouche de pluſieurs perſonnes mal intentionnées.

Qu'eſt-ce que pluſieurs perſonnes mal inten-

74. Ces gens-là pouſſez par quelques partiſans du Prince emportez & violens auroient voulu qu'on eut forcé le Ciel à nous accorder un beau temps & à ne pas nous expoſer à des tempêtes, à faire ſouffler le vent à

l'avan-

l'avantage de nôtre flotte, à empêcher les grandes maladies des Matelots & des Soldats, & de donner ainsi occasion à l'effusion de tant de sang Chrêtien entre deux nations voisines, qui quoique présentement en guerre ont tant de besoin l'une de l'autre.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

§. 1. *Le Roi d'Angleterre tâche d'attirer dans ses interêts la plûpart des Puissances de l'Europe. Il suscite l'Evêque de Munster contre la Hollande.* 2. *Monsieur* de Lionne *donne avis à Monsieur* van Beuninguen *de ces pratiques du Roi d'Angleterre. On en remercie le Roi de France. Monsieur* van Beuninguen *prie sa Majesté de terminer la guerre d'entre l'Angleterre & la Hollande. Offres que les Etats Généraux font faire pour cela.* 3. *L'Evêque de Munster fait des préparatifs de guerre. Qu'est-ce qu'il demande à l'Empereur? Il déclare la guerre à la Hollande. La République fait une levée de nouvelles troupes.*

Elle

Elle reçoit du secours du Roi de France. Les Ducs de Zel & d'Hanover lui promettent un bon nombre de troupes. L'Evêque de Munster leve bien du monde dans les Pays-Bas Espagnols. Il attaque la Hollande. Il se rend maître de plusieurs villes, & il traite rudement les habitans. 4. *Le Prince* de Nassau *marche contre lui. Il est accompagné des Commissaires de l'Etat. Avis qu'ils reçoivent. Ils envoyent des troupes vers Zwol. Faux-bruits que l'on repand contre eux. Déclaration & demande qu'ils font. Les provinces de Gueldre & d'Overissel réfusent d'envoyer leurs troupes au camp. Les Commissaires font marcher de l'Infanterie en plusieurs lieux, & pourquoi.* 5. *Les Munsteriens occupent Rouveen. Ordres que l'on donne au Procureur Fiscal* Sille. *Munsteriens faits prisonniers, & d'autres tuez.* 6. *Qu'est-ce que les Commissaires font sçavoir aux Etats Généraux, & qu'est-ce qu'ils leur demandent? Qu'est-ce qu'ils leur écrivent? Ils viennent recevoir les troupes auxiliaires de France. Ils veulent leur faire pas-*

ser au plûtôt l'Issel. Ils les font camper le long de cette riviere. 7. *L'Empereur fait offrir sa mediation aux Etats Généraux par son Ambassadeur* Friquet. *Qu'est-ce qu'on répond à cet Ambassadeur? En quoi consistoit la demande des Etats? Qu'est-ce que dit là-dessus Monsieur* Friquet? 8. *Les Commissaires font passer l'Issel à l'armée des Etats. Monsieur* Corneille de Witt *se rend à la Haye. De quoi sont priez Messieurs le Conseiller Pensionnaire* de Witt *&* de Guent? 9. *Qu'est-ce que Messieurs les Commissaires écrivent aux Etats Généraux? On assiege Lochum & on le prend sans beaucoup de peine. On délibere si on doit mettre les troupes en garnison. On résoud de les faire marcher vers les frontieres du pays de Munster. On les met en garnison.* 10. *Les Etats Généraux font équiper une puissante flotte. Les Commissaires de l'Amirauté font un calcul de ce qu'elle pourroit coûter. Les Etats Généraux donnent ordre de lever un Regiment de marine, & de bâtir encore douze gros vaisseaux.* 11. *Le Roi de France déclare la guerre au Roi d'Angle-*

d'Angleterre. On murmure contre les Commissaires. Ils se justifient auprès des Etats Généraux, & ils se plaignent des troupes Françoises. De quoi est soupçonné le Général de ces troupes? 12. *Qu'est-ce que publient & répréſentent les partisans du Prince* d'Orange? *Les Ministres se joignent à eux. L'Evêque de Munster s'en mêle aussi.* 13. *Nouveau traité d'alliance entre l'Electeur de Brandebourg & les Etats Généraux. Qu'est-ce que cet Electeur leur demande?* 14. *Qu'est-ce que propose la province de Gueldre? De même que la province de Zelande? Qu'est-ce que répréſente la province de Hollande? Quelles gens crient en faveur du Prince d'O-*range? *Sur quoi insiste la province de Hollande? La province de Zelande veut avoir part à la tutelle du jeune Prince. Qu'est-ce que dit là-dessus un des Membres de l'Assemblée des Etats Généraux? Qu'est-ce que demandent les Bourguemaîtres* Jacob van Coevorden *&* Jean Schrik? 15. *Quel écrit la Princesse d'*Orange *présente aux Etats de Hollande & de*

West-

West-Frise? Qu'est-ce que répondent ces Etats? Monsieur le Conseiller Pensionnaire de Witt *présente à l'Assemblée des Etats de Hollande la réponse de la Princesse d'*Orange *à leur lettre. La province de Zelande insiste fortement sur l'avancement du Prince d'Orange.* 16. *Messieurs* Corneille *&* Jean de Witt *se distinguent dans la guerre & dans la paix de Munster. Traité de paix entre les Etats & l'Evêque de Munster. Cette paix ferme la bouche aux ennemis de Messieurs* de Witt. 17. *Monsieur* Jean de Witt *est établi Commissaire avec Messieurs* Huiguens, vander Hoolk, *&* Gerlacius *pour se rendre au Texel. De quoi sont-ils chargez? Ils arrivent au Texel & ils travaillent à mettre la flotte en mer. Ils reviennent à la Haye, & ils font rapport de leurs négociations. Ils en sont remerciez par les Etats Généraux, & ils reçoivent de nouveaux ordres.* 18. *On apprend la nouvelle du combat naval entre les Anglois & les Hollandois.* 19. *De quoi sont priez Messieurs les Commissaires?* 20. *Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt

Witt se trouve à Middelbourg, & il retourne à la flotte. Il examine avec soin comment tout s'étoit passé dans ledit combat. Il en compose une relation. Les Etats Généraux la font imprimer. Elle est fort estimée, & elle acquiert beaucoup de gloire à son Auteur.

Le Roi d'Angleterre tâche d'attirer dans ses interêts la plûpart des Puissances de l'Europe.

§. 1. LE Roi de la Grande Bretagne, qui avoit fait une guerre si injuste aux Hollandois, tâchoit d'attirer dans ses interêts la plûpart des Puissances de l'Europe, dans la ferme résolution qu'il avoit prise de ruiner de fond en comble cet Etat; pour cet effet il choisit le plus cruel ennemi que nous eussions & il employa le plus proche de nos voisins, sçavoir l'Evêque de Munster, qu'il engagea dans la guerre contre nous sur les promesses qu'il lui fit, que le Roi de Suede viendroit à son secours avec un bon nombre de troupes.

Monsieur de Lionne donne avis à Monsieur

2. Monsieur *de Lionne* par ordre du Roi de France son Maître donna avis de toutes ces pratiques du Roi d'Angleterre à Monsieur *van Beuninguen*,

guen, qui étoit pour lors Ambaſſadeur de Hollande à Paris ; & les Etats firent remercier très humblement par ce même Ambaſſadeur ſa Majeſté des marques de la bonne affection qu'il venoit de leur donner. van Beuninguen de ces pratiques du Roi d'Angleterre.

Monſieur *van Beuninguen* pria en même temps le Roi de France par ſon Miniſtre de vouloir terminer le plûtôt qu'il ſe pourroit la guerre avec l'Angleterre, dont il avoit été pris pour Mediateur. Il fit auſſi voir le mauvais procedé de l'Evêque de Munſter par rapport aux affaires de Borculo, & il déclara que leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux étoient diſpoſez à échanger pour un équivalent non ſeulement ce qui appartenoit à l'Electeur de Cologne dans Rhinberg, mais auſſi le droit que le Duc de Nieubourg avoit ſur les pays de Raveſtein. Ce que ſa Majeſté accepta avec de grandes marques d'amitié pour l'Etat. Monſieur van Beuninguen prie le Roi de France de terminer la guerre d'entre l'Angleterre & la Hollande.

3. Cependant l'Evêque de Munſter faiſoit des préparatifs de guerre, & il demanda à l'Empereur de pouvoir attaquer la Seigneurie de Borcu- L'Evêque de Munſter fait des prépara-

lo

tifs de guerre. lo comme étant sur ses terres, quoiqu'elle eût été adjugée au Comte *de Stirum* pour quelque argent, que l'Eveque lui devoit; comme il paroit des sentences de la Cour de Gueldre prononcées dans les années 1613. 1615. & 1622.

Il déclare la guerre à la Hollande.

Vers le 14.me de Septembre il envoya par un Trompette une lettre à leurs Hautes Puissances, contenant une déclaration suffisante de guerre, qu'il prétextoit de faire sur les differens qu'il avoit au sujet du *Deyler-schans*; & ce Trompette fut renvoyé le 29.me du même mois avec une réponse précise.

La République fait une levée de nouvelles troupes.

L'Etat étant pour lors dépourvû de troupes, leva au plus vîte six mille hommes; la France lui envoya un secours de deux mille Cavaliers & de quatre mille Fantassins; & les Ducs de Zel & d'Hanover firent promettre à leurs Hautes Puissances un bon nombre de Soldats, pour lesquels ils recevroient douze cens mille livres.

L'Evêque de Munster leve des

L'Evêque de Munster, outre ce nombre de troupes qu'il avoit, attendoit encore un secours de douze mille hommes de Suede, que le Roi d'Angleterre

gleterre lui avoit promis, & qui ne parûrent point; ainsi il se mit à lever bien du monde dans les Pays-Bas Espagnols, de quoi leurs Hautes Puissances se plaignirent au nouveau Roi d'Espagne, qui leur fit répondre qu'il n'avoit aucune connoissance de cela, & en connivant il laissa continuer l'Evêque à la levée qu'il faisoit dans ses pays. Cependant cet Evêque fit une invasion le 22.me de Septembre avec les troupes qu'il avoit dans le pays de Twente, pillant les petites villes, bourgs, & châteaux de l'Etat, & traitant fort rudement les habitans.

troupes dans les Pays-Bas Espagnols.

Il attaque la Hollande.

4. Ce fut alors que son Excellence Monsieur le Prince *Jean Maurice de Nassau* comme *Veld-Marêchal* ou Général des troupes des Provinces Unies marcha contre cet Evêque, conjointement avec Messieurs *W. Raesveld*, *J. de Merode*, *Corneille de Witt*, *M. de Crommon*, *Jean van Rede*, *Epeus van Glinstra*, & *A. van Nieveen*, qui avoient tous été établis Commissaires de leurs Hautes Puissances pour se trouver en campagne & pour accompagner ledit Prince & lui aider en tout ce qu'ils pourroient.

Le Prince de Nassau marche contre lui.

Il est accompagné des Commissaires de l'Etat.

Le

Avis qu'ils reçoivent.

Le 7.me d'Octobre le Prince de *Nassau* avec les Commissaires reçûrent une lettre du Magistrat de Zwol, dans laquelle il leur donnoit avis, que les ennemis avoient surpris & pillé la petite ville d'Omme, & qu'il étoit à craindre qu'ils n'occupassent le chemin de Rouveen & de Staphorst pour avoir un passage libre dans le pays de Drente. Sur cet avis Monsieur *Corneille de Witt* & les autres Commissaires, de l'aveu de Monsieur le Prince, envoyerent d'auprès de Dieren vers Zwol trois Compagnies de Cavalerie pour s'assûrer de ce chemin.

Ils envoyent des troupes vers Zwol.

Faux-bruits que l'on répand contre eux.

A peine Monsieur *Corneille de Witt* & Messieurs les autres Commissaires furent venus à l'armée, que des gens mal intentionnez répandirent encore contre eux des faux-bruits dans les Provinces Unies, disant que nôtre pays devoit perir par les dissensions qu'il y avoit tous les jours entre les Commissaires & le Prince; que dans toutes les déliberations, qui se faisoient, ils employoient leur temps à se quereller & à disputer; & que dans toutes les expeditions militaires ils prenoient des réso-

ſolutions, qui étoient directement oppoſées aux deſſeins du Prince.

De leur côté Meſſieurs les Commiſſaires voulant diſſiper ces faux-bruits déclarerent par un écrit publié le 8.me d'Octobre, que tout s'étoit paſſé entre le Prince & eux avec une parfaite union & une grande amitié; que cela étant, les Commiſſaires ſupplioient leurs Hautes Puiſſances pour ſçavoir les noms de ceux qui avoient eu la malice de faire de ſemblables rapports, afin d'arrêter par-là les deſſeins pernicieux des mal-intentionnez & d'ôter entierement de l'eſprit de leurs Hautes Puiſſances les penſées qu'ils pourroient avoir au deſavantage d'iceux Commiſſaires.

Déclaration & demande qu'ils font.

Dans ce même temps les provinces de Gueldre & d'Overiſſel réfuſerent d'envoyer à l'armée les Compagnies de Soldats, qui étoient dans leurs terres, prétextant qu'elles en avoient beſoin pour mettre à couvert leur propre pays des ſurpriſes de l'ennemi. Cependant Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires continuant à montrer leur zele & leur

Les provinces de Gueldre & d'Overiſſel réfuſent d'envoyer leurs troupes au camp.

courage détacherent plusieurs Compagnies d'Infanterie vers Hasselt, Steenwijk, Swartesluis, & Blokziel pour couper à l'ennemi le passage dans le pays de Drente.

Les Munsteriens occupent Rouveen.

5. Le 12.me d'Octobre les Munsteriens au nombre de huit mille hommes vinrent avec huit pieces de canon devant Rouveen, qui se rendit à l'Evêque vers les cinq heures du soir; ce qui parût fort étrange à Monsieur *Corneille de Witt* & à Messieurs les autres Commissaires, parce qu'il n'y avoit eu que deux hommes de blessez avant la reddition de la place; c'est pourquoi ils donnerent ordre au Procureur Fiscal *Sille* de faire une perquisition exacte pour sçavoir comment la chose s'étoit passée & pour punir avec rigueur ceux qui auroient manqué de faire leur devoir.

Ordres que l'on donne au Procureur Fiscal Sille.

Munsteriens faits prisonniers.

D'un autre côté quelques troupes Hollandoises commandées par le Capitaine *Ham* firent prisonniers près d'Apel, en présence de Monsieur *Corneille de Witt* & de Messieurs les autres Commissaires, quatre vingts cinq Soldats Munsteriens, & en tuerent cent neuf.

6. Le

6. Le 20.me d'Octobre Messieurs les Commissaires écrivirent de Zwol à leurs Hautes Puissances & leur firent sçavoir, comme les ennemis s'étant avancez jusqu'au passage de Groeve dans le pays de Drente, ils l'avoient fait raccommoder; qu'ils avoient forcé un autre passage avec seize mille hommes, & qu'ainsi le chemin étoit ouvert jusqu'aux Old-ampten & les Ommelandes; que le Prince *Maurice* avec Messieurs *Corneille de Witt*, *Glinstra*, & *Nieveen* étoient partis incessamment pour la Frise & le pays de Groningue afin d'y mettre les ordres necessaires & de traverser les desseins des ennemis & les faire échouer; & ils demanderent à leurs Hautes Puissances, qu'ils voulussent leur envoyer encore autant de troupes, s'ils pouvoient s'en passer, afin d'être en état de s'opposer à l'ennemi, en cas qu'il voulût passer l'Issel.

Qu'est ce que les Commissaires font sçavoir aux Etats Généraux, & qu'est-ce qu'ils leur demandent?

Messieurs les Commissaires étant venus à Zutphen ils écrivirent de là le 7.me de Novembre une lettre à leurs Hautes Puissances sur la situation des affaires, se plaignant extremement du manque de monde & d'argent. Le 9.me

Qu'est-ce qu'ils leur écrivent?

du même mois étant reven.. ...
Scheemte, Messieurs *Corneille de Witt*, *Glinstra*, & *Nieveen* manderent, que de temps en temps ils s'appliquoient avec toute la diligence possible pour abbattre & ruiner les moulins à bled, dont l'ennemi se servoit dans Winschooten, Hilleguerlee, & lieux circonvoisins, & qu'ils avoient ci-devant rendu inutiles les moulins de Winserwolt, de Westerlee, & sur le Pekel; mais que l'ennemi avoit toûjours tenu dans le moulin de Breta une garnison si forte, que nos gens l'ayant voulu forcer plusieurs fois avoient été repoussez avec perte; jusqu'à ce qu'enfin le Major *Prot* ayant avec lui deux cens fuseliers s'approcha de ce moulin & y ayant mis le feu environ les quatre heures après midi il le détruisit jusqu'aux fondemens, malgré l'opposition que fit un Regiment d'environ quatre cens Munsteriens dans le château d'Huinga, qui n'étoit éloigné de ce moulin que d'un coup de mousquet, & qu'ils avoient occupé.

Ils viennent recevoir

Monsieur le Prince de *Nassau* & Messieurs *Corneille de Witt*, *Glinstra*, &

& *Nieveen* ſe rendirent à Arnhem ſur le mandement de leurs Hautes Puiſſances pour venir recevoir les troupes auxiliaires Françoiſes, & ils y trouverent Monſieur *d'Eſtrades* Ambaſſadeur de France, qui y étoit venu pour le même ſujet. Monſieur *du Pradel* Général desdites troupes vint le 22.me de Novembre trouver ces Meſſieurs à Arnhem, & après que ſes Soldats eurent aſſès maltraité les payſans & payſannes aux environs de Nimegue, il partit de là & marcha à petites journées le long de l'Iſſel pour ſe delaſſer un peu. les troupes auxiliaires de France.

Le 26.me de ce mois Monſieur *Corneille de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires partirent d'Arnhem dans le deſſein de faire paſſer au plus vîte l'Iſſel aux troupes auxiliaires de France, mais faute de vivres, de charretes, & de chariots ils ne pûrent pas faire executer cela auſſi promptement qu'ils l'auroient ſouhaité. Cependant ces troupes camperent le long de l'Iſſel juſqu'à Dieren & autres lieux, chaque Fantaſſin ayant reçû là une paire de ſouliers & de bas neufs, & comme

Ils veulent leur faire paſſer l'Iſſel.

Ils les font camper le long de cette riviere.

ils ne voulurent point manger de pain de seigle, on leur envoya de Hollande environ cinq mille boisseaux de froment, dont ils firent cuire du pain.

L'Empereur fait offrir sa mediation aux Etats Généraux.

7. L'Empereur voyant que les Hollandois se mettoient en état d'attaquer l'Evêque de Munster fit offrir le 25.me de Novembre par son Ambassadeur *Friquet* sa mediation aux Etats Généraux. Sur quoi Monsieur *Jean de Witt* & deux autres Messieurs furent priez de dire avant toutes choses à cet Ambassadeur, que leurs Hautes Puissances ne pouvoient point entrer en négociation sur ces differens, que prémierement ledit Evêque n'eût restitué à l'Etat les places qu'il avoit prises.

En quoi consistoit la demande des Etats?

La demande de Messieurs les Etats consistoit en cinq articles. Prémierement que l'Evêque rendroit toutes les places, qu'il avoit enlevées à l'Etat; en second lieu qu'il congedieroit ses troupes; en troisieme lieu qu'il se désisteroit de toutes ses prétensions sur l'Etat, & principalement de celle qu'il faisoit sur Borculo; en quatrieme lieu qu'il rénonceroit à toutes les alliances, qu'il pourroit avoir contracté avec quel-

que

que Puissance, & sur-tout avec l'Angleterre; en cinquieme & dernier lieu que l'Empereur seroit garent du traité, qui seroit conclu entre eux. Monsieur *Friquet* n'eut pas beaucoup à dire contre cette demande, si ce n'est qu'il répréſenta que l'Evêque devoit retenir quelques troupes à son service pour mettre en garnison dans ses places fortes, & qu'on devoit limiter la suppression de ses prétensions avec cette clause, sauf le droit de l'Empereur & de l'Empire.

8. Le 29.me du même mois Monsieur *Corneille de Witt* & Messieurs les autres Commissaires ayant l'approbation de Monsieur le Prince de *Nassau* firent passer l'Issel à l'armée des Etats, pour ensuite avec les troupes auxiliaires Françoises employer les moyens, qu'ils trouveroient propres pour le plus grand bien de l'Etat & pour incommoder l'ennemi. Après quoi Monsieur *Corneille de Witt*, à la priere de Monsieur le Prince, vint faire un tour à la Haye pour proposer à leurs Hautes Puissances quelques affaires importantes.

Les Commissaires font passer l'Issel a l'armee des Etats.

De quoi sont priez Messieurs de Witt & de Guent?

Cela ayant été fait, leurs Hautes Puissances prierent Messieurs le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & *de Guent* de notifier à Monsieur *d'Estrades* Ambassadeur de France ce qui avoit été rapporté par Monsieur *Corneille de Witt*, & de prier en même temps son Excellence de vouloir écrire en termes forts à Monsieur le Général *du Pradel* pour hâter de tout son possible la marche de ses troupes & pour leur faire observer une bonne discipline, ne doutans point qu'une partie si considerable des troupes du Roi de France n'aidât de bon cœur & de toute sa force à procurer tout ce qui pourroit relever la gloire & la réputation tant de sa Majesté que de leurs Hautes Puissances.

Qu'est-ce que les Commissaires écrivent aux Etats Généraux?

9. Le 9.me de Decembre Messieurs les Commissaires écrivirent à leurs Hautes Puissances, qu'ils étoient partis de Zutphen pour se rendre à l'armée devant Lochum, qui avoit été investi ce jour-là; que ceux de dedans paroissoient résolus à se défendre; & que Monsieur *Corneille de Witt* étoit retourné vers le soir à Zutphen pour pour-

pourvoir à plusieurs choses necessaires. Le 14.me du même mois Messieurs les Commissaires donnerent avis, que dans le temps qu'on avoit poussé les tranchées jusques aux fossez de la ville & que l'on portoit déja des fascines pour combler les fossez, le Gouverneur *Elberveld* avoit demandé à capituler; ce qui lui avoit été accordé le 13.me du même mois sous des conditions honorables.

Messieurs les Commissaires ayant vû sortir les troupes de l'Evêque au nombre de quatre cens hommes d'Infanterie & de soixante chevaux, & le Comte *de Hoorn* ayant visité les magasins, on mit en déliberation s'il ne seroit pas à propos, à cause de la saison avancée & du grand nombre de maladies, d'envoyer les troupes en garnison; mais il fut trouvé bon de les faire marcher vers les frontieres du pays de Munster, & de résoudre là selon la situation des affaires ce qu'il y auroit à faire dans la suite; ainsi après que quelques maisons là autour se furent renduës à leurs Hautes Puissances, les deux armées entre-

Ils font marcher les troupes vers les frontieres du pays de Munster.

rent en garnison, par-où finit la campagne pour cette année.

Les Etats Généraux font équiper une puissante flotte.

10. Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux ayant été informez, que les Anglois équipoient une puissante flotte pour se mettre en mer de bonne heure le printemps prochain, ordonnerent de mettre à la rade un nombre très considerable de vaisseaux pour être en état d'entrer en mer vers la mi-Mars ou le commencement d'Avril. Cette flotte devoit être composée de soixante & douze gros vaisseaux de guerre, de douze grosses fregates, de vingt bons brûlots, de douze fregates d'avis, de douze galiotes d'avis, & de vingt-quatre grosses galiotes pour le transport de l'eau, de la biere, & d'autres provisions pour les vaisseaux, & la Compagnie des Indes Orientales devoit y joindre encore vingt vaisseaux de guerre suivant l'accord fait avec l'Etat.

Les Commissaires font un calcul de ce qu'elle

Messieurs les Commissaires de l'Amirauté firent par ordre de leurs Hautes Puissances un calcul de tout ce que cet armement, sans compter les vingt vaisseaux que la Compagnie des In-

des

des Orientales devoit fournir & équiper à ses frais, pourroit coûter par an, & ils trouverent qu'il monteroit à la somme de onze millions six cens quarante-huit mille & six cens quarante livres. D'où on peut voir, de quels grands impôts les provinces, & surtout celle de Hollande, (qui dans ce temps de guerre devoit le plus payer pour cet armement de mer, outre ce qu'elle payoit pour l'armement de terre) étoient chargées ; ce qui doit paroître incroyable aux étrangers, s'ils considerent bien le peu d'étenduë de ce pays. Pourroit coûter.

Outre ce puissant armement, leurs Hautes Puissances donnerent ordre de lever un Regiment de marine, dont le brave Monsieur *Guillaume Joseph de Guent*, Lieutenant-Colonel du Regiment Wallon & Gouverneur de Hellevoetsluis, fut choisi pour Colonel. Sa Compagnie devoit être composée de cent soixante & dix hommes, & les autres Compagnies chacune de cent vingt hommes. Leurs Hautes Puissances ordonnerent encore de bâtir & d'équiper douze gros vaisseaux Les Etats Généraux donnent ordre de lever un Regiment de marine.

pour les avoir toûjours de reserve & pour s'en servir dans l'occasion.

Le Roi de France déclare la guerre au Roi d'Angleterre.

11. Environ ce même temps le Roi de France *Louis* XIV. ne pouvant plus souffrir les injustices que l'Angleterre ne cessoit de commettre contre la Hollande, & voyant aussi qu'on se moquoit de sa mediation, qu'il avoit offerte pour tâcher de procurer une bonne paix entre ces deux Etats, & que ce mépris ne venoit que de la part des Anglois, il fut obligé de déclarer la guerre le 26.me Janvier de l'année 1666. à *Charles* II. Roi d'Angleterre.

Les Etats Généraux défendent aux vaisseaux marchands de sortir des ports.

Le 1. de Fevrier de la même année leurs Hautes Puissances défendirent l'exercice de la grande & de la petite pêche, comme aussi à tous les vaisseaux marchands (qui seroient à trois mâts & qui voudroient prendre leur cours par le Canal, en doublant l'Ecosse, vers la Mer Baltique & la Norvege ou autres pays, villes, & places au-delà de la mer) de sortir des ports quelque part qu'ils eussent dessein d'aller, sous peine de confiscation du vaisseau & des effets qui s'y trouveroient; & tout cela ne se faisoit qu'afin

de

de lever avec plus de succès les Matelots, dont on avoit besoin pour la flotte.

On murmure contre les Commissaires.

Au commencement de cette campagne plusieurs personnes ignorantes murmuroient dans les Provinces Unies contre les Commissaires, disant qu'on avoit perdu son temps dans l'armée & qu'on avoit négligé de prendre Boekholt, puisque l'armée en ce temps-là étoit forte de vingt mille hommes. Ce qui étant venu aux oreilles de Monsieur *Corneille de Witt* & de Messieurs les autres Commissaires, ils se justifierent par une lettre, qu'ils écrivirent à leurs Hautes Puissances peu de temps avant leur depart pour la Haye, alleguant entre autres choses, qu'ils avoient le malheur de voir que les troupes Françoises se conduisoient d'une maniere si insolente & si déreglée, qu'ils ne pouvoient point les engager à se battre, réfusant d'entreprendre quelque chose pendant l'hyver; & quoique leurs Hautes Puissances eussent fait diverses plaintes là-dessus à l'Ambassadeur de France, ces troupes néanmoins continuoient dans leurs

Ils se justifient auprès des Etats Généraux, & ils se plaignent des troupes Françoises.

De quoi est soupçonné le Général de ces troupes ?

déreglemens ; ce qui fit croire à quelques Politiques, que leur Général *du Pradel* avoit un tel ordre, d'autant mieux que le Roi son Maître consentoit sans dire mot à tous ces desordres, que ses troupes commettoient.

Qu'est-ce que publient & répréséntent les partisans du Prince d'Orange ?

12. Ce fut alors que les Partisans du Prince d'*Orange* ne manquerent pas de divulguer, que la République seroit entierement détruite, si elle ne songeoit à se pourvoir assès tôt d'un Capitaine-Général, parce que l'on confioit les affaires de la guerre à des Politiques, qui n'avoient nulle connoissance ni experience dans l'art militaire ; que l'on se voyoit exposé à être inquieté par de petits Princes, & que cela ne venoit que de ce que les troupes avoient besoin d'un illustre Chef ; que les expeditions militaires sous les Princes d'*Orange* avoient été si heureuses & si glorieuses, que faute d'en avoir un à la tête des troupes de la République on se voyoit continuellement attaqué & outragé par des gens, qu'on avoit autrefois méprisé & qu'on pouvoit contraindre & soumettre par un seul regard de travers.

Ce

Les Ministres se joignent à eux.

Ce n'étoient pas les seuls Laïques qui publioient de semblables choses; les Ministres mêmes prononçoient de tels discours sur la chaire, & les autres provinces (comme il a été souvent dit) souhaitoient aussi d'avoir un Capitaine Général. Davantage il parût dans la suite, que le Roi d'Angleterre faisoit agir dans cette affaire par le moyen de Monsieur *Buat*, qui avoit permission de l'Etat d'entretenir des correspondances secrettes.

Le Roi d'Angleterre s'en mêle aussi.

De même que l'Evêque de Munster.

L'Evêque de Munster même faisoit sonner par ses Trompettes un certain air, qui commençoit par ces mots, *Guillaume de Nassau* &c. par-tout où il pouvoit le faire entendre aux gens de l'Etat, afin de fomenter ici la discorde tant entre les Soldats qu'entre les habitans. Nonobstant tout cela il fut résolu d'envoyer derechef à l'armée un Commissaire de la part de chaque province.

Nouveau traité d'alliance entre l'Electeur

13. L'Etat ayant conclu le 16.me de Fevrier un nouveau traité d'alliance avec l'Electeur de Brandebourg par les soins de Monsieur *Jean de Witt* & de Messieurs les autres Commissaires

pour

de Brandebourg & les Etats Généraux.

pour cela, son Altesse Electorale écrivit une lettre à leurs Hautes Puissances & la leur fit rendre le 10.me de Mars par Messieurs *Blaspiel* & *Copes*; dans laquelle il les prioit instamment de vouloir établir Monsieur le Prince d'*Orange* son neveu dans les grandes charges militaires de ses glorieux ancêtres; ce qui fut bien approuvé par quelques provinces, mais il ne pût être goûté par ceux qui aimoient la liberté dans la province de Hollande, ne voulant pas souffrir qu'aucun étranger leur imposât la loi dans des choses qui devoient être reglées dans les provinces.

Qu'est-ce que cet Electeur leur demande?

Qu'est-ce que les provinces de Gueldre & de Zelande proposent?

14. Le 31.me de Mai la province de Gueldre proposa la necessité qu'il y avoit d'établir le jeune Prince d'*Orange*, âgé pour lors d'environ seize ans, Capitaine & Amiral Général, ou du moins Général de la Cavalerie, comme aussi de lui donner entrée dans le Conseil d'Etat & de lui permettre d'y prendre seance, afin qu'il apprît dans sa jeunesse à connoître les regles fondamentales du gouvernement de ces pays. Environ le même temps la pro-

province de Zelande fit aussi de semblables propositions, quoiqu'elle n'eût point encore accordé à ce jeune Prince son droit de Prémier Noble.

Qu'est-ce que soutient & répresente la province de Hollande?

Au contraire la province de Hollande, avec laquelle Messieurs les Commissaires des susdites provinces avoient déliberé sur cette affaire, persista dans ses maximes & dans ses sentimens au sujet de ces importantes charges, & jugea qu'elles ne devoient pas être pour toûjours, mais qu'elles devoient finir avec chaque campagne ou expedition. Elle répresenta aussi que la province de Zelande de concert avec elle avoit résolu de ne conferer ces grandes charges audit Prince avant qu'il fût parvenu à l'âge de dix-huit ans.

Quelles gens crient en faveur du Prince d'Orange?

Ce fut alors que les flatteurs & les partisans du Prince d'*Orange* ne cesserent de crier pour son avancement à ces dites charges, comme aussi ceux qui ne trouvoient pas leur compte dans un Gouvernement Républiquain. Les Ministres de leur côté souffroient impatiemment, que suivant leur propre prémiere Reformation ils devoient être pri-

privez de toute l'autorité des affaires d'Etat ; de sorte qu'il ne leur restoit plus que *jus seditiose concionandi* ou *le privilege de prêcher seditieusement* ; ce qui est toûjours agréable aux gens du commun & à tous ceux qui aiment & souhaitent le changement.

Sur quoi insiste la province de Hollande?

Cependant la province de Hollande n'ayant point encore oublié ce qui lui étoit arrivé de la part du Prince dans les années 1618. & 1650. demeura ferme dans ses sentimens sur l'avancement dudit Prince aux charges, que ses glorieux ancêtres avoient possedées, & elle jugea que ce n'étoit point le temps de traiter de cette affaire, vû qu'on étoit dans une guerre si opiniâtre avec le Roi d'Angleterre proche parent dudit Prince.

La province de Zelande veut avoir part à la tutelle du jeune Prince.

Dans ce temps-là la province de Zelande se sentant en quelque sorte offensée dans ce procedé, disputa de nouveau à la province de Hollande la tutelle du jeune Prince d'*Orange*, & elle prétendit d'y avoir part. Sur la proposition, qu'elle fit là-dessus, un des principaux Membres de l'Assemblée des Etats Généraux dit en riant,

La

La Hollande pense faire du Prince un enfant de l'Etat; mais je vois bien qu'elle-même sera dans peu un enfant du Prince. Là-dessus la province de Hollande ne donna à la province de Zelande d'autre réponse, si ce n'est qu'elle trouvoit à propos de differer la décision de cette affaire.

Environ ce même temps parurent sur les rangs Messieurs *Jacob van Coevorden* & *Jean Schrik* Députez aux Etats d'Overissel, & ils firent demander par écrit, à ce que les grandes charges militaires pûssent être données au Prince sa vie durant, & non pour une campagne seulement, ou que pour le moins on lui conferât la charge de Général de la Cavalerie, & qu'on lui accordât une place dans le Conseil d'Etat. Sur quoi les Nobles & les villes d'Overissel ont donné plein pouvoir à leurs Députez à la Généralité, afin qu'ils aidassent à conduire les choses d'une telle maniere qu'on prévint divers inconveniens, qui en pourroient naître.

Qu'est-ce que demandent Messieurs Jacob van Coevorden & Jean Schrik?

15. A cette même fin la Princesse d'*Orange* présenta une requête à leurs No-

La Princesse d'Orange

présente une requête aux Etats de Hollande.

Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, à laquelle leurs Nobles & Grandes Puissances répondirent comme ci-devant, sans vouloir toucher à l'affaire en question; mais ils dirent qu'ils avoient jetté les yeux sur la personne de Monsieur *de Guent* pour l'établir comme Gouverneur de son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange*. Outre cela leurs Nobles & Grandes Puissances choisirent Messieurs *de Naaldwijk* ancien Bourguemaître de la ville de Dordrecht & *Gilles Valkenier* Bourguemaître Régent de la ville d'Amsterdam en la place des deux defunts inspecteurs ou tuteurs dudit Prince, pour conjointement avec Messieurs *de Noordwijk*, *Foreest*, & le Conseiller Pensionnaire *Jean de Witt* administrer soigneusement ce même emploi & pour s'en acquitter fidellement.

Qu'est-ce que répondent ces Etats?

Monsieur de Witt porte à l'Assemblée des Etats de

Bientôt après Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* porta à l'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise la réponse à la derniere lettre de leurs Nobles & Grandes Puis-

Puissances du 13.me d'Avril, qui lui avoit été donnée de bouche par son Altesse Madame la grand'-mére du Prince, & par laquelle cette Princesse remercioit avec toute l'honnêteté imaginable Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise du grand zele qu'ils avoient témoigné pour la bonne éducation du Prince son petit-fils en proposant Monsieur *de Guent* pour être son Gouverneur, & elle prioit en même temps leurs Nobles & Grandes Puissances de vouloir confirmer le choix qu'ils avoient fait de Monsieur *de Guent*, dans la pensée où elle étoit qu'on ne pourroit trouver personne plus capable pour remplir ce poste, ce que Messieurs lesdits Etats de Hollande & de West-Frise accorderent à son Altesse; elle ajoûtoit encore, qu'elle étoit fort obligée à leurs Nobles & Grandes Puissances du soin & de l'affection qu'ils avoient fait paroître pour son petit-fils en établissant Messieurs les deux susdits tuteurs &c.

Hollande de la réponse de la Princesse d'Orange à leur lettre du 13.me Avril.

La province de Zelande n'avoit jamais insisté plus fortement que cette année

La province de Zelande

insiste plus fort que jamais sur l'avancement du Prince d'Orange.

année sur l'avancement du jeune Prince d'*Orange* aux charges importantes, que ses illustres ancêtres avoient possedées, puisqu'elle délivroit presque toutes les semaines ses résolutions là-dessus à leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise pour tâcher de les engager dans ses sentimens sur les interêts du jeune Prince, qui s'appliquoient uniquement à défendre de tout leur pouvoir leur précieuse liberté. Je pourrois bien rapporter en ce lieu toutes ces pieces concernant cette affaire, mais comme elles sont trop longues & la plûpart de la même teneur, j'ai crû qu'il suffisoit d'en mettre ici le précis devant les yeux du Lecteur, puisqu'il peut suffire à mon dessein.

Messieurs de Witt se distinguent dans la guerre & dans la paix de Munster.

16. Comme Monsieur *Corneille de Witt* s'étoit conduit avec tant de courage & d'habileté dans la guerre que nous avions avec l'Evêque de Munster, & que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *Jean de Witt* avoit travaillé avec un soin infatigable à la Haye & ailleurs pour nous procurer la paix, qui nous étoit si necessaire, j'ai crû qu'il

qu'il ne seroit pas hors de propos de mettre ici le traité de paix conclu entre la Hollande & l'Evêque de Munster.

Traité de paix conclu entre les Etats Généraux & l'Evêque de Munster.

„ La paix sera observée & entretenuë religieusement. Il y aura une amnistie & un oubli de tout ce qui a été fait de part & d'autre. L'Evêque devra restituer aux Etats Généraux toutes les places qu'il leur avoit prises, & en particulier Borculo, sans y rien gâter. Il fera sortir toutes ses troupes des terres appartenantes aux Etats Généraux. Les Etats promettent de ne commettre plus aucune hostilité contre l'Evêque, & de faire sortir leurs garnisons de son pays. L'Evêque congediera sur le champ son armée, retenant seulement trois mille hommes pour les garnisons de ses places fortes. Il rénoncera à toutes les autres alliances contraires à la présen-

Traité de paix entre les Etats Généraux & l'Evêque de Munster.

„ te

„ te paix, ſans jamais plus en contrac-
„ ter de ſemblables. Les amis & al-
„ liez de part & d'autre ſeront auſſi
„ compris dans le préſent traité. Au
„ ſujet de la ſeigneurie de Borculo,
„ les Etats demandent qu'il n'y ſera
„ rien changé par le préſent traité,
„ mais que toutes choſes demeureront
„ comme elles étoient avant la guerre.
„ En outre les Etats & l'Evêque ayant
„ le conſentement du Chapitre de
„ Munſter rénoncent à toutes ſortes
„ de prétenſions, leſquelles ſeront te-
„ nuës pour abolies par le préſent trai-
„ té. On ne ſe mêlera point de part
„ & d'autre des affaires d'autrui, mais
„ on remettra les differens entre des
„ particuliers à leurs Juges competans.
„ On a demandé la garentie de ce trai-
„ té à pluſieurs puiſſans Princes, &
„ elle a été accordée. Le préſent trai-
„ té a été ratifié, & les inſtrumens à
„ ce requis ont été échangez de part
„ & d'autre.

Cette paix ferme la bouche aux enne-

Ce traité de paix donna d'un côté bien du plaiſir & de la ſatisfaction à tous les bons Sujets de l'Etat, & de l'autre il ferma la bouche à tous les mal-inten-

intentionnez, de ſorte qu'ils furent contraints de louër hautement les Meſſieurs *de Witt* & principalement le Conſeiller Penſionnaire comme ayant été l'inſtrument le plus puiſſant pour procurer cette paix.

mis de Meſſieurs de Witt.

17. Environ ce temps-là comme Meſſieurs les Commiſſaires, qui ſe trouvoient au Texel, ſe plaignoient chaque jour des incommoditez & des embarras, que leur cauſoient les Maîtres de navire au ſujet des paſſe-ports qu'ils demandoient, & ſur ce que ſix fregates Angloiſes avoient pris ſur la côte ſept vaiſſeaux marchands Hollandois, Meſſieurs le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, *Huiguens*, *vander Hoolk*, & *Gerlacius* furent députez le 27.me de Mai & priez en même temps par leurs Hautes Puiſſances de ſe rendre au Texel & d'y donner, conjointement avec Meſſieurs *Witſen*, *de Vrybergue*, *Kan*, & *Schrik* Députez de leurs Hautes Puiſſances étant là préſentement, tous les ordres neceſſaires pour faire ſortir au plus vîte la flotte de l'Etat & pour regler tout ce qui pourroit concerner le commandement de ladite flotte en tout

Meſſieurs Jean de Witt. Huiguens, vander Hoolk, & Gerlacius ſont établis Commiſſaires, & de quoi ſont-ils chargez.

ou en partie, avec tout ce qui en dépendoit, sans avoir besoin d'en conferer encore avec leurs Hautes Puissances ou de leur en donner avis par écrit.

Ils arrivent au Texel & ils travaillent à mettre la flotte en mer.

Suivant cette commission Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Messieurs les autres Commissaires partirent le lendemain & se rendirent le 29.me du même mois au Texel auprès de Messieurs les autres Commissaires, qui se trouvoient là actuellement, & où Monsieur *de Witt* travailla sans relâche à donner les ordres pour mettre la flotte en mer, laquelle étant prête le 1. de Juin, & ayant un vent favorable, sortit des ports & des embouchûres.

Ils reviennent à la Haye, & ils font leur rapport.

La flotte ayant été ainsi mise en mer, Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* y donna les ordres necessaires, & partit derechef pour la Haye; où étant arrivé il fit conjointement avec Messieurs les autres Commissaires rapport à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances tant de l'état de la flotte que des conferences tenuës avec Monsieur *d'Estrades* Ambassadeur de France.

Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puiſſances remercierent Monſieur *de Witt* & Meſſieurs les autres Commiſſaires des ſoins vigoureux qu'ils avoient pris pour executer les ordres, qui leur avoient été donnez. Ces mêmes Commiſſaires furent encore priez d'entretenir des correſpondances ſecrettes ſur les affaires de la marine & ſur tout ce qui en dépendroit, & ils furent de nouveau autoriſez à s'employer, autant qu'il en ſeroit beſoin, au bien & à l'avantage du pays, & à prendre, (ſuivant la réſolution de leurs Hautes Puiſſances) ſur les avis qu'on pourroit recevoir, ou ſur les conſidérations du Commandant en chef de ladite flotte, ou dans d'autres occaſions, les réſolutions qu'ils jugeroient à propos, d'envoyer par-tout de nouveaux ordres, & d'avoir pour cet effet avec ledit Monſieur *d'Eſtrades* les conferences, qu'ils trouveroient neceſſaires pour le bien & l'avantage de l'Etat.

Ils en ſont remerciez, & ils reçoivent de nouveaux ordres.

18. Le 13.me de Juin, qui étoit le jour de Pentecôte, on reçût la nouvelle du memorable combat naval en-

Nouvelle du combat naval.

tre les Anglois & les Hollandois, qui avoit commencé le 11.me de ce mois & qui dura quatre jours.

De quoi sont priez Messieurs les Commissaires?

19. A cette nouvelle leurs Hautes Puissances trouverent à propos de prier Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Messieurs *de Vrybergue*, *vander Hoolk*, & *Kan* de se rendre incessamment à Flessingue & autres lieux pour prendre garde aux vaisseaux, qui y entreroient, & pour y mettre tous les ordres necessaires.

Monsieur de Witt se trouve à Middelbourg, & & il retourne à la flotte.

20. Le 17.me du même mois Monsieur *de Witt* arriva à Middelbourg, où Messieurs les Etats de Zelande le traiterent à diner avec Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & les autres hauts Officiers de la flotte, qui étoient arrivez deux jours auparavant; & après le repas il fit voile avec ledit Monsieur *de Ruiter* vers la flotte de l'Etat, qui étoit dans les Vielingues, pour pourvoir à toutes les choses necessaires.

Il compose une relation du combat naval,

Pendant que Monsieur le Conseiller Pensionnaire fut à la flotte, il s'informa très exactement comment tout s'étoit passé dans le combat jour par jour.

jour, interrogeant & écoutant là-dessus les Officiers de la flotte, & il composa une relation dudit combat de ce qu'il avoit appris d'eux, laquelle fut ensuite lûë dans l'Assemblée de leurs Hautes Puissances & fut imprimée par leur ordre, parce que les lettres qu'on recevoit là-dessus étoient toutes differentes, & que les Anglois en allumoient des feux de joye aussi bien que nous. Cette relation fut fort estimée, & on disoit qu'elle étoit écrite avec beaucoup de discernement & selon la pure verité; & comme elle acquit à Monsieur *de Witt* beaucoup de gloire, & qu'elle est encore aujourd'hui dans la bouche d'un chacun, j'ai jugé à propos, vû l'utilité qu'on en peut tirer, de l'ajoûter ici, quoiqu'un peu longue, & telle qu'on la pourra voir à la tête du Tome II. de cette Histoire.

que l'on fait imprimer.

Elle est fort estimée, & elle lui acquiert beaucoup de gloire.

Fin du prémier Tome.

00037750

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 January, 2019